CATALOGUE 2026

Formations pour les élus départementaux

I·F·Ē·T
INSTITUT
POUR LA FORMATION
DES ÉLUS TERRITORIAUX

Agréé par le ministère de l'Intérieur pour former les élus locaux

Qualiopi
processus certifié
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
La certification qualité a été délivrée au titre de la ou des catégories d'actions suivantes :
Actions de formation

« Former un adulte, c'est favoriser le devenir global de sa personnalité, et à partir de son expérience vécue et de ses connaissances acquises, lui permettre d'acquérir les éléments de tout ordre qui lui donneront la possibilité, en modifiant son savoir être, d'une réalisation plus complète de lui-même dans une adaptation authentique et réaliste pour lui-même, à son milieu. »

Pierre Goguelin et Michel Sorel,
« La formation continue des adultes », PUF (1971)

LE MOT DU **PRÉSIDENT**

Christophe GUILLOTEAU
Président de l'IFET
Président du Département du Rhône

En ma qualité de Président, je vous fais part de la mission que mène l'IFET en toute indépendance politique auprès des acteurs élus, collaborateurs d'élus et agents mobilisés au sein des collectivités locales. Il me paraît essentiel de rappeler l'importance stratégique que revêt aujourd'hui la formation des élus.

Les départements demeurent des acteurs majeurs de la cohésion sociale, de l'ingénierie territoriale, des solidarités, de l'aménagement et de la continuité des politiques publiques. Leurs élus dont le mandat conformément au calendrier national des élections départementales arrivera à son terme en 2028, disposent encore de plusieurs années pour renforcer leurs compétences, acquérir de nouvelles connaissances et maîtriser les outils nécessaires pour piloter dans des environnements contraints, des politiques publiques structurantes au service de leurs territoires.

Les formations IFET permettent non seulement de maîtriser les évolutions réglementaires et les transitions socio environnementales, **mais également d'identifier de nouvelles marges de manœuvre, d'optimiser les ressources existantes et d'en générer de nouvelles. Ainsi, pour les départements, la montée en compétences des élus est un outil central de pilotage stratégique, gage d'une efficacité institutionnelle renforcée.** Les prochaines élections municipales de mars 2026 contribueront au renouvellement de nombreux exécutifs locaux. Afin qu'anticiper, innover, structurer et décider puissent s'envisager de manière éclairée, concertée et démocratique, le renforcement des compétences à exercer un mandat doit être partagé par l'ensemble des élus.

L'IFET se distingue par une ingénierie pédagogique de haut niveau, fondée sur une veille continue, la conception de dispositifs adaptés aux réalités stratégiques et opérationnelles. Les formations « Sur mesure » visent à renforcer les capacités d'analyse, de prise de décision, de gestion et de pilotage de la collectivité, en favorisant un travail coordonné entre élus, collaborateurs d'élus et agents.

En adhérant à l'IFET, vous offrez à l'ensemble des acteurs de votre collectivité un accès selon des conditions tarifaires préférentielles à nos dispositifs. Dans ce cadre est également incluse la réalisation d'une journée de formation mise en œuvre gratuitement au cœur de votre territoire et portant sur la thématique de votre choix.

Souple, proactif, innovant en phase avec les réalités des acteurs des territoires, voilà l'IFET que je préside et que je souhaite avec vous développer.

Le droit à la formation des élus

Le Code Général des Collectivités territoriales, dans son article L3123-10 en vigueur depuis le 1er janvier 2022, reconnaît aux élus le droit à une formation adaptée à leurs fonctions.

Dans ce cadre, l'Institut pour la Formation des Élus Territoriaux (IFET) propose d'accompagner les élus locaux dans :

- L'exercice de leur mandat ;
- La conduite des projets de politiques publiques, l'innovation ;
- La communication ;
- Le pilotage des transitions écologiques, climatiques, énergétiques, sociales, sociétales ;
- La protection des personnes et des biens ;
- La gestion de crise.

En outre, les formations IFET permettent aux élus d'acquérir les compétences pour exercer leurs responsabilités en toute confiance et sérénité.

Nos dispositifs pédagogiques renforcent également les capacités des élus locaux à anticiper les besoins en compétences nécessaires pour mener à bien leurs missions.

Qualiopi
processus certifié
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
La certification qualité a été délivrée au titre de la ou des catégories d'actions suivantes :
Actions de formation

L'Institut pour la Formation des Élus Territoriaux est agréé par le ministère de l'Intérieur pour dispenser de la formation aux élus locaux.

DROIT À LA FORMATION DES ÉLUS INSTAURÉ PAR LA LOI DE 1992

- Ce droit à la formation est établi à 18 jours par élu et par mandat.
- La collectivité doit voter à son budget une somme qui ne peut être inférieure à 2% du montant des indemnités de fonction et ne peut pas dépasser 20% du montant de ces mêmes indemnités.

DROIT INDIVIDUEL À LA FORMATION DES ÉLUS (DIFÉ)

- Ouvert à tous les élus locaux en 2017, le droit individuel à la formation (DIF) vise le financement de toutes les formations **nécessaires à l'exercice du mandat.**

CONFÉRENCE-DÉBAT GRATUITE en partenariat avec l'Association des médiateurs des collectivités territoriales

AMCT MÉDIATION

NOUVEAU

La médiation territoriale : une réponse moderne pour renouer la confiance avec les citoyens

Dans un contexte où les collectivités constatent une fragilisation du lien social, la montée des tensions et la défiance envers l'action publique, la médiation territoriale apparaît comme un levier concret de pacification et de dialogue. Déjà mise en œuvre dans plusieurs régions, départements et grandes villes de France, elle bénéficie désormais d'un cadre légal reconnu par la loi du 27 décembre 2019, qui l'a inscrite dans le Code Général des Collectivités Territoriales.

PUBLICS :
- **Élus, collaborateurs d'élus, DGS, DGA, cadres administratifs, agents**
- **Directeurs de Cabinet, Secrétaires Généraux**

Modalités d'accès : sur inscription dans la limite des places disponibles

Durée : 3 heures

Date : nous consulter

Horaires : nous consulter

Lieu : IFET, Départements de France, 6 rue Duguay-Trouin, Paris

Accès aux personnes en situation de handicap : nous consulter

Participation gratuite

Pourquoi la médiation ?

Les élus et les services administratifs le constatent chaque jour :
- multiplication des réclamations,
- sentiment d'injustice,
- incompréhensions liées aux procédures et aux décisions,
- usagers vulnérables dépassés par la dématérialisation…

Face à cela, la médiation offre :

- Un espace d'écoute et d'attention aux parcours individuels,
- Une voie d'apaisement, gratuite et accessible, pour résoudre les litiges sans contentieux,
- Une action de justice et d'équité permettant de rétablir le sens des décisions publiques,
- Un outil de prévention des tensions politiques et sociales.

Une fonction indépendante au service du dialogue

Le Médiateur territorial est :
- neutre, impartial, indépendant,
- sans pouvoir de décision, mais capable de proposer des solutions acceptables par tous,
- rattaché directement au Maire ou au Président, hors hiérarchie administrative.

Son rôle n'est pas de contester l'administration, mais de faciliter la compréhension mutuelle, d'éviter les blocages et d'améliorer les pratiques internes.

Un bénéfice partagé pour les citoyens… et pour la collectivité

Par ses retours d'expérience, le Médiateur :
- fait évoluer les dispositifs et procédures,
- met en lumière les rigidités ou incohérences,
- permet d'anticiper de futurs conflits,
- contribue à humaniser le service public.

Chaque année, ses observations sont rendues publiques dans un rapport transmis aussi au Défenseur des droits, favorisant transparence démocratique et amélioration continue.

Une démarche soutenue par les élus et par l'État

Nombreux présidents de régions, maires et parlementaires soulignent que la médiation :
- reconstruit la confiance,
- évite la logique gagnant/perdant,
- offre une voie de recours compréhensible et humaine,
- renforce le modèle d'un service public attentif et accessible.

Les juridictions administratives encouragent également son usage comme alternative à la judiciarisation des conflits.

Objectifs de la conférence-débat

Cette rencontre vise à :
- Clarifier le rôle du Médiateur territorial,
- Échanger sur les conditions de sa mise en place,
- Partager des retours d'expérience inspirants,
- Répondre aux questions des élus sur l'impact, le statut, les moyens et la gouvernance,
- Éclairer en quoi la médiation devient un outil stratégique de cohésion et de pilotage public.

Dans un moment où les citoyens demandent plus de proximité, de clarté et d'écoute, instituer un Médiateur est un signal fort, une innovation sociale qui place l'humain au coeur de l'action publique.

Nous vous proposons ce temps d'échange convivial pour découvrir, comprendre et imaginer ensemble comment la médiation territoriale peut devenir un atout majeur dans la gouvernance locale.

Si vous êtes intéressés pour participer gratuitement, contactez-nous par courriel afin de déterminer ensemble une date convenant au plus grand nombre.

I·F·E·T INSTITUT POUR LA FORMATION DES ÉLUS TERRITORIAUX

IFET - Institut pour la Formation des Élus Territoriaux
Directeur général adjoint : René-Pierre ALMÉRAS
06 70 10 52 14 - 01 45 49 64 02 - renepierre.almeras@departements.fr
Agrément du ministère de l'Intérieur pour dispenser de la formation aux élus locaux
Déclaration d'existence : 12 75 22043 75 - Siret : 403 805 898 000 18 - Code APE : 9499Z

À propos de la formation des élus

Les mutations sociales, sociétales et géopolitiques actuelles (dérèglement climatique, pollutions, chute de la biodiversité, épuisement des matières premières, affaissement des capacités énergétiques, financiarisation de l'économie, pandémies, conflits armés...) remettent en question nos modes de vie et constituent autant de nouvelles contraintes pour l'exercice de tout mandat électoral.

La puissance du flux de l'information immédiate trouble les perceptions et alimente la défiance des citoyens envers les lieux de pouvoirs et de savoirs (montée de l'abstention, des violences, de la délinquance, émergence des gilets jaunes, bonnets rouges, stylos rouges, ...). Le délitement du lien électeurs-élus laisse place à des initiatives citoyennes qui tentent de refaire société en marge des édiles.

Face à l'accélération des transformations qu'il faut accompagner, la nécessaire réinvention de la cohésion et de la performance dépend de la capacité de chacun à transformer ses pratiques professionnelles, personnelles et sociales.

L'émergence d'une telle culture de responsabilité intellectuelle nécessite de mobiliser l'intelligence de tous au bénéfice de la collectivité. Réussir cette démocratie augmentée suppose d'ajuster les rôles et les capacités de tous.

L'IFET offre méthodes, compétences et outils innovants aux élus afin qu'ils puissent en toute confiance et sérénité exercer leur mandat et mener à bien leur mission de service public.

Agréé pour former les élus locaux par le ministère de l'Intérieur depuis 31 ans, l'IFET, propose des dispositifs pédagogiques « sur mesure », « individuels » ou « groupé » encadrés par les meilleurs experts et pédagogues répondant avec pertinence aux problématiques auxquelles sont confrontés les élus locaux.

En adhérant à l'IFET, vous offrez à l'ensemble des élus de votre collectivité un accès selon des conditions tarifaires préférentielles aux formations de l'Institut. Dans ce cadre est également incluse la réalisation d'une journée de formation mise en œuvre gratuitement au cœur de votre territoire et portant sur la thématique de votre choix.

Tous nos dispositifs pédagogiques sont élaborés selon les attentes des participants.

Taux de satisfaction (en 2025) :
93 %

Nombre d'auditeurs par session (moyenne 2025) :
8

Sommaire

Le mot du Président - PAGE 3

Le droit à la formation des élus - - - - - - - - - - - - - - PAGE 4

CONFÉRENCE-DÉBAT GRATUITE

La médiation territoriale : une réponse moderne pour renouer la confiance avec les citoyens - - - PAGE 5

A propos de la formation des élus - - - - - - - - - - - PAGE 6

Les formations IFET évaluées par nos auditeurs - PAGE 8

L'IFET au cœur de votre collectivité - - - - - - - - - - PAGE 9

Contacts - PAGE 11

Sommaire des formations - - - - - - - - - - - PAGES 12 ET 13

Le certificat Qualiopi - PAGE 14

Contenu des formations - - - - - - - - - - - PAGES 15 À 140

Tarifs des formations - - - - - - - - - - - - - - - - - - - PAGE 141

Bulletin d'inscription - - - - - - - - - - - - - - - - - - - PAGE 142

Plan d'accès - PAGE 144

Les mesures barrières contre le Coronavirus - - PAGE 146

Protocole d'accord des stagiaires - - - - - PAGES 147 À 149

Réglement intérieur de l'IFET - - - - - - - - - PAGES 150 À 154

Personnes en situation de handicap - - - - PAGES 155 À 162

Les prochaines élections - - - - - - - - - - - - - - - - PAGE 163

Mentions légales - PAGE 165

Les formations IFET évaluées par nos auditeurs

Quelle que soit la nature des dispositifs pédagogiques déployés, les formations IFET apparaissent aux auditeurs élus locaux comme étant claires utiles et concrètes.

Les élus locaux lorsqu'ils mobilisent l'IFET attendent d'une formation IFET qu'elle soit adaptée aux situations qu'ils rencontrent dans le cadre de l'exercice de leur mandat.

Les dispositifs pédagogiques de l'IFET répondent à cette attente.

Au cours des formations IFET, les participants plébiscitent les illustrations concrètes, les exemples parlants, apprécient également les échanges entre membres du groupe et avec le formateur.

Les auditeurs apprécient d'être formés par un expert dans son domaine de compétences, qui sache au-delà des savoir-faire purement techniques, (juridique - finances - communication, ...) faire preuve de pédagogie. Ils attendent du formateur qu'il soit à l'écoute, réactif, bienveillant et en mesure de s'adapter aux différences de niveaux de compétences de chacun.

L'IFET au cœur de votre collectivité

Toutes les formations proposées dans ce catalogue peuvent être organisées :

- en inter à Paris,
- en intra dans votre collectivité,
- dans le tiers-lieu de votre choix,
- ou en visio conférence.

Elles sont accessibles aux élus, collaborateurs d'élus et agents des collectivités territoriales.

Chaque dispositif de formation peut s'envisager de manière **personnalisée, individuelle ou collective, en ligne ou en présentiel.**

Pour proposer des formations adaptées à vos attentes et vos besoins, l'IFET met en place :

- une ingénierie pédagogique dédiée,
- une approche personalisée pour des dispositifs de formation sur mesure,
- une équipe pédagogique à votre écoute, avant, pendant et après le déploiemet de votre formation.

Au ♥ de votre territoire

L'IFET vous accompagne dans la réalisation **du plan de formation de votre collectivité.**

Contacts

IFET - Institut pour la Formation des Élus Territoriaux

6, rue Duguay-Trouin
75006 Paris

Tél. : 01 45 49 64 02

www.ifet.fr

René-Pierre ALMÉRAS,
directeur général adjoint

Mél. : renepierre.almeras@departements.fr
Tél. : 06 70 10 52 14

Sommaire des formations

SOLIDARITÉ - SANTÉ ET TRAVAIL - GRAND ÂGE - ENFANCE - AUTONOMIE ET HANDICAP

Aide à la décision sur les politiques sociales 16
Élus et compétences sociales du département : les fondamentaux 17
Mise en perspective des enjeux sociaux actuels pour les Départements : clés, méthodes, leviers pour les élus 18
Élus : toutes les clés pour mener à bien vos missions d'administrateur d'EHPAD 19
Le financement des ESSMS expliqué aux élus 20
Élus : comment promouvoir la création d'un centre parental ? 21
La santé dans les territoires expliquée aux élus 22
Élus : toutes les clés pour mener à bien vos missions d'administrateurs de centres hospitaliers 23
Responsabilités juridiques des travailleurs sociaux exerçant dans un foyer de l'enfance 24
Gouvernance de la protection de l'enfance et avenir des territoires : quels rôle et place pour les élus locaux ? 25
Président du conseil de surveillance d'un centre hospitalier : exercer pleinement son rôle de maire ou de président d'agglo 26-27
Coordination ville-hôpital et maintien à domicile 28-29
Lutter contre les déserts médicaux : leviers concrets et pilotage des projets d'investissement (MSP, centres de santé, EHPAD) 30-31

FINANCES & FISCALITÉ LOCALES

Fondamentaux des finances départementales 33
La M57 et l'exécution budgétaire expliquées aux élus 34
Les marchés publics expliqués aux élus 35
SEM, SPL, SEMOP, ... : les modes de gestion expliqués aux élus 36
L'analyse financière expliquée aux élus 37
Décentralisation : leviers d'action, clés de compréhension, quels rôle et place pour les élus locaux ? 38
Le contrôle interne FSE+ 39

EXERCICE DU MANDAT

Comment devenir l'élu référent d'un projet de politique publique : accès aux soins, handicap, tracé de la nouvelle ligne TGV, ZAC, ...? 41
Formation des élus : ce qui change, ce qui subsiste en 2026 42
Violence faite aux élus : comprendre, anticiper, prévenir 43
Kit de survie de l'élu départemental 44
Relations institutionnelles : clef de voute de l'action politique de l'élu local 45
Élus : comment gagner en notoriété ? 46
Déontologie et prévention des conflits d'intérêts, pour les élus : loi du 11 octobre 2013 47
Statut de l'élu 2026, ce qui change, ce qui subsiste : frais de déplacement, retraites, etc... 48
Sécuriser la communication institutionnelle en période de réserve électorale 49
Fonctionnaires : déontologie et prévention des conflits d'intérêts ; la loi du 20 avril 2016 50
Élus : la légistique au service des députés. Clés, leviers, méthodes pour élaborer des lois claires et impactantes 51
Trouver sa place d'élu local et réussir son mandat 52

ÉLUS ET ÉQUIPES : TRAVAILLER EN CONFIANCE

Élus : clés et méthodes pour identifier, prévenir et agir face au risque de harcèlement sexuel et/ou sexiste au travail 54
Souffrance au travail : comprendre, agir, prévenir 55
Santé mentale des élus et cadres de direction (webinaire) 56
Élus et cadres de direction : comprendre et préserver une bonne santé mentale 57
Conférence - Enjeux personnels et collectifs d'une bonne santé mentale ? 58
Élus : clefs pour bien manager et prendre les meilleures décisions 59
Élus : leaders au service de la collectivité 60
Organiser, conduire et réussir vos réunions 61
Élus : clés, leviers, méthodes managériales pour bâtir une collectivité innovante 62
Renforcement des compétences managériales et de communication des décideurs publics 63

COMMUNICATION PUBLIQUE ET/OU MÉDIATIQUE DE L'ÉLU LOCAL

Discours : le préparer, le rédiger, le faire vivre avec éloquence devant un auditoire 65
Élus : maîtriser l'art du Pitch 66
Prise de parole en public 67
Média training 68
Évènements, cérémonies, meetings : quels styles vestimentaires et attitudes adopter ? Élus : toutes les clés pour faire de votre langage corporel et de votre style vestimentaire des atouts 69
Médias : établir une stratégie gagnante 70
Maîtrisez votre voix pour mieux gérer votre image et votre charisme vocal 71
Média coaching 72

PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE ET DE LA RADICALISATION

Mécanismes de radicalisation au travers du religieux 74

SIS et SDIS

SIS / SDIS : quels rôles et places pour les élus ? 76

GESTION DE CRISE

Gestion des situations de crise : les fondamentaux 78
Élus et gestion de crise 1/2 journée de formation théorique 79
Mise en application pratique de la gestion de crise par les élus 1/2 journée d'exercice de simulation 80
Élus : clés, méthodes et leviers d'actions pour déployer et piloter la communication de crise 81
Élus et communication de crise 1/2 journée de formation théorique 82
Élus et communication de crise 1/2 journée de formation pratique 83
La communication de crise face aux réseaux sociaux 84
Gérer une crise médiatique 85

SUITE PAGE 13

SUITE DE LA PAGE 12

TRANSPORTS, MOBILITÉS ET INFRASTRUCTURES

La route dans tous ses états... Enjeux et perspectives d'une politique routière départementale 87

Élus : quels leviers d'optimisation d'une politique routière départementale dans un contexte financier fortement contraint 88

TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

Bâtir et mettre en œuvre la feuille de route des transitions écologiques, énergétiques et climatiques de votre territoire 90-91

Nos vies bas carbone 92

POLITIQUES TERRITORIALES ET RURALITÉ - MUTATIONS SOCIÉTALES ET SOCIALES

Élus et métamorphose des territoires : nouveaux modes de vie et enjeux économiques - Clés pour comprendre la France d'aujourd'hui 94

Géostratégie territoriale : les évolutions démographiques de votre département 95

Pilotage des évolutions sociétales de la restauration collective et de ses enjeux - Gouvernance, attentes et objectifs de l'élu départemental 96

Transitions sociétales à horizon 2030/2050 97

ÉDUCATION, CULTURE & SPORTS

Gouvernance et fonctionnement des collèges - Quels place et rôle pour l'élu départemental siégeant au Conseil d'Administration d'un collège ? 99

Élus : les bénéfices de la promotion des circuits courts en restauration collective 100

Élus : comment faire de la mobilité un pilier du développement économique local et de l'attractivité territoriale 101

Conduire une politique culturelle départementale - Rôle et responsabilité de l'élu en charge de la culture 102

DÉMOCRATIE LOCALE ET CITOYENNETÉ

Comment promouvoir la participation citoyenne ? 104

INTELLIGENCE ARTIFICIELLE

Intelligence artificielle : élus, toutes les clés pour comprendre et agir - Enjeux, limites, impacts, apports, valorisation, gain de temps, ... 106

Communication : la clé pour l'intégration réussie de l'Intelligence Artificielle dans la collectivité 107-108

Élus : comment mettre l'IA au service de la collectivité et de l'exercice du mandat 109

Conférence pédagogique - Dématérialisation et intelligence artificielle : comment prévenir le risque démocratique ? 110

USAGES DU NUMÉRIQUE

Numérique éducatif : de quoi parle-t-on ? Quels place et rôle pour l'élu départemental ? Intégration de l'IA dans les collèges : enjeux, apports, éthique et responsabilité du Département 112

Élus locaux et RGPD : clés de compréhension et règles à respecter 113

Valoriser la donnée : pourquoi est-ce si stratégique pour les collectivités ? 114

Élus influents sur les réseaux sociaux : fondamentaux, clés, leviers, méthodes 115

Sensibilisation aux usages des outils et services numériques - Les enjeux de la protection des données expliqués aux élus 116

Réseaux sociaux - Débutant ou quasi-débutant 117

Pour aller plus loin sur les réseaux sociaux – Perfectionnement 118

Devenir 100% influent sur les réseaux sociaux – Expert 119

Cybersécurité : rôles et places des élus 120

Gestion de crise cyber et territoires : quels places et rôles pour les élus et les agents ? 121

TOURISME

Élus : quels leviers actionner pour réussir la transition touristique du territoire ? 123

PRÉPARER MARS 2028 - BILAN DE MANDAT

Bilan de mandat et projets : quelle communication pour l'élu ? 125

Accompagnement à la tenue de séminaires, d'événements thématiques spécifiques (mi-mandat, assises de l'eau, de l'alimentation...) 126

Evaluation des politiques publiques 127

PRATIQUER UNE LANGUE ÉTRANGÈRE

S'exprimer avec confiance en anglais pour un impact fort sur vos publics anglophones 129

Les clés d'une communication réussie avec les publics anglophones 130-131

Maîtriser l'écriture à Valeur Ajoutée en anglais 132-133

RELATIONS INTERNATIONALES ET EUROPE

Administration américaine : quels enjeux économiques et stratégiques pour les collectivités françaises ? 135

Politiques départementales et relations internationales : nouveaux enjeux, nouveaux défis - Élus, comment intégrer les éléments de mondialisation aux politiques publiques départementales ? 136

UN STUDIO DE TÉLÉVISION PROFESSIONNEL DANS VOTRE COLLECTIVITÉ

Média training / studio de télévision : un studio de télévision professionnel éphémère dans vos locaux le temps d'une session de groupe en intra 138-139-140

PRONEO CERTIFICATION
8, rue Octave Feuillet
75116 Paris
France

Certificat

Qualiopi
processus certifié
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

IFET est certifié pour ses actions de :

L. 6313-1-1 Actions de formation

situé à :

6, rue Dugay-Trouin
75006 Paris

PRONÉO CERTIFICATION a évalué l'activité de l'organisme IFET (Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11752204375 , SIREN 403805898) et atteste de sa conformité aux:
- Décret n° 2019-564 du 6 juin 2019 du relatif à la qualité des actions de la formation professionnelle
- Décret n° 2019-565 du 6 juin 2019 relatif au référentiel national sur la qualité des actions concourant au développement des compétences
- Arrêté du 6 juin 2019 relatif aux modalités d'audit associées au référentiel national mentionné à l'article D. 6316-1-1 du code du travail
- Arrêté du 31 mai 2023 portant diverses mesures en matière de certification qualité des organismes de formation
- Guide de lecture du Référentiel national qualité et le Questions-Réponses publiés sur le site du Ministère du Travail
- Règlement d'usage de la marque française de garantie n°4704889 « Qualiopi » et sa charte d'usage publiés sur le site du Ministère du Travail
- à la procédure de certification PRO RNQ 003 en vigueur sur le site de PRONÉO Certification

Ce certificat est valable* du 11/07/2024 au 10/07/2027
Date originale du cycle de certification en cours : 11/07/2024
Certificat n° F0593-1-R1 (*sous réserve d'une surveillance entre le 14ème et 22ème mois du cycle de 3 ans)

Le 16/04/2024
Président de PRONEO CERTIFICATION
Yves PARIOT

FORM RNQ 033 07

cofrac
CERTIFICATION DE PRODUITS ET SERVICES
Accréditation N°5-0615
Portée disponible sur le site www.cofrac.fr

Tél. : 0176504422 Courriel: info@proneo-certification.fr https://www.proneo-certification.fr TVA: FR67829590546
PRONÉO Certification - 8 rue Octave Feuillet 75116 Paris
SIRET : 82959054600018 - NAF : 7120B - RCS Paris 829590546
SAS au capital de 10000 €
Page: 1 / 1

SOLIDARITÉS, SANTÉ ET TRAVAIL GRAND ÂGE ENFANCE AUTONOMIE ET HANDICAP

- Aide sociale à l'enfance
- Insertion et lutte contre l'exclusion
- Handicap et autonomie
- Personnes âgées et dépendance

PUBLICS ÉLIGIBLES : élus, collaborateurs d'élus, agents

NOUVEAU

Aide à la décision sur les politiques sociales

Formateur : Éric BELLAMY, Directeur délégué Solidarité, Santé, et Travail à l'Assemblée des Départements de France

Contexte

Les dépenses sociales en forte évolution associées aux baisses des recettes impactent l'ensemble des budgets départementaux. Ce contexte préoccupant nécessite de réinterroger la portée, le poids et l'efficience des politiques sociales départementales, en complément des demandes de compensations portées auprès de l'Etat.

Objectifs

À l'issue de cette formation, les participants seront capables de mieux situer la position comparée de leur département en matière de politiques sociales, d'identifier certaines questions à poser sur le pilotage ces politiques, et d'identifier les leviers d'actions possibles en vue d'optimiser leurs politiques et dépenses sociales.

Programme

Données de contexte sur l'évolution des dépenses sociales

- Données tendancielles / typologie des dépenses sociales, dépenses pilotables et non pilotables
- Dynamiques des dépenses sociales

Evaluer les marges de manœuvre des départements sur les politiques sociales

- Place des élus dans le pilotage des dépenses sociales
- Mesures d'optimisation des dépenses sociales exogènes et endogènes
- Approches sectorielles / risques associés aux mesures d'optimisation

Situer son département en matière de politiques sociales

- Typologies des données disponibles, rôle et limite des comparaisons allocations individuelles de solidarité (AIS) et politiques sectorielles
- Situer son département en matière de dépenses sociales et en termes de bénéficiaires d'aides sociales

Cibler des mesures d'optimisation en matière de dépenses sociales

- Priorisation des mesures d'optimisation / Ajustement des barèmes départementaux
- Contrôle des actions et efficience des actions / Recouvrement des créances
- Croisement des politiques départementales

MÉTHODES MOBILISÉES :

- Expositive : données personnalisées sur le positionnement départemental
- Interrogative : Échanger avec les participants

Modalités d'évaluation d'atteinte des objectifs de la formation :

- Grille d'évaluation - échanges avec les participants

MOYENS PERMETTANT LE SUIVI ET L'APPRÉCIATION DES RÉSULTATS

- Feuilles de présence signées des participants et du formateur par demi-journée

Appréciation des résultats :

- Recueil individuel des attentes du stagiaire / questionnaire d'auto-évaluation des acquis en début et en fin de formation / évaluation continue durant la session / remise d'une attestation de fin de formation ;
- Questionnaire d'évaluation de la satisfaction en fin de formation.

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES D'ENCADREMENT DES FORMATIONS

Modalités pédagogiques :

- Évaluation des besoins et du profil du participant / cas pratiques / questionnaire et exercices ;
- Tests de contrôle de connaissances et validation des acquis à chaque étape / retours d'expériences.

Référent pédagogique et formateur : chaque formation est sous la responsabilité du directeur pédagogique de l'organisme de formation ; le bon déroulement est assuré par le formateur désigné par l'organisme de formation.

PUBLICS :
- **Élus départementaux, Directeurs de Cabinet, DGS**

Pré-requis : aucun

Modalités d'accès : sur inscription dans la limite des places disponibles

Durée : 3 heures

Dates : nous consulter

Horaires : 9h - 12h ou 14h - 17h

Lieux : IFET, Départements de France, 6 rue Duguay-Trouin, Paris / Dans votre collectivité ou un tiers-lieu de votre choix

Mode opératoire : présentiel / visio

Accès aux personnes en situation de handicap : nous consulter

Nombre de participants : 5

Suite du parcours : oui

Délais d'accès : une semaine en moyenne entre la demande et le démarrage de la formation

Tarif : nous consulter

IFET - Institut pour la Formation des Élus Territoriaux
Directeur général adjoint : René-Pierre ALMÉRAS
06 70 10 52 14 - 01 45 49 64 02 - renepierre.almeras@departements.fr
Agrément du ministère de l'Intérieur pour dispenser de la formation aux élus locaux
Déclaration d'existence : 12 75 22043 75 - Siret : 403 805 898 000 18 - Code APE : 9499Z

NOUVEAU

Élus et compétences sociales du département : les fondamentaux

Formatrice : Valérie LÖCHEN, experte en matière de conseil et de formation dans le secteur social et médicosocial et auteure de « Comprendre les politiques sociales » Dunod, 2021

Objectifs : À l'issue de cette formation, les participants seront capables d'identifier les missions et compétences sociales d'un Département ; d'identifier leur rôle en tant que conseillers départementaux dans l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques sociales ; d'accompagner et orienter efficacement les actions sociales au sein du territoire départemental ; d'interagir avec les acteurs locaux et institutionnels dans le cadre des politiques sociales.

Programme

Rappel des enjeux sociaux dans le cadre départemental
- Le cadre légal et les compétences sociales des Départements
- Le cadre juridique des compétences sociales : Code de l'action sociale et des familles
- Présentation des domaines d'intervention sociale du Département : Aide sociale à l'enfance (ASE) / Insertion et lutte contre l'exclusion / Handicap et autonomie / Personnes âgées et dépendance
- Rôle et responsabilités des conseillers départementaux

Les missions politiques et stratégiques
- Élaboration des schémas départementaux d'organisation sociale
- Vote des budgets sociaux et suivi des dépenses
- Évaluation des politiques sociales
- Les missions de terrain : proximité avec les usagers et les acteurs sociaux ; participation aux conseils d'administration d'établissements sociaux (EHPAD, foyers, etc.)
- Études de cas pratiques sur des situations concrètes

Gouvernance et pilotage des politiques sociales
- La coordination avec les acteurs locaux : communes, intercommunalités et associations, services déconcentrés de l'État
- Animation des partenariats et réseaux sociaux locaux
- Étude de dispositifs clés : RSA, PMI, APA, MDPH

Analyse des enjeux et défis sociaux actuels
- Pauvreté et précarité : quelles réponses du Département ?
- Vieillissement de la population et accompagnement de la dépendance
- Intégration et inclusion des personnes en situation de handicap
- Prévention et protection de l'enfance : rôle stratégique des élus
- Débat interactif : identifier les priorités locales

Conclusion et évaluation

MÉTHODES MOBILISÉES : Expositive – interrogative – débats

Modalités d'évaluation d'atteinte des objectifs de la formation : quizz / grille d'évaluation / travaux pratiques ; tests de contrôle de connaissances et validation des acquis à chaque étape

MOYENS PERMETTANT LE SUIVI ET L'APPRÉCIATION DES RÉSULTATS

Suivi de l'exécution : feuilles de présence signées des participants et du formateur par demi-journée ; attestation de fin de formation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action et les résultats de l'évaluation des acquis de la formation

Appréciation des résultats : recueil individuel des attentes du stagiaire / questionnaire d'auto-évaluation des acquis en début et en fin de formation / évaluation continue durant la session / remise d'une attestation de fin de formation ; questionnaire d'évaluation de la satisfaction en fin de formation

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES D'ENCADREMENT DES FORMATIONS

Modalités pédagogiques : évaluation des besoins et du profil du participant / cas pratiques / questionnaire et exercices ; tests de contrôle de connaissances et validation des acquis à chaque étape / retours d'expériences

Référent pédagogique et formateur : chaque formation est sous la responsabilité du directeur pédagogique de l'organisme de formation ; le bon déroulement est assuré par le formateur désigné par l'organisme de formation.

PUBLICS :
- **Élus, collaborateurs d'élus, DGS, DGA, cadres administratifs, agents**
- **Directeurs de Cabinet, Secrétaires Généraux**

Pré-requis : aucun

Modalités d'accès : sur inscription dans la limite des places disponibles

Durée : 1 journée : 7 heures

Date : nous consulter

Horaires : 9h - 12h30 / 13h30 - 17h

Lieux : IFET, Départements de France, 6 rue Duguay-Trouin, Paris / Dans votre collectivité ou un tiers-lieu de votre choix

Mode opératoire : présentiel / visio

Accès aux personnes en situation de handicap : nous consulter

Nombre de participants : 15

Suite du parcours : oui

Délais d'accès : une semaine en moyenne entre la demande et le démarrage de la formation

Tarif : 690 € nets de taxes + 50 € si élu

IFET - Institut pour la Formation des Élus Territoriaux
Directeur général adjoint : René-Pierre ALMÉRAS
06 70 10 52 14 - 01 45 49 64 02 - renepierre.almeras@departements.fr
Agrément du ministère de l'Intérieur pour dispenser de la formation aux élus locaux
Déclaration d'existence : 12 75 22043 75 - Siret : 403 805 898 000 18 - Code APE : 9499Z

NOUVEAU

Mise en perspective des enjeux sociaux actuels pour les Départements : clés, méthodes, leviers pour les élus

Formatrice : Valérie LÖCHEN, experte en matière de conseil et de formation dans le secteur social et médicosocial et auteure de « Comprendre les politiques sociales » Dunod, 2021

Objectifs pédagogiques opérationnels

À l'issue de la formation, les participants seront capables de :

- Identifier et hiérarchiser les principaux enjeux sociaux actuels
- Analyser les évolutions sociales à l'œuvre
- Comprendre les interactions entre politiques sociales, acteurs institutionnels et partenaires territoriaux
- Mobiliser des grilles de lecture et des méthodes d'analyse adaptées
- Identifier les leviers d'action à la disposition des élus départementaux
- Évaluer les impacts sociaux des décisions départementales
- Intégrer une vision prospective et stratégique des enjeux sociaux
- Renforcer leur posture d'élu décideur

Programme

- **Politiques sociales départementales**
- **Rôle stratégique des conseillers départementaux dans un contexte en mutation**
- **Gouvernance et innovation dans les politiques sociales**
- **Vers une action politique plus proactive et durable**
- **Conclusion et perspectives**

MÉTHODES MOBILISÉES : expositive – interrogative – débats

Modalités d'évaluation d'atteinte des objectifs de la formation :

- Quizz / grille d'évaluation / travaux pratiques
- Tests de contrôle de connaissances et validation des acquis à chaque étape

MOYENS PERMETTANT LE SUIVI ET L'APPRÉCIATION DES RÉSULTATS

Suivi de l'exécution :

- Feuilles de présence signées des participants et du formateur par demi-journée
- Attestation de fin de formation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action et les résultats de l'évaluation des acquis de la formation

Appréciation des résultats :

- Recueil individuel des attentes du stagiaire / questionnaire d'auto-évaluation des acquis en début et en fin de formation / évaluation continue durant la session / remise d'une attestation de fin de formation
- Questionnaire d'évaluation de la satisfaction en fin de formation

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES D'ENCADREMENT DES FORMATIONS

Modalités pédagogiques :

- Évaluation des besoins et du profil du participant / cas pratiques / questionnaire et exercices
- Tests de contrôle de connaissances et validation des acquis à chaque étape / retours d'expériences.

Référent pédagogique et formateur : chaque formation est sous la responsabilité du directeur pédagogique de l'organisme de formation ; le bon déroulement est assuré par le formateur désigné par l'organisme de formation.

PUBLICS :
- **Élus, collaborateurs d'élus, DGS, DGA, cadres administratifs, agents**
- **Directeurs de Cabinet, Secrétaires Généraux**

Pré-requis : aucun

Modalités d'accès : sur inscription dans la limite des places disponibles

Durée : 1 journée : 7 heures

Date : nous consulter

Horaires : 9h - 12h30 / 13h30 - 17h

Lieux : IFET, Départements de France, 6 rue Duguay-Trouin, Paris / Dans votre collectivité ou un tiers-lieu de votre choix

Mode opératoire : présentiel / visio

Accès aux personnes en situation de handicap : nous consulter

Nombre de participants : 15

Suite du parcours : oui

Délais d'accès : une semaine en moyenne entre la demande et le démarrage de la formation

Tarif : 690 € nets de taxes + 50 € si élu

IFET - Institut pour la Formation des Élus Territoriaux
Directeur général adjoint : René-Pierre ALMÉRAS
06 70 10 52 14 - 01 45 49 64 02 - renepierre.almeras@departements.fr
Agrément du ministère de l'Intérieur pour dispenser de la formation aux élus locaux
Déclaration d'existence : 12 75 22043 75 - Siret : 403 805 898 000 18 - Code APE : 9499Z

NOUVEAU

Élus : toutes les clés pour mener à bien vos missions d'administrateur d'EHPAD

Formatrice : Valérie LÖCHEN, experte en matière de conseil et de formation dans le secteur social et médicosocial et auteure de « Comprendre les politiques sociales » Dunod, 2021

Objectifs

À l'issue de la formation les élus auditeurs auront la capacité d'identifier :

- Les éléments indispensables pour mener à bien l'exercice de leurs responsabilités au sein des Conseils d'administration des EHPAD publics.
- Les éléments clés de la gouvernance et du fonctionnement des EHPAD.
- Les enjeux du Département concernant les politiques Personnes Âgées

Programme

le fonctionnement des EHPAD

- Autorisation, missions et contrôle
- Qualité et activités
- Financements et gestion budgétaire

Le pilotage des EHPAD et les points clés de vigilance

- Les principes de délégation et de pilotage
- Missions et responsabilités du conseil d'administration / des administrateurs
- Missions et responsabilités du directeur

Les enjeux des politiques personnes âgées des départements

- Vie à domicile / vie en établissement
- Attractivité des métiers et qualité de l'accompagnement et du soin
- Equilibres financiers
- Développement local et partenariats

MÉTHODES MOBILISÉES : expositive – interrogative – débats

Modalités d'évaluation d'atteinte des objectifs de la formation :

- Quizz / grille d'évaluation / travaux pratiques
- Tests de contrôle de connaissances et validation des acquis à chaque étape

MOYENS PERMETTANT LE SUIVI ET L'APPRÉCIATION DES RÉSULTATS

Suivi de l'exécution :

- Feuilles de présence signées des participants et du formateur par demi-journée
- Attestation de fin de formation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action et les résultats de l'évaluation des acquis de la formation

Appréciation des résultats :

- Recueil individuel des attentes du stagiaire / questionnaire d'auto-évaluation des acquis en début et en fin de formation / évaluation continue durant la session / remise d'une attestation de fin de formation
- Questionnaire d'évaluation de la satisfaction en fin de formation

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES D'ENCADREMENT DES FORMATIONS

Modalités pédagogiques :

- Évaluation des besoins et du profil du participant / cas pratiques / questionnaire et exercices
- Tests de contrôle de connaissances et validation des acquis à chaque étape / retours d'expériences.

Référent pédagogique et formateur : chaque formation est sous la responsabilité du directeur pédagogique de l'organisme de formation ; le bon déroulement est assuré par le formateur désigné par l'organisme de formation.

PUBLICS :
- **Élus, collaborateurs d'élus, DGS, DGA, cadres administratifs, agents**
- **Directeurs de Cabinet, Secrétaires Généraux**

Pré-requis : aucun

Modalités d'accès : sur inscription dans la limite des places disponibles

Durée : 7 heures

Dates : nous consulter

Horaires : 9h - 12h30 / 13h30 - 17h

Lieux : IFET, Départements de France, 6 rue Duguay-Trouin, Paris / Dans votre collectivité ou un tiers-lieu de votre choix

Mode opératoire : présentiel / visio

Accès aux personnes en situation de handicap : nous consulter

Nombre de participants : 15

Suite du parcours : oui

Délais d'accès : une semaine en moyenne entre la demande et le démarrage de la formation

Tarif : 690 € nets de taxes + 50 € si élu

IFET - Institut pour la Formation des Élus Territoriaux
Directeur général adjoint : René-Pierre ALMÉRAS
06 70 10 52 14 - 01 45 49 64 02 - renepierre.almeras@departements.fr
Agrément du ministère de l'Intérieur pour dispenser de la formation aux élus locaux
Déclaration d'existence : 12 75 22043 75 - Siret : 403 805 898 000 18 - Code APE : 9499Z

Le financement des ESSMS expliqué aux élus

Formatrice : Valérie LÖCHEN, experte en matière de conseil et de formation dans le secteur social et médicosocial et auteure de « Comprendre les politiques sociales » Dunod, 2021

Objectifs : À l'issue de la formation les élus auditeurs auront la capacité d'identifier : les éléments indispensables pour mener à bien l'exercice des compétences sociales au sein de la collectivité départementale ; les attributions du Département en matière sociale et la nature des prestations légales d'aide sociale : Aide sociale à l'enfance et aux familles, Aides aux personnes âgées, Aide sociale à l'hébergement en foyer, Prestation de compensation du handicap (PCH), Allocation personnalisée d'autonomie pour les personnes âgées à domicile (APA). À l'issue de la formation les élus auditeurs auront la compréhension : des fonctionnements financiers et des politiques tarifaires ; des enjeux budgétaires du financement des ESMS ; des champs de responsabilité autonomes et conjoints du Département.

Programme

1 - Les principes de financement
- L'aide sociale (déclenchement, principes, récupération)
- Les financements personnalisés (APA, PCH...)
- Les différentes modalités de financement : prix de journée, dotation globale, EPRD...
- Les financements conjoints avec l'ARS
- Les budgets des établissements (les différents groupes...).

2 - Les enjeux actuels
- Les accords Ségur et Laforcade
- La réforme de la tarification Personnes handicapées
- La négociation de la Convention collective de Branche
- L'impact de l'inflation...

3 - La fixation des budgets
- Les choix du département : les taux d'évolution, la gestion des résultats
- La contractualisation avec les établissements : les CPOM
- Les tableaux de bords

4 - Le contrôle et l'évaluation
- Le contrôle de tarification
- L'évaluation de la qualité

MÉTHODES MOBILISÉES : Expositive – interrogative – débats

Modalités d'évaluation d'atteinte des objectifs de la formation :
- Quizz / grille d'évaluation / travaux pratiques ;
- Tests de contrôle de connaissances et validation des acquis à chaque étape.

MOYENS PERMETTANT LE SUIVI ET L'APPRÉCIATION DES RÉSULTATS

Suivi de l'exécution :
- Feuilles de présence signées des participants et du formateur par demi-journée ;
- Attestation de fin de formation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action et les résultats de l'évaluation des acquis de la formation.

Appréciation des résultats :
- Recueil individuel des attentes du stagiaire / questionnaire d'auto-évaluation des acquis en début et en fin de formation / évaluation continue durant la session / remise d'une attestation de fin de formation
- Questionnaire d'évaluation de la satisfaction en fin de formation

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES D'ENCADREMENT DES FORMATIONS

Modalités pédagogiques :
- Évaluation des besoins et du profil du participant / cas pratiques / questionnaire et exercices
- Tests de contrôle de connaissances et validation des acquis à chaque étape / retours d'expériences

Référent pédagogique et formateur : chaque formation est sous la responsabilité du directeur pédagogique de l'organisme de formation ; le bon déroulement est assuré par le formateur désigné par l'organisme de formation.

PUBLICS :
- **Élus, collaborateurs d'élus, DGS, DGA, cadres administratifs, agents**
- **Directeurs de Cabinet, Secrétaires Généraux**

Pré-requis : aucun

Modalités d'accès : sur inscription dans la limite des places disponibles

Durée : 1 journée : 7 heures

Date : nous consulter

Horaires : 9h - 12h30 / 13h30 - 17h

Lieux : IFET, Départements de France, 6 rue Duguay-Trouin, Paris / Dans votre collectivité ou un tiers-lieu de votre choix

Mode opératoire : présentiel / visio

Accès aux personnes en situation de handicap : nous consulter

Nombre de participants : 15

Suite du parcours : oui

Délais d'accès : une semaine en moyenne entre la demande et le démarrage de la formation

Tarif : 690 € nets de taxes + 50 € si élu

IFET - Institut pour la Formation des Élus Territoriaux
Directeur général adjoint : René-Pierre ALMÉRAS
06 70 10 52 14 - 01 45 49 64 02 - renepierre.almeras@departements.fr
Agrément du ministère de l'Intérieur pour dispenser de la formation aux élus locaux
Déclaration d'existence : 12 75 22043 75 - Siret : 403 805 898 000 18 - Code APE : 9499Z

Élus : comment promouvoir la création d'un centre parental ?

Formateur : Frédéric VAN DER BORGHT, psychologue clinicien, haptopsychothérapeute et thérapeute familial. 20 ans d'expérience en protection de l'enfance

Objectifs : A l'issue de la formation vous serez capable d'identifier les enjeux de la protection de l'enfance et de la prévention précoce ; de comprendre les objectifs d'un centre parental en référence au label Aire de famille ; d'argumenter et convaincre de l'intérêt d'investir dans la mise en place d'un centre parental ; de décrire le fonctionnement d'un centre parental comme outil de prévention précoce et de repérer les étapes incontournables pour monter un centre parental sur la base du référentiel Aire de famille et construire un plan d'action.

Programme :

- Histoire de la protection de l'enfance
- Les enjeux actuels de la prévention précoce et de la protection de l'enfance
- Une approche éco-systémique de la maltraitance
- La révolution de la bien-traitance
- L'importance d'un accompagnement précoce : le vécu prénatal, l'épigénétique, les neurosciences affectives
- Le centre parental, origine et historique d'un nouveau paradigme en protection de l'enfance
- Soutenir ensemble la conjugalité et la parentalité
- Les effets escomptés d'un centre parental
- Les coûts évités d'un centre parental
- Les principes du référentiel et label Aire de famille

MÉTHODES MOBILISÉES : courts exposés méthodologiques, courtes mises en situation, étude de mini cas, visonnage de videos, travail en groupes, partage expérientiel, etc.

Modalités d'évaluation d'atteinte des objectifs de la formation :
- Quizz / grille d'évaluation / travaux pratiques ;
- Tests de contrôle de connaissances et validation des acquis à chaque étape.

MOYENS PERMETTANT LE SUIVI ET L'APPRÉCIATION DES RÉSULTATS

Suivi de l'exécution :
- Feuilles de présence signées des participants et du formateur par demi-journée ;
- Attestation de fin de formation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action et les résultats de l'évaluation des acquis de la formation.

Appréciation des résultats :
- Recueil individuel des attentes du stagiaire / questionnaire d'auto-évaluation des acquis en début et en fin de formation / évaluation continue durant la session / remise d'une attestation de fin de formation ;
- Questionnaire d'évaluation de la satisfaction en fin de formation.

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES D'ENCADREMENT DES FORMATIONS

Modalités pédagogiques :
- Évaluation des besoins et du profil du participant / cas pratiques / questionnaire et exercices ;
- Tests de contrôle de connaissances et validation des acquis à chaque étape / retours d'expériences.

PUBLICS :
- **Élus, collaborateurs d'élus, DGS, DGA, cadres administratifs, agents**
- **Directeurs de Cabinet, Secrétaires Généraux**

Pré-requis : aucun

Modalités d'accès : sur inscription dans la limite des places disponibles

Durée : 2 jours

Dates : nous consulter

Horaires : 9h - 12h30 / 13h30 - 17h

Lieux : IFET, Départements de France, 6 rue Duguay-Trouin, Paris / Dans votre collectivité ou un tiers-lieu de votre choix

Mode opératoire : présentiel / visio

Accès aux personnes en situation de handicap : nous consulter

Nombre de participants : 15

Suite du parcours : oui

Délais d'accès : une semaine en moyenne entre la demande et le démarrage de la formation

Tarif : 690 € nets de taxes par jour + 50 € si élu

Référent pédagogique et formateur : chaque formation est sous la responsabilité du directeur pédagogique de l'organisme de formation ; le bon déroulement est assuré par le formateur désigné par l'organisme de formation.

IFET - INSTITUT POUR LA FORMATION DES ÉLUS TERRITORIAUX

IFET - Institut pour la Formation des Élus Territoriaux
Directeur général adjoint : René-Pierre ALMÉRAS
06 70 10 52 14 - 01 45 49 64 02 - renepierre.almeras@departements.fr
Agrément du ministère de l'Intérieur pour dispenser de la formation aux élus locaux
Déclaration d'existence : 12 75 22043 75 - Siret : 403 805 898 000 18 - Code APE : 9499Z

ACTUALITÉ La santé dans les territoires expliquée aux élus

Formateur : Sébastien FIRROLONI est diplômé de Sciences Po Paris et de l'École des Hautes Études en Santé publique. Directeur de centre hospitalier, il a travaillé dans plusieurs ARS.

Objectifs : à l'issue de la formation, les participants seront capables de comprendre les tensions actuelles du système de santé : démographie médicale, attractivité, inflation, modèle économique des cabinets, mouvements sociaux des médecins libéraux ; identifier les acteurs institutionnels (ARS, CPAM, collectivités, CPTS, MSP, établissements de santé) et leurs marges de manœuvre ; comprendre les mécanismes d'allocation des ressources et les arbitrages territoriaux (ONDAM, investissements, priorités régionales) ; repérer les leviers d'action concrets à disposition des élus pour améliorer l'accès aux soins ; se repérer dans les enjeux d'actualité : accès aux soins, tensions hospitalières, coordination territoriale, évolution des professions de santé

Programme

1 - Cadre général des politiques de santé dans les territoires
- Architecture du système de santé : État, ARS, Assurance maladie, collectivités
- Déterminants actuels des tensions : démographie médicale, vieillissement, attractivité, inflation
- Comprendre l'ONDAM et ses effets sur la médecine de ville, l'hôpital et le médico-social
- Pourquoi le système craque : évolution des charges, modèle économique des cabinets, contraintes réglementaires

2 - Les acteurs, leurs missions et leurs objectifs
- ARS : régulation, planification, investissements, priorités territoriales
- CPAM : conventionnement, rémunération, négociations avec les libéraux
- Collectivités : compétences réelles, marges de manœuvre, ingénierie territoriale
- CPTS, MSP, centres de santé : rôles, limites, leviers
- Hôpitaux : attractivité, tensions actuelles, articulation ville–hôpital

3 - Les mécanismes d'allocation de ressources et les arbitrages
- Décision des investissements hospitaliers (post Ségur)
- Critères d'arbitrage territoriaux : besoins, priorités, soutenabilité
- Financements mobilisables pour les projets de santé territoriaux
- Effets de l'inflation et des coûts de fonctionnement sur les décisions locales

4. Agir aujourd'hui pour l'accès aux soins : leviers pour les élus
- Comprendre les revendications actuelles des médecins libéraux
- Leviers d'attractivité territoriale : conditions d'exercice, logement, ingénierie, coordination
- Outils mobilisables : contrats, aides, projets de santé, soutien aux CPTS/MSP
- Limites : ce que les élus peuvent faire… et ce qu'ils ne peuvent pas faire
- Études de cas : déserts médicaux, tensions hospitalières, initiatives locales réussies

PUBLICS :
- **Élus, collaborateurs d'élus, DGS, DGA, cadres administratifs, agents**
- **Directeurs de Cabinet, Secrétaires Généraux**

Pré-requis : aucun

Modalités d'accès : sur inscription dans la limite des places disponibles

Durée : 7 heures

Date : nous consulter

Horaires : 9h - 12h30 / 13h30 - 17h

Lieux : IFET, Départements de France, 6 rue Duguay-Trouin, Paris / Dans votre collectivité ou un tiers-lieu de votre choix

Mode opératoire : présentiel / visio

Accès aux personnes en situation de handicap : nous consulter

Nombre de participants : 15

Suite du parcours : oui

Délais d'accès : une semaine en moyenne entre la demande et le démarrage de la formation

Tarif : 690 € nets de taxes + 50 € si élu

Référent pédagogique et formateur : chaque formation est sous la responsabilité du directeur pédagogique de l'organisme de formation ; le bon déroulement est assuré par le formateur désigné par l'organisme de formation.

MÉTHODES MOBILISÉES : Expositive – interrogative – débats
Modalités d'évaluation d'atteinte des objectifs de la formation :
Quizz / grille d'évaluation / travaux pratiques ; tests de contrôle de connaissances et validation des acquis à chaque étape

MOYENS PERMETTANT LE SUIVI ET L'APPRÉCIATION DES RÉSULTATS
Suivi de l'exécution : feuilles de présence signées des participants et du formateur par demi-journée ; attestation de fin de formation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action et les résultats de l'évaluation des acquis de la formation
Appréciation des résultats : recueil individuel des attentes du stagiaire / questionnaire d'auto-évaluation des acquis en début et en fin de formation / évaluation continue durant la session / remise d'une attestation de fin de formation ; questionnaire d'évaluation de la satisfaction en fin de formation

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES D'ENCADREMENT DES FORMATIONS
Modalités pédagogiques : évaluation des besoins et du profil du participant / cas pratiques / questionnaire et exercices ; tests de contrôle de connaissances et validation des acquis à chaque étape / retours d'expériences

I·F·E·T INSTITUT POUR LA FORMATION DES ÉLUS TERRITORIAUX
IFET - Institut pour la Formation des Élus Territoriaux
Directeur général adjoint : René-Pierre ALMÉRAS
06 70 10 52 14 - 01 45 49 64 02 - renepierre.almeras@departements.fr
Agrément du ministère de l'Intérieur pour dispenser de la formation aux élus locaux
Déclaration d'existence : 12 75 22043 75 - Siret : 403 805 898 000 18 - Code APE : 9499Z

ACTUALITÉ Élus : toutes les clés pour mener à bien vos missions d'administrateurs de centres hospitaliers

Formateur : Sébastien FIRROLONI est diplômé de Sciences Po Paris et de l'École des Hautes Études en Santé publique. Directeur d'hôpital, il a travaillé dans plusieurs ARS.

Objectifs

À l'issue de cette formation les auditeurs seront en capacité d'identifier avec précision :

- L'organisation générale de l'hôpital, son fonctionnement,
- Les instances délibératives et consultatives, gouvernance
- La composition du Conseil de Surveillance
- Les attributions de chaque administrateur
- Les conditions d'exercice du mandat d'administrateur
- Ce qui est attendu des administrateurs en matière de pilotage de l'instance de gouvernance du Conseil de Surveillance.

Programme

- Contexte et enjeux : organisation générale de l'hôpital, fonctionnement, instances délibératives et consultatives, gouvernance
- Attributions : évolution du rôle et des missions du Conseil de Surveillance, rôle des élus locaux
- Composition du Conseil de Surveillance : différenciation des rôles des membres, impact du ressort territorial
- Conditions d'exercice des membres
- Fonctionnement du Conseil de Surveillance : préparation, tenue, suivi
- Le régime de l'administration provisoire : définition et mise en œuvre

MÉTHODES MOBILISÉES : Expositive – interrogative – débats

Modalités d'évaluation d'atteinte des objectifs de la formation :

- Quizz / grille d'évaluation / travaux pratiques ;
- Tests de contrôle de connaissances et validation des acquis à chaque étape.

MOYENS PERMETTANT LE SUIVI ET L'APPRÉCIATION DES RÉSULTATS

Suivi de l'exécution :

- Feuilles de présence signées des participants et du formateur par demi-journée ;
- Attestation de fin de formation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action et les résultats de l'évaluation des acquis de la formation.

Appréciation des résultats :

- Recueil individuel des attentes du stagiaire / questionnaire d'auto-évaluation des acquis en début et en fin de formation / évaluation continue durant la session / remise d'une attestation de fin de formation ;
- Questionnaire d'évaluation de la satisfaction en fin de formation.

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES D'ENCADREMENT DES FORMATIONS

Modalités pédagogiques :

- Évaluation des besoins et du profil du participant / cas pratiques / questionnaire et exercices ;
- Tests de contrôle de connaissances et validation des acquis à chaque étape / retours d'expériences.

Référent pédagogique et formateur : chaque formation est sous la responsabilité du directeur pédagogique de l'organisme de formation ; le bon déroulement est assuré par le formateur désigné par l'organisme de formation.

PUBLICS :
- **Élus, collaborateurs d'élus, DGS, DGA, cadres administratifs, agents**
- **Directeurs de Cabinet, Secrétaires Généraux**

Pré-requis : aucun

Modalités d'accès : sur inscription dans la limite des places disponibles

Durée : 7 heures

Date : nous consulter

Horaires : 9h - 12h30 / 13h30 - 17h

Lieux : IFET, Départements de France, 6 rue Duguay-Trouin, Paris / Dans votre collectivité ou un tiers-lieu de votre choix

Mode opératoire : présentiel / visio

Accès aux personnes en situation de handicap : nous consulter

Nombre de participants : 15

Suite du parcours : oui

Délais d'accès : une semaine en moyenne entre la demande et le démarrage de la formation

Tarif : 690 € nets de taxes + 50 € si élu

IFET - Institut pour la Formation des Élus Territoriaux
Directeur général adjoint : René-Pierre ALMÉRAS
06 70 10 52 14 - 01 45 49 64 02 - renepierre.almeras@departements.fr
Agrément du ministère de l'Intérieur pour dispenser de la formation aux élus locaux
Déclaration d'existence : 12 75 22043 75 - Siret : 403 805 898 000 18 - Code APE : 9499Z

Responsabilités juridiques des travailleurs sociaux exerçant dans un foyer de l'enfance

Formatrice : Maître Rolande PLACIDI - Avocat au Barreau de Strasbourg

Objectifs

A l'issue de cette formation, les auditeurs seront en capacité : d'identifier les principes fondamentaux du droit pénal, civil et social ; d'identifier les différentes responsabilités des personnels (cadres, salariés) mobilisés au sein des établissements sociaux et médico-sociaux (ESMS) ; d'identifier et mesurer la responsabilité des ESMS ; de comprendre les différents éléments d'une procédure pénale, civile, prud'homale et civile.

Programme

La responsabilité administrative et civile des acteurs sociaux

- La responsabilité administrative du service d'aide sociale à l'enfance
- La responsabilité des établissements de l'enfance

La responsabilité pénale

- Les principes de la responsabilité pénale
- La responsabilité pénale des personnels travaillant dans les établissements
  - Le secret professionnel
  - Les obligations de signalement générales ne s'appliquent pas aux professionnels astreints au secret
  - Les obligations de signalement pour les services sociaux

    Le danger grave et imminent / L'article 40 du CPP
    La protection de l'enfance / L'information du juge pour enfant

La responsabilité disciplinaire

- Les fautes professionnelles
- Les conséquences d'une condamnation pénale

MÉTHODES MOBILISÉES : expositive – interrogative – débats

Modalités d'évaluation d'atteinte des objectifs de la formation :

- Quizz / grille d'évaluation / travaux pratiques ;
- Tests de contrôle de connaissances et validation des acquis à chaque étape.

MOYENS PERMETTANT LE SUIVI ET L'APPRÉCIATION DES RÉSULTATS

Suivi de l'exécution :

- Feuilles de présence signées des participants et du formateur par demi-journée ;
- Attestation de fin de formation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action et les résultats de l'évaluation des acquis de la formation.

Appréciation des résultats :

- Recueil individuel des attentes du stagiaire / questionnaire d'auto-évaluation des acquis en début et en fin de formation / évaluation continue durant la session / remise d'une attestation de fin de formation ;
- Questionnaire d'évaluation de la satisfaction en fin de formation.

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES D'ENCADREMENT DES FORMATIONS

Modalités pédagogiques :

- Évaluation des besoins et du profil du participant / cas pratiques / questionnaire et exercices ;
- Tests de contrôle de connaissances et validation des acquis à chaque étape / retours d'expériences.

Référent pédagogique et formateur : chaque formation est sous la responsabilité du directeur pédagogique de l'organisme de formation ; le bon déroulement est assuré par le formateur désigné par l'organisme de formation.

PUBLICS :
- **Élus, collaborateurs d'élus, DGS, DGA, cadres administratifs, agents**
- **Directeurs de Cabinet, Secrétaires Généraux**

Pré-requis : aucun

Modalités d'accès : sur inscription dans la limite des places disponibles

Durée : 7 heures

Date : nous consulter

Horaires : 9h - 12h30 / 13h30 - 17h

Lieux : IFET, Départements de France, 6 rue Duguay-Trouin, Paris / Dans votre collectivité ou un tiers-lieu de votre choix

Mode opératoire : présentiel / visio

Accès aux personnes en situation de handicap : nous consulter

Nombre de participants : 15

Suite du parcours : oui

Délais d'accès : une semaine en moyenne entre la demande et le démarrage de la formation

Tarif : 690 € nets de taxes + 50 € si élu

IFET - Institut pour la Formation des Élus Territoriaux
Directeur général adjoint : René-Pierre ALMÉRAS
06 70 10 52 14 - 01 45 49 64 02 - renepierre.almeras@departements.fr
Agrément du ministère de l'Intérieur pour dispenser de la formation aux élus locaux
Déclaration d'existence : 12 75 22043 75 - Siret : 403 805 898 000 18 - Code APE : 9499Z

NOUVEAU

Gouvernance de la protection de l'enfance et avenir des territoires

Quels rôle et place pour les élus locaux ? Enjeux stratégiques, méthodes, clés et leviers de compréhension.

Formateur : Fabien FEUILLADE, directeur général adjoint de l'association Union pour l'Enfance, directeur du service d'accueil familial d'Ile-de-France, membre de l'Institut de Psychoéducation

Contexte

Les lois successives : de la décentralisation de la protection de l'enfance à la loi de février 2022 ; **Une évolution des connaissances** scientifiques et sociologiques ; **Une augmentation d'activité** mais surtout des flux d'activité qui s'accélèrent ; **Une volonté d'homogénéisation** des politiques publiques sur l'ensemble du territoire

Objectif général de la formation

À l'issue de la formation, les élus locaux seront en capacité de comprendre, piloter et renforcer la gouvernance territoriale de la protection de l'enfance, en identifiant clairement leur rôle stratégique, leurs marges de manœuvre politiques et les leviers d'action adaptés aux enjeux actuels et futurs des territoires.

Objectifs pédagogiques spécifiques

À l'issue de la formation, les participants seront capables de :
- Comprendre les fondements et les enjeux de la protection de l'enfance
- Clarifier le rôle et les responsabilités des élus locaux
- Maîtriser les principes de gouvernance territoriale appliqués à la protection de l'enfance
- Développer une capacité d'analyse stratégique et de décision
- Mobiliser des méthodes et leviers d'action concrets pour les élus
- Renforcer la posture politique et éthique de l'élu

Programme

- **Les missions à organiser**
- **Penser l'organisation du dispositif**
- **Mieux assurer la sécurité des enfants placés et sécuriser les parcours**
  Les grands principes de la loi de 2022

MÉTHODES MOBILISÉES : expositive – interrogative – débats

Modalités d'évaluation d'atteinte des objectifs de la formation :
- Quizz / grille d'évaluation / travaux pratiques
- Tests de contrôle de connaissances et validation des acquis à chaque étape

MOYENS PERMETTANT LE SUIVI ET L'APPRÉCIATION DES RÉSULTATS

Suivi de l'exécution :
- Feuilles de présence signées des participants et du formateur par demi-journée / attestation de fin de formation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action et les résultats de l'évaluation des acquis de la formation

Appréciation des résultats :
- Recueil individuel des attentes du stagiaire / questionnaire d'auto-évaluation des acquis en début et en fin de formation / évaluation continue durant la session / remise d'une attestation de fin de formation
- Questionnaire d'évaluation de la satisfaction en fin de formation

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES D'ENCADREMENT DES FORMATIONS

Modalités pédagogiques :
- Évaluation des besoins et du profil du participant / cas pratiques / questionnaire et exercices
- Tests de contrôle de connaissances et validation des acquis à chaque étape / retours d'expériences.

Référent pédagogique et formateur : chaque formation est sous la responsabilité du directeur pédagogique de l'organisme de formation ; le bon déroulement est assuré par le formateur désigné par l'organisme de formation.

PUBLICS :
- **Élus, collaborateurs d'élus, DGS, DGA, cadres administratifs, agents**
- **Directeurs de Cabinet, Secrétaires Généraux**

Pré-requis : aucun

Modalités d'accès : sur inscription dans la limite des places disponibles

Durée : 7 heures

Dates : nous consulter

Horaires : 9h - 12h30 / 13h30 - 17h

Lieux : IFET, Départements de France, 6 rue Duguay-Trouin, Paris / Dans votre collectivité ou un tiers-lieu de votre choix

Mode opératoire : présentiel / visio

Accès aux personnes en situation de handicap : nous consulter

Nombre de participants : 15

Suite du parcours : oui

Délais d'accès : une semaine en moyenne entre la demande et le démarrage de la formation

Tarif : 690 € nets de taxes + 50 € si élu

IFET - Institut pour la Formation des Élus Territoriaux
Directeur général adjoint : René-Pierre ALMÉRAS
06 70 10 52 14 - 01 45 49 64 02 - renepierre.almeras@departements.fr
Agrément du ministère de l'Intérieur pour dispenser de la formation aux élus locaux
Déclaration d'existence : 12 75 22043 75 - Siret : 403 805 898 000 18 - Code APE : 9499Z

Président du conseil de surveillance d'un centre hospitalier : exercer pleinement son rôle de maire ou de président d'agglo

Formateur : **Sébastien FIRROLONI**, directeur d'hôpital (Corps DH), diplômé de Sciences Po Paris et de l'École des Hautes Études en Santé publique, ancien enseignant à Sciences Po Paris et en classes préparatoires aux concours administratifs. Il a travaillé dans plusieurs ARS et exercé des missions de direction et de transition en établissements de santé publics et privés

Objectifs

Le maire de la commune siège d'un centre hospitalier en est, de droit ou de fait, très souvent président du conseil de surveillance. C'est un rôle institutionnel majeur, rarement préparé, alors que la commune est l'assise territoriale historique de l'hôpital et que son avenir engage directement l'attractivité, l'emploi et l'aménagement du territoire.

À l'issue de la formation, les participants seront capables de :

- Comprendre ce qu'est réellement le conseil de surveillance : ses attributions, ses limites, et ce qui le distingue du conseil d'administration d'avant la loi HPST
- Distinguer précisément le rôle du président du conseil de surveillance de celui du directeur d'établissement et de la commission médicale d'établissement (CME)
- Exercer pleinement la présidence : préparer et animer les séances, porter la voix du territoire, exercer un contrôle réel sans se substituer à la direction
- Comprendre les grands enjeux budgétaires et stratégiques de l'hôpital (EPRD, projet d'établissement, GHT) pour les questionner utilement en séance
- Faire le lien entre la présidence du conseil de surveillance et le rôle de maire ou de président d'agglo : attractivité du territoire, emploi, aménagement, image de la ville
- Identifier les situations de crise ou de tension (difficultés financières, conflit de gouvernance, fermeture de service) et le rôle du président dans ces moments

Programme

1. Le conseil de surveillance : ce qu'il est, ce qu'il n'est pas

- De l'ancien conseil d'administration au conseil de surveillance (loi HPST) : ce qui a changé et pourquoi
- Attributions réelles : orientations stratégiques, contrôle permanent de la gestion, avis sur le projet d'établissement
- Ce que le conseil de surveillance ne fait pas : la gestion opérationnelle, qui relève du directeur et du directoire

PUBLICS :
- **Élus, collaborateurs d'élus, DGS, DGA, cadres administratifs, agents**
- **Directeurs de Cabinet, Secrétaires Généraux**

Pré-requis : aucun

Modalités d'accès : sur inscription dans la limite des places disponibles

Durée : 1 journée

Date : nous consulter

Horaires : 9h - 12h30 / 13h30 - 17h

Lieux : IFET, Départements de France, 6 rue Duguay-Trouin, Paris / Dans votre collectivité ou un tiers-lieu de votre choix

Mode opératoire : présentiel / visio

Accès aux personnes en situation de handicap : nous consulter

Nombre de participants : 15

Suite du parcours : oui

Délais d'accès : une semaine en moyenne entre la demande et le démarrage de la formation

Tarif : 690 € nets de taxes + 50 € si élu

SUITE PAGE SUIVANTE >

IFET - Institut pour la Formation des Élus Territoriaux
Directeur général adjoint : René-Pierre ALMÉRAS
06 70 10 52 14 - 01 45 49 64 02 - renepierre.almeras@departements.fr
Agrément du ministère de l'Intérieur pour dispenser de la formation aux élus locaux
Déclaration d'existence : 12 75 22043 75 - Siret : 403 805 898 000 18 - Code APE : 9499Z

> **SUITE** DE LA PAGE PRÉCÉDENTE

Président du conseil de surveillance d'un centre hospitalier : exercer pleinement son rôle de maire ou de président d'agglo

2. Le triptyque de gouvernance hospitalière

- Le directeur : ordonnateur, chef d'établissement, responsable de la gestion quotidienne
- La commission médicale d'établissement (CME) : rôle du corps médical dans la gouvernance
- Le conseil de surveillance et son président : où s'arrête le contrôle, où commence l'ingérence

3. Exercer pleinement la présidence

- Préparer une séance : ordre du jour, dossiers à maîtriser, questions à poser au directeur
- Animer le conseil : donner la parole aux usagers, aux personnels, aux élus, sans confisquer le débat
- Lire et questionner l'essentiel des documents financiers : EPRD, compte financier, plan global de financement pluriannuel
- Comprendre le projet d'établissement et le projet médical partagé pour en apprécier la cohérence avec le territoire

4. L'hôpital dans son territoire : le rôle stratégique du maire-président

- L'hôpital comme premier employeur ou l'un des premiers employeurs de la commune : enjeux d'attractivité et d'aménagement
- Le groupement hospitalier de territoire (GHT) : ce qu'il change pour l'autonomie de l'établissement et la place du président
- Articulation avec les projets municipaux : logement des personnels soignants, mobilités, offre de santé de ville
- Porter la voix du territoire face à l'ARS sans se substituer à elle ni au directeur

5. Anticiper les moments de tension

- Difficultés financières, plan de retour à l'équilibre : le rôle et les limites du conseil de surveillance
- Conflit de gouvernance entre direction et corps médical : posture du président
- Menace de fermeture ou de reconfiguration d'un service : ce qu'un maire peut et doit faire

Atelier pratique : à partir de l'ordre du jour anonymisé d'un conseil de surveillance réel, les participants préparent collectivement les questions et points de vigilance qu'ils porteraient en séance en tant que président.

MÉTHODES MOBILISÉES : Expositive – interrogative – débats
Modalités d'évaluation d'atteinte des objectifs de la formation :
Quizz / grille d'évaluation / travaux pratiques ; tests de contrôle de connaissances et validation des acquis à chaque étape

MOYENS PERMETTANT LE SUIVI ET L'APPRÉCIATION DES RÉSULTATS
Suivi de l'exécution : feuilles de présence signées des participants et du formateur par demi-journée ; attestation de fin de formation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action et les résultats de l'évaluation des acquis de la formation
Appréciation des résultats : recueil individuel des attentes du stagiaire / questionnaire d'auto-évaluation des acquis en début et en fin de formation / évaluation continue durant la session / remise d'une attestation de fin de formation ; questionnaire d'évaluation de la satisfaction en fin de formation

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES D'ENCADREMENT DES FORMATIONS
Modalités pédagogiques : évaluation des besoins et du profil du participant / cas pratiques / questionnaire et exercices ; tests de contrôle de connaissances et validation des acquis à chaque étape / retours d'expériences

Référent pédagogique et formateur : chaque formation est sous la responsabilité du directeur pédagogique de l'organisme de formation ; le bon déroulement est assuré par le formateur désigné par l'organisme de formation.

Coordination ville-hôpital et maintien à domicile

Formateur : **Sébastien FIRROLONI**, directeur d'hôpital (Corps DH), diplômé de Sciences Po Paris et de l'École des Hautes Études en Santé publique, ancien enseignant à Sciences Po Paris et en classes préparatoires aux concours administratifs. Il a travaillé dans plusieurs ARS et exercé des missions de direction et de transition en établissements de santé publics et privés

Objectifs

À l'issue de la formation, les participants seront capables de :

- Situer les compétences réelles du bloc communal/intercommunal dans le parcours de soin (ce qui relève du maire, ce qui relève de l'ARS, de l'Assurance maladie ou des acteurs de santé eux-mêmes)
- Comprendre le fonctionnement de l'HAD, des SSIAD/SAAD et des sorties d'hospitalisation, et identifier où la commune ou l'agglo peut fluidifier le parcours
- Dialoguer utilement avec les CPTS, les MSP, les établissements de santé et l'ARS sans empiéter sur leurs prérogatives
- Mobiliser les outils municipaux concrets pour soutenir le maintien à domicile des personnes âgées ou dépendantes (logement adapté, transport, lien social, portage de repas, CCAS)
- Anticiper les tensions les plus fréquentes (sorties d'hôpital non anticipées, ruptures de parcours, saturation des professionnels libéraux) et les rôles de vigilance de l'élu

Programme

1. Le parcours de soin vu depuis la mairie

- Qui fait quoi : ARS, CPAM, établissements de santé, HAD, SSIAD/SAAD, CCAS, commune
- L'HAD : ce que c'est réellement, ce qu'elle permet, ses limites de capacité et de couverture horaire
- Sorties d'hospitalisation : pourquoi elles échouent souvent, et ce qu'une commune peut sécuriser en amont

2. Les leviers concrets du bloc communal

- CCAS et coordination gérontologique : ce qui est mobilisable sans moyens supplémentaires
- Logement adapté, aides techniques, transport à la demande : articulation avec les acteurs sociaux du département
- Lien avec les CPTS et MSP : la commune comme facilitateur immobilier et logistique, pas comme opérateur de soin

PUBLICS :
- **Élus, collaborateurs d'élus, DGS, DGA, cadres administratifs, agents**
- **Directeurs de Cabinet, Secrétaires Généraux**

Pré-requis : aucun

Modalités d'accès : sur inscription dans la limite des places disponibles

Durée : 1 journée

Date : nous consulter

Horaires : 9h - 12h30 / 13h30 - 17h

Lieux : IFET, Départements de France, 6 rue Duguay-Trouin, Paris / Dans votre collectivité ou un tiers-lieu de votre choix

Mode opératoire : présentiel / visio

Accès aux personnes en situation de handicap : nous consulter

Nombre de participants : 15

Suite du parcours : oui

Délais d'accès : une semaine en moyenne entre la demande et le démarrage de la formation

Tarif : 690 € nets de taxes + 50 € si élu

SUITE PAGE SUIVANTE >

IFET - Institut pour la Formation des Élus Territoriaux
Directeur général adjoint : René-Pierre ALMÉRAS
06 70 10 52 14 - 01 45 49 64 02 - renepierre.almeras@departements.fr
Agrément du ministère de l'Intérieur pour dispenser de la formation aux élus locaux
Déclaration d'existence : 12 75 22043 75 - Siret : 403 805 898 000 18 - Code APE : 9499Z

> **SUITE** DE LA PAGE PRÉCÉDENTE

Coordination ville-hôpital et maintien à domicile

3. Dialoguer avec l'écosystème santé sans en avoir la compétence

- Ce qu'un maire peut légitimement demander à l'ARS, à un directeur d'établissement, à une CPTS
- Construire une relation de confiance avec les acteurs de santé du territoire
- Identifier les signaux d'alerte : désert médical qui s'installe, saturation de l'HAD, rupture de parcours répétée

4. Études de cas et retours d'expérience

- Exemples de coordinations réussies entre commune, HAD et libéraux
- Ce qui bloque le plus souvent, et pourquoi

Atelier pratique : à partir d'un cas réel anonymisé de sortie d'hospitalisation complexe, les participants identifient collectivement les leviers mobilisables par leur commune ou leur agglomération.

MÉTHODES MOBILISÉES : Expositive – interrogative – débats
Modalités d'évaluation d'atteinte des objectifs de la formation :
Quizz / grille d'évaluation / travaux pratiques ; tests de contrôle de connaissances et validation des acquis à chaque étape

MOYENS PERMETTANT LE SUIVI ET L'APPRÉCIATION DES RÉSULTATS
Suivi de l'exécution : feuilles de présence signées des participants et du formateur par demi-journée ; attestation de fin de formation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action et les résultats de l'évaluation des acquis de la formation
Appréciation des résultats : recueil individuel des attentes du stagiaire / questionnaire d'auto-évaluation des acquis en début et en fin de formation / évaluation continue durant la session / remise d'une attestation de fin de formation ; questionnaire d'évaluation de la satisfaction en fin de formation

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES D'ENCADREMENT DES FORMATIONS
Modalités pédagogiques : évaluation des besoins et du profil du participant / cas pratiques / questionnaire et exercices ; tests de contrôle de connaissances et validation des acquis à chaque étape / retours d'expériences

Référent pédagogique et formateur : chaque formation est sous la responsabilité du directeur pédagogique de l'organisme de formation ; le bon déroulement est assuré par le formateur désigné par l'organisme de formation.

Lutter contre les déserts médicaux : leviers concrets et pilotage des projets d'investissement (MSP, centres de santé, EHPAD)

Formateur : **Sébastien FIRROLONI**, directeur d'hôpital (Corps DH), diplômé de Sciences Po Paris et de l'École des Hautes Études en Santé publique, ancien enseignant à Sciences Po Paris et en classes préparatoires aux concours administratifs. Il a travaillé dans plusieurs ARS et exercé des missions de direction et de transition en établissements de santé publics et privés

Objectifs

À l'issue de la formation, les participants seront capables de :

- Comprendre les causes structurelles de la désertification médicale (démographie médicale, attractivité, évolution des pratiques) pour agir sur les bons leviers
- Distinguer ce qui relève du maire/de l'agglo, de l'ARS, et des professionnels de santé eux-mêmes
- Mobiliser les outils d'attractivité territoriale à disposition du bloc communal : immobilier médical, aides à l'installation, ingénierie de projet, cadre de vie
- Structurer un projet de maison de santé pluriprofessionnelle (MSP) ou soutenir une CPTS existante sans se substituer aux professionnels de santé
- Piloter ou co-piloter un projet d'investissement en santé (MSP, centre de santé, EHPAD municipal) : montage juridique, plan de financement, phasage
- Construire un dossier de financement mobilisable auprès de l'ARS, de la région, de l'État ou des banques pour un projet de santé territorial

Programme

1. Comprendre la crise avant d'agir

- Démographie médicale, attractivité, modèle économique des cabinets : ce qui explique la situation actuelle
- Ce que les élus peuvent réellement changer, et ce qu'ils ne peuvent pas changer
- Le rôle et les priorités de l'ARS dans la régulation territoriale de l'offre de soins

2. Les leviers d'attractivité mobilisables par la commune ou l'agglo

- Immobilier médical : mise à disposition de locaux, bail, montages juridiques courants
- Aides à l'installation, logement, emploi du conjoint, scolarisation : ce qui pèse réellement dans la décision d'un jeune médecin
- Ingénierie de projet : qui porte le projet, qui l'anime dans la durée

PUBLICS :
- **Élus, collaborateurs d'élus, DGS, DGA, cadres administratifs, agents**
- **Directeurs de Cabinet, Secrétaires Généraux**

Pré-requis : aucun

Modalités d'accès : sur inscription dans la limite des places disponibles

Durée : 1 journée

Date : nous consulter

Horaires : 9h - 12h30 / 13h30 - 17h

Lieux : IFET, Départements de France, 6 rue Duguay-Trouin, Paris / Dans votre collectivité ou un tiers-lieu de votre choix

Mode opératoire : présentiel / visio

Accès aux personnes en situation de handicap : nous consulter

Nombre de participants : 15

Suite du parcours : oui

Délais d'accès : une semaine en moyenne entre la demande et le démarrage de la formation

Tarif : 690 € nets de taxes + 50 € si élu

SUITE PAGE SUIVANTE >

> **SUITE** DE LA PAGE PRÉCÉDENTE

Lutter contre les déserts médicaux : leviers concrets et pilotage des projets d'investissement (MSP, centres de santé, EHPAD)

3. Construire un projet de santé territorial

- MSP et CPTS : différences, complémentarités, et rôle de l'élu dans chacune
- Étapes clés d'un projet de MSP : diagnostic de besoins, mobilisation des professionnels, montage financier
- Financements mobilisables : ARS, contrats de ville, fonds européens, collectivités de rang supérieur

4. Accompagner un projet d'investissement en santé (MSP, centre de santé, EHPAD)

- Choisir le bon montage juridique : maîtrise d'ouvrage publique directe, bail emphytéotique, société civile immobilière de professionnels, PPP
- Construire le plan de financement : subventions mobilisables (DETR, DSIL, ARS, région, Europe), emprunt, participation des professionnels
- Phasage d'un projet immobilier de santé : diagnostic de besoins, programmation, choix du site, calendrier travaux, mise en exploitation
- Sécuriser la relation avec les futurs occupants (professionnels de santé, gestionnaire d'EHPAD) avant le lancement des travaux
- Anticiper les points de vigilance financiers et juridiques propres aux équipements de santé (autorisations ARS, normes, exploitation)

5. Études de cas et erreurs à éviter

- Projets de MSP et d'EHPAD réussis et projets qui ont échoué : facteurs déterminants
- Éviter l'écueil du "mur vide" : un bâtiment sans professionnels de santé ou sans gestionnaire mobilisés en amont
- Dérives de calendrier et de coûts : les signaux d'alerte à surveiller dès la programmation

Atelier pratique : en sous-groupes, les participants esquissent une note de cadrage pour un projet de santé adapté à leur territoire, incluant un volet investissement (diagnostic, acteurs à mobiliser, montage juridique envisageable, financements possibles).

MÉTHODES MOBILISÉES : Expositive – interrogative – débats
Modalités d'évaluation d'atteinte des objectifs de la formation :
Quizz / grille d'évaluation / travaux pratiques ; tests de contrôle de connaissances et validation des acquis à chaque étape

MOYENS PERMETTANT LE SUIVI ET L'APPRÉCIATION DES RÉSULTATS
Suivi de l'exécution : feuilles de présence signées des participants et du formateur par demi-journée ; attestation de fin de formation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action et les résultats de l'évaluation des acquis de la formation
Appréciation des résultats : recueil individuel des attentes du stagiaire / questionnaire d'auto-évaluation des acquis en début et en fin de formation / évaluation continue durant la session / remise d'une attestation de fin de formation ; questionnaire d'évaluation de la satisfaction en fin de formation

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES D'ENCADREMENT DES FORMATIONS
Modalités pédagogiques : évaluation des besoins et du profil du participant / cas pratiques / questionnaire et exercices ; tests de contrôle de connaissances et validation des acquis à chaque étape / retours d'expériences

Référent pédagogique et formateur : chaque formation est sous la responsabilité du directeur pédagogique de l'organisme de formation ; le bon déroulement est assuré par le formateur désigné par l'organisme de formation.

FINANCES & FISCALITÉ LOCALES

PUBLICS ÉLIGIBLES : élus, collaborateurs d'élus, agents

Fondamentaux des finances départementales

Formateur : Guy DURAND, docteur en droit public, avocat, maître de conférences des Universités, ex-élu local

Objectifs : identifier sous l'angle des finances, la place, le rôle, et les compétences du département dans l'organisation territoriale ; appréhender le montage d'un budget départemental et sa structure (dépenses et recettes) ; analyser les différentes évolutions financières et leur impact sur les marges de manœuvre ; déterminer les problématiques financières à court et moyen terme pesant sur les évolutions prospectives avec notamment la crise du coronavirus

Programme

Introduction : finances départementales et budget des autres collectivités locales

Le poids financier des départements

- Point sur les compétences départementales et leurs incidences financières : les compétences jusqu'à aujourd'hui ; le poids financier de ces interventions
- L'évolution de la situation financière des départements au cours des dernières années

L'exploration des principales composantes de l'épargne à travers le montage budgétaire

- L'analyse de la réalisation des épargnes
- Les leviers d'action entre le fonctionnement et l'investissement

Une structure budgétaire affirmée

- La spécificité des dépenses des départements
  Suprématie de l'aide sociale dans les dépenses de gestion
  L'investissement local : future variable d'ajustement ?
- Le poids d'une certaine autonomie fiscale

les perspectives financières des départements

- Vers un nouveau paysage fiscal
- Menaces financières du coronavirus sur les budgets départementaux
- Des marges de manœuvre à optimiser

METHODES MOBILISÉES : expositive – interrogative – débats

Modalités d'évaluation d'atteinte des objectifs de la formation :

- Quizz / grille d'évaluation / travaux pratiques
- Tests de contrôle de connaissances et validation des acquis à chaque étape

PUBLICS :

- **Élus, collaborateurs d'élus, DGS, DGA, cadres administratifs, agents**
- **Directeurs de Cabinet, Secrétaires Généraux**

Pré-requis : aucun

Modalités d'accès : sur inscription dans la limite des places disponibles

Durée : 7 heures

Date : nous consulter

Horaires : 9h- 12h30 / 13h30 – 17h

Lieux : IFET, Départements de France, 6 rue Duguay-Trouin, Paris / Dans votre collectivité ou un tiers-lieu de votre choix

Mode opératoire : présentiel / visio

Accès aux personnes en situation de handicap : nous consulter

Nombre de participants : 15

Suite du parcours : oui

Délais d'accès : un mois en moyenne entre la demande et le démarrage de la formation

Tarif : 690 € nets de taxes + 50 € si élu

MOYENS PERMETTANT LE SUIVI ET L'APPRÉCIATION DES RÉSULTATS

Suivi de l'exécution :

- Feuilles de présence signées des participants et du formateur par demi-journée
- Attestation de fin de formation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action et les résultats de l'évaluation des acquis de la formation.

Appréciation des résultats :

- Recueil individuel des attentes du stagiaire / questionnaire d'auto-évaluation des acquis en début et en fin de formation / évaluation continue durant la session / remise d'une attestation de fin de formation
- Questionnaire d'évaluation de la satisfaction en fin de formation

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES D'ENCADREMENT DES FORMATIONS

Modalités pédagogiques :

- Évaluation des besoins et du profil du participant / cas pratiques / questionnaire et exercices
- Tests de contrôle de connaissances et validation des acquis à chaque étape / retours d'expériences

Référent pédagogique et formateur : chaque formation est sous la responsabilité du directeur pédagogique de l'organisme de formation ; le bon déroulement est assuré par le formateur désigné par l'organisme de formation.

IFET - Institut pour la Formation des Élus Territoriaux
Directeur général adjoint : René-Pierre ALMÉRAS
06 70 10 52 14 - 01 45 49 64 02 - renepierre.almeras@departements.fr
Agrément du ministère de l'Intérieur pour dispenser de la formation aux élus locaux
Déclaration d'existence : 12 75 22043 75 - Siret : 403 805 898 000 18 - Code APE : 9499Z

La M57 et l'exécution budgétaire expliquées aux élus

Formateur : Guy DURAND, docteur en droit public, avocat, maître de conférences des Universités, ex-élu local

Objectif

L'objectif est de présenter de façon simple et pédagogique aux élus les principaux changements générés par le passage obligatoire à la M57 au 1er janvier 2024 et de remettre les élus au centre de l'exécution budgétaire.

Objectifs pédagogiques opérationnels

À l'issue de la formation, les participants seront capables de : comprendre le cadre budgétaire et comptable de la M57 ; lire et interpréter les documents budgétaires en M57 ; comprendre les mécanismes de l'exécution budgétaire ; suivre et contrôler l'exécution budgétaire en tant qu'élu ; comprendre le compte financier unique (CFU) ; renforcer le rôle stratégique et politique de l'élu départemental

Programme

L'exécution budgétaire

- Les acteurs de l'exécution (les ordonnateurs et les comptables)
- Les opérations d'exécution (en dépenses et en recettes)
- Quelle place pour les élus ?

La M57 ou comment donner une nouvelle place aux élus en 10 questions

- Double présentation budgétaire des crédits par nature (vision comptable) et par fonction (vision politique)
- Vote au niveau du chapitre ou au niveau de l'article si l'organe délibérant le décide (choix politique)
- Fongibilité des crédits, ce qui modifie la répartition des rôles entre l'Assemblée et l'exécutif
- Gestion pluriannuelle des crédits AP/CP et AE/CP, ce qui permet de se projeter à l'échelle du mandat
- Obligation d'amortir les actifs immobilisés dès le début d'usage des biens
- Obligation de constituer des provisions si le risque est avéré
- Le Compte financier unique (CA et CG) qui annonce une nouvelle répartition des rôles entre les ordonnateurs élus et les comptables publics
- La nécessaire révision du règlement budgétaire et financier
- La nouvelle gestion des dépenses imprévues
- La nouvelle responsabilité unifiée des gestionnaires publics

PUBLICS :
- **Élus, collaborateurs d'élus, DGS, DGA, cadres administratifs, agents**
- **Directeurs de Cabinet, Secrétaires Généraux**

Pré-requis : aucun

Modalités d'accès : sur inscription dans la limite des places disponibles

Durée : 7 heures

Date : nous consulter

Horaires : 9h- 12h30 / 13h30 – 17h

Lieux : IFET, Départements de France, 6 rue Duguay-Trouin, Paris / Dans votre collectivité ou un tiers-lieu de votre choix

Mode opératoire : présentiel / visio

Accès aux personnes en situation de handicap : nous consulter

Nombre de participants : 15

Suite du parcours : oui

Délais d'accès : un mois en moyenne entre la demande et le démarrage de la formation

Tarif : 690 € nets de taxes
+ 50 € si élu

MÉTHODES MOBILISÉES : Expositive – interrogative – débats

Modalités d'évaluation d'atteinte des objectifs de la formation :
Quizz / grille d'évaluation / travaux pratiques ; tests de contrôle de connaissances et validation des acquis à chaque étape

MOYENS PERMETTANT LE SUIVI ET L'APPRÉCIATION DES RÉSULTATS

Suivi de l'exécution : feuilles de présence signées des participants et du formateur par demi-journée ; attestation de fin de formation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action et les résultats de l'évaluation des acquis de la formation

Appréciation des résultats : recueil individuel des attentes du stagiaire / questionnaire d'auto-évaluation des acquis en début et en fin de formation / évaluation continue durant la session / remise d'une attestation de fin de formation ; questionnaire d'évaluation de la satisfaction en fin de formation

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES D'ENCADREMENT DES FORMATIONS

Modalités pédagogiques : évaluation des besoins et du profil du participant / cas pratiques / questionnaire et exercices ; tests de contrôle de connaissances et validation des acquis à chaque étape / retours d'expériences

Référent pédagogique et formateur : chaque formation est sous la responsabilité du directeur pédagogique de l'organisme de formation ; le bon déroulement est assuré par le formateur désigné par l'organisme de formation.

IFET - Institut pour la Formation des Élus Territoriaux
Directeur général adjoint : René-Pierre ALMÉRAS
06 70 10 52 14 - 01 45 49 64 02 - renepierre.almeras@departements.fr
Agrément du ministère de l'Intérieur pour dispenser de la formation aux élus locaux
Déclaration d'existence : 12 75 22043 75 - Siret : 403 805 898 000 18 - Code APE : 9499Z

Les marchés publics expliqués aux élus

Formateur : Guy DURAND, docteur en droit public, avocat, maître de conférences des Universités, ancien élu local

Objectif

L'objectif est de permettre aux élus de réaliser des achats efficaces et sécurisés, de bien intégrer le rôle politique des élus dans les différentes étapes de la commande publique et d'insister sur la commande publique durable, à la lumière des lois récentes.

Objectifs pédagogiques opérationnels

À l'issue de la formation, les participants seront capables de :

- Situer le cadre juridique et institutionnel des marchés publics
- Comprendre les responsabilités respectives de l'élu, de l'exécutif et des services.
- Comprendre le cycle de vie d'un marché public départemental
- Lire et interpréter les documents essentiels d'un marché public
- Sécuriser la décision politique
- Assumer pleinement le rôle de l'élu dans la gouvernance des marchés publics
- Intégrer les enjeux stratégiques des marchés publics départementaux
- Adopter une posture éthique et responsable

Programme

Le choix de la procédure

- C'est un choix juridiquement contraint (en raison des montants et de l'objet du marché)
- Nécessité de procéder à un bilan « avantages/inconvénients »

Le choix des critères

- Les différents critères (prix, cycle de vie, valeur technique, délais, innovation, ...)
- Hiérarchiser ou pondérer les critères

Le choix du développement durable

- Loi EGALIM (2018) ; Loi AGEC (2020) ; Loi Climat et résilience (2021), le verdissement de la commande publique ; Les clauses sociales et environnementales

La présidence de la commission d'appel d'offres (CAO) et le pouvoir de conclure le marché

- Assemblée délibérante, exécutif local, CAO, qui décide du chois de l'opérateur économique retenu ?

Attention aux conflits d'intérêts !

PUBLICS :
- **Élus, collaborateurs d'élus, DGS, DGA, cadres administratifs, agents**
- **Directeurs de Cabinet, Secrétaires Généraux**

Pré-requis : aucun

Modalités d'accès : sur inscription dans la limite des places disponibles

Durée : 7 heures

Date : nous consulter

Horaires : 9h- 12h30 / 13h30 – 17h

Lieux : IFET, Départements de France, 6 rue Duguay-Trouin, Paris / Dans votre collectivité ou un tiers-lieu de votre choix

Mode opératoire : présentiel / visio

Accès aux personnes en situation de handicap : nous consulter

Nombre de participants : 15

Suite du parcours : oui

Délais d'accès : un mois en moyenne entre la demande et le démarrage de la formation

Tarif : 690 € nets de taxes
+ 50 € si élu

MÉTHODES MOBILISÉES : Expositive – interrogative – débats
Modalités d'évaluation d'atteinte des objectifs de la formation :
Quizz / grille d'évaluation / travaux pratiques ; tests de contrôle de connaissances et validation des acquis à chaque étape

MOYENS PERMETTANT LE SUIVI ET L'APPRÉCIATION DES RÉSULTATS
Suivi de l'exécution : feuilles de présence signées des participants et du formateur par demi-journée ; attestation de fin de formation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action et les résultats de l'évaluation des acquis de la formation
Appréciation des résultats : recueil individuel des attentes du stagiaire / questionnaire d'auto-évaluation des acquis en début et en fin de formation / évaluation continue durant la session / remise d'une attestation de fin de formation ; questionnaire d'évaluation de la satisfaction en fin de formation

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES D'ENCADREMENT DES FORMATIONS
Modalités pédagogiques : évaluation des besoins et du profil du participant / cas pratiques / questionnaire et exercices ; tests de contrôle de connaissances et validation des acquis à chaque étape / retours d'expériences

Référent pédagogique et formateur : chaque formation est sous la responsabilité du directeur pédagogique de l'organisme de formation ; le bon déroulement est assuré par le formateur désigné par l'organisme de formation.

IFET - Institut pour la Formation des Élus Territoriaux
Directeur général adjoint : René-Pierre ALMÉRAS
06 70 10 52 14 - 01 45 49 64 02 - renepierre.almeras@departements.fr
Agrément du ministère de l'Intérieur pour dispenser de la formation aux élus locaux
Déclaration d'existence : 12 75 22043 75 - Siret : 403 805 898 000 18 - Code APE : 9499Z

SEM, SPL, SEMOP, ... : les modes de gestion expliqués aux élus

Formateur : Guy DURAND, docteur en droit public, avocat, maître de conférences des Universités, ancien élu local

Objectifs

A l'issue de cette formation, les auditeurs seront en capacité d'identifier et d'appréhender les différents modes de gestion des services publics locaux ainsi que les modes contractuels et structurels envisageables de réalisation d'ouvrages publics (piscine, collège, école, centre de loisirs, etc.) avec leurs avantages et inconvénients respectifs, notamment en terme de délai et de répartition des risques entre personne publique et opérateur privé.

Programme

• 1ère partie : Les différents modes de gestion d'un service public local

- Présentation des différents modes : internalisation (régie personnalisée ou non) ; externalisation (concession, marché public) ; structure ad-hoc
- Comparaison des différents modes et principaux avantages et inconvénients
- Focus sur les principales étapes d'une procédure de concession
- Cas pratique d'une SPL créée pour exploiter un réseau de transport urbain

• 2ème partie : La réalisation d'un ouvrage public : quel(s) contrat(s) ou quelle structure ad-hoc ?

- Présentation des différents modes : marché public, marché de partenariat, concession et délégation de service public, SEMOP
- Comparaisons des différents modes au regard des délais de réalisation, de la maîtrise du coût global, de la répartition des risques (notamment de construction), de l'impact sur les finances publiques
- Cas pratique d'une concession concessive pour la rénovation d'une piscine et d'un marché de partenariat pour la réalisation de cinq collèges

MÉTHODES MOBILISÉES : expositive – interrogative – débats

Modalités d'évaluation d'atteinte des objectifs de la formation :

• Quizz / grille d'évaluation / travaux pratiques ;
• Tests de contrôle de connaissances et validation des acquis à chaque étape.

MOYENS PERMETTANT LE SUIVI ET L'APPRÉCIATION DES RÉSULTATS

Suivi de l'exécution :

• Feuilles de présence signées des participants et du formateur par demi-journée ;
• Attestation de fin de formation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action et les résultats de l'évaluation des acquis de la formation.

Appréciation des résultats :

• Recueil individuel des attentes du stagiaire / questionnaire d'auto-évaluation des acquis en début et en fin de formation / évaluation continue durant la session / remise d'une attestation de fin de formation ;
• Questionnaire d'évaluation de la satisfaction en fin de formation.

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES D'ENCADREMENT DES FORMATIONS

Modalités pédagogiques :

• Évaluation des besoins et du profil du participant / cas pratiques / questionnaire et exercices ;
• Tests de contrôle de connaissances et validation des acquis à chaque étape / retours d'expériences.

Référent pédagogique et formateur : chaque formation est sous la responsabilité du directeur pédagogique de l'organisme de formation ; le bon déroulement est assuré par le formateur désigné par l'organisme de formation.

Formation obligatoire pour tous les élus siégeant au sein d'un SPL, SEMOP, SEM, PPP...

PUBLICS :
• **Élus, collaborateurs d'élus, DGS, DGA, cadres administratifs, agents**
• **Directeurs de Cabinet, Secrétaires Généraux**

Pré-requis : aucun

Modalités d'accès : sur inscription dans la limite des places disponibles

Durée : 7 heures

Dates : nous consulter

Horaires : 9h - 12h30 / 13h30 - 17h

Lieux : IFET, Départements de France, 6 rue Duguay-Trouin, Paris / Dans votre collectivité ou un tiers-lieu de votre choix

Mode opératoire : présentiel / visio

Accès aux personnes en situation de handicap : nous consulter

Nombre de participants : 12

Suite du parcours : oui

Délais d'accès : une semaine en moyenne entre la demande et le démarrage de la formation

Tarif : 690 € nets de taxes + 50 € si élu

IFET - Institut pour la Formation des Élus Territoriaux
Directeur général adjoint : René-Pierre ALMÉRAS
06 70 10 52 14 - 01 45 49 64 02 - renepierre.almeras@departements.fr
Agrément du ministère de l'Intérieur pour dispenser de la formation aux élus locaux
Déclaration d'existence : 12 75 22043 75 - Siret : 403 805 898 000 18 - Code APE : 9499Z

L'analyse financière expliquée aux élus

Formateur : Guy DURAND, docteur en droit public, avocat, maître de conférences des Universités, ancien élu local

Objectifs pédagogiques

À l'issue de la formation, les participants seront capables de :

- Comprendre les fondamentaux financiers d'une collectivité
- Lire et interpréter les documents financiers essentiels
- Maîtriser les principaux indicateurs d'analyse financière
- Évaluer la soutenabilité financière des projets et des choix politiques
- Aider à la décision et au dialogue politique
- Dialoguer efficacement avec les services financiers et les partenaires institutionnels

Programme

- Calcul et présentation des principaux ratios de la collectivité
- Réaliser l'analyse financière rétrospective à partir des derniers comptes administratifs (ce qui permet de mesurer les marges de manœuvre de la collectivité)
- Analyse de la dette
- La consolidation des comptes intégrant les principaux satellites de la collectivité
- L'analyse financière prospective avec le scénario au fil de l'eau et des scenarios alternatifs

METHODES MOBILISÉES : expositive – interrogative – débats

Modalités d'évaluation d'atteinte des objectifs de la formation :
- Quizz / grille d'évaluation / travaux pratiques
- Tests de contrôle de connaissances et validation des acquis à chaque étape

MOYENS PERMETTANT LE SUIVI ET L'APPRÉCIATION DES RÉSULTATS

Suivi de l'exécution :
- Feuilles de présence signées des participants et du formateur par demi-journée
- Attestation de fin de formation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action et les résultats de l'évaluation des acquis de la formation.

Appréciation des résultats :
- Recueil individuel des attentes du stagiaire / questionnaire d'auto-évaluation des acquis en début et en fin de formation / évaluation continue durant la session / remise d'une attestation de fin de formation
- Questionnaire d'évaluation de la satisfaction en fin de formation

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES D'ENCADREMENT DES FORMATIONS

Modalités pédagogiques :
- Évaluation des besoins et du profil du participant / cas pratiques / questionnaire et exercices
- Tests de contrôle de connaissances et validation des acquis à chaque étape / retours d'expériences

Référent pédagogique et formateur : chaque formation est sous la responsabilité du directeur pédagogique de l'organisme de formation ; le bon déroulement est assuré par le formateur désigné par l'organisme de formation.

PUBLICS :
- **Élus, collaborateurs d'élus, DGS, DGA, cadres administratifs, agents**
- **Directeurs de Cabinet, Secrétaires Généraux**

Pré-requis : aucun

Modalités d'accès : sur inscription dans la limite des places disponibles

Durée : 7 heures

Date : nous consulter

Horaires : 9h- 12h30 / 13h30 – 17h

Lieux : IFET, Départements de France, 6 rue Duguay-Trouin, Paris / Dans votre collectivité ou un tiers-lieu de votre choix

Mode opératoire : présentiel / visio

Accès aux personnes en situation de handicap : nous consulter

Nombre de participants : 15

Suite du parcours : oui

Délais d'accès : un mois en moyenne entre la demande et le démarrage de la formation

Tarif : 690 € nets de taxes
+ 50 € si élu

IFET - Institut pour la Formation des Élus Territoriaux
Directeur général adjoint : René-Pierre ALMÉRAS
06 70 10 52 14 - 01 45 49 64 02 - renepierre.almeras@departements.fr
Agrément du ministère de l'Intérieur pour dispenser de la formation aux élus locaux
Déclaration d'existence : 12 75 22043 75 - Siret : 403 805 898 000 18 - Code APE : 9499Z

NOUVEAU

Décentralisation : leviers d'action, clés de compréhension, quels rôle et place pour les élus locaux ?

Formateur : Guy DURAND, docteur en droit public, avocat, maître de conférences des Universités, ancien élu local

Objectifs pédagogiques opérationnels

À l'issue de la formation, les participants seront capables de :

- Expliquer les principes fondateurs de la décentralisation française
- Identifier les compétences respectives des collectivités territoriales
- Analyser les évolutions récentes et en cours de la décentralisation
- Repérer les leviers d'action à la disposition des élus locaux
- Clarifier le rôle politique et stratégique de l'élu local
- Renforcer sa capacité à agir dans un environnement institutionnel complexe
- Transposer les apports de la formation à sa pratique d'élu

Programme

Introduction à la décentralisation

- Définitions et concepts clés : centralisation, déconcentration et décentralisation.
- Historique de la décentralisation en France : de la Révolution française aux lois Defferre.
- Les principes fondamentaux : libre administration, autonomie financière, subsidiarité.
- Questions-réponses.

Les compétences des conseils départementaux

- Domaines de compétences :
- Financements et budget : rôle des dotations de l'État et des ressources propres.
- Illustrations pratiques et échanges : présentation de cas concrets.

Les enjeux contemporains de la décentralisation

- Les nouvelles évolutions législatives : lois NOTRe, 3DS et perspectives futures.
- La coopération entre collectivités : intercommunalité, rôle des régions et État.
- Enjeux actuels : transition écologique, inclusion numérique, attractivité des territoires.
- Ateliers collaboratifs : identifier les priorités et les stratégies locales.

Cas pratiques et mises en situation

- Travail en groupes / restitution des travaux et débats collectifs.

PUBLICS :
- **Élus, collaborateurs d'élus, DGS, DGA, cadres administratifs, agents**
- **Directeurs de Cabinet, Secrétaires Généraux**

Pré-requis : aucun

Modalités d'accès : sur inscription dans la limite des places disponibles

Durée : 7 heures

Date : nous consulter

Horaires : 9h- 12h30 / 13h30 – 17h

Lieux : IFET, Départements de France, 6 rue Duguay-Trouin, Paris / Dans votre collectivité ou un tiers-lieu de votre choix

Mode opératoire : présentiel / visio

Accès aux personnes en situation de handicap : nous consulter

Nombre de participants : 15

Suite du parcours : oui

Délais d'accès : un mois en moyenne entre la demande et le démarrage de la formation

Tarif : 690 € nets de taxes
+ 50 € si élu

MÉTHODES MOBILISÉES : Expositive – interrogative – débats
Modalités d'évaluation d'atteinte des objectifs de la formation :
Quizz / grille d'évaluation / travaux pratiques ; tests de contrôle de connaissances et validation des acquis à chaque étape

MOYENS PERMETTANT LE SUIVI ET L'APPRÉCIATION DES RÉSULTATS
Suivi de l'exécution : feuilles de présence signées des participants et du formateur par demi-journée ; attestation de fin de formation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action et les résultats de l'évaluation des acquis de la formation
Appréciation des résultats : recueil individuel des attentes du stagiaire / questionnaire d'auto-évaluation des acquis en début et en fin de formation / évaluation continue durant la session / remise d'une attestation de fin de formation ; questionnaire d'évaluation de la satisfaction en fin de formation

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES D'ENCADREMENT DES FORMATIONS
Modalités pédagogiques : évaluation des besoins et du profil du participant / cas pratiques / questionnaire et exercices ; tests de contrôle de connaissances et validation des acquis à chaque étape / retours d'expériences

Référent pédagogique et formateur : chaque formation est sous la responsabilité du directeur pédagogique de l'organisme de formation ; le bon déroulement est assuré par le formateur désigné par l'organisme de formation.

IFET - INSTITUT POUR LA FORMATION DES ÉLUS TERRITORIAUX
IFET - Institut pour la Formation des Élus Territoriaux
Directeur général adjoint : René-Pierre ALMÉRAS
06 70 10 52 14 - 01 45 49 64 02 - renepierre.almeras@departements.fr
Agrément du ministère de l'Intérieur pour dispenser de la formation aux élus locaux
Déclaration d'existence : 12 75 22043 75 - Siret : 403 805 898 000 18 - Code APE : 9499Z

NOUVEAU

Le contrôle interne FSE+

Formateurs : François VIARD, consultant, formateur sur les fonds européens depuis 2010. Titulaire d'un Master 2 Carrières internationales - droit public et droit international

Anne ROUESSARD, consultante en financements européens depuis 2001

Contexte

Vous gérez une subvention globale FSE+ et vous devez mettre en œuvre le processus de contrôle interne de votre délégation de gestion. Avec cette formation, vous maîtriserez les exigences de mise en œuvre du contrôle interne par la prise en main des différentes modalités de réalisation de la supervision et du contrôle de la subvention globale.

Objectif général

Sécuriser la gestion des financements FSE+

Objectifs

A l'issue de la formation les auditeurs seront capables de :

- Appréhender le processus de contrôle interne FSE+
- S'approprier les modalités de mise en œuvre du contrôle interne FSE+
- Maîtriser les outils à disposition pour la mise en œuvre du contrôle interne FSE+

Programme

- Objet, définition et dimension du contrôle interne FSE+
- Les outils à disposition pour la mise en œuvre du contrôle interne FSE+
- La mise à jour et l'utilisation des outils du contrôle interne FSE+
- Les éléments transversaux de gestion de la subvention globale et le contrôle interne FSE+
- La méthodologie de contrôle d'un échantillon de dossiers d'opération FSE+

METHODES MOBILISÉES : expositive – interrogative – débats

Modalités d'évaluation d'atteinte des objectifs de la formation :

- Quizz / grille d'évaluation / travaux pratiques
- Tests de contrôle de connaissances et validation des acquis à chaque étape

MOYENS PERMETTANT LE SUIVI ET L'APPRÉCIATION DES RÉSULTATS

Suivi de l'exécution :

- Feuilles de présence signées des participants et du formateur par demi-journée
- Attestation de fin de formation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action et les résultats de l'évaluation des acquis de la formation.

Appréciation des résultats :

- Recueil individuel des attentes du stagiaire / questionnaire d'auto-évaluation des acquis en début et en fin de formation / évaluation continue durant la session / remise d'une attestation de fin de formation
- Questionnaire d'évaluation de la satisfaction en fin de formation

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES D'ENCADREMENT DES FORMATIONS

Modalités pédagogiques :

- Évaluation des besoins et du profil du participant / cas pratiques / questionnaire et exercices
- Tests de contrôle de connaissances et validation des acquis à chaque étape / retours d'expériences

Référent pédagogique et formateur : chaque formation est sous la responsabilité du directeur pédagogique de l'organisme de formation ; le bon déroulement est assuré par le formateur désigné par l'organisme de formation.

PUBLICS :

- **Élus, collaborateurs d'élus, DGS, DGA, cadres administratifs, agents**
- **Directeurs de Cabinet, Secrétaires Généraux**

Pré-requis : aucun

Modalités d'accès : sur inscription dans la limite des places disponibles

Durée : 2 journées (14 heures)

Date : nous consulter

Horaires : 9h- 12h30 / 13h30 – 17h

Lieux : IFET, Départements de France, 6 rue Duguay-Trouin, Paris / Dans votre collectivité ou un tiers-lieu de votre choix

Mode opératoire : présentiel / visio

Accès aux personnes en situation de handicap : nous consulter

Nombre de participants : 15

Suite du parcours : oui

Délais d'accès : un mois en moyenne entre la demande et le démarrage de la formation

Tarif : 690 € nets de taxes
+ 50 € si élu

IFET - Institut pour la Formation des Élus Territoriaux
Directeur général adjoint : René-Pierre ALMÉRAS
06 70 10 52 14 - 01 45 49 64 02 - renepierre.almeras@departements.fr
Agrément du ministère de l'Intérieur pour dispenser de la formation aux élus locaux
Déclaration d'existence : 12 75 22043 75 - Siret : 403 805 898 000 18 - Code APE : 9499Z

EXERCICE DU MANDAT

- Esprit d'équipe
- Pensée critique
- Management
- Gestion des conflits
- Intelligence collective et émotionnelle
- Leadership
- Capacité à décider
- Gérer le temps et les priorités
- Assertivité
- Communiquer sans violence
- Empathie
- Identifier les biais cognitifs
- Apprendre à apprendre
- Développer sa créativité
- Faire preuve de résilience
- Gérer son stress en toutes situations

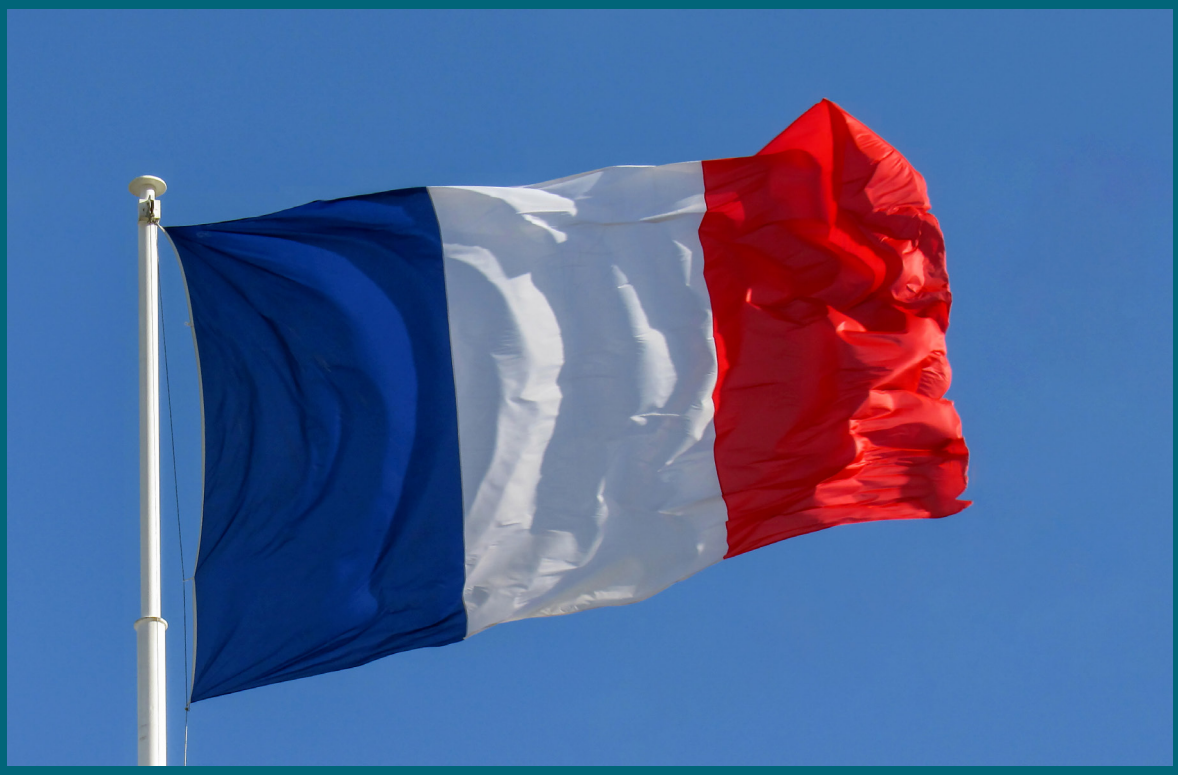

PUBLICS ÉLIGIBLES : élus, collaborateurs d'élus, agents

Comment devenir l'élu référent d'un projet de politique publique

Accès aux soins, handicap, tracé de la nouvelle ligne TGV, ZAC, ...

Formateur : Sébastien FIRROLONI, haut fonctionnaire, ex-collaborateur d'élu, ancien enseignant en stratégie à Sciences Po Paris

Contexte
L'offre de formation à destination des élus est étendue, riche et diversifiée. Il peut parfois s'avérer difficile pour l'élu de se repérer et de cibler les formations les plus pertinentes pour lui, dont les disponibilités doivent être mobilisées avec efficacité et rentabilité politique.

L'objectif de cette formation est précisément d'aider l'élu territorial à identifier les formations les plus pertinentes en fonction de ses priorités électorales et/ou de mandat.

Objectifs pédagogiques opérationnels
Clarifier son rôle politique et stratégique d'élu référent ; Identifier ses besoins individuels et collectifs en formation ; Comprendre les fondamentaux des grandes politiques publiques structurantes ; Mobiliser les outils pour incarner un projet de politique publique ; Construire une posture d'élu référent crédible et visible ; Relier action publique, formation et impact électoral

Programme

Le contexte territorial : diagnostiquer pour agir
Monographie du territoire ; écosystème politique et rapports de forces

Le diagnostic territorial
Enjeux dans les relations avec l'Etat ; Enjeux de sensibilité électorale ; Impact local des enjeux politiques nationaux ; Échéances électorales de court, moyen et long terme ; Faire corps avec les attentes profondes des électeurs, en accord avec ses convictions personnelles

Trouver sa place dans l'écosystème local
Se repérer dans les compétences des services du Département : qui fait quoi ? ; Savoir porter ses dossiers en bonne coordination avec les équipes administratives du Département ; Sur quelle thématique se positionner : l'accès aux soins ; le tracé de la future ligne ; TGV ; les Zones d'Aménagement Concertées ; le handicap ; ...? Prendre appui sur les thématiques stratégiques ; Se positionner dans les temps forts ; Être armé(e) pour exister et devenir incontournable ; Se faire connaître ; La formation, levier de stratégie politique comme de développement personnel

PUBLICS :
- **Élus, collaborateurs d'élus, DGS, DGA, cadres administratifs, agents**
- **Directeurs de Cabinet, Secrétaires Généraux**

Pré-requis : aucun

Modalités d'accès : sur inscription

Durée : 1 matinée + déjeuner

Date : nous consulter

Horaires : 9h - 12h30, puis prolongement de la formation et des échanges au cours d'un déjeuner réunissant auditeurs de la formation et formateurs.

Lieux : IFET, Départements de France, 6 rue Duguay-Trouin, Paris / Dans votre collectivité ou un tiers-lieu de votre choix

Mode opératoire : présentiel / visio

Accès aux personnes en situation de handicap : nous consulter

Nombre de participants : 15

Suite du parcours : oui

Délais d'accès : une semaine en moyenne entre la demande et le démarrage de la formation

Tarif : 690 € nets de taxes + 50 euros si élu

MÉTHODES MOBILISÉES : Expositive – interrogative – débats
Modalités d'évaluation d'atteinte des objectifs de la formation :
Quizz / grille d'évaluation / travaux pratiques ; tests de contrôle de connaissances et validation des acquis à chaque étape

MOYENS PERMETTANT LE SUIVI ET L'APPRÉCIATION DES RÉSULTATS
Suivi de l'exécution : feuilles de présence signées des participants et du formateur par demi-journée ; attestation de fin de formation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action et les résultats de l'évaluation des acquis de la formation
Appréciation des résultats : recueil individuel des attentes du stagiaire / questionnaire d'auto-évaluation des acquis en début et en fin de formation / évaluation continue durant la session / remise d'une attestation de fin de formation ; questionnaire d'évaluation de la satisfaction en fin de formation

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES D'ENCADREMENT DES FORMATIONS
Modalités pédagogiques : évaluation des besoins et du profil du participant / cas pratiques / questionnaire et exercices ; tests de contrôle de connaissances et validation des acquis à chaque étape / retours d'expériences

Référent pédagogique et formateur : chaque formation est sous la responsabilité du directeur pédagogique de l'organisme de formation ; le bon déroulement est assuré par le formateur désigné par l'organisme de formation.

IFET - INSTITUT POUR LA FORMATION DES ÉLUS TERRITORIAUX
IFET - Institut pour la Formation des Élus Territoriaux
Directeur général adjoint : René-Pierre ALMÉRAS
06 70 10 52 14 - 01 45 49 64 02 - renepierre.almeras@departements.fr
Agrément du ministère de l'Intérieur pour dispenser de la formation aux élus locaux
Déclaration d'existence : 12 75 22043 75 - Siret : 403 805 898 000 18 - Code APE : 9499Z

Formation des élus : ce qui change, ce qui subsiste en 2026

Formatrice : Maître Rolande PLACIDI – Avocat au Barreau de Strasbourg

Objectifs : À l'issue de cette formation, les participants seront capables de connaître toutes les nouvelles règles en matière de formation des élus.

Programme :
- Les fondements juridiques de la formation des élus / Les obligations de la collectivité / La jurisprudence
- Le budget à inscrire pour les formations : plancher/plafond
  Quelles dépenses à prendre en compte ?
- Les modalités de prise en charge par la collectivité :
  la convention, le justificatif de présence / Les organismes de formation
- Les autorisations d'absence des élus pour la formation
- Les compensions de perte de revenus : principes, calculs et modalités
- Les remboursements de frais de déplacements des élus / Le DIF Elus
- La plateforme « MonCompteElu » : principe de fonctionnement
- Le co-financement possible d'une formation DIF Elus par la collectivité : principe et contenu de la délibération spécifique à prendre
- Le répertoire à venir déterminant le périmètre des formations particulièrement adaptées au mandat
- Les types de formation (pour l'exercice du mandat, pour la reconversion professionnelle) avec les possibilités de financement selon la situation de l'élu : élu salarié, élu en détachement pour mandat électif, élu sans profession
- La VAE des élus

MÉTHODES MOBILISÉES : expositive – interrogative – débats

Modalités d'évaluation d'atteinte des objectifs de la formation :
- Quizz / grille d'évaluation / travaux pratiques ;
- Tests de contrôle de connaissances et validation des acquis à chaque étape.

PUBLICS :
- **Élus, collaborateurs d'élus, DGS, DGA, cadres administratifs, agents**
- **Directeurs de Cabinet, Secrétaires Généraux**

Pré-requis : aucun

Modalités d'accès : sur inscription dans la limite des places disponibles

Durée : 7 heures

Date : nous consulter

Horaires : 9h - 12h30 / 13h30 - 17h

Lieux : IFET, Départements de France, 6 rue Duguay-Trouin, Paris / Dans votre collectivité ou un tiers-lieu de votre choix

Mode opératoire : présentiel / visio

Accès aux personnes en situation de handicap : nous consulter

Nombre de participants : 15

Suite du parcours : oui

Délais d'accès : une semaine en moyenne entre la demande et le démarrage de la formation

Tarif : 690 € nets de taxes + 50 € si élu

MOYENS PERMETTANT LE SUIVI ET L'APPRÉCIATION DES RÉSULTATS

Suivi de l'exécution :
- Feuilles de présence signées des participants et du formateur par demi-journée ;
- Attestation de fin de formation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action et les résultats de l'évaluation des acquis de la formation.

Appréciation des résultats :
- Recueil individuel des attentes du stagiaire / questionnaire d'auto-évaluation des acquis en début et en fin de formation / évaluation continue durant la session / remise d'une attestation de fin de formation ;
- Questionnaire d'évaluation de la satisfaction en fin de formation.

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES D'ENCADREMENT DES FORMATIONS

Modalités pédagogiques :
- Évaluation des besoins et du profil du participant / cas pratiques / questionnaire et exercices ;
- Tests de contrôle de connaissances et validation des acquis à chaque étape / retours d'expériences.

Référent pédagogique et formateur : chaque formation est sous la responsabilité du directeur pédagogique de l'organisme de formation ; le bon déroulement est assuré par le formateur désigné par l'organisme de formation.

IFET - Institut pour la Formation des Élus Territoriaux
Directeur général adjoint : René-Pierre ALMÉRAS
06 70 10 52 14 - 01 45 49 64 02 - renepierre.almeras@departements.fr
Agrément du ministère de l'Intérieur pour dispenser de la formation aux élus locaux
Déclaration d'existence : 12 75 22043 75 - Siret : 403 805 898 000 18 - Code APE : 9499Z

Violence faite aux élus : comprendre, anticiper, prévenir

Formateurs : Olivier VELIN, expert-analyste risques et conformité : plans de gestion de crise, communication de crise, continuité d'activité

Objectifs

La session de formation de la première journée vise plusieurs objectifs :

- Sensibiliser les élus à la gestion d'une situation personnelle de crise, à apprécier pleinement les enjeux et conséquences des décisions prises, pour eux mêmes et pour leurs proches
- Préciser les conditions de survenance d'une action violente
- Appréhender les comportements humains susceptibles potentiellement à l'origine d'actions violentes
- Connaître la dynamique de l'action violente, comment l'anticiper et/ou réagir

Programme

- Introduction
- Les parties prenantes et leurs particularités
- Appréhender les perceptions et les comportements
- Facteurs aggravants favorisant l'escalade vers la violence
- Présence et attitude des Forces de l'Ordre
- Situations à risque
- Signaux émis par l'agresseur potentiel
- Logique de l'attaque
- Exemple : négociation difficile
- La fin du mandat et l'après mandat

MÉTHODES MOBILISÉES : expositive – interrogative – débats

Modalités d'évaluation d'atteinte des objectifs de la formation :

Le bilan pédagogique de nos formations sera réalisé avec un débat collectif avec les stagiaires à l'issue des formations, des fiches individuelles d'évaluation, un bilan pédagogique réalisé avec les formateurs et une évaluation globale réalisée à partir de l'ensemble de ces supports.

PUBLICS :
- **Élus, collaborateurs d'élus, DGS, DGA, cadres administratifs, agents**
- **Directeurs de Cabinet, Secrétaires Généraux**

Pré-requis : aucun

Modalités d'accès : sur inscription dans la limite des places disponibles

Durée : 1 journée > 7 heures

Date : nous consulter

Horaires : 9h - 12h30 / 13h30 - 17h

Lieux : IFET, Départements de France, 6 rue Duguay-Trouin, Paris / Dans votre collectivité ou un tiers-lieu de votre choix

Mode opératoire : présentiel / visio

Accès aux personnes en situation de handicap : nous consulter

Nombre de participants : 15

Suite du parcours : oui

Délais d'accès : une semaine en moyenne entre la demande et le démarrage de la formation

Tarif : 690 € nets de taxes + 50 € si élu

MOYENS PERMETTANT LE SUIVI ET L'APPRÉCIATION DES RÉSULTATS

Suivi de l'exécution :

- Feuilles de présence signées des participants et du formateur par demi-journée ;
- Attestation de fin de formation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action et les résultats de l'évaluation des acquis de la formation.

Appréciation des résultats :

- Recueil individuel des attentes du stagiaire / questionnaire d'auto-évaluation des acquis en début et en fin de formation / évaluation continue durant la session / remise d'une attestation de fin de formation ;
- Questionnaire d'évaluation de la satisfaction en fin de formation.

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES D'ENCADREMENT DES FORMATIONS

Modalités pédagogiques :

- Évaluation des besoins et du profil du participant / cas pratiques / questionnaire et exercices ;
- Tests de contrôle de connaissances et validation des acquis à chaque étape / retours d'expériences.

Référent pédagogique et formateur : chaque formation est sous la responsabilité du directeur pédagogique de l'organisme de formation ; le bon déroulement est assuré par le formateur désigné par l'organisme de formation.

IFET - INSTITUT POUR LA FORMATION DES ÉLUS TERRITORIAUX

IFET - Institut pour la Formation des Élus Territoriaux
Directeur général adjoint : René-Pierre ALMÉRAS
06 70 10 52 14 - 01 45 49 64 02 - renepierre.almeras@departements.fr
Agrément du ministère de l'Intérieur pour dispenser de la formation aux élus locaux
Déclaration d'existence : 12 75 22043 75 - Siret : 403 805 898 000 18 - Code APE : 9499Z

Kit de survie de l'élu départemental

Formatrice : Amélie SALMON est formatrice d'élus et de professionnels. Elle enseigne également la communication politique et publique dans plusieurs universités et grandes écoles.

Objectifs

En début de mandat, ou à l'occasion d'une prise de fonction, une formation d'une journée pour rappeler les grandes lignes du cadre juridique et porter à connaissance quelques éléments pratiques.

Objectifs pédagogiques opérationnels

À l'issue de la formation, les élus seront capables de :

- Identifier le cadre institutionnel et juridique du Conseil départemental
- Maîtriser les fondamentaux du statut de l'élu départemental
- Sécuriser l'exercice du mandat sur le plan juridique et déontologique
- Éviter les pièges les plus fréquents rencontrés par les élus départementaux
- Comprendre le fonctionnement pratique des instances départementales
- Adopter les bons réflexes dans la relation avec l'administration et les partenaires
- Disposer d'outils pratiques pour un exercice efficace du mandat

Programme

I - Le paysage institutionnel de l'élu départemental

L'Etat et les collectivités (déconcentration/décentralisation de 1982 à la loi NOTRé)

II - Le statut de l'élu

- Droits et devoirs
- Cas de responsabilité (faute personnelle/de service)
- Se prémunir des manquements sanctionnés au pénal (prise illégale d'intérêts, corruption, favoritisme, concussion)

II - Le Conseil départemental

- La collectivité : formation et rôle attribué par le CGCT ; fonctionnement
- Les relations élus-agents : le cadre juridique des agents de la FPT ; les bonnes pratiques

III - L'action départementale

- Les missions de service public : principes du service public ; gestion des services public
- La commande publique : principes et textes relatifs aux marchés publics ; bonnes pratiques en matière de marchés publics
- L'action politique au niveau départemental

IV - Communiquer en tant qu'élu départemental

PUBLICS :
- **Élus, collaborateurs d'élus, DGS, DGA, cadres administratifs, agents**
- **Directeurs de Cabinet, Secrétaires Généraux**

Pré-requis : aucun

Modalités d'accès : sur inscription dans la limite des places disponibles

Durée : 7 heures

Date : nous consulter

Horaires : 9h - 12h30 / 13h30 - 17h

Lieux : IFET, Départements de France, 6 rue Duguay-Trouin, Paris / Dans votre collectivité ou un tiers-lieu de votre choix

Mode opératoire : présentiel / visio

Accès aux personnes en situation de handicap : nous consulter

Nombre de participants : 12

Suite du parcours : oui

Délais d'accès : une semaine en moyenne entre la demande et le démarrage de la formation

Tarif : 690 € nets de taxes par jour + 50 € si élu

MÉTHODES MOBILISÉES : Expositive – interrogative – débats
Modalités d'évaluation d'atteinte des objectifs de la formation :
Quizz / grille d'évaluation / travaux pratiques ; tests de contrôle de connaissances et validation des acquis à chaque étape

MOYENS PERMETTANT LE SUIVI ET L'APPRÉCIATION DES RÉSULTATS
Suivi de l'exécution : feuilles de présence signées des participants et du formateur par demi-journée ; attestation de fin de formation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action et les résultats de l'évaluation des acquis de la formation
Appréciation des résultats : recueil individuel des attentes du stagiaire / questionnaire d'auto-évaluation des acquis en début et en fin de formation / évaluation continue durant la session / remise d'une attestation de fin de formation ; questionnaire d'évaluation de la satisfaction en fin de formation

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES D'ENCADREMENT DES FORMATIONS
Modalités pédagogiques : évaluation des besoins et du profil du participant / cas pratiques / questionnaire et exercices ; tests de contrôle de connaissances et validation des acquis à chaque étape / retours d'expériences

Référent pédagogique et formateur : chaque formation est sous la responsabilité du directeur pédagogique de l'organisme de formation ; le bon déroulement est assuré par le formateur désigné par l'organisme de formation.

IFET - INSTITUT POUR LA FORMATION DES ÉLUS TERRITORIAUX

IFET - Institut pour la Formation des Élus Territoriaux
Directeur général adjoint : René-Pierre ALMÉRAS
06 70 10 52 14 - 01 45 49 64 02 - renepierre.almeras@departements.fr
Agrément du ministère de l'Intérieur pour dispenser de la formation aux élus locaux
Déclaration d'existence : 12 75 22043 75 - Siret : 403 805 898 000 18 - Code APE : 9499Z

NOUVEAU

Relations institutionnelles : clef de voute de l'action politique de l'élu local

Formatrice : Amélie SALMON est formatrice d'élus et de professionnels. Elle enseigne également la communication politique et publique dans plusieurs universités et grandes écoles.

Objectif pédagogique général

À l'issue de la formation, les participants seront capables de comprendre, maîtriser et mobiliser efficacement les relations institutionnelles comme leviers stratégiques de conception, de mise en œuvre et de sécurisation de l'action publique départementale, dans le respect du cadre juridique et des équilibres politiques.

Objectifs pédagogiques opérationnels

À l'issue de la formation, les élus seront en capacité de :

- Identifier et situer les acteurs institutionnels clés
- Comprendre les logiques de fonctionnement institutionnel
- Sécuriser l'action de l'élu dans le cadre institutionnel
- Développer une stratégie relationnelle au service des politiques départementales
- Mobiliser les relations institutionnelles comme levier d'influence et de négociation
- Optimiser la mise en œuvre des politiques publiques départementales
- Adopter une posture stratégique et responsable d'élu départemental

Programme

I - Pourquoi recourir aux techniques de relations institutionnelle dans le cadre de son mandat ?

II - Dans quel contexte exercer votre action d'influence institutionnelle ?

- Rappels : le paysage institutionnel et ses acteurs
- Le cadre juridique de l'influence institutionnelle

III - Elaborer et mettre en œuvre une stratégie de relations institutionnelles

- Préparer sa stratégie : maîtriser le contexte de votre action
- Travailler son message
- Concevoir sa stratégie
- Choisir les bons outils stratégiques

PUBLICS :
- **Élus, collaborateurs d'élus, DGS, DGA, cadres administratifs, agents**
- **Directeurs de Cabinet, Secrétaires Généraux**

Pré-requis : aucun

Modalités d'accès : sur inscription dans la limite des places disponibles

Durée : 7 heures

Date : nous consulter

Horaires : 9h - 12h30 / 13h30 - 17h

Lieux : IFET, Départements de France, 6 rue Duguay-Trouin, Paris / Dans votre collectivité ou un tiers-lieu de votre choix

Mode opératoire : présentiel / visio

Accès aux personnes en situation de handicap : nous consulter

Nombre de participants : 12

Suite du parcours : oui

Délais d'accès : une semaine en moyenne entre la demande et le démarrage de la formation

Tarif : 690 € nets de taxes par jour + 50 € si élu

MÉTHODES MOBILISÉES : Expositive – interrogative – débats
Modalités d'évaluation d'atteinte des objectifs de la formation :
Quizz / grille d'évaluation / travaux pratiques ; tests de contrôle de connaissances et validation des acquis à chaque étape

MOYENS PERMETTANT LE SUIVI ET L'APPRÉCIATION DES RÉSULTATS
Suivi de l'exécution : feuilles de présence signées des participants et du formateur par demi-journée ; attestation de fin de formation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action et les résultats de l'évaluation des acquis de la formation
Appréciation des résultats : recueil individuel des attentes du stagiaire / questionnaire d'auto-évaluation des acquis en début et en fin de formation / évaluation continue durant la session / remise d'une attestation de fin de formation ; questionnaire d'évaluation de la satisfaction en fin de formation

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES D'ENCADREMENT DES FORMATIONS
Modalités pédagogiques : évaluation des besoins et du profil du participant / cas pratiques / questionnaire et exercices ; tests de contrôle de connaissances et validation des acquis à chaque étape / retours d'expériences

Référent pédagogique et formateur : chaque formation est sous la responsabilité du directeur pédagogique de l'organisme de formation ; le bon déroulement est assuré par le formateur désigné par l'organisme de formation.

IFET - INSTITUT POUR LA FORMATION DES ÉLUS TERRITORIAUX
IFET - Institut pour la Formation des Élus Territoriaux
Directeur général adjoint : René-Pierre ALMÉRAS
06 70 10 52 14 - 01 45 49 64 02 - renepierre.almeras@departements.fr
Agrément du ministère de l'Intérieur pour dispenser de la formation aux élus locaux
Déclaration d'existence : 12 75 22043 75 - Siret : 403 805 898 000 18 - Code APE : 9499Z

NOUVEAU

Élus : comment gagner en notoriété ?

Formatrice : Amélie SALMON est formatrice d'élus et de professionnels. Elle enseigne également la communication politique et publique dans plusieurs universités et grandes écoles.

Contexte

Sans notoriété, difficile de communiquer et donc, de justifier auprès de ses administrés le travail effectué dans le cadre de son mandat. Cette problématique concerne plus particulièrement les présidents d'EPCI qui ne sont pas maires de la commune-centre, les conseillers départementaux ou régionaux.

Programme

I - Evaluer objectivement sa notoriété

À l'issue de la formation, les élus seront en capacité de :
- Détecter et interpréter les "signaux faibles"
- (Se) poser les questions utiles (perçu/vécu/voulu)
- S'appuyer sur des éléments de veille objectifs

II - Les outils de développements de la notoriété

À l'issue de la formation, les élus seront en capacité de :
- Mettre en place un réseautage intelligent
- Faire évoluer sa perception par le biais du storytelling : méthode
- Développer de bonnes relations avec les relais d'influence locaux
- Faire preuve du bon usage de votre vitrine digitale (réseaux sociaux)

III - Déterminer ses objectifs prioritaires (gagner en notoriété pour ...)

À l'issue de la formation, les élus seront en capacité de :
- Réaliser son PESTEL
- Choisir des objectifs SMART
- Elaborer un plan d'action à court, moyen et long terme

IV - Mettre en œuvre son plan d'action et évaluer ses premières retombées pour l'adapter

À l'issue de la formation, les élus seront en capacité de :
- Elaborer un plan d'action détaillé et réaliste (exercice pratique individuel, guidé par la formatrice)
- Evaluer des outils et méthodes d'analyse
- Adapter les objectifs ou le plan d'action en fonction des résultats

PUBLICS :
- **Élus, collaborateurs d'élus, DGS, DGA, cadres administratifs, agents**
- **Directeurs de Cabinet, Secrétaires Généraux**

Pré-requis : aucun

Modalités d'accès : sur inscription dans la limite des places disponibles

Durée : 7 heures

Date : nous consulter

Horaires : 9h - 12h30 / 13h30 - 17h

Lieux : IFET, Départements de France, 6 rue Duguay-Trouin, Paris / Dans votre collectivité ou un tiers-lieu de votre choix

Mode opératoire : présentiel / visio

Accès aux personnes en situation de handicap : nous consulter

Nombre de participants : 12

Suite du parcours : oui

Délais d'accès : une semaine en moyenne entre la demande et le démarrage de la formation

Tarif : 690 € nets de taxes par jour + 50 € si élu

MÉTHODES MOBILISÉES : Expositive – interrogative – débats
Modalités d'évaluation d'atteinte des objectifs de la formation :
Quizz / grille d'évaluation / travaux pratiques ; tests de contrôle de connaissances et validation des acquis à chaque étape

MOYENS PERMETTANT LE SUIVI ET L'APPRÉCIATION DES RÉSULTATS
Suivi de l'exécution : feuilles de présence signées des participants et du formateur par demi-journée ; attestation de fin de formation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action et les résultats de l'évaluation des acquis de la formation
Appréciation des résultats : recueil individuel des attentes du stagiaire / questionnaire d'auto-évaluation des acquis en début et en fin de formation / évaluation continue durant la session / remise d'une attestation de fin de formation ; questionnaire d'évaluation de la satisfaction en fin de formation

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES D'ENCADREMENT DES FORMATIONS
Modalités pédagogiques : évaluation des besoins et du profil du participant / cas pratiques / questionnaire et exercices ; tests de contrôle de connaissances et validation des acquis à chaque étape / retours d'expériences

Référent pédagogique et formateur : chaque formation est sous la responsabilité du directeur pédagogique de l'organisme de formation ; le bon déroulement est assuré par le formateur désigné par l'organisme de formation.

I·F·E·T INSTITUT POUR LA FORMATION DES ÉLUS TERRITORIAUX

IFET - Institut pour la Formation des Élus Territoriaux
Directeur général adjoint : René-Pierre ALMÉRAS
06 70 10 52 14 - 01 45 49 64 02 - renepierre.almeras@departements.fr
Agrément du ministère de l'Intérieur pour dispenser de la formation aux élus locaux
Déclaration d'existence : 12 75 22043 75 - Siret : 403 805 898 000 18 - Code APE : 9499Z

Déontologie et prévention des conflits d'intérêts, pour les élus : loi du 11 octobre 2013

Formatrice : Maître Rolande PLACIDI – Avocat au Barreau de Strasbourg

Objectifs : À l'issue de cette formation, les participants seront capables de connaître les nouvelles règles en matière d'obligations déclaratives, de conflits d'intérêts et de suppléance, de comprendre les conséquences de cette législation sur l'exercice du mandat et de connaître le risque administratif et pénal.

La loi du 11 octobre 2013

Le conflit d'intérêts et sa prévention

- Définition légale du conflit d'intérêts
- Les critères d'identification
- Le contrôle par le juge administratif
- Le contrôle par le juge pénal : la répression du conflit d'intérêt

Les obligations légales visant à la prévention du conflits d'intérêts

- Le mécanisme du déport
- Le renforcement des régimes d'incompatibilité
- La déclaration de patrimoine et la déclaration d'intérêts

Les obligations déclaratives de patrimoine et d'intérêts

- Textes et objectifs
- Les élus concernés
- L'extension aux collaborateurs
- Forme et contenu de ma déclaration de patrimoine
- Forme et contenu de la déclaration d'intérêts
- Quand déclarer ?
- Le rôle de la Haute autorité sur la déclaration de patrimoine
- Le rôle de la Haute autorité sur la déclaration d'intérêts
- Les sanctions

MÉTHODES MOBILISÉES : expositive – interrogative – débats

Modalités d'évaluation d'atteinte des objectifs de la formation :

- Quizz / grille d'évaluation / travaux pratiques ;
- Tests de contrôle de connaissances et validation des acquis à chaque étape.

PUBLICS :
- **Élus, collaborateurs d'élus, DGS, DGA, cadres administratifs, agents**
- **Directeurs de Cabinet, Secrétaires Généraux**

Pré-requis : aucun

Modalités d'accès : sur inscription dans la limite des places disponibles

Durée : 7 heures

Date : nous consulter

Horaires : 9h - 12h30 / 13h30 - 17h

Lieux : IFET, Départements de France, 6 rue Duguay-Trouin, Paris / Dans votre collectivité ou un tiers-lieu de votre choix

Mode opératoire : présentiel / visio

Accès aux personnes en situation de handicap : nous consulter

Nombre de participants : 15

Suite du parcours : oui

Délais d'accès : une semaine en moyenne entre la demande et le démarrage de la formation

Tarif : 690 € nets de taxes + 50 € si élu

MOYENS PERMETTANT LE SUIVI ET L'APPRÉCIATION DES RÉSULTATS

Suivi de l'exécution :

- Feuilles de présence signées des participants et du formateur par demi-journée ;
- Attestation de fin de formation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action et les résultats de l'évaluation des acquis de la formation.

Appréciation des résultats :

- Recueil individuel des attentes du stagiaire / questionnaire d'auto-évaluation des acquis en début et en fin de formation / évaluation continue durant la session / remise d'une attestation de fin de formation ;
- Questionnaire d'évaluation de la satisfaction en fin de formation.

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES D'ENCADREMENT DES FORMATIONS

Modalités pédagogiques :

- Évaluation des besoins et du profil du participant / cas pratiques / questionnaire et exercices ;
- Tests de contrôle de connaissances et validation des acquis à chaque étape / retours d'expériences.

Référent pédagogique et formateur : chaque formation est sous la responsabilité du directeur pédagogique de l'organisme de formation ; le bon déroulement est assuré par le formateur désigné par l'organisme de formation.

IFET - Institut pour la Formation des Élus Territoriaux
Directeur général adjoint : René-Pierre ALMÉRAS
06 70 10 52 14 - 01 45 49 64 02 - renepierre.almeras@departements.fr
Agrément du ministère de l'Intérieur pour dispenser de la formation aux élus locaux
Déclaration d'existence : 12 75 22043 75 - Siret : 403 805 898 000 18 - Code APE : 9499Z

Statut de l'élu 2026, ce qui change, ce qui subsiste : frais de déplacement, retraites, etc...

Formatrice : Maître Rolande PLACIDI - Avocat au Barreau de Strasbourg

Objectifs : A l'issue de cette formation, les participants seront capables de maîtriser les dispositions relatives au statut de l'élu local. Cette formation a pour finalité d'attirer l'attention des élus sur les déclarations à effectuer.

Programme :

- Charte de l'élu local
- Déclaration de patrimoine et d'intérêts
- La conciliation avec l'exercice d'une activité professionnelle : autorisation d'absence, crédit d'heures, garanties accordées à l'élu salarié
- La cessation de l'activité professionnelle pour l'exercice du mandat
- L'affiliation des élus au régime général de sécurité sociale
- Formation des élus (nouvelles régles applicables)
- Les indemnités de fonctions
- La fiscalisation des indemnités
- Les remboursements de frais
- La prise en charge des accidents survenus dans l'exercice des fonctions d'élu par la sécurité sociale
- La protection des élus
- La fin du mandat
- Les régimes de retraite des élus locaux

MÉTHODES MOBILISÉES : expositive – interrogative – débats
Modalités d'évaluation d'atteinte des objectifs de la formation :
- Quizz / grille d'évaluation / travaux pratiques ;
- Tests de contrôle de connaissances et validation des acquis à chaque étape.

PUBLICS :
- **Élus, collaborateurs d'élus, DGS, DGA, cadres administratifs, agents**
- **Directeurs de Cabinet, Secrétaires Généraux**

Pré-requis : aucun

Modalités d'accès : sur inscription dans la limite des places disponibles

Durée : 7 heures

Date : nous consulter

Horaires : 9h - 12h30 / 13h30 - 17h

Lieux : IFET, Départements de France, 6 rue Duguay-Trouin, Paris / Dans votre collectivité ou un tiers-lieu de votre choix

Mode opératoire : présentiel / visio

Accès aux personnes en situation de handicap : nous consulter

Nombre de participants : 15

Suite du parcours : oui

Délais d'accès : une semaine en moyenne entre la demande et le démarrage de la formation

Tarif : 690 € nets de taxes + 50 € si élu

MOYENS PERMETTANT LE SUIVI ET L'APPRÉCIATION DES RÉSULTATS

Suivi de l'exécution :

- Feuilles de présence signées des participants et du formateur par demi-journée ;
- Attestation de fin de formation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action et les résultats de l'évaluation des acquis de la formation.

Appréciation des résultats :

- Recueil individuel des attentes du stagiaire / questionnaire d'auto-évaluation des acquis en début et en fin de formation / évaluation continue durant la session / remise d'une attestation de fin de formation ;
- Questionnaire d'évaluation de la satisfaction en fin de formation.

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES D'ENCADREMENT DES FORMATIONS

Modalités pédagogiques :

- Évaluation des besoins et du profil du participant / cas pratiques / questionnaire et exercices ;
- Tests de contrôle de connaissances et validation des acquis à chaque étape / retours d'expériences.

Référent pédagogique et formateur : chaque formation est sous la responsabilité du directeur pédagogique de l'organisme de formation ; le bon déroulement est assuré par le formateur désigné par l'organisme de formation.

IFET - Institut pour la Formation des Élus Territoriaux
Directeur général adjoint : René-Pierre ALMÉRAS
06 70 10 52 14 - 01 45 49 64 02 - renepierre.almeras@departements.fr
Agrément du ministère de l'Intérieur pour dispenser de la formation aux élus locaux
Déclaration d'existence : 12 75 22043 75 - Siret : 403 805 898 000 18 - Code APE : 9499Z

NOUVEAU

Sécuriser la communication institutionnelle en période de réserve électorale

Formatrice : Maître Rolande PLACIDI – Avocat au Barreau de Strasbourg

Objectifs

À l'issue de la séquence les auditeurs seront capables de : comprendre le cadre juridique qui régit la communication institutionnelle en période préélectorale. Identifier les droits et obligations des collectivités locales pour éviter tout risque juridique ou contentieux ; savoir adapter les pratiques de communication institutionnelle pour respecter la neutralité et la transparence en période préélectorale ; acquérir des réflexes pour sécuriser la communication des services et élus locaux

Programme

- Préambule relatif à la communication institutionnelle
- Les périodes à risque
- La notion de collectivité intéressée au sens du code électoral
- Les restrictions apportées par le code électoral
- Les critères d'analyse du juge de l'élection et la méthode du faisceau d'indices
- Les réseaux sociaux
- Les précautions à prendre thématique par thématique
- Les sanctions

Cadre juridique et principes fondamentaux

- Les sources juridiques applicables
- Principes clés de la communication institutionnelle en période préélectorale

Période préélectorale : quels enjeux ?

- Définition et délimitation de la période préélectorale
- Restrictions applicables
- Cas pratiques : exemple de situations tirées de la jurisprudence

La frontière entre communication institutionnelle et électorale

- Communication institutionnelle autorisée
- Études de jurisprudence : décisions notables concernant des collectivités locales

Bonnes pratiques et réflexes juridiques pour les agents

- Sécurisation des actions de communication
- Établir des procédures internes pour respecter la neutralité

Questions/réponses et échanges avec les participants

PUBLICS :
- **Élus, collaborateurs d'élus, DGS, DGA, cadres administratifs, agents**
- **Directeurs de Cabinet, Secrétaires Généraux**

Pré-requis : aucun

Modalités d'accès : sur inscription dans la limite des places disponibles

Durée : 7 heures

Date : nous consulter

Horaires : 9h - 12h30 / 13h30 - 17h

Lieux : IFET, Départements de France, 6 rue Duguay-Trouin, Paris / Dans votre collectivité ou un tiers-lieu de votre choix

Mode opératoire : présentiel / visio

Accès aux personnes en situation de handicap : nous consulter

Nombre de participants : 15

Suite du parcours : oui

Délais d'accès : une semaine en moyenne entre la demande et le démarrage de la formation

Tarif : 690 € nets de taxes + 50 € si élu

MÉTHODES MOBILISÉES : Expositive – interrogative – débats
Modalités d'évaluation d'atteinte des objectifs de la formation :
Quizz / grille d'évaluation / travaux pratiques ; tests de contrôle de connaissances et validation des acquis à chaque étape

MOYENS PERMETTANT LE SUIVI ET L'APPRÉCIATION DES RÉSULTATS
Suivi de l'exécution : feuilles de présence signées des participants et du formateur par demi-journée ; attestation de fin de formation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action et les résultats de l'évaluation des acquis de la formation
Appréciation des résultats : recueil individuel des attentes du stagiaire / questionnaire d'auto-évaluation des acquis en début et en fin de formation / évaluation continue durant la session / remise d'une attestation de fin de formation ; questionnaire d'évaluation de la satisfaction en fin de formation

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES D'ENCADREMENT DES FORMATIONS
Modalités pédagogiques : évaluation des besoins et du profil du participant / cas pratiques / questionnaire et exercices ; tests de contrôle de connaissances et validation des acquis à chaque étape / retours d'expériences

Référent pédagogique et formateur : chaque formation est sous la responsabilité du directeur pédagogique de l'organisme de formation ; le bon déroulement est assuré par le formateur désigné par l'organisme de formation.

IFET - INSTITUT POUR LA FORMATION DES ÉLUS TERRITORIAUX
IFET - Institut pour la Formation des Élus Territoriaux
Directeur général adjoint : René-Pierre ALMÉRAS
06 70 10 52 14 - 01 45 49 64 02 - renepierre.almeras@departements.fr
Agrément du ministère de l'Intérieur pour dispenser de la formation aux élus locaux
Déclaration d'existence : 12 75 22043 75 - Siret : 403 805 898 000 18 - Code APE : 9499Z

Fonctionnaires : déontologie et prévention des conflits d'intérêts ; la loi du 20 avril 2016

Formatrice : Maître Rolande PLACIDI – Avocat au Barreau de Strasbourg

Contexte : la loi du 20 avril 2016 soumet certains fonctionnaires à des obligations spécifiques en vue de prévenir les conflits d'intérêts d'une part et complète les dispositions relatives au cumul d'activités d'autre part.

Objectifs : à l'issue de cette formation, les participants seront capables d'identifier les nouvelles règles en matière d'obligations déclaratives, de conflits d'intérêts de comprendre les conséquences de cette législation sur l'exercice de leur activité au sein de la collectivité ; et de connaître le risque administratif et pénal.

Programme :

1 - La prévention des conflits d'intérêts

- Les fonctionnaires concernés
- Les directeurs de cabinet
- Les obligations de déclarations
- Les délais pour remplir ces obligations
- Les sanctions

2 - Le cumul d'activités

- Le principe
- Les interdictions
- Les autorisations de cumul

MÉTHODES MOBILISÉES : expositive – interrogative – débats

Modalités d'évaluation d'atteinte des objectifs de la formation :

- Quizz / grille d'évaluation / travaux pratiques ;
- Tests de contrôle de connaissances et validation des acquis à chaque étape.

MOYENS PERMETTANT LE SUIVI ET L'APPRÉCIATION DES RÉSULTATS

Suivi de l'exécution :

- Feuilles de présence signées des participants et du formateur par demi-journée ;
- Attestation de fin de formation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action et les résultats de l'évaluation des acquis de la formation.

Appréciation des résultats :

- Recueil individuel des attentes du stagiaire / questionnaire d'auto-évaluation des acquis en début et en fin de formation / évaluation continue durant la session / remise d'une attestation de fin de formation ;
- Questionnaire d'évaluation de la satisfaction en fin de formation.

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES D'ENCADREMENT DES FORMATIONS

Modalités pédagogiques :

- Évaluation des besoins et du profil du participant / cas pratiques / questionnaire et exercices ;
- Tests de contrôle de connaissances et validation des acquis à chaque étape / retours d'expériences.

Référent pédagogique et formateur : chaque formation est sous la responsabilité du directeur pédagogique de l'organisme de formation ; le bon déroulement est assuré par le formateur désigné par l'organisme de formation.

PUBLICS :
- **Élus, collaborateurs d'élus, DGS, DGA, cadres administratifs, agents**
- **Directeurs de Cabinet, Secrétaires Généraux**

Pré-requis : aucun

Modalités d'accès : sur inscription dans la limite des places disponibles

Durée : 7 heures

Date : nous consulter

Horaires : 9h - 12h30 / 13h30 - 17h

Lieux : IFET, Départements de France, 6 rue Duguay-Trouin, Paris / Dans votre collectivité ou un tiers-lieu de votre choix

Mode opératoire : présentiel / visio

Accès aux personnes en situation de handicap : nous consulter

Nombre de participants : 15

Suite du parcours : oui

Délais d'accès : une semaine en moyenne entre la demande et le démarrage de la formation

Tarif : 690 € nets de taxes + 50 € si élu

IFET - Institut pour la Formation des Élus Territoriaux
Directeur général adjoint : René-Pierre ALMÉRAS
06 70 10 52 14 - 01 45 49 64 02 - renepierre.almeras@departements.fr
Agrément du ministère de l'Intérieur pour dispenser de la formation aux élus locaux
Déclaration d'existence : 12 75 22043 75 - Siret : 403 805 898 000 18 - Code APE : 9499Z

FORMATION RÉSERVÉE AUX DÉPUTÉS

Élus : la légistique au service des députés. Clés, leviers, méthodes pour élaborer des lois claires et impactantes

CONFÉRENCE de Paul-Étienne KAUFFMANN, Docteur en droit parlementaire. Collaborateur d'élus en collectivités territoriales depuis 8 ans et conseiller à Départements de France

La légistique est la science de la législation, qui s'intéresse à la conception, la rédaction et la mise en œuvre des textes législatifs. Cette discipline joue un rôle essentiel dans le processus législatif, en veillant à ce que les lois soient claires, cohérentes et efficaces. Pour les élus, la légistique présente un intérêt majeur. En effet, la qualité de la législation influence directement l'efficacité des politiques publiques.

Objectifs pédagogiques

À l'issue de la formation, les participants seront capables de :

- **Optimiser l'impact des lois :** en rédigeant des textes législatifs clairs et bien structurés, les élus peuvent s'assurer que les lois répondent aux besoins sociétaux et qu'elles sont applicables en pratique.
- **Réduire les risques juridiques :** une législation bien conçue minimise les risques de contentieux et de difficultés d'application, ce qui peut contribuer à une plus grande stabilité juridique.
- **Faciliter la collaboration :** la légistique favorise une meilleure communication entre les différents acteurs du processus législatif.

Programme

- Connaissance des techniques et systèmes légistiques
- Compréhension de la logique d'optimisation du processus législatif
- Réduction des risques juridiques
- Renforcement de la capacité d'analyse
- Développement professionnel
- Amélioration de la qualité de la législation

MÉTHODES MOBILISÉES : Expositive – interrogative – débats
Modalités d'évaluation d'atteinte des objectifs de la formation :
Quizz / grille d'évaluation / travaux pratiques ; tests de contrôle de connaissances et validation des acquis à chaque étape

PUBLICS :
- **Élus, collaborateurs d'élus, DGS, DGA, cadres administratifs, agents**
- **Directeurs de Cabinet, Secrétaires Généraux**

Pré-requis : aucun

Modalités d'accès : sur inscription dans la limite des places disponibles

Durée : conférence de 3 heures

Date : nous consulter

Horaires :
9h30 à 12h30 ou 13h30 à 16h30

Lieux : IFET, Départements de France, 6 rue Duguay-Trouin, Paris / Dans votre collectivité ou un tiers-lieu de votre choix

Mode opératoire : présentiel / visio

Accès aux personnes en situation de handicap : nous consulter

Nombre de participants : 15

Suite du parcours : oui

Délais d'accès : une semaine en moyenne entre la demande et le démarrage de la formation

Tarif : 690 € nets de taxes + 50 € si élu

MOYENS PERMETTANT LE SUIVI ET L'APPRÉCIATION DES RÉSULTATS
Suivi de l'exécution : feuilles de présence signées des participants et du formateur par demi-journée ; attestation de fin de formation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action et les résultats de l'évaluation des acquis de la formation
Appréciation des résultats : recueil individuel des attentes du stagiaire / questionnaire d'auto-évaluation des acquis en début et en fin de formation / évaluation continue durant la session / remise d'une attestation de fin de formation ; questionnaire d'évaluation de la satisfaction en fin de formation

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES D'ENCADREMENT DES FORMATIONS
Modalités pédagogiques : évaluation des besoins et du profil du participant / cas pratiques / questionnaire et exercices ; tests de contrôle de connaissances et validation des acquis à chaque étape / retours d'expériences

Référent pédagogique et formateur : chaque formation est sous la responsabilité du directeur pédagogique de l'organisme de formation ; le bon déroulement est assuré par le formateur désigné par l'organisme de formation.

I·F·E·T INSTITUT POUR LA FORMATION DES ÉLUS TERRITORIAUX
IFET - Institut pour la Formation des Élus Territoriaux
Directeur général adjoint : René-Pierre ALMÉRAS
06 70 10 52 14 - 01 45 49 64 02 - renepierre.almeras@departements.fr
Agrément du ministère de l'Intérieur pour dispenser de la formation aux élus locaux
Déclaration d'existence : 12 75 22043 75 - Siret : 403 805 898 000 18 - Code APE : 9499Z

Trouver sa place d'élu local et réussir son mandat

Formatrice : Formatrice en communication depuis une quinzaine d'années et coach formée au CNAM (Conservatoire National des Arts & Métiers) en 2011, Virginie OKS intervient notamment sur les thématiques de leadership, de légitimité et d'alignement professionnel.

Objectif général

À l'issue de la formation, les participants seront en capacité de clarifier leur rôle et leur positionnement d'élu départemental et de mettre en œuvre une posture et des méthodes adaptées pour exercer un mandat efficace, légitime et durable au sein du conseil départemental et de leur territoire.

Objectifs pédagogiques opérationnels

À l'issue de la formation, le »lu auditeur aura la capacité de :

- Situer finement au cœur de l'institution son rôle d'élu départemental
- Trouver sa place politique et institutionnelle
- Comprendre l'écosystème territorial et les jeux d'acteurs
- Construire une action politique efficace au service du territoire
- Développer une posture d'élu
- Renforcer sa capacité à communiquer et représenter

Objectifs transversaux

- Favoriser la prise de recul et l'analyse réflexive sur sa pratique d'élu
- Renforcer la confiance dans l'exercice du mandat
- Permettre à l'élu de repartir avec des repères concrets et directement mobilisables dans le quotidien du mandat

Programme

- Comprendre les enjeux et décrire son écosystème local
- Identifier la place que l'on souhaite occuper, les sujets sur lesquels s'investir et travailler
- Communiquer efficacement, valoriser le travail réalisé

MÉTHODES MOBILISÉES : Expositive – interrogative – débats
Modalités d'évaluation d'atteinte des objectifs de la formation :
Quizz / grille d'évaluation / travaux pratiques ; tests de contrôle de connaissances et validation des acquis à chaque étape

MOYENS PERMETTANT LE SUIVI ET L'APPRÉCIATION DES RÉSULTATS
Suivi de l'exécution : feuilles de présence signées des participants et du formateur par demi-journée ; attestation de fin de formation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action et les résultats de l'évaluation des acquis de la formation
Appréciation des résultats : recueil individuel des attentes du stagiaire / questionnaire d'auto-évaluation des acquis en début et en fin de formation / évaluation continue durant la session / remise d'une attestation de fin de formation ; questionnaire d'évaluation de la satisfaction en fin de formation

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES D'ENCADREMENT DES FORMATIONS
Modalités pédagogiques : évaluation des besoins et du profil du participant / cas pratiques / questionnaire et exercices ; tests de contrôle de connaissances et validation des acquis à chaque étape / retours d'expériences

Référent pédagogique et formateur : chaque formation est sous la responsabilité du directeur pédagogique de l'organisme de formation ; le bon déroulement est assuré par le formateur désigné par l'organisme de formation.

Accompagnement personnalisé, sous forme de coaching de 3 x 3 heures, réalisé dans les locaux de l'IFET, à Paris.

PUBLICS :
- **Élus, collaborateurs d'élus, DGS, DGA, cadres administratifs, agents**
- **Directeurs de Cabinet, Secrétaires Généraux**

Pré-requis : aucun

Modalités d'accès : sur inscription dans la limite des places disponibles

Durée : 9 heures

Date : nous consulter

Horaires : à définir

Lieu : IFET, Départements de France, 6 rue Duguay Trouin, Paris

Mode opératoire : présentiel

Accès aux personnes en situation de handicap : nous consulter

Nombre de participant : 1

Suite du parcours : oui

Délais d'accès : une semaine en moyenne entre la demande et le démarrage de la formation

Tarif : nous consulter

IFET - Institut pour la Formation des Élus Territoriaux
Directeur général adjoint : René-Pierre ALMÉRAS
06 70 10 52 14 - 01 45 49 64 02 - renepierre.almeras@departements.fr
Agrément du ministère de l'Intérieur pour dispenser de la formation aux élus locaux
Déclaration d'existence : 12 75 22043 75 - Siret : 403 805 898 000 18 - Code APE : 9499Z

ÉLUS ET ÉQUIPES : TRAVAILLER EN CONFIANCE

Bon fonctionnement interne = efficacité externe

PUBLICS ÉLIGIBLES : élus, collaborateurs d'élus, agents

NOUVEAU

Élus : clés et méthodes pour identifier, prévenir et agir face au risque de harcèlement sexuel et/ou sexiste au travail

Formateur : Jean-Christophe QUINTAL, Directeur du Domaine Public (DDP) d'une collectivité locale

Objectifs

Cette formation a pour objectif d'être en capacité de connaître les formes de harcèlement sexuel et/ou sexiste au travail et de savoir mettre en œuvre les différentes mesures pour prévenir et lutter contre celles-ci.

Programme

- **Connaître les faits de violences et d'agissements sexistes et sexuels, susceptibles de sanctions pénales et/ou disciplinaires**
- **Réagir aux faits de violences sexistes et sexuelles**
- **Les outils et les ressources**

Points forts :

- Connaître et comprendre le contexte du harcèlement moral et/ou sexuel au travail en le replaçant dans un contexte professionnel et juridique
- Reconnaître les situations à risque (une situation de changement, des propos dégradants et humiliants, une situation d'isolement et d'exclusion, etc.)

Résultats attendus :

- Prendre en charge un signalement de harcèlement, savoir gérer, réagir et orienter
- Identifier le cadre juridique
- Connaître les outils de lutte (contre-manipulation) contre les types de harcèlements et savoir en faire bon usage pour soi-même ou autrui

MÉTHODES MOBILISÉES : expositive – interrogative – débats

Modalités d'évaluation d'atteinte des objectifs de la formation :

- Quizz / grille d'évaluation / travaux pratiques ;
- Tests de contrôle de connaissances et validation des acquis à chaque étape.

MOYENS PERMETTANT LE SUIVI ET L'APPRÉCIATION DES RÉSULTATS

Suivi de l'exécution :

- Feuilles de présence signées des participants et du formateur par demi-journée ; attestation de fin de formation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action et les résultats de l'évaluation des acquis de la formation.

Appréciation des résultats :

- Recueil individuel des attentes du stagiaire / questionnaire d'auto-évaluation des acquis en début et en fin de formation / évaluation continue durant la session / remise d'une attestation de fin de formation ;
- Questionnaire d'évaluation de la satisfaction en fin de formation.

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES D'ENCADREMENT DES FORMATIONS

Modalités pédagogiques :

- Évaluation des besoins et du profil du participant / cas pratiques / questionnaire et exercices ;
- Tests de contrôle de connaissances et validation des acquis à chaque étape / retours d'expériences.

Référent pédagogique et formateur : chaque formation est sous la responsabilité du directeur pédagogique de l'organisme de formation ; le bon déroulement est assuré par le formateur désigné par l'organisme de formation.

PUBLICS :

- **Élus, collaborateurs d'élus, DGS, DGA, cadres administratifs, agents**
- **Directeurs de Cabinet, Secrétaires Généraux**

Pré-requis : aucun

Modalités d'accès : sur inscription dans la limite des places disponibles

Durée : 1 journée - 7 heures

Date : nous consulter

Horaires : 9h - 12h30 / 13h30 - 17h

Lieux : IFET, Départements de France, 6 rue Duguay-Trouin, Paris / Dans votre collectivité ou un tiers-lieu de votre choix

Mode opératoire : présentiel / visio

Accès aux personnes en situation de handicap : nous consulter

Nombre de participants : 15

Suite du parcours : oui

Délais d'accès : une semaine en moyenne entre la demande et le démarrage de la formation

Tarif : 690 € nets de taxes + 50 € si élu

IFET - Institut pour la Formation des Élus Territoriaux
Directeur général adjoint : René-Pierre ALMÉRAS
06 70 10 52 14 - 01 45 49 64 02 - renepierre.almeras@departements.fr
Agrément du ministère de l'Intérieur pour dispenser de la formation aux élus locaux
Déclaration d'existence : 12 75 22043 75 - Siret : 403 805 898 000 18 - Code APE : 9499Z

NOUVEAU

Souffrance au travail : comprendre, agir, prévenir

Formatrice : Irène BERBERIDES, psychologue du travail

Objectif général

À l'issue de la formation, les participants seront capables de comprendre les mécanismes de la souffrance au travail, d'en identifier les signaux d'alerte au sein de leur collectivité et de mettre en œuvre des actions de prévention et de régulation adaptées à leur rôle d'élu.

Objectifs pédagogiques opérationnels

À l'issue de la formation, les élus seront capables de :

- Comprendre la souffrance au travail dans le contexte des collectivités territoriales
- Repérer les signaux d'alerte et les situations à risque
- Situer le rôle, les responsabilités et les marges d'action de l'élu
- Agir en prévention et en régulation des situations de souffrance
- Élaborer un plan d'actions adapté à sa collectivité

Programme

Définir la question de la souffrance au travail

- Partages d'expériences autour de la souffrance au travail
- Apports théoriques et de définitions de la souffrance au travail

Outils : échanges, brainstorming, mind-map

Dépasser les préjugés par des éléments de compréhension des acteurs au travail

- Organisations et représentations du travail
- Manager et salarié(e) : repérer les différentes motivations et comportements au travail

Outils : apports théoriques, approche par la notion de besoin, outils PNL

Repérer la souffrance au travail

- Les différentes manifestations de la souffrance au travail
- Les points d'alertes : écoute et champs d'actions possibles

Outils : co-construction des points d'alertes, éléments complémentaires, test de repérages - santé au travail, recherches de solutions

PUBLICS :
- **Élus, collaborateurs d'élus, DGS, DGA, cadres administratifs, agents**
- **Directeurs de Cabinet, Secrétaires Généraux**

Pré-requis : aucun

Modalités d'accès : sur inscription dans la limite des places disponibles

Durée : 3 heures

Dates : nous consulter

Horaires : 9h30 - 12h30 ou 13h30 - 16h30

Lieux : IFET, Départements de France, 6 rue Duguay-Trouin, Paris / Dans votre collectivité ou un tiers-lieu de votre choix

Mode opératoire : présentiel / visio

Accès aux personnes en situation de handicap : nous consulter

Nombre de participants : 15

Suite du parcours : oui

Délais d'accès : une semaine en moyenne entre la demande et le démarrage de la formation

Tarif : 690 € nets de taxes + 50 € si élu

MÉTHODES MOBILISÉES : Expositive – interrogative – débats
Modalités d'évaluation d'atteinte des objectifs de la formation :
Quizz / grille d'évaluation / travaux pratiques ; tests de contrôle de connaissances et validation des acquis à chaque étape

MOYENS PERMETTANT LE SUIVI ET L'APPRÉCIATION DES RÉSULTATS
Suivi de l'exécution : feuilles de présence signées des participants et du formateur par demi-journée ; attestation de fin de formation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action et les résultats de l'évaluation des acquis de la formation
Appréciation des résultats : recueil individuel des attentes du stagiaire / questionnaire d'auto-évaluation des acquis en début et en fin de formation / évaluation continue durant la session / remise d'une attestation de fin de formation ; questionnaire d'évaluation de la satisfaction en fin de formation

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES D'ENCADREMENT DES FORMATIONS
Modalités pédagogiques : évaluation des besoins et du profil du participant / cas pratiques / questionnaire et exercices ; tests de contrôle de connaissances et validation des acquis à chaque étape / retours d'expériences

Référent pédagogique et formateur : chaque formation est sous la responsabilité du directeur pédagogique de l'organisme de formation ; le bon déroulement est assuré par le formateur désigné par l'organisme de formation.

NOUVEAU

Santé mentale des élus et cadres de direction (webinaire)

Formateur : Jean-François SAINT-BASTIEN, formateur en santé mentale

Contexte

La fonction d'élu ou de cadre de direction est souvent marquée par des pressions élevées, des exigences constantes, et un équilibre difficile entre vie personnelle et publique. Ce webinaire propose d'aborder les enjeux de la santé mentale en France et dans la fonction publique.

Objectifs

A l'issue du webinaire, les élus et cadres de direction seront capables de :

- Comprendre l'importance de la santé mentale en France et dans la fonction publique
- Comprendre pourquoi la santé mentale est devenue un enjeu majeur de santé publique
- Appréhender la santé mentale dans sa globalité
- Repérer les effets des représentations sur le tabou lié au sujet
- Connaître les principales ressources pour orienter

Programme

- La santé mentale : un enjeu de santé publique
- Santé mentale ? De quoi parle-t-on ?
- Qu'est-ce qui influence la santé mentale ?
- Représentations et tabous, des freins à la promotion du bien-être
- Élu : qu'est-ce que je peux faire ?

MÉTHODES MOBILISÉES : expositive – interrogative – débats

Modalités d'évaluation d'atteinte des objectifs de la formation :

- Quizz / grille d'évaluation / travaux pratiques
- Tests de contrôle de connaissances et validation des acquis à chaque étape

MOYENS PERMETTANT LE SUIVI ET L'APPRÉCIATION DES RÉSULTATS

Suivi de l'exécution :

- Feuilles de présence signées des participants et du formateur par demi-journée
- Attestation de fin de formation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action et les résultats de l'évaluation des acquis de la formation

Appréciation des résultats :

- Recueil individuel des attentes du stagiaire / questionnaire d'auto-évaluation des acquis en début et en fin de formation / évaluation continue durant la session / remise d'une attestation de fin de formation
- Questionnaire d'évaluation de la satisfaction en fin de formation

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES D'ENCADREMENT DES FORMATIONS

Modalités pédagogiques :

- Évaluation des besoins et du profil du participant / cas pratiques / questionnaire et exercices
- Tests de contrôle de connaissances et validation des acquis à chaque étape / retours d'expériences

PUBLICS :
- **Élus, collaborateurs d'élus, DGS, DGA, cadres administratifs, agents**
- **Directeurs de Cabinet, Secrétaires Généraux**

Pré-requis : aucun

Modalités d'accès : sur inscription dans la limite des places disponibles

Durée : webinaire de 3 heures

Dates : nous consulter

Horaires : 9h30 - 12h30 ou 13h30 - 16h30

Lieux : IFET, Départements de France, 6 rue Duguay-Trouin, Paris / Dans votre collectivité ou un tiers-lieu de votre choix

Mode opératoire : visio

Accès aux personnes en situation de handicap : nous consulter

Nombre de participants : 15

Suite du parcours : oui

Délais d'accès : une semaine en moyenne entre la demande et le démarrage de la formation

Tarif : 690 € nets de taxes + 50 € si élu

Référent pédagogique et formateur : chaque formation est sous la responsabilité du directeur pédagogique de l'organisme de formation ; le bon déroulement est assuré par le formateur désigné par l'organisme de formation.

IFET - INSTITUT POUR LA FORMATION DES ÉLUS TERRITORIAUX

IFET - Institut pour la Formation des Élus Territoriaux
Directeur général adjoint : René-Pierre ALMÉRAS
06 70 10 52 14 - 01 45 49 64 02 - renepierre.almeras@departements.fr
Agrément du ministère de l'Intérieur pour dispenser de la formation aux élus locaux
Déclaration d'existence : 12 75 22043 75 - Siret : 403 805 898 000 18 - Code APE : 9499Z

NOUVEAU

Élus et cadres de direction : comprendre et préserver une bonne santé mentale

Formateur : Jean-François SAINT-BASTIEN, formateur en santé mentale

Contexte

La fonction d'élu ou de cadre de direction est souvent marquée par des pressions élevées, des exigences constantes et un équilibre difficile entre vie personnelle et publique. Cette formation vise à sensibiliser les élus à l'importance de leur santé mentale et à leur fournir des outils pratiques pour mieux gérer les pressions de leur fonction. Elle doit permettre aux participants de reconnaître leurs besoins en matière de bien-être psychologique, d'adopter des comportements préventifs et de savoir où et comment chercher de l'aide en cas de difficulté.

Objectifs

A l'issue de la formation, les élus et cadres de direction seront capables de :

- Comprendre l'importance de la santé mentale dans la fonction publique et reconnaître les risques spécifiques auxquels les élus sont exposés
- Identifier les sources de stress et de burn-out spécifiques aux élus
- Savoir repérer les premiers signes de stress ou de troubles psychologiques et savoir comment y répondre
- A qui demander de l'aide et identifier des ressources disponibles pour la gestion de la santé mentale

Programme

- Définition et enjeux de la santé mentale en général et ceux spécifiques pour des élus et des cadres de direction
- Identifier les facteurs de stress et de risque
- Reconnaître les signes et prévenir le stress, le burn-out en maintenant une attitude proactive pour un bon équilibre
- Définir des mesures préventives efficaces
- Définir les professionnels susceptibles d'aider et définir leur champ de compétences
- Prendre soin de sa santé mentale : équilibrer vie publique et vie privée

MÉTHODES MOBILISÉES : expositive – interrogative – débats

Modalités d'évaluation d'atteinte des objectifs de la formation :

- Quizz / grille d'évaluation / travaux pratiques
- Tests de contrôle de connaissances et validation des acquis à chaque étape

MOYENS PERMETTANT LE SUIVI ET L'APPRÉCIATION DES RÉSULTATS

Suivi de l'exécution :

- Feuilles de présence signées des participants et du formateur par demi-journée
- Attestation de fin de formation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action et les résultats de l'évaluation des acquis de la formation

Appréciation des résultats :

- Recueil individuel des attentes du stagiaire / questionnaire d'auto-évaluation des acquis en début et en fin de formation / évaluation continue durant la session / remise d'une attestation de fin de formation
- Questionnaire d'évaluation de la satisfaction en fin de formation

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES D'ENCADREMENT DES FORMATIONS

Modalités pédagogiques :

- Évaluation des besoins et du profil du participant / cas pratiques / questionnaire et exercices
- Tests de contrôle de connaissances et validation des acquis à chaque étape / retours d'expériences

Référent pédagogique et formateur : chaque formation est sous la responsabilité du directeur pédagogique de l'organisme de formation ; le bon déroulement est assuré par le formateur désigné par l'organisme de formation.

PUBLICS :

- **Élus, collaborateurs d'élus, DGS, DGA, cadres administratifs, agents**
- **Directeurs de Cabinet, Secrétaires Généraux**

Pré-requis : aucun

Modalités d'accès : sur inscription dans la limite des places disponibles

Durée : 2 journée : 2 x 7 heures

Dates : nous consulter

Horaires : 9h - 12h30 / 13h30 - 17h

Lieux : IFET, Départements de France, 6 rue Duguay-Trouin, Paris / Dans votre collectivité ou un tiers-lieu de votre choix

Mode opératoire : présentiel / visio

Accès aux personnes en situation de handicap : nous consulter

Nombre de participants : 15

Suite du parcours : oui

Délais d'accès : une semaine en moyenne entre la demande et le démarrage de la formation

Tarif : 690 € nets de taxes / jour + 50 € si élu

IFET - Institut pour la Formation des Élus Territoriaux
Directeur général adjoint : René-Pierre ALMÉRAS
06 70 10 52 14 - 01 45 49 64 02 - renepierre.almeras@departements.fr
Agrément du ministère de l'Intérieur pour dispenser de la formation aux élus locaux
Déclaration d'existence : 12 75 22043 75 - Siret : 403 805 898 000 18 - Code APE : 9499Z

NOUVEAU

Conférence : Enjeux personnels et collectifs d'une bonne santé mentale ?

CONFÉRENCE avec **Eric SALAÜN**, Président de Mindfulness Solidaire, formateur en Intelligence émotionnelle. **Valérie MARCHAND**, Docteur en pharmacie, formatrice en compétences psychosociales et prévention. **Cécile PHILIPPIN**, ancienne conseillère municipale de Romainville - Seine-Saint-Denis, autrice, réalisatrice. **Nicolas ENGELSTEIN**, conseiller municipal de Pornic (Loire Atlantique), formateur en méditation. **Jérôme VAUSELLE**, Président d'Initiative Mindfulness France, coach, formateur, facilitateur

Contexte

De récentes études ont relevé qu'un nombre important d'élus étaient en situation de pré burn-out. Les conditions de travail, le contexte général sont sources de stress pour beaucoup d'entre eux, mais comment les élus peuvent-ils y faire face ?

De nombreux élus sont victimes d'agressions physiques ou verbales, celles-ci ont des répercussions directes sur la santé : stress, anxiété, épuisement professionnel.

Face à ce constat, il est urgent d'œuvrer à la mise en place de dispositifs de soutien adaptés pour préserver la santé des acteurs élus, collaborateurs d'élus, agents et assurer la pérennité de leur engagement au service des citoyens.

Programme de la conférence

- Santé mentale : de quoi parlons-nous ?
- Quels sont les enjeux personnels et collectifs d'une bonne santé mentale ?
- Témoignages d'élus ou d'ancien élus
- Questions - réponses

- Face aux stress, aux agressions physiques, verbales, au sentiment d'isolement, à la Défiance : quelles sont les menaces qui pèsent sur l'intégrité physique, neurologique et psychologique des élus ?
- Chiffres et études scientifiques à l'appui : point sur la situation de la santé mentale des élus en France
- Quelles sont les ressources mobilisables pour améliorer les conditions d'exercice du mandat et préserver la santé des élus locaux : partage d'expériences sur les actions en santé mentale proposées aux élus.

PUBLICS :
- **Élus, collaborateurs d'élus, DGS, DGA, cadres administratifs, agents**
- **Directeurs de Cabinet, Secrétaires Généraux**

Pré-requis : aucun

Modalités d'accès : sur inscription dans la limite des places disponibles

Durée : conférence de 3 heures

Dates : nous consulter

Horaires : 9h30 - 12h30

Lieux : IFET, Départements de France, 6 rue Duguay-Trouin, Paris / Dans votre collectivité ou un tiers-lieu de votre choix

Mode opératoire : présentiel / visio

Accès aux personnes en situation de handicap : nous consulter

Suite du parcours : oui

Délais d'accès : une semaine en moyenne entre la demande et le démarrage de la formation

Tarif : 70 € nets de taxes / jour + 50 € si élu

IFET - Institut pour la Formation des Élus Territoriaux
Directeur général adjoint : René-Pierre ALMÉRAS
06 70 10 52 14 - 01 45 49 64 02 - renepierre.almeras@departements.fr
Agrément du ministère de l'Intérieur pour dispenser de la formation aux élus locaux
Déclaration d'existence : 12 75 22043 75 - Siret : 403 805 898 000 18 - Code APE : 9499Z

Élus : clefs pour bien manager et prendre les meilleures décisions

Formatrice : Marine BALANSARD, consultante, conférencière, formatrice, experte en intelligence de la décision

Objectifs : comprendre et maîtriser ses ressources décisionnelles : corps, émotions, rationalité, intuition ; oser décider en toutes circonstances y compris en forte incertitude et situations inédites

Programme

Introduction : Comprendre le contexte et des habitudes décisionnelles
Qualifier l'environnement de décision pour ajuster son action
- Poser le cadre : décider dans un monde VUCA / BANI
- Comprendre et surmonter les « réactions décisionnelles » empêchant la décision dans l'incertitude
  - Le tropisme de la certitude : surpondérer certaines informations
  - Parer les biais décisionnels inhibiteurs (habitudes, statu quo, aversion aux pertes)

Intégrer et gérer les émotions dans sa prise de décision en toute intelligence émotionnelle
Reconnaître, assumer et optimiser la place des émotions dans la prise de décision
- Identifier la place des émotions au cœur de la prise de décision
- Nommer et assumer ses émotions pour reprendre la main et piloter ses décisions
- Utiliser l'intelligence émotionnelle pour interagir

Choisir le bon mode mental (rationalité et intuition)
Savoir quand faire confiance à son intuition, et quand pousser le raisonnement
- Les deux vitesses de la pensée – système 1, système 2
- Les clés de fiabilité de l'intuition
- Comment réveiller le système 2 quand nécessaire

Gérer la fatigue décisionnelle et le stress
Comprendre que la décision est incarnée, et tenir compte de ses limites physiques et de celles des équipes dans la gestion de la prise de décision
- Limites du self control et capacités cognitives
- Effet du stress sur la prise de décision
- Cas pratique d'efficacité décisionnelle : le camp de réfugiés

PUBLICS :
- **Élus, collaborateurs d'élus, DGS, DGA, cadres administratifs, agents**
- **Directeurs de Cabinet, Secrétaires Généraux**

Pré-requis : aucun

Modalités d'accès : sur inscription dans la limite des places disponibles

Durée : 1 journée - 7 heures

Date : nous consulter

Horaires : 9h - 12h30 / 13h30 - 17h

Lieux : IFET, Départements de France, 6 rue Duguay-Trouin, Paris / Dans votre collectivité ou un tiers-lieu de votre choix

Mode opératoire : présentiel / visio

Accès aux personnes en situation de handicap : nous consulter

Nombre de participants : 15

Suite du parcours : oui

Délais d'accès : une semaine en moyenne entre la demande et le démarrage de la formation

Tarif : 690 € nets de taxes + 50 € si élu

MÉTHODES MOBILISÉES : expositive – interrogative – débats

Modalités d'évaluation d'atteinte des objectifs de la formation :
Le bilan pédagogique de nos formations sera réalisé avec un débat collectif avec les stagiaires à l'issue des formations, des fiches individuelles d'évaluation, un bilan pédagogique réalisé avec les formateurs et une évaluation globale réalisée à partir de l'ensemble de ces supports.

MOYENS PERMETTANT LE SUIVI ET L'APPRÉCIATION DES RÉSULTATS

Suivi de l'exécution :
- Feuilles de présence signées des participants et du formateur par demi-journée ; attestation de fin de formation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action et les résultats de l'évaluation des acquis de la formation.

Appréciation des résultats :
- Recueil individuel des attentes du stagiaire / questionnaire d'auto-évaluation des acquis en début et en fin de formation / évaluation continue durant la session / remise d'une attestation de fin de formation ;
- Questionnaire d'évaluation de la satisfaction en fin de formation.

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES D'ENCADREMENT DES FORMATIONS

Modalités pédagogiques :
- Évaluation des besoins et du profil du participant / cas pratiques / questionnaire et exercices ;
- Tests de contrôle de connaissances et validation des acquis à chaque étape / retours d'expériences.

Référent pédagogique et formateur : chaque formation est sous la responsabilité du directeur pédagogique de l'organisme de formation ; le bon déroulement est assuré par le formateur désigné par l'organisme de formation.

IFET - INSTITUT POUR LA FORMATION DES ÉLUS TERRITORIAUX
Directeur général adjoint : René-Pierre ALMÉRAS
06 70 10 52 14 - 01 45 49 64 02 - renepierre.almeras@departements.fr
Agrément du ministère de l'Intérieur pour dispenser de la formation aux élus locaux
Déclaration d'existence : 12 75 22043 75 - Siret : 403 805 898 000 18 - Code APE : 9499Z

Élus : leaders au service de la collectivité

Formateur : Olivier DELETTRÉ, consultant senior et formateur, intervenant et conférencier Mines/Telecom

Objectif

A l'issue de la formation, les auditeurs seront en capacité d'identifier et de mobiliser les outils qui permettent de créer les conditions qui soutiennent l'intelligence collective au sein de la collectivité.

MÉTHODES MOBILISÉES : expositive – interrogative – débats

Modalités d'évaluation d'atteinte des objectifs de la formation :

- Quizz / grille d'évaluation / travaux pratiques
- Tests de contrôle de connaissances et validation des acquis à chaque étape

MOYENS PERMETTANT LE SUIVI ET L'APPRÉCIATION DES RÉSULTATS

Suivi de l'exécution :

- Feuilles de présence signées des participants et du formateur par demi-journée
- Attestation de fin de formation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action et les résultats de l'évaluation des acquis de la formation

Appréciation des résultats :

- Recueil individuel des attentes du stagiaire / questionnaire d'auto-évaluation des acquis en début et en fin de formation / évaluation continue durant la session / remise d'une attestation de fin de formation
- Questionnaire d'évaluation de la satisfaction en fin de formation

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES D'ENCADREMENT DES FORMATIONS

Modalités pédagogiques :

- Évaluation des besoins et du profil du participant / cas pratiques / questionnaire et exercices
- Tests de contrôle de connaissances et validation des acquis à chaque étape / retours d'expériences.

PUBLICS :

- **Élus, collaborateurs d'élus, DGS, DGA, cadres administratifs, agents**
- **Directeurs de Cabinet, Secrétaires Généraux**

Pré-requis : aucun

Modalités d'accès : sur inscription dans la limite des places disponibles

Durée : 7 heures

Dates : nous consulter

Horaires : 9h - 12h30 / 13h30 - 17h

Lieux : IFET, Départements de France, 6 rue Duguay-Trouin, Paris / Dans votre collectivité ou un tiers-lieu de votre choix

Mode opératoire : présentiel / visio

Accès aux personnes en situation de handicap : nous consulter

Nombre de participants : 15

Suite du parcours : oui

Délais d'accès : une semaine en moyenne entre la demande et le démarrage de la formation

Tarif : 690 € nets de taxes + 50 € si élu

Référent pédagogique et formateur : chaque formation est sous la responsabilité du directeur pédagogique de l'organisme de formation ; le bon déroulement est assuré par le formateur désigné par l'organisme de formation.

IFET - Institut pour la Formation des Élus Territoriaux
Directeur général adjoint : René-Pierre ALMÉRAS
06 70 10 52 14 - 01 45 49 64 02 - renepierre.almeras@departements.fr
Agrément du ministère de l'Intérieur pour dispenser de la formation aux élus locaux
Déclaration d'existence : 12 75 22043 75 - Siret : 403 805 898 000 18 - Code APE : 9499Z

Organiser, conduire et réussir vos réunions

Formatrice : Marine BALANSARD, consultante, conférencière, formatrice, experte en intelligence de la décision

Objectifs

- Maîtriser les basiques de l'organisation de réunion
- Savoir mener et extraire le meilleur de la réunion en parant les biais

Programme

Choisir la nature de la réunion en fonction des objectifs

Comprendre comment fonctionne l'être humain dès qu'il est en groupe, et les attentes naturelles qui en découlent pour les participants : adapter la nature de la réunion et gérer ces attentes en communiquant clairement les attendus

- Prendre conscience du "mode naturel" de prise de décision et des alternatives ; les confronter aux objectifs possibles pour une réunion
- Identifier avec exigence les objectifs, attendus, nature et calendrier de la réunion ET annoncer la couleur pour optimiser la participation et gérer les attentes
- Travailler l'engagement pour éviter la paresse sociale ; utiliser la proxémie comme levier d'efficacité

Comprendre la dynamique particulière du groupe qui se réunit : parer les biais du collectif

Connaître les principaux écueils du fonctionnement collectif et mettre en place les habitudes qui empêchent de tomber dans ces ornières

- Déjouer les pièges classiques du groupe qui décide : conformisme, pensée de groupe, effet de cour
- Travail à partir d'un cas pratique historique (Kennedy)
- Solutions relevant de la composition du groupe et de la vie du groupe

Laisser émerger toute l'intelligence du collectif

Réveiller les intelligences individuelles au service du groupe

- Développer les capacités d'écoute et d'attention (pour soi et les autres)
- Permettre l'opinion dissonante, la décision agile

- Cas pratique de réunion de groupe qui décide : dans le désert

PUBLICS :
- **Élus, collaborateurs d'élus, DGS, DGA, cadres administratifs, agents**
- **Directeurs de Cabinet, Secrétaires Généraux**

Pré-requis : aucun

Modalités d'accès : sur inscription dans la limite des places disponibles

Durée : 1 journée - 7 heures

Date : nous consulter

Horaires : 9h - 12h30 / 13h30 - 17h

Lieux : IFET, Départements de France, 6 rue Duguay-Trouin, Paris / Dans votre collectivité ou un tiers-lieu de votre choix

Mode opératoire : présentiel / visio

Accès aux personnes en situation de handicap : nous consulter

Nombre de participants : 15

Suite du parcours : oui

Délais d'accès : une semaine en moyenne entre la demande et le démarrage de la formation

Tarif : 690 € nets de taxes + 50 € si élu

MÉTHODES MOBILISÉES : expositive – interrogative – débats

Modalités d'évaluation d'atteinte des objectifs de la formation : le bilan pédagogique de nos formations sera réalisé avec un débat collectif avec les stagiaires à l'issue des formations, des fiches individuelles d'évaluation, un bilan pédagogique réalisé avec les formateurs et une évaluation globale réalisée à partir de l'ensemble de ces supports.

MOYENS PERMETTANT LE SUIVI ET L'APPRÉCIATION DES RÉSULTATS

Suivi de l'exécution :

- Feuilles de présence signées des participants et du formateur par demi-journée ; attestation de fin de formation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action et les résultats de l'évaluation des acquis de la formation.

Appréciation des résultats :

- Recueil individuel des attentes du stagiaire / questionnaire d'auto-évaluation des acquis en début et en fin de formation / évaluation continue durant la session / remise d'une attestation de fin de formation ;
- Questionnaire d'évaluation de la satisfaction en fin de formation.

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES D'ENCADREMENT DES FORMATIONS

Modalités pédagogiques :

- Évaluation des besoins et du profil du participant / cas pratiques / questionnaire et exercices ;
- Tests de contrôle de connaissances et validation des acquis à chaque étape / retours d'expériences.

Référent pédagogique et formateur : chaque formation est sous la responsabilité du directeur pédagogique de l'organisme de formation ; le bon déroulement est assuré par le formateur désigné par l'organisme de formation.

IFET - Institut pour la Formation des Élus Territoriaux
Directeur général adjoint : René-Pierre ALMÉRAS
06 70 10 52 14 - 01 45 49 64 02 - renepierre.almeras@departements.fr
Agrément du ministère de l'Intérieur pour dispenser de la formation aux élus locaux
Déclaration d'existence : 12 75 22043 75 - Siret : 403 805 898 000 18 - Code APE : 9499Z

Élus : clés, leviers, méthodes managériales pour bâtir une collectivité innovante

Formateur : Olivier DELETTRÉ, consultant senior et formateur, intervenant et conférencier Mines/Telecom

Objectifs

A l'issue de la formation, les auditeurs seront en capacité de :

- Accélérer les progrès de performances de l'organisation
- Accompagner toutes les Instances et la gouvernance dans leur réflexions relatives aux innovations au service des missions et compétences des Départements
- Favoriser toutes les contributions internes et construire le dispositif de collecte de ces contributions

Programme

- Faisabilité et modalités d'une consultation interne réalisée auprès de l'ensemble des équipes
- Identifier les chantiers phares à enclencher
- Identifier les indicateurs de suivi et les outils de pilotage et de partage d'information avec les équipes

MÉTHODES MOBILISÉES : expositive – interrogative – débats

Modalités d'évaluation d'atteinte des objectifs de la formation :

- Quizz / grille d'évaluation / travaux pratiques
- Tests de contrôle de connaissances et validation des acquis à chaque étape

MOYENS PERMETTANT LE SUIVI ET L'APPRÉCIATION DES RÉSULTATS

Suivi de l'exécution :

- Feuilles de présence signées des participants et du formateur par demi-journée
- Attestation de fin de formation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action et les résultats de l'évaluation des acquis de la formation

Appréciation des résultats :

- Recueil individuel des attentes du stagiaire / questionnaire d'auto-évaluation des acquis en début et en fin de formation / évaluation continue durant la session / remise d'une attestation de fin de formation
- Questionnaire d'évaluation de la satisfaction en fin de formation

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES D'ENCADREMENT DES FORMATIONS

Modalités pédagogiques :

- Évaluation des besoins et du profil du participant / cas pratiques / questionnaire et exercices
- Tests de contrôle de connaissances et validation des acquis à chaque étape / retours d'expériences

Référent pédagogique et formateur : chaque formation est sous la responsabilité du directeur pédagogique de l'organisme de formation ; le bon déroulement est assuré par le formateur désigné par l'organisme de formation.

PUBLICS :
- **Élus, collaborateurs d'élus, DGS, DGA, cadres administratifs, agents**
- **Directeurs de Cabinet, Secrétaires Généraux**

Pré-requis : aucun

Modalités d'accès : sur inscription dans la limite des places disponibles

Durée : 7 heures

Dates : nous consulter

Horaires : 9h - 12h30 / 13h30 - 17h

Lieux : IFET, Départements de France, 6 rue Duguay-Trouin, Paris / Dans votre collectivité ou un tiers-lieu de votre choix

Mode opératoire : présentiel / visio

Accès aux personnes en situation de handicap : nous consulter

Nombre de participants : 15

Suite du parcours : oui

Délais d'accès : une semaine en moyenne entre la demande et le démarrage de la formation

Tarif : 690 € nets de taxes + 50 € si élu

IFET - Institut pour la Formation des Élus Territoriaux
Directeur général adjoint : René-Pierre ALMÉRAS
06 70 10 52 14 - 01 45 49 64 02 - renepierre.almeras@departements.fr
Agrément du ministère de l'Intérieur pour dispenser de la formation aux élus locaux
Déclaration d'existence : 12 75 22043 75 - Siret : 403 805 898 000 18 - Code APE : 9499Z

Renforcement des compétences managériales et de communication des décideurs publics

Formatrice : Formatrice en communication depuis une quinzaine d'années et coach formée au CNAM (Conservatoire National des Arts & Métiers) en 2011, Virginie OKS intervient notamment sur les thématiques de leadership, de légitimité et d'alignement professionnel.

Objectifs

Travail personnalisé visant à permettre au dirigeant public d'identifier les leviers lui permettant de gagner en confiance, en sérénité et en efficacité pour mener à bien ses responsabilités et ses représentations.

Programme

- Leadership : travailler en équipe, comprendre la logique des mondes (politiques et administratifs) afin de les faire dialoguer et coopérer, logiques et complémentarité pour piloter les équipes, les piliers du pilotage managérial
- Confiance : réaliser un SWOT décisionnel, assumer les décisions, trancher
- Communication : savoir fédérer, apprivoiser son image, faire savoir les savoir-faire, incarner et représenter les réalisations

Une discussion préalable entre l'élu ou le cadre dirigeant et la formatrice Virginie OKS sera réalisée en amont de la tenue de la formation afin de faire le point sur les sujets et thématiques à aborder prioritairement.

Renforcement des compétences permettant :

- De faciliter la prise de décision
- De faciliter les prises de parole en public et médiatiques
- De renforcer et d'accroître la légitimité managériale, la prise de fonction et le leadership

MÉTHODES MOBILISÉES : expositive – interrogative – débats

Modalités d'évaluation d'atteinte des objectifs de la formation :

- Quizz / grille d'évaluation / travaux pratiques ; tests de contrôle de connaissances et validation des acquis à chaque étape.

MOYENS PERMETTANT LE SUIVI ET L'APPRÉCIATION DES RÉSULTATS

Suivi de l'exécution :

- Feuilles de présence signées des participants et du formateur par demi-journée ;
- Attestation de fin de formation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action et les résultats de l'évaluation des acquis de la formation.

Appréciation des résultats :

- Recueil individuel des attentes du stagiaire / questionnaire d'auto-évaluation des acquis en début et en fin de formation / évaluation continue durant la session / remise d'une attestation de fin de formation ;
- Questionnaire d'évaluation de la satisfaction en fin de formation.

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES D'ENCADREMENT DES FORMATIONS

Modalités pédagogiques :

- Évaluation des besoins et du profil du participant / cas pratiques / questionnaire et exercices ;
- Tests de contrôle de connaissances et validation des acquis à chaque étape /retours d'expériences.

Référent pédagogique et formateur : chaque formation est sous la responsabilité du directeur pédagogique de l'organisme de formation ; le bon déroulement est assuré par le formateur désigné par l'organisme de formation.

Accompagnement personnalisé / Formation individuelle

PUBLICS :
- **Élus, collaborateurs d'élus, DGS, DGA, cadres administratifs, agents**
- **Directeurs de Cabinet, Secrétaires Généraux**

Pré-requis : aucun

Modalités d'accès : sur inscription dans la limite des places disponibles

Durée : 1 jour

Date : nous consulter

Horaires : 9h - 12h30 / 13h30 - 17h

Lieux : IFET, Départements de France, 6 rue Duguay-Trouin, Paris / Dans votre collectivité ou un tiers-lieu de votre choix

Mode opératoire : présentiel avec caméra et exercices filmés et débriefés

Accès aux personnes en situation de handicap : nous consulter

Suite du parcours : oui

Délais d'accès : une semaine en moyenne entre la demande et le démarrage de la formation

Tarif : 690 € nets de taxes par jour + 50 € si élu

IFET - Institut pour la Formation des Élus Territoriaux
Directeur général adjoint : René-Pierre ALMÉRAS
06 70 10 52 14 - 01 45 49 64 02 - renepierre.almeras@departements.fr
Agrément du ministère de l'Intérieur pour dispenser de la formation aux élus locaux
Déclaration d'existence : 12 75 22043 75 - Siret : 403 805 898 000 18 - Code APE : 9499Z

COMMUNICATION PUBLIQUE ET/OU MÉDIATIQUE DE L'ÉLU LOCAL

- Être convainquant face à la presse
- Construire des relations durables et efficaces avec les médias

PUBLICS ÉLIGIBLES : élus, collaborateurs d'élus, agents

NOUVEAU

Discours : le préparer, le rédiger, le faire vivre avec éloquence devant un auditoire

Formateur : Christian BRÛLARD, expert en communication politique, plume, ex-directeur de Cabinet de grandes collectivités, responsable du pilotage de la communication d'évènements de portée internationale

Objectifs

- Maîtriser la rédaction et la mise en valeur d'un discours sur des thèmes courants ou sensibles
- Gagner en efficacité rédactionnelle, en confiance, en aisance lors des discours que les participants pourront être amenés à prononcer devant différents auditoires.

Programme

La formation alternera cas pratiques et éléments de contexte sur l'univers médiatique français. Les auditeurs seront amené à s'entraîner sur des sujets en lien avec les compétences et l'actualité de leur collectivité d'appartenance.

Discours : le préparer et le rédiger

- Affiner les éléments de langage
- Enrichir le discours grâce à plusieurs techniques de communication telles que : la perception, la relation, l'impact, la posture… et le plaisir à communiquer
- Mesurer les axes de progrès et proposer des améliorations

L'éloquence : tactiques, stratégie et impact pour gagner en capacité à marquer, influencer et motiver son public

À l'issue de la formation les auditeurs seront capables de mobiliser les outils de déclamation du discours pour :

- Évoluer au sein des 4 univers de conviction
- S'adapter au contexte en fonction de chaque type d'intervention : ritualisée, imprévue et impliquante
- Maîtriser les 3 étapes de conviction : l'acceptation, la connexion, l'adhésion.

MÉTHODES MOBILISÉES : expositive – interrogative – débats

Modalités d'évaluation d'atteinte des objectifs de la formation :

- En amont de la formation, le formateur prendra contact avec chaque auditeur afin qu'ensemble ils puissent convenir d'un contenu proche de la réalité du terrain.
- Après la formation, les auditeurs pourront, pendant une période de 3 mois, échanger avec le formateur pour bénéficier de conseils adaptés aux situations de réalisation de discours auxquelles ils pourraient être confrontés.

PUBLICS :

- **Élus, collaborateurs d'élus, DGS, DGA, cadres administratifs, agents**
- **Directeurs de Cabinet, Secrétaires Généraux**

Pré-requis : aucun

Modalités d'accès : sur inscription dans la limite des places disponibles

Durée : 1 journée - 7 heures

Dates : nous consulter

Horaires : 9h - 12h30 / 13h30 - 17h

Lieux : IFET, Départements de France, 6 rue Duguay-Trouin, Paris / Dans votre collectivité ou un tiers-lieu de votre choix

Mode opératoire : présentiel / visio

Accès aux personnes en situation de handicap : nous consulter

Nombre de participants : 7

Suite du parcours : oui

Délais d'accès : une semaine en moyenne entre la demande et le démarrage de la formation

Tarif : 690 € nets de taxes par jour + 50 € si élu

MOYENS PERMETTANT LE SUIVI ET L'APPRÉCIATION DES RÉSULTATS

Suivi de l'exécution :

- Feuilles de présence signées des participants et du formateur par demi-journée /attestation de fin de formation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action et les résultats de l'évaluation des acquis de la formation.

Appréciation des résultats :

- Recueil individuel des attentes du stagiaire / questionnaire d'auto-évaluation des acquis en début et en fin de formation / évaluation continue durant la session / remise d'une attestation de fin de formation
- Questionnaire d'évaluation de la satisfaction en fin de formation.

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES D'ENCADREMENT DES FORMATIONS

Modalités pédagogiques :

- Évaluation des besoins et du profil du participant / cas pratiques / questionnaire et exercices ;
- Tests de contrôle de connaissances et validation des acquis à chaque étape / retours d'expériences.

Référent pédagogique et formateur : chaque formation est sous la responsabilité du directeur pédagogique de l'organisme de formation ; le bon déroulement est assuré par le formateur désigné par l'organisme de formation.

IFET - INSTITUT POUR LA FORMATION DES ÉLUS TERRITORIAUX

IFET - Institut pour la Formation des Élus Territoriaux
Directeur général adjoint : René-Pierre ALMÉRAS
06 70 10 52 14 - 01 45 49 64 02 - renepierre.almeras@departements.fr
Agrément du ministère de l'Intérieur pour dispenser de la formation aux élus locaux
Déclaration d'existence : 12 75 22043 75 - Siret : 403 805 898 000 18 - Code APE : 9499Z

Élus : maîtriser l'art du Pitch

Formateurs : Christian BRÛLARD, expert en communication politique, plume, ex-directeur de Cabinet de grandes collectivités, responsable du pilotage de la communication d'évènements de portée internationale

Hania KOUIDER-SAHED, ex-Conseillère départementale, est diplômée de Sciences Po Paris en management des politiques publiques et en communication.

Communiquer de façon courte et pertinente pour accroître l'efficacité du message en toute circonstance. Pour optimiser la communication moderne via les réseaux sociaux. **Pitchez !**

Objectifs

- Apprendre à capter l'attention de son interlocuteur lors d'un discours en public, d'un échange avec les médias ou encore d'une prise de parole lors d'une réunion ou d'une représentation
- S'approprier une méthode afin de pouvoir écrire un pitch de façon simple et efficace
- Connaître les codes et techniques à maîtriser afin de présenter au mieux son programme ou son idée
- Savoir délivrer un message par un discours clair, rapide et efficace
- Transformer son message politique en éléments de langage concrets et adaptable au quotidien de ses interlocuteurs pour qu'ils les reprennent et deviennent vos ambassadeurs

Programme

- Principes de la technique du pitch
- Les outils pour une prise de parole pertinente
- Exercices et cas pratiques de prise de parole en public pour maîtriser l'art oratoire et se connecter à son public.
- Tenir compte de chaque contexte : interventions ritualisées, prises de parole imprévues, interventions impliquantes, déclinaison sur les réseaux sociaux

MÉTHODES MOBILISÉES

Exposé des outils, échanges pour générer une fédération de compétences, captations vidéos avec pupitre et retours d'expérience, implication des formateurs dans la mise en oralité des interventions - Applications issues de l'expérience et de la pratique de chaque élu(e) - Conseils personnalisés et feuille de route pour continuer à progresser

EVALUATIONS

Une première évaluation écrite est réalisée à l'issue de la journée de formation, puis au bout de la période suivante de 3 mois.

PUBLICS :
- **Élus, collaborateurs d'élus, DGS, DGA, cadres administratifs, agents**
- **Directeurs de Cabinet, Secrétaires Généraux**

Pré-requis : être élu.e ou candidat.e à une élection ; être cadre territorial ou collaborateur d'élu.e avec une implication réelle dans la communication publique.

Modalités d'accès : sur inscription dans la limite des places disponibles

Durée : 2 journées de formation de 7 heures en présentiel.

Dates : nous consulter

Horaires : 9h - 12h30 / 13h30 - 17h

Lieux : IFET, Départements de France, 6 rue Duguay-Trouin, Paris / Dans votre collectivité ou un tiers-lieu de votre choix

Mode opératoire : présentiel / visio

Accès aux personnes en situation de handicap : nous consulter

Nombre de participants : 12

Suite du parcours : oui

Délais d'accès : une semaine en moyenne entre la demande et le démarrage de la formation

Tarif : 690 € nets de taxes par jour + 50 € si élu

Référent pédagogique et formateur : chaque formation est sous la responsabilité du directeur pédagogique de l'organisme de formation ; le bon déroulement est assuré par le formateur désigné par l'organisme de formation.

IFET - Institut pour la Formation des Élus Territoriaux
Directeur général adjoint : René-Pierre ALMÉRAS
06 70 10 52 14 - 01 45 49 64 02 - renepierre.almeras@departements.fr
Agrément du ministère de l'Intérieur pour dispenser de la formation aux élus locaux
Déclaration d'existence : 12 75 22043 75 - Siret : 403 805 898 000 18 - Code APE : 9499Z

Prise de parole en public

Formatrice : Journaliste et réalisatrice TV durant une dizaine d'années, Virginie OKS est formatrice en communication et coach auprès des entreprises et des collectivités. Elle anime également régulièrement des débats, tables rondes et réunions publiques.

Objectifs

Permettre de gagner en aisance et en efficacité quelque soit le contexte de votre prise de parole. Trouver la bonne attitude pour faire adhérer votre auditoire à vos idées.

Programme

- L'impact du message oral en général
- Apprendre à se définir pour se présenter à l'oral
- Élaboration d'éléments de langage autour de ce que vous êtes et ce que vous souhaitez faire
- Préparer son discours : identifier éléments clefs / organisation et structuration des phrases/ mise en cohérence discours et gestuelle / leviers oratoires
- Préparer l'intervention / maîtriser son stress
- Faire transparaître votre empathie et votre attention vis-à-vis de votre audience / réussir l'interactivité avec l'audience
- Le "Story Telling" au service de votre force de conviction (humour, métaphores et citations)
- Travailler votre "non verbal" et votre posture (gestuel, ton et rythme)

MÉTHODES MOBILISÉES : expositive – interrogative – débats

Modalités d'évaluation d'atteinte des objectifs de la formation :

- Quizz / grille d'évaluation / travaux pratiques ;
- Tests de contrôle de connaissances et validation des acquis à chaque étape.

MOYENS PERMETTANT LE SUIVI ET L'APPRÉCIATION DES RÉSULTATS

Suivi de l'exécution :

- Feuilles de présence signées des participants et du formateur par demi-journée ;
- Attestation de fin de formation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action et les résultats de l'évaluation des acquis de la formation.

Appréciation des résultats :

- Recueil individuel des attentes du stagiaire / questionnaire d'auto-évaluation des acquis en début et en fin de formation / évaluation continue durant la session / remise d'une attestation de fin de formation ;
- Questionnaire d'évaluation de la satisfaction en fin de formation.

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES D'ENCADREMENT DES FORMATIONS

Modalités pédagogiques :

- Évaluation des besoins et du profil du participant / cas pratiques / questionnaire et exercices ;
- Tests de contrôle de connaissances et validation des acquis à chaque étape / retours d'expériences.

Référent pédagogique et formateur : chaque formation est sous la responsabilité du directeur pédagogique de l'organisme de formation ; le bon déroulement est assuré par le formateur désigné par l'organisme de formation.

PUBLICS :
- **Élus, collaborateurs d'élus, DGS, DGA, cadres administratifs, agents**
- **Directeurs de Cabinet, Secrétaires Généraux**

Pré-requis : aucun

Modalités d'accès : sur inscription dans la limite des places disponibles

Durée : 7 heures

Date : nous consulter

Horaires : 9h - 12h30 / 13h30 - 17h

Lieux : IFET, Départements de France, 6 rue Duguay-Trouin, Paris / Dans votre collectivité ou un tiers-lieu de votre choix

Mode opératoire : présentiel avec caméra et exercices filmés et débriefés

Accès aux personnes en situation de handicap : nous consulter

Nombre de participants : 8

Suite du parcours : oui

Délais d'accès : une semaine en moyenne entre la demande et le démarrage de la formation

Tarif : 690 € nets de taxes + 50 € si élu

IFET - Institut pour la Formation des Élus Territoriaux
Directeur général adjoint : René-Pierre ALMÉRAS
06 70 10 52 14 - 01 45 49 64 02 - renepierre.almeras@departements.fr
Agrément du ministère de l'Intérieur pour dispenser de la formation aux élus locaux
Déclaration d'existence : 12 75 22043 75 - Siret : 403 805 898 000 18 - Code APE : 9499Z

Média training

Formateurs : Virginie OKS, journaliste et réalisatrice TV durant une dizaine d'années, est formatrice en communication et coach auprès des entreprises et des collectivités. Grégoire LARRIEU, expert de la relation aux médias, a notamment été conseiller presse et média d'un Président de Département, porte-parole d'un parti et responsable des relations presse dudit conseil départemental. Daniel MURGUI-TOMAS, journaliste de télévision, intervenant à l'ENA et Sup de Pub

Contexte
Régulièrement sollicités par les médias, des élus préfèrent parfois éviter ces prises de parole qu'ils considèrent sans intérêt voire dangereuses... Pourtant élus et journalistes sont chacun des maillons essentiels de notre démocratie. Plutôt que d'éviter les journalistes, pourquoi ne pas chercher à comprendre comment ils travaillent, comment ils fonctionnent afin d'envisager une relation gagnante avec eux ?

Objectifs
A l'issue de la formation, vous serez capable de :
- répondre à une interview (presse, TV, radio, web) ;
- comprendre les contraintes et ce que les journalistes attendent ;
- utiliser les médias pour faire passer vos messages.

Programme
- Savoir distinguer information et communication
- Eléments de contexte sur l'univers médiatique français (comment travaillent les journalistes, quelles sont leurs contraintes…)
- La communication non verbale
- La communication verbale (travail sur les éléments de langage, punchline…)
- Méthodes pour gagner en confiance et être efficace en toutes circonstances

Des exercices/cas pratiques filmés puis débriéfés permettront aux auditeurs de s'entraîner en situation quasi réelle et d'identifier des pistes d'amélioration pour progresser rapidement.

MÉTHODES MOBILISÉES : expositive – interrogative – débats
Modalités d'évaluation d'atteinte des objectifs de la formation :
- Quizz / grille d'évaluation / travaux pratiques ; tests de contrôle de connaissances et validation des acquis à chaque étape.

MOYENS PERMETTANT LE SUIVI ET L'APPRÉCIATION DES RÉSULTATS
Suivi de l'exécution :
- Feuilles de présence signées des participants et du formateur par demi-journée ;
- Attestation de fin de formation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action et les résultats de l'évaluation des acquis de la formation.

Appréciation des résultats :
- Recueil individuel des attentes du stagiaire / questionnaire d'auto-évaluation des acquis en début et en fin de formation / évaluation continue durant la session / remise d'une attestation de fin de formation
- Questionnaire d'évaluation de la satisfaction en fin de formation.

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES D'ENCADREMENT DES FORMATIONS
Modalités pédagogiques :
- Évaluation des besoins et du profil du participant / cas pratiques / questionnaire et exercices ;
- Tests de contrôle de connaissances et validation des acquis à chaque étape / retours d'expériences.

Référent pédagogique et formateur : chaque formation est sous la responsabilité du directeur pédagogique de l'organisme de formation ; le bon déroulement est assuré par le formateur désigné par l'organisme de formation.

PUBLICS :
- **Élus, collaborateurs d'élus, DGS, DGA, cadres administratifs, agents**
- **Directeurs de Cabinet, Secrétaires Généraux**

Pré-requis : aucun

Modalités d'accès : sur inscription dans la limite des places disponibles

Durée : 1 jour, 7h

Date : nous consulter

Horaires : 9h - 12h30 / 13h30 - 17h

Lieux : IFET, Départements de France, 6 rue Duguay-Trouin, Paris / Dans votre collectivité ou un tiers-lieu de votre choix

Mode opératoire : présentiel avec caméra et exercices filmés et débriefés

Accès aux personnes en situation de handicap : nous consulter

Nombre minimum de participants : 4

Nombre maximum de participants : 7

Suite du parcours : oui

Délais d'accès : une semaine en moyenne entre la demande et le démarrage de la formation

Tarif : 690 € nets de taxes par jour + 50 € si élu

IFET - Institut pour la Formation des Élus Territoriaux
Directeur général adjoint : René-Pierre ALMÉRAS
06 70 10 52 14 - 01 45 49 64 02 - renepierre.almeras@departements.fr
Agrément du ministère de l'Intérieur pour dispenser de la formation aux élus locaux
Déclaration d'existence : 12 75 22043 75 - Siret : 403 805 898 000 18 - Code APE : 9499Z

Évènements, cérémonies, meetings : quels styles vestimentaires et attitudes adopter ?

Élus : toutes les clés pour faire de votre langage corporel et de votre style vestimentaire des atouts

Formatrice : Bénédicte HUREL, consultante pour des marques de mode et de luxe pendant 10 ans puis de stylisme dans l'audiovisuel, accompagne les dirigeants et les élus dans la gestion de leur image personnelle.

Contexte

Aujourd'hui, tout passe par l'image. En tant que personnalité politique, vous devez véhiculer une image qui vous correspond et qui correspond à ce que vous dites.

Objectifs

- Apprendre à gérer votre capital image
- Délivrer une image authentique et cohérente avec vous-même
- Avoir une image adaptée en toutes circonstances et en tous lieux

Compétence visée

A l'issue de votre formation vous serez capables de :
- Décrypter le rôle du vêtement et les messages qu'il véhicule ;
- Comprendre la symbolique des couleurs notamment dans le monde politique ;
- Préparer 5 tenues adaptées à vos principaux rendez-vous en tant qu'élu.

Programme

- Communication non verbale et image personnelle
- La symbolique des couleurs
- Vêtement et mode(s) au cours du 20e siècle
- Les habits du pouvoir : décryptage des looks de personnalités politiques
- Identification de 5 tenues-clés pour chaque participant

METHODE PÉDAGOGIQUE

- QCM de 6/8 questions avant le début de la formation
- Définition d'objectifs personnels
- Identification des 5 principaux rendez-vous de chaque élu et de leur contexte particulier (lieu, type de public, moment de la journée etc…)
- Préparer les tenues adaptées aux 5 rendez-vous définis
- Lister les besoins complémentaires éventuels et définir un calendrier pour se les procurer

EVALUATION

- Questionnaire d'évaluation des acquis à l'issue de la journée de formation

PUBLICS :
- **Élus, collaborateurs d'élus, DGS, DGA, cadres administratifs, agents**
- **Directeurs de Cabinet, Secrétaires Généraux**

Pré-requis : être élu.e ou candidat.e à une élection ; être cadre territorial ou collaborateur d'élu.e avec une volonté d'appréhender l'écosystème, de mener un changement.

Modalités d'accès : sur inscription dans la limite des places disponibles

Durée : 1 journée

Dates : nous consulter

Horaires : 9h - 12h30 / 13h30 - 17h

Lieux : IFET, Départements de France, 6 rue Duguay-Trouin, Paris / Dans votre collectivité ou un tiers-lieu de votre choix

Mode opératoire : présentiel / visio

Accès aux personnes en situation de handicap : nous consulter

Nombre de participants : 5

Suite du parcours : oui

Délais d'accès : une semaine en moyenne entre la demande et le démarrage de la formation

Tarif : 690 € nets de taxes par jour + 50 € si élu

Référent pédagogique et formateur : chaque formation est sous la responsabilité du directeur pédagogique de l'organisme de formation ; le bon déroulement est assuré par le formateur désigné par l'organisme de formation.

IFET - Institut pour la Formation des Élus Territoriaux
Directeur général adjoint : René-Pierre ALMÉRAS
06 70 10 52 14 - 01 45 49 64 02 - renepierre.almeras@departements.fr
Agrément du ministère de l'Intérieur pour dispenser de la formation aux élus locaux
Déclaration d'existence : 12 75 22043 75 - Siret : 403 805 898 000 18 - Code APE : 9499Z

NOUVEAU

Médias : établir une stratégie gagnante

Formateurs : Virginie OKS, journaliste et réalisatrice TV durant une dizaine d'années, est formatrice en communication et coach auprès des entreprises et des collectivités. Grégoire LARRIEU, expert de la relation aux médias, a notamment été conseiller presse et média d'un Président de Département, porte-parole d'un parti et responsable des relations presse dudit conseil départemental. Daniel MURGUI-TOMAS, journaliste de télévision, intervenant à l'ENA et Sup de Pub

Contexte

Face à une concurrence de plus en plus forte, et à des journalistes toujours plus sous contraintes, s'insérer dans l'actualité est très souvent difficile pour les élus et décideurs publics. Savoir comprendre les médias, les cibler de manière pertinente, et leur proposer des contenus adaptés, devient ainsi décisif. Cette formation vous permet d'apprendre à optimiser votre stratégie presse afin d'être gagnant en toutes circonstances.

Objectifs

- Comprendre le fonctionnement et les attentes des journalistes
- Cibler de manière pertinente les médias auxquels vous adresser
- Connaître et savoir utiliser les outils des relations presse
- Construire une stratégie presse cohérente et efficace
- Évaluer et valoriser vos retombées presse

Programme

- Les attentes et contraintes des journalistes
- Les différents types de médias et leurs spécificités (presse écrite, radio, TV, médias 100% digitaux, agences)
- Cibler les bons médias, au bon moment, selon les bons enjeux
- Utiliser les bons outils : invitation, communiqué et dossier de presse, espace presse en ligne, réseaux sociaux
- Utiliser les bons formats : interview, tribune, reportage, visite presse, conférence de presse
- Techniques avancées des relations presse : "OFF", exclusivité, embargo, pool presse
- Construire un plan média. Exercice pratique et débriefing individualisé
- Mesurer sa couverture presse et la faire valoir, en interne et en externe

MÉTHODES MOBILISÉES : expositive – interrogative – débats

Modalités d'évaluation d'atteinte des objectifs de la formation :

- Quizz / grille d'évaluation / travaux pratiques ;
- Tests de contrôle de connaissances et validation des acquis à chaque étape.

PUBLICS :

- **Élus, collaborateurs d'élus, DGS, DGA, cadres administratifs, agents**
- **Directeurs de Cabinet, Secrétaires Généraux**

Pré-requis : aucun

Modalités d'accès : sur inscription dans la limite des places disponibles

Durée : 7 heures

Dates : nous consulter

Horaires : 9h - 12h30 / 13h30 - 17h

Lieux : IFET, Départements de France, 6 rue Duguay-Trouin, Paris / Dans votre collectivité ou un tiers-lieu de votre choix

Mode opératoire : présentiel

Accès aux personnes en situation de handicap : nous consulter

Nombre de participants : 6

Suite du parcours : oui

Délais d'accès : une semaine en moyenne entre la demande et le démarrage de la formation

Tarif : 690 € nets de taxes + 50 € si élu

MOYENS PERMETTANT LE SUIVI ET L'APPRÉCIATION DES RÉSULTATS

Suivi de l'exécution :

- Feuilles de présence signées des participants et du formateur par demi-journée ;
- Attestation de fin de formation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action et les résultats de l'évaluation des acquis de la formation.

Appréciation des résultats :

- Recueil individuel des attentes du stagiaire / questionnaire d'auto-évaluation des acquis en début et en fin de formation / évaluation continue durant la session / remise d'une attestation de fin de formation ;
- Questionnaire d'évaluation de la satisfaction en fin de formation.

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES D'ENCADREMENT DES FORMATIONS

Modalités pédagogiques :

- Évaluation des besoins et du profil du participant / cas pratiques / questionnaire et exercices ;
- Tests de contrôle de connaissances et validation des acquis à chaque étape / retours d'expériences.

Référent pédagogique et formateur : chaque formation est sous la responsabilité du directeur pédagogique de l'organisme de formation ; le bon déroulement est assuré par le formateur désigné par l'organisme de formation.

I·F·E·T INSTITUT POUR LA FORMATION DES ÉLUS TERRITORIAUX

IFET - Institut pour la Formation des Élus Territoriaux
Directeur général adjoint : René-Pierre ALMÉRAS
06 70 10 52 14 - 01 45 49 64 02 - renepierre.almeras@departements.fr
Agrément du ministère de l'Intérieur pour dispenser de la formation aux élus locaux
Déclaration d'existence : 12 75 22043 75 - Siret : 403 805 898 000 18 - Code APE : 9499Z

Maîtrisez votre voix pour mieux gérer votre image et votre charisme vocal

Formatrice : Christine MOUSSOT est coach vocal à Paris. Diplômée de l'ESCP et ancienne cadre marketing dans de grands groupes, reconvertie dans la pédagogie de la voix, elle coache individuellement ou lors d'ateliers collectifs, de nombreux professionnels d'horizons très divers : dirigeants, conférenciers, élus, avocats, mais aussi chanteurs et comédiens.

Contexte

La voix raconte tout de nous, de nos émotions ponctuelles à notre personnalité profonde. Elle dit ce que les mots s'efforcent de taire, elle révèle la place que nous nous accordons dans la société et au travail. Une place souvent plus difficile à prendre pour les femmes, du fait de leur héritage culturel et éducationnel.

Objectifs

À l'issue de la formation, vous serez capable de : évaluer votre efficacité communicationnelle ; identifier les « rôles » que vous affectionnez ; démystifier la voix en découvrant ses paramètres techniques ; adopter la bonne posture physique et mentale ; jouer avec les modulations de la voix ; apprivoiser le trac et vous en servir à votre avantage ; poser votre voix et rassurer votre auditoire ; améliorer votre diction et devenir agréable à écouter ; savoir-faire une bonne première impression ; projeter votre voix et vous faire entendre sans crier ; développer votre charisme en occupant l'espace avec votre voix.

Programme

- Diagnostic vocal de chaque participant : toile radar du langage non verbal
- Notions d'Analyse Transactionnelle, lien entre les rôles adoptés et les « comportements » vocaux
- Les 8 paramètres de la voix, comment les régler et en quoi cela impacte notre communication ?
- Travail sur les modulations vocales et la maîtrise des émotions dans la voix :
- Qu'est-ce que le trac ? Quelle est son utilité ?
- Respiration abdominale et soutien pour poser sa voix
- Travail de l'articulation et des aigus du timbre pour être intelligible et dynamique

MÉTHODES MOBILISÉES : expositive – interrogative – débats

Modalités d'évaluation d'atteinte des objectifs de la formation :

- Quizz / grille d'évaluation / travaux pratiques ;
- Tests de contrôle de connaissances et validation des acquis à chaque étape.

PUBLICS :
- **Élus, collaborateurs d'élus, DGS, DGA, cadres administratifs, agents**
- **Directeurs de Cabinet, Secrétaires Généraux**

Pré-requis : aucun

Modalités d'accès : sur inscription dans la limite des places disponibles

Durée : 7 heures

Dates : nous consulter

Horaires : 9h - 12h30 / 13h30 - 17h

Lieux : IFET, Départements de France, 6 rue Duguay-Trouin, Paris / Dans votre collectivité ou un tiers-lieu de votre choix

Mode opératoire : présentiel / visio

Accès aux personnes en situation de handicap : nous consulter

Nombre de participants : 15

Suite du parcours : oui

Délais d'accès : une semaine en moyenne entre la demande et le démarrage de la formation

Tarif : 690 € nets de taxes + 50 € si élu

MOYENS PERMETTANT LE SUIVI ET L'APPRÉCIATION DES RÉSULTATS

Suivi de l'exécution :

- Feuilles de présence signées des participants et du formateur par demi-journée ;
- Attestation de fin de formation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action et les résultats de l'évaluation des acquis de la formation.

Appréciation des résultats :

- Recueil individuel des attentes du stagiaire / questionnaire d'auto-évaluation des acquis en début et en fin de formation / évaluation continue durant la session / remise d'une attestation de fin de formation ;
- Questionnaire d'évaluation de la satisfaction en fin de formation.

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES D'ENCADREMENT DES FORMATIONS

Modalités pédagogiques :

- Évaluation des besoins et du profil du participant / cas pratiques / questionnaire et exercices ;
- Tests de contrôle de connaissances et validation des acquis à chaque étape / retours d'expériences.

Référent pédagogique et formateur : chaque formation est sous la responsabilité du directeur pédagogique de l'organisme de formation ; le bon déroulement est assuré par le formateur désigné par l'organisme de formation.

IFET - INSTITUT POUR LA FORMATION DES ÉLUS TERRITORIAUX

IFET - Institut pour la Formation des Élus Territoriaux
Directeur général adjoint : René-Pierre ALMÉRAS
06 70 10 52 14 - 01 45 49 64 02 - renepierre.almeras@departements.fr
Agrément du ministère de l'Intérieur pour dispenser de la formation aux élus locaux
Déclaration d'existence : 12 75 22043 75 - Siret : 403 805 898 000 18 - Code APE : 9499Z

Média coaching

Formatrice : Journaliste et réalisatrice TV durant une dizaine d'années, Virginie OKS est formatrice en communication et coach.

Contexte

Régulièrement sollicités par les médias, des élus préfèrent parfois éviter ces prises de parole qu'ils considèrent sans intérêt voire dangereuses... Pourtant élus et journalistes sont chacun des maillons essentiels de notre démocratie. Plutôt que d'éviter les journalistes, pourquoi ne pas chercher à comprendre comment ils travaillent, comment ils fonctionnent afin d'envisager une relation gagnante avec eux ?

Objectifs

A l'issue de la formation, vous serez capable de :

- **Répondre à une interview (presse, TV, radio, web) ;**
- **Comprendre les contraintes et ce que les journalistes attendent ;**
- **Utiliser les médias pour faire passer vos messages.**

Programme

- Savoir distinguer information et communication
- Eléments de contexte sur l'univers médiatique français (comment travaillent les journalistes, quelles sont leurs contraintes…)
- La communication non verbale
- La communication verbale (travail sur les éléments de langage, punchline…)
- Méthodes pour gagner en confiance et être efficace en toutes circonstances

Des exercices/cas pratiques filmés puis débriéfés permettront aux auditeurs de s'entraîner en situation quasi réelle et d'identifier des pistes d'amélioration pour progresser rapidement.

MÉTHODES MOBILISÉES : expositive – interrogative – débats

Modalités d'évaluation d'atteinte des objectifs de la formation :

- Quizz / grille d'évaluation / travaux pratiques ; tests de contrôle de connaissances et validation des acquis à chaque étape.

MOYENS PERMETTANT LE SUIVI ET L'APPRÉCIATION DES RÉSULTATS

Suivi de l'exécution :

- Feuilles de présence signées des participants et du formateur par demi-journée ;
- Attestation de fin de formation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action et les résultats de l'évaluation des acquis de la formation.

Appréciation des résultats :

- Recueil individuel des attentes du stagiaire / questionnaire d'auto-évaluation des acquis en début et en fin de formation / évaluation continue durant la session / remise d'une attestation de fin de formation ;
- Questionnaire d'évaluation de la satisfaction en fin de formation.

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES D'ENCADREMENT DES FORMATIONS

Modalités pédagogiques :

- Évaluation des besoins et du profil du participant / cas pratiques / questionnaire et exercices ;
- Tests de contrôle de connaissances et validation des acquis à chaque étape / retours d'expériences.

Référent pédagogique et formateur : chaque formation est sous la responsabilité du directeur pédagogique de l'organisme de formation ; le bon déroulement est assuré par le formateur désigné par l'organisme de formation.

Accompagnement personnalisé / Formation individuelle

PUBLICS :
- **Élus, collaborateurs d'élus, DGS, DGA, cadres administratifs, agents**
- **Directeurs de Cabinet, Secrétaires Généraux**

Pré-requis : aucun

Modalités d'accès : sur inscription dans la limite des places disponibles

Durée : 3 x 3 heures

Date : nous consulter

Horaires : 10h - 13h

Lieux : IFET, Départements de France, 6 rue Duguay-Trouin, Paris / Dans votre collectivité ou un tiers-lieu de votre choix

Mode opératoire : présentiel avec caméra et exercices filmés et débriefés

Accès aux personnes en situation de handicap : nous consulter

Nombre de participant : 1

Suite du parcours : oui

Délais d'accès : une semaine en moyenne entre la demande et le démarrage de la formation

Tarif : 690 € nets de taxes par jour + 50 € si élu

IFET - Institut pour la Formation des Élus Territoriaux
Directeur général adjoint : René-Pierre ALMÉRAS
06 70 10 52 14 - 01 45 49 64 02 - renepierre.almeras@departements.fr
Agrément du ministère de l'Intérieur pour dispenser de la formation aux élus locaux
Déclaration d'existence : 12 75 22043 75 - Siret : 403 805 898 000 18 - Code APE : 9499Z

PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE ET DE LA RADICALISATION

PUBLICS ÉLIGIBLES : élus, collaborateurs d'élus, agents

NOUVEAU

Mécanismes de radicalisation au travers du religieux

Formateur : Farid HADJAB, cadre territorial, psychosociologue, spécialiste des questions de radicalisation et de sociologie des religions, expert en communication

Objectifs

- Appréhender les mécanismes de radicalisation
- Comment trouver des pistes de solutions en termes d'accompagnement et de prévention

Programme

La radicalisation, un mécanisme complexe

- Les processus de radicalisation, les différentes étapes
- Le support religieux comme légitimation de la radicalité violente
- Basculement vers l'illusion du « sauveur » au travers de l'action violente
- La religion comme élément d'accroche et d'engagement violent en relation avec les conflits mondiaux

La religion musulmane

- Connaissances d'éléments de l'Islam
- Obligations et traditions, les différentes interprétations
- Le grand et le petit djihad, éléments de compréhension et d'interprétation
- Éléments de géopolitique

Quelles solutions pour prévenir de la radicalisation ?

MÉTHODES MOBILISÉES : expositive – interrogative – débats

Modalités d'évaluation d'atteinte des objectifs de la formation :

- Quizz / grille d'évaluation / travaux pratiques ;
- Tests de contrôle de connaissances et validation des acquis à chaque étape.

MOYENS PERMETTANT LE SUIVI ET L'APPRÉCIATION DES RÉSULTATS

Suivi de l'exécution :

- Feuilles de présence signées des participants et du formateur par demi-journée ;
- Attestation de fin de formation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action et les résultats de l'évaluation des acquis de la formation.

Appréciation des résultats :

- Recueil individuel des attentes du stagiaire / questionnaire d'auto-évaluation des acquis en début et en fin de formation / évaluation continue durant la session / remise d'une attestation de fin de formation
- Questionnaire d'évaluation de la satisfaction en fin de formation.

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES D'ENCADREMENT DES FORMATIONS

Modalités pédagogiques :

- Évaluation des besoins et du profil du participant / cas pratiques / questionnaire et exercices ;
- Tests de contrôle de connaissances et validation des acquis à chaque étape / retours d'expériences.

Référent pédagogique et formateur : chaque formation est sous la responsabilité du directeur pédagogique de l'organisme de formation ; le bon déroulement est assuré par le formateur désigné par l'organisme de formation.

PUBLICS :
- **Élus, collaborateurs d'élus, DGS, DGA, cadres administratifs, agents**
- **Directeurs de Cabinet, Secrétaires Généraux**

Pré-requis : aucun

Modalités d'accès : sur inscription dans la limite des places disponibles

Durée : 1 journée - 7 heures

Dates : nous consulter

Horaires : 9h - 12h30 / 13h30 - 17h

Lieux : IFET, Départements de France, 6 rue Duguay-Trouin, Paris / Dans votre collectivité ou un tiers-lieu de votre choix

Mode opératoire : présentiel / visio

Accès aux personnes en situation de handicap : nous consulter

Nombre de participants : 6

Suite du parcours : oui

Délais d'accès : une semaine en moyenne entre la demande et le démarrage de la formation

Tarif : 690 € nets de taxes + 50 € si élu

IFET - Institut pour la Formation des Élus Territoriaux
Directeur général adjoint : René-Pierre ALMÉRAS
06 70 10 52 14 - 01 45 49 64 02 - renepierre.almeras@departements.fr
Agrément du ministère de l'Intérieur pour dispenser de la formation aux élus locaux
Déclaration d'existence : 12 75 22043 75 - Siret : 403 805 898 000 18 - Code APE : 9499Z

SIS SERVICE D'INCENDIE ET DE SECOURS
SDIS SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

- Urgence climatique
- Gestion de crise climatique
- Catastrophes naturelles

PUBLICS ÉLIGIBLES : élus, collaborateurs d'élus, agents

SIS / SDIS : quels rôles et places pour les élus ?

Formateurs : Patrick TOUFFLET, chef de la Mission événements majeurs-prévention des crises service de l'achat, de l'innovation et de la logistique du ministère de l'Intérieur et ex-directeur du SDIS de Haute Garonne / Vienne et Landes

Objectifs
Être un élu en capacité de se situer au sein de l'organisation des SIS et d'identifier et mobiliser les outils juridiques à sa disposition pour piloter un SDIS

Programme
- Historique des SIS et réforme de 1996
- Organisation du SDIS / article L-1414-1 CGCT

Les personnels d'un SDIS
- SPP Sapeurs-Pompiers Professionnels (temps de travail)
- SPV Sapeurs-Pompiers Volontaires (« famille-élu-employeur » - temps de travail)
- Personnels administratifs, techniques et spécialisés

Les missions et les enjeux
- Article 1414-2 du CGCT / article L 1424-42 du CGCT
- Carence d'ambulance (SAMU - ARS - CPAM - AP)
- Violence (protection - contentieux)

Les SDIS et ses finances
- Le budget du SDIS / les conventions
- Les mutualisations (groupement de commandes et les centrales d'achat)

Responsabilités
- Pénale et civile (élus et personnels) / administrative
- Assurances

MÉTHODES MOBILISÉES : expositive – interrogative – débats
Modalités d'évaluation d'atteinte des objectifs de la formation :
Le bilan pédagogique de nos formations sera réalisé avec un débat collectif avec les stagiaires à l'issue des formations, des fiches individuelles d'évaluation, un bilan pédagogique réalisé avec les formateurs et une évaluation globale réalisée à partir de l'ensemble de ces supports.

PUBLICS :
- **Élus, collaborateurs d'élus, DGS, DGA, cadres administratifs, agents**
- **Directeurs de Cabinet, Secrétaires Généraux**

Pré-requis : aucun

Modalités d'accès : sur inscription dans la limite des places disponibles

Durée : 7 heures

Date : nous consulter

Horaires : 9h - 12h30 / 13h30 - 17h

Lieux : IFET, Départements de France, 6 rue Duguay-Trouin, Paris / Dans votre collectivité ou un tiers-lieu de votre choix

Mode opératoire : présentiel / visio

Accès aux personnes en situation de handicap : nous consulter

Nombre de participants : 15

Suite du parcours : oui

Délais d'accès : une semaine en moyenne entre la demande et le démarrage de la formation

Tarif : 690 € nets de taxes + 50 € si élu

MOYENS PERMETTANT LE SUIVI ET L'APPRÉCIATION DES RÉSULTATS

Suivi de l'exécution :
- Feuilles de présence signées des participants et du formateur par demi-journée ;
- Attestation de fin de formation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action et les résultats de l'évaluation des acquis de la formation.

Appréciation des résultats :
- Recueil individuel des attentes du stagiaire / questionnaire d'auto-évaluation des acquis en début et en fin de formation / évaluation continue durant la session / remise d'une attestation de fin de formation ;
- Questionnaire d'évaluation de la satisfaction en fin de formation.

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES D'ENCADREMENT DES FORMATIONS

Modalités pédagogiques :
- Évaluation des besoins et du profil du participant / cas pratiques / questionnaire et exercices ;
- Tests de contrôle de connaissances et validation des acquis à chaque étape / retours d'expériences.

Référent pédagogique et formateur : chaque formation est sous la responsabilité du directeur pédagogique de l'organisme de formation ; le bon déroulement est assuré par le formateur désigné par l'organisme de formation.

IFET - Institut pour la Formation des Élus Territoriaux
Directeur général adjoint : René-Pierre ALMÉRAS
06 70 10 52 14 - 01 45 49 64 02 - renepierre.almeras@departements.fr
Agrément du ministère de l'Intérieur pour dispenser de la formation aux élus locaux
Déclaration d'existence : 12 75 22043 75 - Siret : 403 805 898 000 18 - Code APE : 9499Z

GESTION DE CRISE

PUBLICS ÉLIGIBLES : élus, collaborateurs d'élus, agents

Gestion des situations de crise : les fondamentaux

Formateurs : Olivier VELIN, expert-consultant en gestion de crise, communication de crise et continuité d'activité

Objectifs : A l'issue de la formation, les auditeurs seront en capacité : de définir et caractériser une situation de crise ; de différencier une crise d'une catastophe d'organiser et faire fonctionner une cellule de crise et de se prémunir contre les dysfonctionnements d'une cellule de crise, d'identifier les anomalies du/des processus de décision et d'analyser ces derniers rétrospectivement. Les auditeurs seront en capacité d'identifier les comportements humains lors de situations de crise et de mettre en œuvre une communication interne et externe optimisée, efficiente et adaptée.

Programme

Gestion de crise : définition, caractéristiques, champ d'application
• Événements ou crise ? / crise ou catastrophe ?

Dynamique de fonctionnement d'une crise : identifier ses phases et leurs caractéristiques

Organiser et faire fonctionner une cellule de crise
• La cellule de crise et ses acteurs
• Les parties prenantes internes et externes
• Le processus décisionnel en situation de crise
• La mise en œuvre des procédures de gestion de crise en vigueur
• Anticiper pour bien gérer
• Ne pas se tromper de crise

Se prémunir contre les dysfonctionnements de la cellule de crise

Identifier les anomalies du processus de décision : analyse rétrospective de cas

Connaître les conséquences des comportements humains lors de situations de crise
• Crise, stress et pièges mentaux
• Comportements des acteurs internes
• Comportements des acteurs externes

Communication et diffusion d'information, vecteurs de crise
• Communiquer pour convaincre / communiquer aux différentes étapes de la crise

Gestion de l'après crise et retour d'expérience

Conclusion sur les bonnes pratiques à retenir

PUBLICS :
• **Élus, collaborateurs d'élus, DGS, DGA, cadres administratifs, agents**
• **Directeurs de Cabinet, Secrétaires Généraux**

Pré-requis : aucun

Modalités d'accès : sur inscription dans la limite des places disponibles

Durée : 7 heures

Date : nous consulter

Horaires : 9h - 12h30 / 13h30 - 17h

Lieux : IFET, Départements de France, 6 rue Duguay-Trouin, Paris / Dans votre collectivité ou un tiers-lieu de votre choix

Mode opératoire : présentiel / visio

Accès aux personnes en situation de handicap : nous consulter

Nombre de participants : 15

Suite du parcours : oui

Délais d'accès : une semaine en moyenne entre la demande et le démarrage de la formation

Tarif : 690 € nets de taxes + 50 € si élu

MÉTHODES MOBILISÉES : expositive – interrogative – débats

Modalités d'évaluation d'atteinte des objectifs de la formation :
Le bilan pédagogique de nos formations sera réalisé avec un débat collectif avec les stagiaires à l'issue des formations, des fiches individuelles d'évaluation, un bilan pédagogique réalisé avec les formateurs et une évaluation globale réalisée à partir de l'ensemble de ces supports.

MOYENS PERMETTANT LE SUIVI ET L'APPRÉCIATION DES RÉSULTATS

Suivi de l'exécution :
• Feuilles de présence signées des participants et du formateur par demi-journée / • attestation de fin de formation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action et les résultats de l'évaluation des acquis de la formation.

Appréciation des résultats :
• Recueil individuel des attentes du stagiaire / questionnaire d'auto-évaluation des acquis en début et en fin de formation / évaluation continue durant la session / remise d'une attestation de fin de formation ;
• Questionnaire d'évaluation de la satisfaction en fin de formation.

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES D'ENCADREMENT DES FORMATIONS

Modalités pédagogiques :
• Évaluation des besoins et du profil du participant / cas pratiques / questionnaire et exercices ;
• Tests de contrôle de connaissances et validation des acquis à chaque étape / retours d'expériences.

Référent pédagogique et formateur : chaque formation est sous la responsabilité du directeur pédagogique de l'organisme de formation ; le bon déroulement est assuré par le formateur désigné par l'organisme de formation.

IFET - INSTITUT POUR LA FORMATION DES ÉLUS TERRITORIAUX

IFET - Institut pour la Formation des Élus Territoriaux
Directeur général adjoint : René-Pierre ALMÉRAS
06 70 10 52 14 - 01 45 49 64 02 - renepierre.almeras@departements.fr
Agrément du ministère de l'Intérieur pour dispenser de la formation aux élus locaux
Déclaration d'existence : 12 75 22043 75 - Siret : 403 805 898 000 18 - Code APE : 9499Z

Élus et gestion de crise
1/2 journée de formation théorique

Formateurs : Olivier VELIN, expert-analyste risques et conformité : plans de gestion de crise, communication de crise, continuité d'activité

Objectifs : Sensibiliser les acteurs de la gestion d'une crise à apprécier pleinement les enjeux et conséquences des décisions prises ; établir un niveau homogène de connaissances sur les conditions de survenance et la dynamique de fonctionnement des crises ; créer un savoir faire collectif pour assurer la cohésion de la cellule de crise ; identifier les éventuelles vulnérabilités internes de la cellule de crise et repérer celles existant dans les dispositifs et procédures de crise en vigueur ; connaître les comportements humains susceptibles d'affecter la performance de la cellule de crise.

Programme :

Notions de crise : définition, champs d'application ; typologie des natures de crises et concomitance aggravante ; dynamique de déroulement d'une crise et caractéristiques de chaque phase d'une crise ; cartographie des parties prenantes.

Organisation de crise : constitution de la cellule de crise ; rôles, responsabilités et missions attendues de la cellule de crise et de chacun de ses membres ; principe de collégialité et ses conséquences.

Dysfonctionnements d'une cellule de crise : anomalies du processus de décision, par l'analyse d'un cas réel ; comportements humains et pièges mentaux au sein de la cellule de crise ; comportements et attentes des parties prenantes.

Principes clefs de décision efficace en situation de crise : techniques de déchiffrement de la crise affrontée : type, tempo, impacts présents et futurs, etc. ; physiologie et gestion du stress.

Gestion de l'après crise et retour d'expérience : restaurer la confiance et la cohésion ; le volet judiciaire ; capitaliser sur l'expérience.

MÉTHODES MOBILISÉES : expositive – interrogative – débats

Modalités d'évaluation d'atteinte des objectifs de la formation :
Le bilan pédagogique de nos formations sera réalisé avec un débat collectif avec les stagiaires à l'issue des formations, des fiches individuelles d'évaluation, un bilan pédagogique réalisé avec les formateurs et une évaluation globale réalisée à partir de l'ensemble de ces supports.

PUBLICS :
- **Élus, collaborateurs d'élus, DGS, DGA, cadres administratifs, agents**
- **Directeurs de Cabinet, Secrétaires Généraux**

Pré-requis : aucun

Modalités d'accès : sur inscription dans la limite des places disponibles

Durée : 1/2 journée > 3,5 heures

Date : nous consulter

Horaires : 9h - 12h30 ou 13h30 - 17h

Lieux : IFET, Départements de France, 6 rue Duguay-Trouin, Paris / Dans votre collectivité ou un tiers-lieu de votre choix

Mode opératoire : présentiel / visio

Accès aux personnes en situation de handicap : nous consulter

Nombre de participants : 15

Suite du parcours : oui

Délais d'accès : une semaine en moyenne entre la demande et le démarrage de la formation

Tarif : 690 € nets de taxes + 50 € si élu

MOYENS PERMETTANT LE SUIVI ET L'APPRÉCIATION DES RÉSULTATS

Suivi de l'exécution :

- Feuilles de présence signées des participants et du formateur par demi-journée ;
- Attestation de fin de formation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action et les résultats de l'évaluation des acquis de la formation.

Appréciation des résultats :

- Recueil individuel des attentes du stagiaire / questionnaire d'auto-évaluation des acquis en début et en fin de formation / évaluation continue durant la session / remise d'une attestation de fin de formation ;
- Questionnaire d'évaluation de la satisfaction en fin de formation.

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES D'ENCADREMENT DES FORMATIONS

Modalités pédagogiques :

- Évaluation des besoins et du profil du participant / cas pratiques / questionnaire et exercices ;
- Tests de contrôle de connaissances et validation des acquis à chaque étape / retours d'expériences.

Référent pédagogique et formateur : chaque formation est sous la responsabilité du directeur pédagogique de l'organisme de formation ; le bon déroulement est assuré par le formateur désigné par l'organisme de formation.

I·F·E·T INSTITUT POUR LA FORMATION DES ÉLUS TERRITORIAUX

IFET - Institut pour la Formation des Élus Territoriaux
Directeur général adjoint : René-Pierre ALMÉRAS
06 70 10 52 14 - 01 45 49 64 02 - renepierre.almeras@departements.fr
Agrément du ministère de l'Intérieur pour dispenser de la formation aux élus locaux
Déclaration d'existence : 12 75 22043 75 - Siret : 403 805 898 000 18 - Code APE : 9499Z

Mise en application pratique de la gestion de crise par les élus 1/2 journée d'exercice de simulation

Formateurs : Olivier VELIN, expert-analyste risques et conformité : plans de gestion de crise, communication de crise, continuité d'activité

Objectifs : La conduite d'une simulation de crise a pour but de « tester » l'efficacité de la cellule de crise en termes d'organisation, les comportements et la qualité des décisions prises dans le cadre de situations complexes.

Programme :

La simulation est observée par le formateur qui assiste à l'exercice et prend des notes. L'exercice est filmé en vidéo. Pendant l'exercice, l'accent est mis sur le respect du tempo de la crise et la capacité d'adaptation et de réponse des participants aux spécificités de la crise. Les observations sont exploitées et mises à profit lors de la séance de retour d'expérience à l'issue de l'exercice (retour « à chaud »).

Un premier tour de table permet de récupérer les commentaires et réactions « à chaud » des participants.

Pour clôturer la formation, le formateur présente une synthèse rapide du déroulement et des résultats de la session, orientée dans la double optique de :
- Améliorer l'efficacité personnelle de chaque membre de la cellule de crise,
- Perfectionner l'organisation et la performance de toute une équipe,

Le formateur établira un rapport de cette synthèse reprenant :
- Les objectifs de l'exercice,
- Les étapes clés,
- Un plan d'amélioration.

MÉTHODES MOBILISÉES : expositive – interrogative – débats

Modalités d'évaluation d'atteinte des objectifs de la formation :
Le bilan pédagogique de nos formations sera réalisé avec un débat collectif avec les stagiaires à l'issue des formations, des fiches individuelles d'évaluation, un bilan pédagogique réalisé avec les formateurs et une évaluation globale réalisée à partir de l'ensemble de ces supports.

PUBLICS :
- **Élus, collaborateurs d'élus, DGS, DGA, cadres administratifs, agents**
- **Directeurs de Cabinet, Secrétaires Généraux**

Pré-requis : aucun

Modalités d'accès : sur inscription dans la limite des places disponibles

Durée : 1/2 journée > 3,5 heures

Date : nous consulter

Horaires : 9h - 12h30 ou 13h30 - 17h

Lieux : IFET, Départements de France, 6 rue Duguay-Trouin, Paris / Dans votre collectivité ou un tiers-lieu de votre choix

Mode opératoire : présentiel / visio

Accès aux personnes en situation de handicap : nous consulter

Nombre de participants : 15

Suite du parcours : oui

Délais d'accès : une semaine en moyenne entre la demande et le démarrage de la formation

Tarif : 690 € nets de taxes + 50 € si élu

MOYENS PERMETTANT LE SUIVI ET L'APPRÉCIATION DES RÉSULTATS

Suivi de l'exécution :
- Feuilles de présence signées des participants et du formateur par demi-journée ;
- Attestation de fin de formation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action et les résultats de l'évaluation des acquis de la formation.

Appréciation des résultats :
- Recueil individuel des attentes du stagiaire / questionnaire d'auto-évaluation des acquis en début et en fin de formation / évaluation continue durant la session / remise d'une attestation de fin de formation ;
- Questionnaire d'évaluation de la satisfaction en fin de formation.

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES D'ENCADREMENT DES FORMATIONS

Modalités pédagogiques :
- Évaluation des besoins et du profil du participant / cas pratiques / questionnaire et exercices ;
- Tests de contrôle de connaissances et validation des acquis à chaque étape / retours d'expériences.

Référent pédagogique et formateur : chaque formation est sous la responsabilité du directeur pédagogique de l'organisme de formation ; le bon déroulement est assuré par le formateur désigné par l'organisme de formation.

IFET - Institut pour la Formation des Élus Territoriaux
Directeur général adjoint : René-Pierre ALMÉRAS
06 70 10 52 14 - 01 45 49 64 02 - renepierre.almeras@departements.fr
Agrément du ministère de l'Intérieur pour dispenser de la formation aux élus locaux
Déclaration d'existence : 12 75 22043 75 - Siret : 403 805 898 000 18 - Code APE : 9499Z

Élus : clés, méthodes et leviers d'actions pour déployer et piloter la communication de crise

Formateurs : Olivier VELIN, expert-analyste risques et conformité : plans de gestion de crise, communication de crise, continuité d'activité

Objectifs

Expliciter l'objectif et l'intérêt de la communication en situation de crise, connaître les spécificités des parties prenantes et en tenir compte dans l'établissement des messages de communication de crise, sensibiliser les membres de la cellule de crise à mesurer les impacts d'une communication de crise inappropriée ou mal ciblée.

Programme

Première journée

- Approche des risques
- Notions de crise
- Organisation de crise
- Dysfonctionnements d'une cellule de crise
- Principes clefs de décision efficace en situation de crise
- Communication et diffusion d'information, vecteurs de crise

Deuxième journée

- Usage des supports de communication
- Conception d'un message de communication de crise
- Simulation de crise (scénario)
- Conclusion

MÉTHODES MOBILISÉES : expositive – interrogative – débats

Modalités d'évaluation d'atteinte des objectifs de la formation :
Le bilan pédagogique de nos formations sera réalisé avec un débat collectif avec les stagiaires à l'issue des formations, des fiches individuelles d'évaluation, un bilan pédagogique réalisé avec les formateurs et une évaluation globale réalisée à partir de l'ensemble de ces supports.

PUBLICS :
- **Élus, collaborateurs d'élus, DGS, DGA, cadres administratifs, agents**
- **Directeurs de Cabinet, Secrétaires Généraux**

Pré-requis : aucun

Modalités d'accès : sur inscription dans la limite des places disponibles

Durée : 2 journées > 14 heures

Date : nous consulter

Horaires : 9h - 12h30 / 13h30 - 17h

Lieux : IFET, Départements de France, 6 rue Duguay-Trouin, Paris / Dans votre collectivité ou un tiers-lieu de votre choix

Mode opératoire : présentiel / visio

Accès aux personnes en situation de handicap : nous consulter

Nombre de participants : 15

Suite du parcours : oui

Délais d'accès : une semaine en moyenne entre la demande et le démarrage de la formation

Tarif : 690 € nets de taxes + 50 € si élu

MOYENS PERMETTANT LE SUIVI ET L'APPRÉCIATION DES RÉSULTATS

Suivi de l'exécution :

- Feuilles de présence signées des participants et du formateur par demi-journée ;
- Attestation de fin de formation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action et les résultats de l'évaluation des acquis de la formation.

Appréciation des résultats :

- Recueil individuel des attentes du stagiaire / questionnaire d'auto-évaluation des acquis en début et en fin de formation / évaluation continue durant la session / remise d'une attestation de fin de formation ;
- Questionnaire d'évaluation de la satisfaction en fin de formation.

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES D'ENCADREMENT DES FORMATIONS

Modalités pédagogiques :

- Évaluation des besoins et du profil du participant / cas pratiques / questionnaire et exercices ;
- Tests de contrôle de connaissances et validation des acquis à chaque étape / retours d'expériences.

Référent pédagogique et formateur : chaque formation est sous la responsabilité du directeur pédagogique de l'organisme de formation ; le bon déroulement est assuré par le formateur désigné par l'organisme de formation.

IFET - INSTITUT POUR LA FORMATION DES ÉLUS TERRITORIAUX

IFET - Institut pour la Formation des Élus Territoriaux
Directeur général adjoint : René-Pierre ALMÉRAS
06 70 10 52 14 - 01 45 49 64 02 - renepierre.almeras@departements.fr
Agrément du ministère de l'Intérieur pour dispenser de la formation aux élus locaux
Déclaration d'existence : 12 75 22043 75 - Siret : 403 805 898 000 18 - Code APE : 9499Z

Élus et communication de crise
1/2 journée de formation théorique

Formateurs : Olivier VELIN, expert-analyste risques et conformité : plans de gestion de crise, communication de crise, continuité d'activité

Objectifs
La session de formation théorique vise plusieurs objectifs :
- Expliciter l'objectif et l'intérêt de la communication en situation de crise,
- Connaître les spécificités des parties prenantes et en tenir compte dans l'établissement des messages de communication de crise
- Sensibiliser les membres de la cellule de crise à mesurer les impacts d'une communication de crise inappropriée ou mal ciblée

Programme

Pourquoi communiquer ?
- Les parties prenantes et leurs attentes
- Communiquer aux différentes étapes de la crise

Communication et médias
- Mission et comportement des médias
- Modes d'échanges avec les médias

Le message de communication de crise
- Objectif du message
- Conception du message
- Points clefs et techniques d'élaboration

Gestion du stress
- Contrôle respiratoire
- Posture et gestuelle
- Positionnement de la voix et ton du discours

MÉTHODES MOBILISÉES : expositive – interrogative – débats
Modalités d'évaluation d'atteinte des objectifs de la formation :
Le bilan pédagogique de nos formations sera réalisé avec un débat collectif avec les stagiaires à l'issue des formations, des fiches individuelles d'évaluation, un bilan pédagogique réalisé avec les formateurs et une évaluation globale réalisée à partir de l'ensemble de ces supports.

PUBLICS :
- **Élus, collaborateurs d'élus, DGS, DGA, cadres administratifs, agents**
- **Directeurs de Cabinet, Secrétaires Généraux**

Pré-requis : aucun

Modalités d'accès : sur inscription dans la limite des places disponibles

Durée : 1/2 journée > 3,5 heures

Date : nous consulter

Horaires : 9h - 12h30 ou 13h30 - 17h

Lieux : IFET, Départements de France, 6 rue Duguay-Trouin, Paris / Dans votre collectivité ou un tiers-lieu de votre choix

Mode opératoire : présentiel / visio

Accès aux personnes en situation de handicap : nous consulter

Nombre de participants : 15

Suite du parcours : oui

Délais d'accès : une semaine en moyenne entre la demande et le démarrage de la formation

Tarif : 690 € nets de taxes + 50 € si élu

MOYENS PERMETTANT LE SUIVI ET L'APPRÉCIATION DES RÉSULTATS

Suivi de l'exécution :
- Feuilles de présence signées des participants et du formateur par demi-journée ;
- Attestation de fin de formation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action et les résultats de l'évaluation des acquis de la formation.

Appréciation des résultats :
- Recueil individuel des attentes du stagiaire / questionnaire d'auto-évaluation des acquis en début et en fin de formation / évaluation continue durant la session / remise d'une attestation de fin de formation ;
- Questionnaire d'évaluation de la satisfaction en fin de formation.

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES D'ENCADREMENT DES FORMATIONS

Modalités pédagogiques :
- Évaluation des besoins et du profil du participant / cas pratiques / questionnaire et exercices ;
- Tests de contrôle de connaissances et validation des acquis à chaque étape / retours d'expériences.

Référent pédagogique et formateur : chaque formation est sous la responsabilité du directeur pédagogique de l'organisme de formation ; le bon déroulement est assuré par le formateur désigné par l'organisme de formation.

IFET - Institut pour la Formation des Élus Territoriaux
Directeur général adjoint : René-Pierre ALMÉRAS
06 70 10 52 14 - 01 45 49 64 02 - renepierre.almeras@departements.fr
Agrément du ministère de l'Intérieur pour dispenser de la formation aux élus locaux
Déclaration d'existence : 12 75 22043 75 - Siret : 403 805 898 000 18 - Code APE : 9499Z

Élus et communication de crise
1/2 journée de formation pratique

Formateurs : Olivier VELIN, expert-analyste risques et conformité : plans de gestion de crise, communication de crise, continuité d'activité

Objectifs
La session de formation pratique vise plusieurs objectifs :
- concevoir des messages de communication de crise
- se préparer à une interview téléphonique ou radio
- se préparer à une interview TV ou à un débat télévisé

Programme

Créer un message de communication de crise
- Les pièges à éviter dans la préparation du message
- Anticipation des questions et des réactions

L'interview de crise et ses risques
- Préparer et se préparer à l'interview
- Enoncer le message de communication de crise
- Faut-il répondre aux questions ?
- Gérer une situation houleuse ou une question agressive
- Clôturer l'interview

Le passage face à la caméra
- Les pièges de l'image
- Arrière-plans, posture et gestuelle
- Gérer les questions pièges
- Clôturer l'interview

Les impacts de la communication de crise
- Se préparer psychologiquement aux suites de l'interview
- Analyser et tirer les conséquences des réactions produites

PUBLICS :
- **Élus, collaborateurs d'élus, DGS, DGA, cadres administratifs, agents**
- **Directeurs de Cabinet, Secrétaires Généraux**

Pré-requis : aucun

Modalités d'accès : sur inscription dans la limite des places disponibles

Durée : 1/2 journée > 3,5 heures

Date : nous consulter

Horaires : 9h - 12h30 ou 13h30 - 17h

Lieux : IFET, Départements de France, 6 rue Duguay-Trouin, Paris / Dans votre collectivité ou un tiers-lieu de votre choix

Mode opératoire : présentiel / visio

Accès aux personnes en situation de handicap : nous consulter

Nombre de participants : 15

Suite du parcours : oui

Délais d'accès : une semaine en moyenne entre la demande et le démarrage de la formation

Tarif : 690 € nets de taxes + 50 € si élu

MÉTHODES MOBILISÉES : expositive – interrogative – débats

Modalités d'évaluation d'atteinte des objectifs de la formation :
Le bilan pédagogique de nos formations sera réalisé avec un débat collectif avec les stagiaires à l'issue des formations, des fiches individuelles d'évaluation, un bilan pédagogique réalisé avec les formateurs et une évaluation globale réalisée à partir de l'ensemble de ces supports.

MOYENS PERMETTANT LE SUIVI ET L'APPRÉCIATION DES RÉSULTATS

Suivi de l'exécution :
- Feuilles de présence signées des participants et du formateur par demi-journée ;
- Attestation de fin de formation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action et les résultats de l'évaluation des acquis de la formation.

Appréciation des résultats :
- Recueil individuel des attentes du stagiaire / questionnaire d'auto-évaluation des acquis en début et en fin de formation / évaluation continue durant la session / remise d'une attestation de fin de formation ;
- Questionnaire d'évaluation de la satisfaction en fin de formation.

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES D'ENCADREMENT DES FORMATIONS

Modalités pédagogiques :
- Évaluation des besoins et du profil du participant / cas pratiques / questionnaire et exercices ;
- Tests de contrôle de connaissances et validation des acquis à chaque étape / retours d'expériences.

Référent pédagogique et formateur : chaque formation est sous la responsabilité du directeur pédagogique de l'organisme de formation ; le bon déroulement est assuré par le formateur désigné par l'organisme de formation.

IFET - INSTITUT POUR LA FORMATION DES ÉLUS TERRITORIAUX

IFET - Institut pour la Formation des Élus Territoriaux
Directeur général adjoint : René-Pierre ALMÉRAS
06 70 10 52 14 - 01 45 49 64 02 - renepierre.almeras@departements.fr
Agrément du ministère de l'Intérieur pour dispenser de la formation aux élus locaux
Déclaration d'existence : 12 75 22043 75 - Siret : 403 805 898 000 18 - Code APE : 9499Z

La communication de crise face aux réseaux sociaux

Formatrice : Sandrine DAUDÉ, formatrice et consultante en stratégie : communication, image, réseaux, crise

Objectifs

Être capable de définir une stratégie de gestion de crise adaptée aux réseaux sociaux :
- Identifier des référents type « Community Manager » pour identifier les facteurs de crise afin de les éviter au maximum,
- Réaliser une veille sur les réseaux,
- Poser des processus de réponse à la crise sur les réseaux sociaux, préparés et validés et adaptés à ce type de média ultra-rapide et courts en texte

Contexte

Les réseaux sociaux sont le reflet de notre époque. Ils muent aussi vite qu'une mise à jour de navigateur, instaurent un nouvel échange entre une marque, une structure et ses « clients/citoyens/consommateurs/usagers - ultra connectés et avisés ». Basés sur l'infobésité, les réseaux sociaux sont des espaces où les paroles viralisent, se transforment, où la marque/structure est tributaire de ses fans, suiveurs, followers et attaquants de divers horizons. Le risque est énorme : la barrière de l'écran laisse permettre des réactions virulentes, incontrôlées et en nombre.

Programme

- Le « Community manager » - porte parole réseau social & veilleur & activateur de réponse : compétences, outils
- Bonnes pratiques du Community Manager vis-à-vis des communautés
- Stratégie de présence et typologie des fans
- Gestion de crise / réseau social – identification du buzz et de l'enflammement
- Gestion de crise – la boîte à outils pratique
- Faire appel à des influenceurs pour sortir d'une crise
- Buzz et viralité
- Comment sortir de la crise, se protéger et anticiper les prochaines crises médiatiques ?

PUBLICS :
- **Élus, collaborateurs d'élus, DGS, DGA, cadres administratifs, agents**
- **Directeurs de Cabinet, Secrétaires Généraux**

Pré-requis : aucun

Modalités d'accès : sur inscription dans la limite des places disponibles

Durée : 1 journée - 7 heures

Date : nous consulter

Horaires : 9h - 12h30 / 13h30 - 17h

Lieux : IFET, Départements de France, 6 rue Duguay-Trouin, Paris / Dans votre collectivité ou un tiers-lieu de votre choix

Mode opératoire : présentiel / visio

Accès aux personnes en situation de handicap : nous consulter

Nombre de participants : 15

Suite du parcours : oui

Délais d'accès : une semaine en moyenne entre la demande et le démarrage de la formation

Tarif : 690 € nets de taxes + 50 € si élu

MÉTHODES MOBILISÉES : expositive – interrogative – débats

Modalités d'évaluation d'atteinte des objectifs de la formation :

Le bilan pédagogique de nos formations sera réalisé avec un débat collectif avec les stagiaires à l'issue des formations, des fiches individuelles d'évaluation, un bilan pédagogique réalisé avec les formateurs et une évaluation globale réalisée à partir de l'ensemble de ces supports.

MOYENS PERMETTANT LE SUIVI ET L'APPRÉCIATION DES RÉSULTATS

Suivi de l'exécution :
- Feuilles de présence signées des participants et du formateur par demi-journée ; attestation de fin de formation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action et les résultats de l'évaluation des acquis de la formation.

Appréciation des résultats :
- Recueil individuel des attentes du stagiaire / questionnaire d'auto-évaluation des acquis en début et en fin de formation / évaluation continue durant la session / remise d'une attestation de fin de formation ;
- Questionnaire d'évaluation de la satisfaction en fin de formation.

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES D'ENCADREMENT DES FORMATIONS

Modalités pédagogiques :
- Évaluation des besoins et du profil du participant / cas pratiques / questionnaire et exercices ;
- Tests de contrôle de connaissances et validation des acquis à chaque étape / retours d'expériences.

Référent pédagogique et formateur : chaque formation est sous la responsabilité du directeur pédagogique de l'organisme de formation ; le bon déroulement est assuré par le formateur désigné par l'organisme de formation.

IFET - INSTITUT POUR LA FORMATION DES ÉLUS TERRITORIAUX

IFET - Institut pour la Formation des Élus Territoriaux
Directeur général adjoint : René-Pierre ALMÉRAS
06 70 10 52 14 - 01 45 49 64 02 - renepierre.almeras@departements.fr
Agrément du ministère de l'Intérieur pour dispenser de la formation aux élus locaux
Déclaration d'existence : 12 75 22043 75 - Siret : 403 805 898 000 18 - Code APE : 9499Z

Gérer une crise médiatique

Formatrice : Sandrine DAUDÉ, formatrice et consultante en stratégie : communication, image, réseaux, crise

Objectifs

Effectuer un diagnostic de crise, maîtriser les « gestes qui sauvent » en communication de crise, gérer l'organisation des flux d'information et d'une cellule de crise, gérer les relations médias, institutionnelles, partenaires et salariés et syndicats.

Établir une stratégie de communication pour faire face à la crise médiatique :
- communiquer en situation de crise
- comprendre les pièges de la communication en situation d'urgence
- intégrer les réseaux sociaux dans sa stratégie de communication

Contexte

Chaque crise est imprévisible et peut toucher n'importe quelle collectivité, n'importe quand. C'est pourquoi, il faut l'anticiper, y être préparé, l'identifier, décider d'une stratégie et élaborer un plan de communication à mettre en place.

Cette formation donne les clés et une boîte à outils pour comprendre le phénomène de crise, anticiper et mieux se préparer à la gérer intelligemment et efficacement, en protégeant la structure et ses salariés.

Programme

- Eléments forts / gestion médiatique de situation de crise :
- Comprendre les attentes et les comportements particuliers des journalistes lors d'une crise pour mieux leur répondre
- Les outils de réponse / médias
- Anticiper les particularités de l'interview en période complexe : mode dégradé, incertitude, pression des médias…
- Dire en centrant l'interview sur les messages prévus et garder le contrôle
- Ne pas tomber dans les pièges de l'interview
- Gestion du Non-Verbal : en situation difficile, savoir contrôler sa posture
- Communication médias à adapter selon le cycle de vie d'une crise
- Stratégie opérationnelle pour anticiper et se préparer à une période de crise médiatique

PUBLICS :
- **Élus, collaborateurs d'élus, DGS, DGA, cadres administratifs, agents**
- **Directeurs de Cabinet, Secrétaires Généraux**

Pré-requis : aucun

Modalités d'accès : sur inscription dans la limite des places disponibles

Durée : 1 journée - 7 heures

Date : nous consulter

Horaires : 9h - 12h30 / 13h30 - 17h

Lieux : IFET, Départements de France, 6 rue Duguay-Trouin, Paris / Dans votre collectivité ou un tiers-lieu de votre choix

Mode opératoire : présentiel / visio

Accès aux personnes en situation de handicap : nous consulter

Nombre de participants : 15

Suite du parcours : oui

Délais d'accès : une semaine en moyenne entre la demande et le démarrage de la formation

Tarif : 690 € nets de taxes + 50 € si élu

MÉTHODES MOBILISÉES : expositive – interrogative – débats

Modalités d'évaluation d'atteinte des objectifs de la formation :

Le bilan pédagogique de nos formations sera réalisé avec un débat collectif avec les stagiaires à l'issue des formations, des fiches individuelles d'évaluation, un bilan pédagogique réalisé avec les formateurs et une évaluation globale réalisée à partir de l'ensemble de ces supports.

MOYENS PERMETTANT LE SUIVI ET L'APPRÉCIATION DES RÉSULTATS

Suivi de l'exécution :
- Feuilles de présence signées des participants et du formateur par demi-journée ; attestation de fin de formation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action et les résultats de l'évaluation des acquis de la formation.

Appréciation des résultats :
- Recueil individuel des attentes du stagiaire / questionnaire d'auto-évaluation des acquis en début et en fin de formation / évaluation continue durant la session / remise d'une attestation de fin de formation ;
- Questionnaire d'évaluation de la satisfaction en fin de formation.

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES D'ENCADREMENT DES FORMATIONS

Modalités pédagogiques :
- Évaluation des besoins et du profil du participant / cas pratiques / questionnaire et exercices ;
- Tests de contrôle de connaissances et validation des acquis à chaque étape / retours d'expériences.

Référent pédagogique et formateur : chaque formation est sous la responsabilité du directeur pédagogique de l'organisme de formation ; le bon déroulement est assuré par le formateur désigné par l'organisme de formation.

IFET - INSTITUT POUR LA FORMATION DES ÉLUS TERRITORIAUX

IFET - Institut pour la Formation des Élus Territoriaux
Directeur général adjoint : René-Pierre ALMÉRAS
06 70 10 52 14 - 01 45 49 64 02 - renepierre.almeras@departements.fr
Agrément du ministère de l'Intérieur pour dispenser de la formation aux élus locaux
Déclaration d'existence : 12 75 22043 75 - Siret : 403 805 898 000 18 - Code APE : 9499Z

TRANSPORTS, MOBILITÉS ET INFRASTRUCTURES

PUBLICS ÉLIGIBLES : élus, collaborateurs d'élus, agents

La route dans tous ses états... Enjeux et perspectives d'une politique routière départementale

Formateur : Marc BOURGEOIS, expert politiques publiques, ex-DGS de collectivités

Objectifs
A l'issue de la formation, les auditeurs seront capables d'appréhender les éléments permettant de fonder ou refonder une politique routière à l'échelle d'un département dans ses différents aspects : stratégiques, patrimoniaux, partenariaux, financiers, techniques, écologiques et managériaux.

Programme

1 - Les différents réseaux routiers et leurs imbrications, histoire et géographie.

2 - Etat, Régions, Départements, Métropoles, Intercommunalités, communes : les responsabilités sur la voirie, les jeux d'acteurs : décentralisation, lois et règlements.

3 - Les fonctions de la route, bien public support de multiples mobilités et concessionnaires de réseaux. Offre et demande d'infrastructure : le département face aux usagers et aux conflits d'usage. Enjeux particuliers du vélo du quotidien et du covoiturage.

4 - La patrimoine routier et d'ouvrages d'art : enjeux financiers, dette grise, entretien et exploitation, observatoire national de la route.

5 - La sécurité routière et l'information routière : qui fait quoi. La route et les enjeux des MaaS (« Mobily as a Service »).

6 - La route et le climat : risques naturels, viabilité hivernale, route et transition écologique.

7 - La route face au véhicule autonome, à l'électrification, à l'hydrogène... Route intelligente et route électrique, ...

8 - Les services routiers départementaux : organisation, dimensionnement, articulation politique technique.

9 - Analyse critique d'une politique routière sous forme d'un jeu de rôle.

Le programme précis de chaque formation est composé à la carte à partir de ces neuf modules, qui peuvent être plus ou moins développées, à la demande : entre 30 minutes et 2h par module.

PUBLICS :
- **Élus, collaborateurs d'élus, DGS, DGA, cadres administratifs, agents**
- **Directeurs de Cabinet, Secrétaires Généraux**

Pré-requis : aucun

Modalités d'accès : sur inscription dans la limite des places disponibles

Durée : 7 heures

Dates : nous consulter

Horaires : 9h - 12h30 / 13h30 - 17h

Lieux : IFET, Départements de France, 6 rue Duguay-Trouin, Paris / Dans votre collectivité ou un tiers-lieu de votre choix

Mode opératoire : présentiel / visio

Accès aux personnes en situation de handicap : nous consulter

Nombre de participants : 12

Suite du parcours : oui

Délais d'accès : une semaine en moyenne entre la demande et le démarrage de la formation

Tarif : 690 € nets de taxes + 50 € si élu

MÉTHODES MOBILISÉES : expositive – interrogative – débats
Modalités d'évaluation d'atteinte des objectifs de la formation :
- Quizz / grille d'évaluation / travaux pratiques ;
- Tests de contrôle de connaissances et validation des acquis à chaque étape.

MOYENS PERMETTANT LE SUIVI ET L'APPRÉCIATION DES RÉSULTATS
Suivi de l'exécution :
- Feuilles de présence signées des participants et du formateur par demi-journée ;
- Attestation de fin de formation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action et les résultats de l'évaluation des acquis de la formation.

Appréciation des résultats :
- Recueil individuel des attentes du stagiaire / questionnaire d'auto-évaluation des acquis en début et en fin de formation / évaluation continue durant la session / remise d'une attestation de fin de formation ;
- Questionnaire d'évaluation de la satisfaction en fin de formation.

Modalités pédagogiques :
- Évaluation des besoins et du profil du participant / cas pratiques / questionnaire et exercices;
- Tests de contrôle de connaissances et validation des acquis à chaque étape / retours d'expériences

Référent pédagogique et formateur : chaque formation est sous la responsabilité du directeur pédagogique de l'organisme de formation ; le bon déroulement est assuré par le formateur désigné par l'organisme de formation.

IFET - Institut pour la Formation des Élus Territoriaux
Directeur général adjoint : René-Pierre ALMÉRAS
06 70 10 52 14 - 01 45 49 64 02 - renepierre.almeras@departements.fr
Agrément du ministère de l'Intérieur pour dispenser de la formation aux élus locaux
Déclaration d'existence : 12 75 22043 75 - Siret : 403 805 898 000 18 - Code APE : 9499Z

NOUVEAU

Élus : quels leviers d'optimisation d'une politique routière départementale dans un contexte financier fortement contraint

Formateur : Marc BOURGEOIS, expert politiques publiques, ex-DGS de collectivités

Objectifs

- Identifier et appréhender les éléments structurant une politique routière départementale articulée avec les enjeux des différentes formes de mobilité.
- S'approprier les leviers et les clés méthodologiques permettant d'optimiser une politique routière départementale s'inscrivant dans les objectifs de baisse des déficits publics, et de définir le bon équilibre entre dette financière, dette écologique et dette grise.

Programme

- **Module 1 -** Les fondamentaux d'une politique routière départementale
- **Module 2 -** Demande de mobilités et offre d'infrastructures. Quelles données pour comprendre la demande ? Quels leviers pour optimiser l'offre ?
- **Module 3 -** Enjeux écologiques : décarbonation, eau, biodiversité, paysage, bruit...
- **Module 4 -** Résilience d'un réseau routier face aux évènements et cycles climatiques : comment agir ?
- **Module 5 -** Le développement de la voiture électrique en milieu rural et périurbain au regard des échéances européennes : enjeux et leviers d'un département pour lever les freins
- **Module 6 -** Etude de cas adapté au contexte et aux problématiques du Conseil Départemental concerné

MÉTHODES MOBILISÉES : expositive – interrogative – débats

Modalités d'évaluation d'atteinte des objectifs de la formation :
- Quizz / grille d'évaluation / travaux pratiques ;
- Tests de contrôle de connaissances et validation des acquis à chaque étape.

PUBLICS :
- **Élus, collaborateurs d'élus, DGS, DGA, cadres administratifs, agents**
- **Directeurs de Cabinet, Secrétaires Généraux**

Pré-requis : aucun

Modalités d'accès : sur inscription dans la limite des places disponibles

Durée : 7 heures

Dates : nous consulter

Horaires : 9h - 12h30 / 13h30 - 17h

Lieux : IFET, Départements de France, 6 rue Duguay-Trouin, Paris / Dans votre collectivité ou un tiers-lieu de votre choix

Mode opératoire : présentiel / visio

Accès aux personnes en situation de handicap : nous consulter

Nombre de participants : 12

Suite du parcours : oui

Délais d'accès : une semaine en moyenne entre la demande et le démarrage de la formation

Tarif : 690 € nets de taxes + 50 € si élu

MOYENS PERMETTANT LE SUIVI ET L'APPRÉCIATION DES RÉSULTATS

Suivi de l'exécution :
- Feuilles de présence signées des participants et du formateur par demi-journée ;
- Attestation de fin de formation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action et les résultats de l'évaluation des acquis de la formation.

Appréciation des résultats :
- Recueil individuel des attentes du stagiaire / questionnaire d'auto-évaluation des acquis en début et en fin de formation / évaluation continue durant la session / remise d'une attestation de fin de formation ;
- Questionnaire d'évaluation de la satisfaction en fin de formation.

Modalités pédagogiques :
- Évaluation des besoins et du profil du participant / cas pratiques / questionnaire et exercices;
- Tests de contrôle de connaissances et validation des acquis à chaque étape / retours d'expériences

Référent pédagogique et formateur : chaque formation est sous la responsabilité du directeur pédagogique de l'organisme de formation ; le bon déroulement est assuré par le formateur désigné par l'organisme de formation.

IFET - INSTITUT POUR LA FORMATION DES ÉLUS TERRITORIAUX

IFET - Institut pour la Formation des Élus Territoriaux
Directeur général adjoint : René-Pierre ALMÉRAS
06 70 10 52 14 - 01 45 49 64 02 - renepierre.almeras@departements.fr
Agrément du ministère de l'Intérieur pour dispenser de la formation aux élus locaux
Déclaration d'existence : 12 75 22043 75 - Siret : 403 805 898 000 18 - Code APE : 9499Z

TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

PUBLICS ÉLIGIBLES : élus, collaborateurs d'élus, agents

Bâtir et mettre en œuvre la feuille de route des transitions écologiques, énergétiques et climatiques de votre territoire

Formatrice : Virginie OKS est formatrice en communication depuis une quinzaine d'années. Elle est également coach et facilitatrice. Impliquée depuis de nombreuses années sur les sujets de préservation des milieux, elle est depuis 2020, adjointe au Maire déléguée aux transitions écologiques et énergétiques d'une commune des Yvelines.

Objectif général

À l'issue de la formation, les participants seront en capacité de concevoir, prioriser et piloter une feuille de route opérationnelle des transitions écologiques, énergétiques et climatiques, adaptée aux compétences, aux ressources et aux réalités de leur collectivité.

Objectifs pédagogiques opérationnels

À l'issue de la formation, les élus seront capables de :

- Comprendre les enjeux territoriaux des transitions
- Clarifier le rôle et les leviers d'action des élus
- Réaliser un diagnostic stratégique de leur territoire
- Construire une feuille de route claire et priorisée
- Mettre en œuvre et piloter la feuille de route
- Conduire le changement et embarquer les parties prenantes

Compétences développées

- Pilotage stratégique des politiques de transition
- Prise de décision politique en contexte complexe et contraint
- Construction et suivi de politiques publiques territorialisées
- Animation d'une gouvernance multi-acteurs

L'ifet vous accompagne pour identifier et mobiliser les clefs stratégiques permettant d'accélérer et faciliter les transitions sur votre territoire et/ou organiser des événements autour de thématiques spécifiques de transition via la mobilisation d'experts reconnus, et la mise en œuvre d'ateliers.

NIVEAU 1

Sensibilisation et prise de conscience des enjeux écologiques et énergétiques (1/2 journée)

Programme

- Réalisation d'une fresque (climat, biodiversité, de la renaissane écologique...) ou d'un atelier "Inventons nos vies bas carbone"
- Enseignements du GIEC
- Limites planétaires

Objectifs

A l'issue de cette formation les auditeurs auront une conscience aigüe des changements climatiques qui s'opèrent aujourd'hui ainsi que leurs conséquences tant au niveau local que global.

SUITE PAGE SUIVANTE >

IFET - Institut pour la Formation des Élus Territoriaux
Directeur général adjoint : René-Pierre ALMÉRAS
06 70 10 52 14 - 01 45 49 64 02 - renepierre.almeras@departements.fr
Agrément du ministère de l'Intérieur pour dispenser de la formation aux élus locaux
Déclaration d'existence : 12 75 22043 75 - Siret : 403 805 898 000 18 - Code APE : 9499Z

Bâtir et mettre en œuvre la feuille de route des transitions écologiques et énergétiques et climatiques de votre territoire

> **SUITE** DE LA PAGE PRÉCÉDENTE

NIVEAU 2

Panorama du cadre règlementaire français en matière de transitions écologique et énergétique et cas concrets de réalisation inspirantes (1/2 journée)

Programme

- Loi Climat et Résilience
- Loi Energie-Climat
- Loi pour une économie circulaire
- Loi REEN (numérique responsable)
- Loi Egalim
- Plan Biodiversité

Objectifs

A l'issue de cette formation les auditeurs auront en main des clefs stratégiques et des leviers leur permettant d'agir et de bâtir la feuille de route des transformations écologiques et énergétiques de leur territoire.

NIVEAU 3

Atelier d'intelligence collective et d'idéation visant à permettre à la collectivité d'écrire sa feuille de route en matière transformation écologique et énergétique (1/2 journée)

Programme

Atelier de co-construction adapté aux spécificités du territoire permettant d'identifier les ressources et le champs des possibles en matière de transition et transformation écologique et énergétique.

Une discussion préalable entre les représentants de la collectivité et la formatrice-facilitatrice Virginie OKS sera réalisée en amont de manière à affiner la réponse en fonction des spécificités territoriales des collectivités.

PUBLICS :
- **Élus, collaborateurs d'élus, DGS, DGA, cadres administratifs, agents**
- **Directeurs de Cabinet, Secrétaires Généraux**

Pré-requis : aucun

Modalités d'accès : sur inscription dans la limite des places disponibles

Durée : 7 heures

Dates : nous consulter

Horaires : 9h - 12h30 / 13h30 - 17h

Lieux : IFET, Départements de France, 6 rue Duguay-Trouin, Paris / Dans votre collectivité ou un tiers-lieu de votre choix

Mode opératoire : présentiel / visio

Accès aux personnes en situation de handicap : nous consulter

Nombre de participants : à définir

Suite du parcours : oui

Délais d'accès : une semaine en moyenne entre la demande et le démarrage de la formation

Tarif : 690 € nets de taxes + 50 € si élu

MÉTHODES MOBILISÉES : Expositive – interrogative – débats
Modalités d'évaluation d'atteinte des objectifs de la formation :
Quizz / grille d'évaluation / travaux pratiques ; tests de contrôle de connaissances et validation des acquis à chaque étape

MOYENS PERMETTANT LE SUIVI ET L'APPRÉCIATION DES RÉSULTATS
Suivi de l'exécution : feuilles de présence signées des participants et du formateur par demi-journée ; attestation de fin de formation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action et les résultats de l'évaluation des acquis de la formation
Appréciation des résultats : recueil individuel des attentes du stagiaire / questionnaire d'auto-évaluation des acquis en début et en fin de formation / évaluation continue durant la session / remise d'une attestation de fin de formation ; questionnaire d'évaluation de la satisfaction en fin de formation

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES D'ENCADREMENT DES FORMATIONS
Modalités pédagogiques : évaluation des besoins et du profil du participant / cas pratiques / questionnaire et exercices ; tests de contrôle de connaissances et validation des acquis à chaque étape / retours d'expériences

Référent pédagogique et formateur : chaque formation est sous la responsabilité du directeur pédagogique de l'organisme de formation ; le bon déroulement est assuré par le formateur désigné par l'organisme de formation.

IFET - INSTITUT POUR LA FORMATION DES ÉLUS TERRITORIAUX

IFET - Institut pour la Formation des Élus Territoriaux
Directeur général adjoint : René-Pierre ALMÉRAS
06 70 10 52 14 - 01 45 49 64 02 - renepierre.almeras@departements.fr
Agrément du ministère de l'Intérieur pour dispenser de la formation aux élus locaux
Déclaration d'existence : 12 75 22043 75 - Siret : 403 805 898 000 18 - Code APE : 9499Z

Nos vies bas carbone

NOUVEAU

Formatrice : Virginie OKS est diplômée du CELSA, formatrice en communication, coach et facilitatrice. Experte des sujets de transformations écologiques, énergétiques et sociétales

INVENTONS NOS VIES BAS CARBONE

Atelier participatif visant à faire comprendre, contextualiser et orienter les actions des collectivités en matière de transformations écologiques. Cet atelier est notamment déployé auprès de nombreux agents de la fonction publique d'Etat.

Objectif général

À l'issue de la formation, les participants seront capables de comprendre, évaluer et agir pour réduire l'empreinte carbone des modes de vie sur leur territoire, en mobilisant des leviers concrets, réalistes et socialement acceptables.

Objectifs pédagogiques opérationnels

À l'issue de la formation, les élus seront capables de :

- Expliquer les principes fondamentaux du carbone, de l'empreinte carbone et des budgets carbone individuels et collectifs.
- Identifier les principaux postes d'émissions liés aux modes de vie (mobilité, logement, alimentation, consommation, services publics).
- Analyser les marges de manœuvre d'une collectivité locale pour influencer les comportements sans stigmatisation.
- Évaluer l'impact carbone des politiques publiques locales existantes.
- Construire des actions territoriales bas carbone compatibles avec les réalités sociales, économiques et politiques locales.
- Argumenter et communiquer efficacement auprès des citoyens sur les enjeux des modes de vie bas carbone.

Programme

Module 1 – Comprendre le défi carbone des modes de vie
Module 2 – Nos vies quotidiennes : où sont les leviers d'action ?
Module 3 – Le rôle clé des collectivités locales
Module 4 – Concevoir des actions bas carbone acceptables et efficaces
Module 5 – Communiquer

MÉTHODES MOBILISÉES : Expositive – interrogative – débats
Modalités d'évaluation d'atteinte des objectifs de la formation :
Quizz / grille d'évaluation / travaux pratiques ; tests de contrôle de connaissances et validation des acquis à chaque étape

PUBLICS :
- **Élus, collaborateurs d'élus, DGS, DGA, cadres administratifs, agents**
- **Directeurs de Cabinet, Secrétaires Généraux**

Pré-requis : aucun

Modalités d'accès : sur inscription dans la limite des places disponibles

Durée : 3 heures

Dates : nous consulter

Horaires : 9h30 - 12h30 ou 13h30 - 16h30

Lieux : IFET, Départements de France, 6 rue Duguay-Trouin, Paris / Dans votre collectivité ou un tiers-lieu de votre choix

Mode opératoire : présentiel

Accès aux personnes en situation de handicap : nous consulter

Nombre de participants : 15

Suite du parcours : oui

Délais d'accès : une semaine en moyenne entre la demande et le démarrage de la formation

Tarif : 690 € nets de taxes + 50 € si élu

MOYENS PERMETTANT LE SUIVI ET L'APPRÉCIATION DES RÉSULTATS
Suivi de l'exécution : feuilles de présence signées des participants et du formateur par demi-journée ; attestation de fin de formation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action et les résultats de l'évaluation des acquis de la formation
Appréciation des résultats : recueil individuel des attentes du stagiaire / questionnaire d'auto-évaluation des acquis en début et en fin de formation / évaluation continue durant la session / remise d'une attestation de fin de formation ; questionnaire d'évaluation de la satisfaction en fin de formation

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES D'ENCADREMENT DES FORMATIONS
Modalités pédagogiques : évaluation des besoins et du profil du participant / cas pratiques / questionnaire et exercices ; tests de contrôle de connaissances et validation des acquis à chaque étape / retours d'expériences

Référent pédagogique et formateur : chaque formation est sous la responsabilité du directeur pédagogique de l'organisme de formation ; le bon déroulement est assuré par le formateur désigné par l'organisme de formation.

I·F·E·T INSTITUT POUR LA FORMATION DES ÉLUS TERRITORIAUX
IFET - Institut pour la Formation des Élus Territoriaux
Directeur général adjoint : René-Pierre ALMÉRAS
06 70 10 52 14 - 01 45 49 64 02 - renepierre.almeras@departements.fr
Agrément du ministère de l'Intérieur pour dispenser de la formation aux élus locaux
Déclaration d'existence : 12 75 22043 75 - Siret : 403 805 898 000 18 - Code APE : 9499Z

POLITIQUES TERRITORIALES ET RURALITÉ

Mutations sociétales et sociales

PUBLICS ÉLIGIBLES : élus, collaborateurs d'élus, agents

Élus et métamorphose des territoires : nouveaux modes de vie et enjeux économiques

Clés pour comprendre la France d'aujourd'hui

Formateur : Jérôme FOURQUET, politologue et expert en géographie électorale

Objectifs

A l'issue de la formation les élus auditeurs seront en capacité :

- D'identifier : les nouvelles réalités économiques, culturelles et sociales de la France contemporaine.
- De mesurer l'écart entre la réalité du pays et les représentations socio culturelles, économiques dont les Français sont héritiers.
- D'identifier les caractéristiques de la métamorphose de la société française : univers des services, de la mobilité, de la consommation, de l'image et des loisirs.

Programme

- L'archipellisation de la société française
- Le passage d'une économie de la production, à une économie de la consommation, du tourisme et de la logistique
- La démoyennisation
- L'ouverture croissante aux influences culturelles étrangères
- Le big-bang électoral

MÉTHODES MOBILISÉES : expositive – interrogative – débats

Modalités d'évaluation d'atteinte des objectifs de la formation :

- Quizz / grille d'évaluation / travaux pratiques ; tests de contrôle de connaissances et validation des acquis à chaque étape.

MOYENS PERMETTANT LE SUIVI ET L'APPRÉCIATION DES RÉSULTATS

Suivi de l'exécution :

- Feuilles de présence signées des participants et du formateur par demi-journée ;
- Attestation de fin de formation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action et les résultats de l'évaluation des acquis de la formation.

Appréciation des résultats :

- Recueil individuel des attentes du stagiaire / questionnaire d'auto-évaluation des acquis en début et en fin de formation / évaluation continue durant la session / remise d'une attestation de fin de formation ;
- Questionnaire d'évaluation de la satisfaction en fin de formation.

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES D'ENCADREMENT DES FORMATIONS

Modalités pédagogiques :

- Évaluation des besoins et du profil du participant / cas pratiques / questionnaire et exercices ;
- Tests de contrôle de connaissances et validation des acquis à chaque étape / retours d'expériences.

Référent pédagogique et formateur : chaque formation est sous la responsabilité du directeur pédagogique de l'organisme de formation ; le bon déroulement est assuré par le formateur désigné par l'organisme de formation.

PUBLICS :
- **Élus, collaborateurs d'élus, DGS, DGA, cadres administratifs, agents**
- **Directeurs de Cabinet, Secrétaires Généraux**

Pré-requis : aucun

Modalités d'accès : sur inscription dans la limite des places disponibles

Durée : 3 heures

Date : nous consulter

Horaires : 9h - 12h

Lieux : IFET, Départements de France, 6 rue Duguay-Trouin, Paris / Dans votre collectivité ou un tiers-lieu de votre choix

Mode opératoire : présentiel / visio

Accès aux personnes en situation de handicap : nous consulter

Nombre de participants : 15

Suite du parcours : oui

Délais d'accès : une semaine en moyenne entre la demande et le démarrage de la formation

Tarif : 690 € nets de taxes par jour + 50 € si élu

IFET - Institut pour la Formation des Élus Territoriaux
Directeur général adjoint : René-Pierre ALMÉRAS
06 70 10 52 14 - 01 45 49 64 02 - renepierre.almeras@departements.fr
Agrément du ministère de l'Intérieur pour dispenser de la formation aux élus locaux
Déclaration d'existence : 12 75 22043 75 - Siret : 403 805 898 000 18 - Code APE : 9499Z

Géostratégie territoriale : les évolutions démographiques de votre département

Formateur : Laurent CHALARD, Docteur en géographie

Objectifs

A l'issue de la formation, les élus auditeurs auront la capacité d'identifier :

- Les facteurs d'évolution de la population de leur territoire
- Les dynamiques d'évolution des populations
- De distinguer les évolutions démographiques infra départementales (à l'échelle des intercos)
- De déterminer les enjeux liés à la démographie en termes d'aménagement du territoire
- D'exercer un regard critique sur les données démographiques fournies par l'INSEE (Institut national de la statistique et des études économiques)

MÉTHODES MOBILISÉES : expositive – interrogative – débats

Modalités d'évaluation d'atteinte des objectifs de la formation :

- Quizz / grille d'évaluation / travaux pratiques ; tests de contrôle de connaissances et validation des acquis à chaque étape.

MOYENS PERMETTANT LE SUIVI ET L'APPRÉCIATION DES RÉSULTATS

Suivi de l'exécution :

- Feuilles de présence signées des participants et du formateur par demi-journée ;
- Attestation de fin de formation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action et les résultats de l'évaluation des acquis de la formation.

Appréciation des résultats :

- Accueil individuel des attentes du stagiaire / questionnaire d'auto-évaluation des acquis en début et en fin de formation / évaluation continue durant la session / remise d'une attestation de fin de formation ;
- Questionnaire d'évaluation de la satisfaction en fin de formation.

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES D'ENCADREMENT DES FORMATIONS

Modalités pédagogiques :

- Évaluation des besoins et du profil du participant / cas pratiques / questionnaire et exercices ;
- Tests de contrôle de connaissances et validation des acquis à chaque étape / retours d'expériences.

Référent pédagogique et formateur : chaque formation est sous la responsabilité du directeur pédagogique de l'organisme de formation ; le bon déroulement est assuré par le formateur désigné par l'organisme de formation.

PUBLICS :
- **Élus, collaborateurs d'élus, DGS, DGA, cadres administratifs, agents**
- **Directeurs de Cabinet, Secrétaires Généraux**

Pré-requis : aucun

Modalités d'accès : sur inscription dans la limite des places disponibles

Durée : 3 heures

Date : nous consulter

Horaires : 9h-12h ou 14h-17h

Lieux : IFET, Départements de France, 6 rue Duguay-Trouin, Paris / Dans votre collectivité ou un tiers-lieu de votre choix

Mode opératoire : présentiel / visio

Accès aux personnes en situation de handicap : nous consulter

Nombre de participants : 7

Suite du parcours : oui

Délais d'accès : une semaine en moyenne entre la demande et le démarrage de la formation

Tarif : 690 € nets de taxes par jour + 50 € si élu

IFET - Institut pour la Formation des Élus Territoriaux
Directeur général adjoint : René-Pierre ALMÉRAS
06 70 10 52 14 - 01 45 49 64 02 - renepierre.almeras@departements.fr
Agrément du ministère de l'Intérieur pour dispenser de la formation aux élus locaux
Déclaration d'existence : 12 75 22043 75 - Siret : 403 805 898 000 18 - Code APE : 9499Z

Pilotage des évolutions sociétales de la restauration collective et de ses enjeux

Gouvernance, attentes et objectifs de l'élu départemental

Formateur : Denis LE METAYER, ingénieur territorial

Ce cycle de formation d'une journée permettra, au travers des évolutions des prismes et des enjeux sociétaux, d'offrir aux acteurs élus, administratifs et techniques, les éléments décisionnels et stratégiques permettant de maîtriser les éléments conjoncturels pour un développement durable de la restauration.

Objectifs

A l'issue de la formation les élus auditeurs seront en capacité d'identifier :
- Le rôle joué par le Département pour une restauration durable
- Ce que la collectivité attend des élus en matière de pilotage d'une politique originale et efficace
- Les acteurs en présence mobilisables par les élus : État, Éducation Nationale, autres institutions (communes, écoles, lycées, CCI, entreprises locales...)
- Les différents circuits décisionnels mobilisables par l'élu de la prise de décision politique à sa mise en œuvre
- Les leviers à mobiliser par les élus pour encourager au sein des établissements, de la population et des services, la mise en place d'un projet sociétal :
- Les responsabilités de l'élu, obligations, limites, leviers et contraintes juridiques (RH) et financières

Programme

- **Axe 1** - Les fondamentaux pour assumer la compétence de la restauration dans un environnement complexe, et la conduite de projet, rappel du contexte global.
- **Axe 2** - La liberté n'a de cadre que dans les règles. Lecture des obligations réglementaires, simplifier leur compréhension et en découvrir les leviers.
- **Axe 3** - Contraintes Opérationnelles et Obligations Participatives. L'impact du rôle de l'élu au travers du projet politique et son adaptation aux enjeux et aux attentes sociétales.

MÉTHODES MOBILISÉES : expositive – interrogative – débats

Modalités d'évaluation d'atteinte des objectifs de la formation :
- Quizz / grille d'évaluation / travaux pratiques ;
- Tests de contrôle de connaissances et validation des acquis à chaque étape.

MOYENS PERMETTANT LE SUIVI ET L'APPRÉCIATION DES RÉSULTATS

Suivi de l'exécution :
- Feuilles de présence signées des participants et du formateur par demi-journée ;
- Attestation de fin de formation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action et les résultats de l'évaluation des acquis de la formation.

Appréciation des résultats :
- Recueil individuel des attentes du stagiaire / questionnaire d'auto-évaluation des acquis en début et en fin de formation / évaluation continue durant la session / remise d'une attestation de fin de formation ;
- Questionnaire d'évaluation de la satisfaction en fin de formation.

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES D'ENCADREMENT DES FORMATIONS

Modalités pédagogiques :
- Évaluation des besoins et du profil du participant / cas pratiques / questionnaire et exercices ;
- Tests de contrôle de connaissances et validation des acquis à chaque étape / retours d'expériences.

Référent pédagogique et formateur : chaque formation est sous la responsabilité du directeur pédagogique de l'organisme de formation ; le bon déroulement est assuré par le formateur désigné par l'organisme de formation.

PUBLICS :
- **Élus, collaborateurs d'élus, DGS, DGA, cadres administratifs, agents**
- **Directeurs de Cabinet, Secrétaires Généraux**

Pré-requis : aucun

Modalités d'accès : sur inscription dans la limite des places disponibles

Durée : 7 heures

Date : nous consulter

Horaires : 9h - 12h30 / 13h30 - 17h

Lieux : IFET, Départements de France, 6 rue Duguay-Trouin, Paris / Dans votre collectivité ou un tiers-lieu de votre choix

Mode opératoire : présentiel / visio

Accès aux personnes en situation de handicap : nous consulter

Nombre de participants : 15

Suite du parcours : oui

Délais d'accès : une semaine en moyenne entre la demande et le démarrage de la formation

Tarif : 690 € nets de taxes + 50 € si élu

IFET - Institut pour la Formation des Élus Territoriaux
Directeur général adjoint : René-Pierre ALMÉRAS
06 70 10 52 14 - 01 45 49 64 02 - renepierre.almeras@departements.fr
Agrément du ministère de l'Intérieur pour dispenser de la formation aux élus locaux
Déclaration d'existence : 12 75 22043 75 - Siret : 403 805 898 000 18 - Code APE : 9499Z

Transitions sociétales à horizon 2030/2050

Formatrice : Journaliste et réalisatrice TV durant une dizaine d'années, Virginie OKS est formatrice en communication et coach auprès des entreprises et des collectivités. Elle anime également régulièrement des débats, tables rondes et réunions publiques.

Compétence visée

• Evaluer l'impact des transitions sociétales au sein de votre collectivité

Objectifs

A l'issue de cette formation, vous serez capable de :

• Cerner le caractère inéluctable du changement et la nécessité de l'anticiper,
• Connaître les données de la prochaine transformation du monde, de la société et des hommes et femmes qui les composent,
• Connaître les avancées en termes de technologies et leur impact sur la transformation du rapport entre les individus et la société,
• Vous projeter à 10 ans et plus, sur l'évolution du monde, des technologies, des habitudes et comportements de vie et de consommation…

Programme

Veille à horizon 2030/2050 pour la France, dans un contexte global d'évolution du monde, autour de l'individu, de la famille, du foyer, de la société, du travail, de l'argent, de la consommation, des loisirs, du sport et des vacances.

Méthodes pédagogiques

• La formation alternera états des lieux chiffrés et veille numérique
• Elle sera illustrée par une large base iconographique
• Projection et mise à disposition d'un document support

MÉTHODES MOBILISÉES : expositive – interrogative – débats

Modalités d'évaluation d'atteinte des objectifs de la formation :

• Quizz / grille d'évaluation / travaux pratiques ; tests de contrôle de connaissances et validation des acquis à chaque étape.

PUBLICS :
• **Élus, collaborateurs d'élus, DGS, DGA, cadres administratifs, agents**
• **Directeurs de Cabinet, Secrétaires Généraux**

Pré-requis : aucun

Modalités d'accès : sur inscription dans la limite des places disponibles

Durée : 1 journée : 7 heures

Dates : nous consulter

Horaires : 9h - 12h30 / 14h - 17h30

Lieux : IFET, Départements de France, 6 rue Duguay-Trouin, Paris / Dans votre collectivité ou un tiers-lieu de votre choix

Mode opératoire : présentiel / visio

Accès aux personnes en situation de handicap : nous consulter

Nombre de participants : 15

Suite du parcours : oui

Délais d'accès : 3 semaines

Tarif : 690 € nets de taxes par jour + 50 € si élu

MOYENS PERMETTANT LE SUIVI ET L'APPRÉCIATION DES RÉSULTATS

Suivi de l'exécution :

• Feuilles de présence signées des participants et du formateur par demi-journée ;
• Attestation de fin de formation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action et les résultats de l'évaluation des acquis de la formation.

Appréciation des résultats :

• Recueil individuel des attentes du stagiaire / questionnaire d'auto-évaluation des acquis en début et en fin de formation / évaluation continue durant la session / remise d'une attestation de fin de formation ;
• Questionnaire d'évaluation de la satisfaction en fin de formation.

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES D'ENCADREMENT DES FORMATIONS

Modalités pédagogiques :

• Évaluation des besoins et du profil du participant / cas pratiques / questionnaire et exercices ;
• Tests de contrôle de connaissances et validation des acquis à chaque étape / retours d'expériences.

Référent pédagogique et formateur : chaque formation est sous la responsabilité du directeur pédagogique de l'organisme de formation ; le bon déroulement est assuré par le formateur désigné par l'organisme de formation.

IFET - Institut pour la Formation des Élus Territoriaux
Directeur général adjoint : René-Pierre ALMÉRAS
06 70 10 52 14 - 01 45 49 64 02 - renepierre.almeras@departements.fr
Agrément du ministère de l'Intérieur pour dispenser de la formation aux élus locaux
Déclaration d'existence : 12 75 22043 75 - Siret : 403 805 898 000 18 - Code APE : 9499Z

ÉDUCATION, CULTURE & SPORTS

PUBLICS ÉLIGIBLES : élus, collaborateurs d'élus, agents

Gouvernance et fonctionnement des collèges

Quels place et rôle pour l'élu départemental siégeant au Conseil d'Administration d'un collège ?

Formateur : Denis LE MÉTAYER, ingénieur territorial

Objectifs : A l'issue de la formation les élus auditeurs seront en capacité d'identifier :

- Le rôle joué par le Département en matière de pilotage des collèges
- Ce que la collectivité attend des élus en matière de pilotage des collèges
- Les acteurs en présence mobilisables par les élus : État, Éducation nationale, autres institutions (communes, écoles, lycées, CCI, entreprises locales...)
  - La nature des liens avec les différents interlocuteurs (VP en charge d'autres compétences, proviseurs, cadres administratifs, DG, DGA, agents, ...)
  - Comment travailler en synergie pour faire équipe avec ces interlocuteurs ?
- Les différents circuits décisionnels mobilisables par l'élu de la prise de décision politique à sa mise en œuvre
- Les leviers à mobiliser par les élus pour prévenir au sein des établissements :
  - Les conflits de toutes sortes (managériaux, d'intérêts, ...)
- Les responsabilités de l'élu, obligations, limites, leviers et contraintes juridiques (RH) et financières

Programme : 3 axes

- Axe 1 - Les fondamentaux des compétences générales de la collectivité pour les collèges : ce que dit la loi, Code de la DGCL, rappel du contexte global
- Axe 2 - L'élu en charge de la compétence collège : contexte et enjeux ; quelle préparation de l'avenir du territoire ? De la contrainte des compétences à la force de l'action politique départementale
- Axe 3 - L'impact du rôle de l'élu au travers du projet politique à l'échelle départementale : ses conséquences, ses réussites ; les initiatives politiques de la collectivité vers les collèges

MÉTHODES MOBILISÉES : expositive – interrogative – débats

Modalités d'évaluation d'atteinte des objectifs de la formation :

- Quizz / grille d'évaluation / travaux pratiques ;
- Tests de contrôle de connaissances et validation des acquis à chaque étape.

PUBLICS :
- **Élus, collaborateurs d'élus, DGS, DGA, cadres administratifs, agents**
- **Directeurs de Cabinet, Secrétaires Généraux**

Pré-requis : aucun

Modalités d'accès : sur inscription dans la limite des places disponibles

Durée : 3 heures

Date : nous consulter

Horaires : 9h30 - 12h30

Lieux : IFET, Départements de France, 6 rue Duguay-Trouin, Paris / Dans votre collectivité ou un tiers-lieu de votre choix

Mode opératoire : présentiel / visio

Accès aux personnes en situation de handicap : nous consulter

Nombre de participants : 15

Suite du parcours : oui

Délais d'accès : une semaine en moyenne entre la demande et le démarrage de la formation

Tarif : 690 € nets de taxes + 50 € si élu

MOYENS PERMETTANT LE SUIVI ET L'APPRÉCIATION DES RÉSULTATS

Suivi de l'exécution :

- Feuilles de présence signées des participants et du formateur par demi-journée ;
- Attestation de fin de formation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action et les résultats de l'évaluation des acquis de la formation.

Appréciation des résultats :

- Recueil individuel des attentes du stagiaire / questionnaire d'auto-évaluation des acquis en début et en fin de formation / évaluation continue durant la session / remise d'une attestation de fin de formation ;
- Questionnaire d'évaluation de la satisfaction en fin de formation.

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES D'ENCADREMENT DES FORMATIONS

Modalités pédagogiques :

- Évaluation des besoins et du profil du participant / cas pratiques / questionnaire et exercices ;
- Tests de contrôle de connaissances et validation des acquis à chaque étape / retours d'expériences.

Référent pédagogique et formateur : chaque formation est sous la responsabilité du directeur pédagogique de l'organisme de formation ; le bon déroulement est assuré par le formateur désigné par l'organisme de formation.

IFET - Institut pour la Formation des Élus Territoriaux
Directeur général adjoint : René-Pierre ALMÉRAS
06 70 10 52 14 - 01 45 49 64 02 - renepierre.almeras@departements.fr
Agrément du ministère de l'Intérieur pour dispenser de la formation aux élus locaux
Déclaration d'existence : 12 75 22043 75 - Siret : 403 805 898 000 18 - Code APE : 9499Z

Élus : les bénéfices de la promotion des circuits courts en restauration collective

Formateur : Denis LE MÉTAYER, ingénieur territorial

Ce cycle de formation d'une journée vous permettra au travers de la visite de la légumerie et d'une rencontre avec les acteurs du Département en charge de son fonctionnement, d'offrir aux acteurs élus, administratifs et techniques, les éléments décisionnels et stratégiques permettant le déploiement pérenne et efficient, adapté aux spécificités de votre territoire et d'identifier les grands enjeux et les perspectives départementales articulées au déploiement des circuits courts en restauration collective.

Objectifs :

Ressources humaines

- Identifier de manière professionnelle la place des acteurs et leur potentialité
- Accroître l'efficience des moyens humains
- Singulariser les modes de pilotages managériaux, la montée en compétence
- Mettre en œuvre de bonnes pratiques
- S'approprier les techniques opérationnelles de mise en œuvre

RSE, Responsabilité Sociale et Environnementale

- Inscrire la collectivité dans une logique de développement durable maîtrisé
- Contribuer, via l'aide et l'accompagnement, au retour à l'emploi des publics sensibles, publics en précarité professionnelle ou handicapés
- Renforcer les liens sociaux et la cohésion départementale
- Préserver les ressources environnementales locales
- S'inscrire dans une logique de maîtrise économique et solidaire

Emploi

- Dynamiser le potentiel de votre territoire
- Accompagner les initiatives créatrices d'emploi
- Favoriser l'insertion et/ou la réinsertion professionnelle

Finance

- Trouver l'équilibre entre obligation et services attendus
- Attente sociétale au travers de la qualité des produits
- Un service accessible au plus grand nombre pour un meilleur équilibre
- Inculquer l'identité professionnelle d'une gestion maîtrisée

Réglementation et législation

- Impact des lois et règlements
- Répondre en autonomie aux volontés d'une politique imposée

PUBLICS :
- **Élus, collaborateurs d'élus, DGS, DGA, cadres administratifs, agents**
- **Directeurs de Cabinet, Secrétaires Généraux**

Pré-requis : aucun

Modalités d'accès : sur inscription dans la limite des places disponibles

Durée : 1 journée

Date : nous consulter

Horaires : 9h - 12h30 / 13h30 - 17h

Lieux : IFET, Départements de France, 6 rue Duguay-Trouin, Paris / Dans votre collectivité ou un tiers-lieu de votre choix

Mode opératoire : présentiel / visio

Accès aux personnes en situation de handicap : nous consulter

Nombre de participants : 15

Suite du parcours : oui

Délais d'accès : une semaine en moyenne entre la demande et le démarrage de la formation

Tarif : 690 € nets de taxes + 50 € si élu

Référent pédagogique et formateur : chaque formation est sous la responsabilité du directeur pédagogique de l'organisme de formation ; le bon déroulement est assuré par le formateur désigné par l'organisme de formation.

IFET - Institut pour la Formation des Élus Territoriaux
Directeur général adjoint : René-Pierre ALMÉRAS
06 70 10 52 14 - 01 45 49 64 02 - renepierre.almeras@departements.fr
Agrément du ministère de l'Intérieur pour dispenser de la formation aux élus locaux
Déclaration d'existence : 12 75 22043 75 - Siret : 403 805 898 000 18 - Code APE : 9499Z

Élus : comment faire de la mobilité un pilier du développement économique local et de l'attractivité territoriale

Formateur : Gilles BETIS, consultant Smart Cities & Innovation, enseignant à l'ESTP (École Spéciale des Travaux Publics, du bâtiment et de l'industrie) et ingénieur Supélec

Objectifs

Considérer la mobilité sous l'angle de l'accès (aux biens, aux services, à la santé, à l'éducation) pour engager la transition des moyens, des usages et optimiser la création de valeurs socioéconomiques.

À l'issue de ce module de formation, vous serez en capacité d'identifier les leviers à votre disposition et les outils et les modes opératoires permettant de créer des dispositifs mixant le numérique à une infrastructure servicielle de proximité.

Contexte

Une étude IPSOS démontre qu'un habitant d'un territoire consacre en moyenne 1h10 par jour à son trajet domicile-travail aller-retour ; dépense en moyenne 204 € par mois pour se déplacer ; qu'un budget auto peut atteindre 5 à 6000 € par véhicule et que 87 % des Français utilisent la voiture pour au moins un déplacement par jour Si pour 65 % des actifs qui l'utilisent, il serait impossible de se rendre au travail sans leur voiture, 68 % ne pourraient pas non plus aller à la pharmacie sans leur automobile ; Pour les personnes les plus âgées, l'arrêt de la conduite est synonyme de réclusion et de rupture du lien social.

Enjeux

Comment offrir à tous les moyens d'accéder à leur emploi, aux services et aux biens dont ils ont besoin ? Comment contribuer à la construction de nouvelles offres de mobilité, y associer le numérique ? Comment sécuriser et assurer une mobilité en temps de crise et contribuer à l'émergence d'un nouvel écosystème des mobilités adapté à un territoire

Programme

Comprendre le changement de paradigme : du transport vers la mobilité

MÉTHODES MOBILISÉES : expositive – interrogative – débats

Modalités d'évaluation d'atteinte des objectifs de la formation :
- Quizz / grille d'évaluation / travaux pratiques ;
- Tests de contrôle de connaissances et validation des acquis à chaque étape.

MOYENS PERMETTANT LE SUIVI ET L'APPRÉCIATION DES RÉSULTATS

Suivi de l'exécution :
- Feuilles de présence signées des participants et du formateur par demi-journée ;
- Attestation de fin de formation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action et les résultats de l'évaluation des acquis de la formation.

Appréciation des résultats :
- Recueil individuel des attentes du stagiaire / questionnaire d'auto-évaluation des acquis en début et en fin de formation / évaluation continue durant la session / remise d'une attestation de fin de formation ;
- Questionnaire d'évaluation de la satisfaction en fin de formation.

Modalités pédagogiques :
- Évaluation des besoins et du profil du participant / cas pratiques / questionnaire et exercices;
- Tests de contrôle de connaissances et validation des acquis à chaque étape / retours d'expériences

Référent pédagogique et formateur : chaque formation est sous la responsabilité du directeur pédagogique de l'organisme de formation ; le bon déroulement est assuré par le formateur désigné par l'organisme de formation.

PUBLICS :
- **Élus, collaborateurs d'élus, DGS, DGA, cadres administratifs, agents**
- **Directeurs de Cabinet, Secrétaires Généraux**

Pré-requis : aucun

Modalités d'accès : sur inscription dans la limite des places disponibles

Durée : 7 heures

Dates : nous consulter

Horaires : 9h - 12h30 / 13h30 - 17h

Lieux : IFET, Départements de France, 6 rue Duguay-Trouin, Paris / Dans votre collectivité ou un tiers-lieu de votre choix

Mode opératoire : présentiel / visio

Accès aux personnes en situation de handicap : nous consulter

Nombre de participants : 12

Suite du parcours : oui

Délais d'accès : une semaine en moyenne entre la demande et le démarrage de la formation

Tarif : 690 € nets de taxes + 50 € si élu

IFET - Institut pour la Formation des Élus Territoriaux
Directeur général adjoint : René-Pierre ALMÉRAS
06 70 10 52 14 - 01 45 49 64 02 - renepierre.almeras@departements.fr
Agrément du ministère de l'Intérieur pour dispenser de la formation aux élus locaux
Déclaration d'existence : 12 75 22043 75 - Siret : 403 805 898 000 18 - Code APE : 9499Z

Conduire une politique culturelle départementale

Rôle et responsabilité de l'élu en charge de la culture

Formateurs : Jean-Damien COLLIN, consultant, formateur, ancien Directeur des Affaires Culturelles du Territoire de Belfort. Dominique POIROUT, Vice-présidente déléguée à la Culture et au Patrimoine de Loire-Atlantique

Objectifs : Définir les enjeux des politiques culturelles ; se repérer dans les politiques culturelles : rôle et compétences de l'État et des Collectivités Territoriales et en particulier des départements ; saisir l'impact des lois NOTRe et LCAP sur la mise en œuvre des politiques culturelles ; comprendre l'organisation du financement des activités culturelles ; analyser l'impact de la crise sanitaire sur la mise en œuvre de ces politiques dans l'organisation du travail, dans l'évolution des usages numériques en particulier.

Programme :

- Séquence 1 : Les enjeux des politiques culturelles : travail collectif sous forme de carte mentale et contribution du formateur
- Séquence 2 : Rôles et compétences de l'État et des collectivités territoriales : travail collectif sous forme de carte des parties prenantes : mise en perspectives des dimensions transversales, d'assemblage et opérationnelles des politiques culturelles départementales
- Séquence 3 : Le financement des activités culturelles, qui finance quoi ? quels en sont les critères et les modalités ? Focus sur les financements départementaux : cadrage par le formateur, ateliers collectifs thématiques et mise en commun.
- Séquence 4 : L'impact de la crise sanitaire et les nouveaux enjeux qu'elle porte pour les politiques culturelles : ateliers collectifs et mise en commun.

MÉTHODES MOBILISÉES : expositive – interrogative – débats

Modalités d'évaluation d'atteinte des objectifs de la formation :
Le bilan pédagogique de nos formations sera réalisé avec un débat collectif avec les stagiaires à l'issue des formations, des fiches individuelles d'évaluation, un bilan pédagogique réalisé avec les formateurs et une évaluation globale réalisée à partir de l'ensemble de ces supports.

PUBLICS :
- **Élus, collaborateurs d'élus, DGS, DGA, cadres administratifs, agents**
- **Directeurs de Cabinet, Secrétaires Généraux**

Pré-requis : aucun

Modalités d'accès : sur inscription dans la limite des places disponibles

Durée : 7 heures

Date : nous consulter

Horaires : 9h - 12h30 / 13h30 - 17h

Lieux : IFET, Départements de France, 6 rue Duguay-Trouin, Paris / Dans votre collectivité ou un tiers-lieu de votre choix

Mode opératoire : présentiel

Accès aux personnes en situation de handicap : nous consulter

Nombre de participants : 20

Suite du parcours : oui

Délais d'accès : une semaine en moyenne entre la demande et le démarrage de la formation

Tarif : 400 € nets de taxes + 50 € si élu

MOYENS PERMETTANT LE SUIVI ET L'APPRÉCIATION DES RÉSULTATS

Suivi de l'exécution :

- Feuilles de présence signées des participants et du formateur par demi-journée ;
- Attestation de fin de formation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action et les résultats de l'évaluation des acquis de la formation.

Appréciation des résultats :

- Recueil individuel des attentes du stagiaire / questionnaire d'auto-évaluation des acquis en début et en fin de formation / évaluation continue durant la session / remise d'une attestation de fin de formation ;
- Questionnaire d'évaluation de la satisfaction en fin de formation.

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES D'ENCADREMENT DES FORMATIONS

Modalités pédagogiques :

- Évaluation des besoins et du profil du participant / cas pratiques / questionnaire et exercices ;
- Tests de contrôle de connaissances et validation des acquis à chaque étape / retours d'expériences.

Référent pédagogique et formateur : chaque formation est sous la responsabilité du directeur pédagogique de l'organisme de formation ; le bon déroulement est assuré par le formateur désigné par l'organisme de formation.

IFET - INSTITUT POUR LA FORMATION DES ÉLUS TERRITORIAUX

IFET - Institut pour la Formation des Élus Territoriaux
Directeur général adjoint : René-Pierre ALMÉRAS
06 70 10 52 14 - 01 45 49 64 02 - renepierre.almeras@departements.fr
Agrément du ministère de l'Intérieur pour dispenser de la formation aux élus locaux
Déclaration d'existence : 12 75 22043 75 - Siret : 403 805 898 000 18 - Code APE : 9499Z

DÉMOCRATIE LOCALE ET CITOYENNETÉ

PUBLICS ÉLIGIBLES : élus, collaborateurs d'élus, agents

NOUVEAU

Comment promouvoir la participation citoyenne ?

Formateur : Olivier PRÊTRE-BOSSON, ancien conseiller ministériel et directeur de cabinet. Enseigne la communication publique et politique

Contexte
Face à une société saturée d'informations, la proximité avec les citoyens est aujourd'hui un impératif pour les élus et les communicants publics. Partout où se manifeste l'intérêt général, les habitants demandent à faire entendre leur voix et à contribuer à l'élaboration des choix qui déterminent leur avenir. Les démarches de participation citoyenne permettent de mieux identifier certaines problématiques, de construire des solutions efficacement ciblées et de définir des objectifs pertinents à partir de diagnostics partagés.

Objectifs
- **identifier et définir** ce qu'est la participation citoyenne
- **identifier et renforcer** les capacités collectives d'expression et de mobilisations
- **apprécier** dans quels contextes les consultations citoyennes locales sont utiles ?
- **s'assurer** de la pertinence d'engager une démarche de consultation citoyenne
- **choisir le dispositif** le plus approprié et définir méthode et format idéaux
- **restituer** les résultats de la démarche participative
- **identifier** les outils permettant d'informer les citoyens des suites données à leurs contributions
- **mettre en œuvre** un dispositif d'interpellation citoyenne, gagnant-gagnant pour les habitants et les élus

Programme
- **Comprendre les enjeux** démocratiques, politiques et sociaux de la participation citoyenne aujourd'hui
- **Identifier** les différents niveaux et formes de participation citoyenne (information, consultation, concertation, co-construction, co-décision)
- **Choisir les outils** de participation adaptés aux objectifs poursuivis et aux publics visés
- **Éviter les écueils** classiques (désengagement, biais de représentativité, conflits, frustrations)
- **Construire un plan d'action** concret de participation citoyenne
- **Mesurer et valoriser** les résultats d'une démarche participative

PUBLICS :
- **Élus, collaborateurs d'élus, DGS, DGA, cadres administratifs, agents**
- **Directeurs de Cabinet, Secrétaires Généraux**

Pré-requis : aucun

Modalités d'accès : sur inscription dans la limite des places disponibles

Durée : 7 heures

Dates : nous consulter

Horaires : 9h - 12h30 / 13h30 - 17h

Lieux : IFET, Départements de France, 6 rue Duguay-Trouin, Paris / Dans votre collectivité ou un tiers-lieu de votre choix

Mode opératoire : présentiel / visio

Accès aux personnes en situation de handicap : nous consulter

Nombre de participants : 12

Suite du parcours : oui

Délais d'accès : une semaine en moyenne entre la demande et le démarrage de la formation

Tarif : 690 € nets de taxes + 50 € si élu

MÉTHODES MOBILISÉES : expositive – interrogative – débats

Modalités d'évaluation d'atteinte des objectifs de la formation :
- Quizz / grille d'évaluation / travaux pratiques ;
- Tests de contrôle de connaissances et validation des acquis à chaque étape.

MOYENS PERMETTANT LE SUIVI ET L'APPRÉCIATION DES RÉSULTATS

Suivi de l'exécution :
- Feuilles de présence signées des participants et du formateur par demi-journée ;
- Attestation de fin de formation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action et les résultats de l'évaluation des acquis de la formation.

Appréciation des résultats :
- Recueil individuel des attentes du stagiaire / questionnaire d'auto-évaluation des acquis en début et en fin de formation / évaluation continue durant la session / remise d'une attestation de fin de formation ;
- Questionnaire d'évaluation de la satisfaction en fin de formation.

Modalités pédagogiques :
- Évaluation des besoins et du profil du participant / cas pratiques / questionnaire et exercices;
- Tests de contrôle de connaissances et validation des acquis à chaque étape / retours d'expériences

Référent pédagogique et formateur : chaque formation est sous la responsabilité du directeur pédagogique de l'organisme de formation ; le bon déroulement est assuré par le formateur désigné par l'organisme de formation.

IFET - Institut pour la Formation des Élus Territoriaux
Directeur général adjoint : René-Pierre ALMÉRAS
06 70 10 52 14 - 01 45 49 64 02 - renepierre.almeras@departements.fr
Agrément du ministère de l'Intérieur pour dispenser de la formation aux élus locaux
Déclaration d'existence : 12 75 22043 75 - Siret : 403 805 898 000 18 - Code APE : 9499Z

INTELLIGENCE ARTIFICIELLE

PUBLICS ÉLIGIBLES : élus, collaborateurs d'élus, agents

NOUVEAU

Intelligence artificielle : élus, toutes les clés pour comprendre et agir

Enjeux, limites, impacts, apports, valorisation, gain de temps, ...

Formateur : Julien BELLAÏCHE, expert en protection des données à caractère personnel dans le secteur public et privé, enseignant à l'université Paris 1 Panthéon Sorbonne et Délégué à la protection des données (certifié PECB) du Département des Hauts-de-Seine

Compétence visée

- Acquérir des connaissances sur l'IA, la réglementation et sur les risques majeurs
- Acquérir des bonnes pratiques liées à l'usage des différents systèmes d'IA

Objectifs

A l'issue de de cette formation vous serez capable de :

- Connaître les différents systèmes d'intelligence artificielle
- Connaître le cadre réglementaire
- Identifier les usages présentant un risque significatif pour la sécurité de vos données.
- Maîtriser les méthodes permettant de limiter les risques.

Programme

Seront abordées des thématiques portant sur :

- Introduction sur l'IA et différentes réglementations
- Un tour d'horizon des différents types d'IA
- Le cas des IA génératives
- L'identification des mauvaises pratiques et leurs conséquences
- Méthodologie pratique pour limiter les risques

MÉTHODES MOBILISÉES : expositive – interrogative – débats

Modalités d'évaluation d'atteinte des objectifs de la formation :

- Quizz / grille d'évaluation / travaux pratiques ;
- Tests de contrôle de connaissances et validation des acquis à chaque étape.

MOYENS PERMETTANT LE SUIVI ET L'APPRÉCIATION DES RÉSULTATS

Suivi de l'exécution :

- Feuilles de présence signées des participants et du formateur par demi-journée ;
- Attestation de fin de formation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action et les résultats de l'évaluation des acquis de la formation.

Appréciation des résultats :

- Recueil individuel des attentes du stagiaire / questionnaire d'auto-évaluation des acquis en début et en fin de formation / évaluation continue durant la session / remise d'une attestation de fin de formation ;
- Questionnaire d'évaluation de la satisfaction en fin de formation.

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES D'ENCADREMENT DES FORMATIONS

Modalités pédagogiques :

- Évaluation des besoins et du profil du participant / cas pratiques / questionnaire et exercices ;
- Tests de contrôle de connaissances et validation des acquis à chaque étape / retours d'expériences.

Référent pédagogique et formateur : chaque formation est sous la responsabilité du directeur pédagogique de l'organisme de formation ; le bon déroulement est assuré par le formateur désigné par l'organisme de formation.

PUBLICS :

- **Élus, collaborateurs d'élus, DGS, DGA, cadres administratifs, agents**
- **Directeurs de Cabinet, Secrétaires Généraux**

Pré-requis : aucun

Modalités d'accès : sur inscription dans la limite des places disponibles

Durée : 1 journée : 7 heures

Date : nous consulter

Horaires : 9h - 12h30 / 13h30 - 17h

Lieux : IFET, Départements de France, 6 rue Duguay-Trouin, Paris / Dans votre collectivité ou un tiers-lieu de votre choix

Mode opératoire : présentiel / visio

Accès aux personnes en situation de handicap : nous consulter

Nombre de participants : 15

Suite du parcours : oui

Délais d'accès : une semaine en moyenne entre la demande et le démarrage de la formation

Tarif : 690 € nets de taxes + 50 € si élu

IFET - Institut pour la Formation des Élus Territoriaux
Directeur général adjoint : René-Pierre ALMÉRAS
06 70 10 52 14 - 01 45 49 64 02 - renepierre.almeras@departements.fr
Agrément du ministère de l'Intérieur pour dispenser de la formation aux élus locaux
Déclaration d'existence : 12 75 22043 75 - Siret : 403 805 898 000 18 - Code APE : 9499Z

Communication : la clé pour l'intégration réussie de l'Intelligence Artificielle dans la collectivité

Formateur : Seth GOLDSCHLAGER, reconnu internationalement, ancien journaliste de Newsweek, ancien directeur de la communication d'IBM Europe, ancien fondateur et directeur de Publicis Consultants. Diplômé de l'université de Cornell et de la faculté de droit de Yale.

Contexte

- L'intelligence artificielle révolutionne le fonctionnement des organisations et la façon dont les gens travaillent ensemble ; le secteur public ne fera pas exception.
- L'IA aura également un impact sur la manière dont vous communiquerez avec vos administrés.
- Toutes les organisations doivent mettre en place les meilleures pratiques pour intégrer l'IA avec succès afin d'en optimiser les avantages et d'en minimiser les effets négatifs potentiels.
- Cela inclut la consultation au préalable sur son emploi.
- Cela inclut également la formation pour éviter une mauvaise utilisation des outils d'IA afin d'éviter la discrimination et la violation de la propriété intellectuelle.
- La communication, tant interne qu'externe, sera essentielle à cet effet.

Objectifs

- Découvrir les outils de l'IA afin de les mettre en pratique dans le secteur public
- Identifier les meilleures pratiques de communication et de consultation qui seront les catalyseurs d'une intégration réussie dans les opérations
- Examiner les dispositions de la loi européenne sur l'IA et d'autres réglementations pertinentes
- Comprendre l'évolution continue de l'IA dans l'économie et la société et ses enjeux

Programme

Demi-journée sur l'impact de l'IA

- Outils d'IA générative appliqués au lieu de travail, aujourd'hui et demain
- Avantages et inconvénients
- Modèles de consultation avec les salariés et les autres parties prenantes
- Comment la communication, tant interne qu'externe, peut faciliter une intégration réussie

Exercices d'une demi-journée sur l'impact de l'IA sur vos activités

- Identifier l'impact de l'IA sur l'ensemble de votre organisation, ainsi que sur vos administrés
- Quels sont les avantages connus et potentiels ?
- Quels sont les inconvénients connues et potentiels ?
- Élaborer une stratégie de consultation des employés pour que l'IA enrichisse leur travail
- Élaborer une stratégie de communication avec les administrés sur la manière dont l'IA peut soutenir les services qui leur sont destinés.

PUBLICS :
- **Élus, collaborateurs d'élus, DGS, DGA, cadres administratifs, agents**
- **Directeurs de Cabinet, Secrétaires Généraux**

Pré-requis : aucun

Modalités d'accès : sur inscription dans la limite des places disponibles

Durée : 1 journée (7 h)

Dates : nous consulter

Horaires : 9h - 12h30 / 13h30 - 17h

Lieux : IFET, Départements de France, 6 rue Duguay-Trouin, Paris / Dans votre collectivité ou un tiers-lieu de votre choix

Mode opératoire : présentiel / visio

Accès aux personnes en situation de handicap : nous consulter

Nombre de participants : 15

Suite du parcours : oui

Délais d'accès : une semaine en moyenne entre la demande et le démarrage de la formation

Tarif : nous consulter

SUITE PAGE SUIVANTE >

Communication : la clé pour l'intégration réussie de l'Intelligence Artificielle dans la collectivité

> **SUITE** DE LA PAGE PRÉCÉDENTE

Moyens et méthodes

Une demi-journée pour comprendre les fondamentaux de l'IA d'aujourd'hui et de demain et son impact sur des activités de plus en plus nombreuses dans le secteur public.

Une demi-journée pour identifier l'impact des outils d'IA sur les activités spécifiques de la localité ou de la région et la manière de les intégrer avec succès par le biais de communications.

MÉTHODES MOBILISÉES : expositive – interrogative – débats

Modalités d'évaluation d'atteinte des objectifs de la formation :

- Quizz / grille d'évaluation / travaux pratiques ;
- Tests de contrôle de connaissances et validation des acquis à chaque étape.

MOYENS PERMETTANT LE SUIVI ET L'APPRÉCIATION DES RÉSULTATS

Suivi de l'exécution :

- Feuilles de présence signées des participants et du formateur par demi-journée ;
- Attestation de fin de formation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action et les résultats de l'évaluation des acquis de la formation.

Appréciation des résultats :

- Recueil individuel des attentes du stagiaire / questionnaire d'auto-évaluation des acquis en début et en fin de formation / évaluation continue durant la session / remise d'une attestation de fin de formation ;
- Questionnaire d'évaluation de la satisfaction en fin de formation.

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES D'ENCADREMENT DES FORMATIONS

Modalités pédagogiques :

- Évaluation des besoins et du profil du participant / cas pratiques / questionnaire et exercices ;
- Tests de contrôle de connaissances et validation des acquis à chaque étape / retours d'expériences.

Référent pédagogique et formateur : chaque formation est sous la responsabilité du directeur pédagogique de l'organisme de formation ; le bon déroulement est assuré par le formateur désigné par l'organisme de formation.

IFET - Institut pour la Formation des Élus Territoriaux
Directeur général adjoint : René-Pierre ALMÉRAS
06 70 10 52 14 - 01 45 49 64 02 - renepierre.almeras@departements.fr
Agrément du ministère de l'Intérieur pour dispenser de la formation aux élus locaux
Déclaration d'existence : 12 75 22043 75 - Siret : 403 805 898 000 18 - Code APE : 9499Z

NOUVEAU

Élus : comment mettre l'IA au service de la collectivité et de l'exercice du mandat

• Partie 1 : Comment faire de l'IA une ressource financière pour la collectivité ?
• Partie 2 : Comment prévenir le risque démocratique induit par les IA ?

Formateur : Julien BELLAÏCHE, doctorant, expert data

Compétences visées
- Acquérir une vision stratégique de l'IA comme levier de performance, d'optimisation budgétaire et de création de valeur pour la collectivité
- Maîtriser les risques démocratiques (fracture numérique, désinformation, opacité algorithmique, délégation cognitive) et savoir définir des garde-fous

Objectifs pédagogiques

À l'issue de cette formation, vous serez capable : d'identifier les principaux cas d'usage de l'IA génératrice de gains financiers ou d'économies ; d'évaluer les impacts financiers, organisationnels et éthiques de ces cas d'usage dans leur collectivité ; d'identifier et comprendre les nouveaux risques démocratiques liés à l'IA ; de définir des principes et dispositifs de prévention de ces risques.

PROGRAMME

• Partie 1 : matinée

Faire de l'intelligence artificielle : ressource financière pour la collectivité ?

• Replacer l'IA dans la stratégie de performance, d'attractivité et de qualité de service de la collectivité • Principaux cas d'usage générateurs de recettes • Articuler les projets IA avec le cadre juridique et de gouvernance (RGPD, AI Act, marchés publics, rôle DAF/DSI/DPO) • Atelier : construction d'un projet IA territorial (énergie, déchets, mobilité, etc.).

• Partie 2 : après-midi

L'intelligence artificielle : comment prévenir le risque démocratique ?

• Identifier les principaux risques démocratiques liés à l'IA • Définir les leviers de prévention • Intégrer l'inclusion et l'acculturation citoyenne • Travailler le principe de human in the loop pour les décisions sensibles touchant les droits des administrés • Atelier de simulation : gestion d'une crise informationnelle (deepfake ou rumeur) visant un élu et définition des réponses à apporter

MÉTHODES MOBILISÉES : expositive – interrogative – débats

Modalités d'évaluation d'atteinte des objectifs de la formation :
- Quizz / grille d'évaluation / travaux pratiques ;
- Tests de contrôle de connaissances et validation des acquis à chaque étape.

MOYENS PERMETTANT LE SUIVI ET L'APPRÉCIATION DES RÉSULTATS

Suivi de l'exécution :
- Feuilles de présence signées des participants et du formateur par demi-journée ;
- Attestation de fin de formation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action et les résultats de l'évaluation des acquis de la formation.

Appréciation des résultats :
- Recueil individuel des attentes du stagiaire / questionnaire d'auto-évaluation des acquis en début et en fin de formation / évaluation continue durant la session / remise d'une attestation de fin de formation ;
- Questionnaire d'évaluation de la satisfaction en fin de formation.

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES D'ENCADREMENT DES FORMATIONS

Modalités pédagogiques :
- Évaluation des besoins et du profil du participant / cas pratiques / questionnaire et exercices ;
- Tests de contrôle de connaissances et validation des acquis à chaque étape / retours d'expériences.

Référent pédagogique et formateur : chaque formation est sous la responsabilité du directeur pédagogique de l'organisme de formation ; le bon déroulement est assuré par le formateur désigné par l'organisme de formation.

PUBLICS :
- **Élus, collaborateurs d'élus, DGS, DGA, cadres administratifs, agents**
- **Directeurs de Cabinet, Secrétaires Généraux**

Pré-requis : aucun

Modalités d'accès : sur inscription dans la limite des places disponibles

Durée : 7 heures

Dates : nous consulter

Horaires : 9h00 - 17h00

Lieux : IFET, Départements de France, 6 rue Duguay-Trouin, Paris / Dans votre collectivité ou un tiers-lieu de votre choix

Mode opératoire : présentiel / visio

Accès aux personnes en situation de handicap : nous consulter

Nombre de participants : 15

Suite du parcours : oui

Délais d'accès : une semaine en moyenne entre la demande et le démarrage de la formation

Tarif : 690 € nets de taxes + 50 € si élu

IFET - Institut pour la Formation des Élus Territoriaux
Directeur général adjoint : René-Pierre ALMÉRAS
06 70 10 52 14 - 01 45 49 64 02 - renepierre.almeras@departements.fr
Agrément du ministère de l'Intérieur pour dispenser de la formation aux élus locaux
Déclaration d'existence : 12 75 22043 75 - Siret : 403 805 898 000 18 - Code APE : 9499Z

NOUVEAU

Conférence pédagogique
Dématérialisation et intelligence artificielle : comment prévenir le risque démocratique ?

Formateur : Julien BELLAÏCHE, doctorant, expert data

PROGRAMME

I. Introduction et Diagnostic (45 min)

9h00 – 9h15 : Ouverture et Cadre de la Problématique

• La nouvelle ère de la relation Citoyen-Collectivité (10 min)
La dématérialisation comme impératif d'efficacité administrative ; L'IA générative (ChatGPT, etc.) : des outils grand public qui changent la donne de la médiation
• Sondage Flash en temps réel (ou retour d'expérience rapide) : quels sont vos trois plus grandes craintes face à l'IA ? (5 min)

9h15 – 9h45 : Les Nouveaux Risques Démocratiques

• Tableau de bord des risques (20 min) :
Fracture Numérique 2.0 : comment l'IA accentue-t-elle l'exclusion des non-connectés ou des non-formés ? ; Délégation cognitive : le risque que l'IA remplace l'esprit critique et la réflexion du citoyen sur les sujets locaux ; Défiance et transparence : le défi de l'explicabilité des décisions prises par la collectivité sur la base d'algorithmes ; Désinformation locale (Deepfakes et Bots) : comment l'IA peut-elle biaiser les débats et les consultations publiques ?

II. Stratégies de Prévention (1h15)

9h45 – 10h15 : Axe 1 – Sécuriser et Rendre Transparent (30 min)

L'impératif de l'Éthique Publique de l'IA : définir une charte pour la bonne utilisation de l'IA par les services municipaux ; Transparence algorithmique : quand et comment expliquer les systèmes d'aide à la décision au citoyen ? ; La nécessité d'un Human-in-the-Loop : garantir une intervention humaine finale dans les processus clés

10h15 – 10h30 : Pause

10h30 – 11h00 : Axe 2 – Inclusion et Acculturation Citoyenne (30 min)

Comment former et accompagner le citoyen à l'usage critique des outils d'IA ? ; La place du guichet physique et de l'agent d'accueil face à la dématérialisation totale ; Exemple concret : mise en place d'ateliers de "citoyenneté numérique augmentée" par une collectivité

11h00 – 11h45 : Axe 3 – Protéger l'Élu et le Débat Public (45 min)

Simuler une crise : que faire si un deepfake de l'élu circule sur les réseaux sociaux ? ; Comment authentifier l'information et rétablir la confiance ? ; Bonnes pratiques pour les équipes de communication : outils de veille, gestion de crise et réponse rapide face à la désinformation assistée par IA ; Le rôle du DPO et du RSSI : protection des systèmes d'information contre les attaques sophistiquées

III. Conclusion et Perspectives (30 min)

11h45 – 12h00 : Synthèse et Engagement

• Synthèse des trois axes et des actions concrètes à engager immédiatement
• Les pistes d'avenir : vers une gouvernance partagée de l'IA locale (Comité d'éthique citoyen, etc.)

12h00 : Clôture de la Conférence

• Mot de la fin et invitation à des formations complémentaires

Référent pédagogique et formateur : chaque formation est sous la responsabilité du directeur pédagogique de l'organisme de formation ; le bon déroulement est assuré par le formateur désigné par l'organisme de formation.

PUBLICS :
- **Élus, collaborateurs d'élus, DGS, DGA, cadres administratifs, agents**
- **Directeurs de Cabinet, Secrétaires Généraux**

Pré-requis : aucun

Modalités d'accès : sur inscription dans la limite des places disponibles

Durée : 3 heures

Dates : nous consulter

Horaires : 9h - 12h ou 14h - 17h

Lieux : IFET, Départements de France, 6 rue Duguay-Trouin, Paris / Dans votre collectivité ou un tiers-lieu de votre choix

Mode opératoire : présentiel / visio

Accès aux personnes en situation de handicap : nous consulter

Nombre de participants : 15

Suite du parcours : oui

Délais d'accès : une semaine en moyenne entre la demande et le démarrage de la formation

Tarif : 345 € nets de taxes + 50 € si élu

IFET - Institut pour la Formation des Élus Territoriaux
Directeur général adjoint : René-Pierre ALMÉRAS
06 70 10 52 14 - 01 45 49 64 02 - renepierre.almeras@departements.fr
Agrément du ministère de l'Intérieur pour dispenser de la formation aux élus locaux
Déclaration d'existence : 12 75 22043 75 - Siret : 403 805 898 000 18 - Code APE : 9499Z

USAGES DU NUMÉRIQUE

- Cybersécurité
- Numérique éducatif
- Réseaux sociaux
- Open Data
- Règlement général sur la protection des données

PUBLICS ÉLIGIBLES : élus, collaborateurs d'élus, agents

NOUVEAU

Numérique éducatif : de quoi parle-t-on ? Quels place et rôle pour l'élu départemental ?

Intégration de l'IA (agents conversationnels, outils adaptatifs) dans les collèges : enjeux, apports, éthique et responsabilité du Département

Formateur : Julien BELLAÏCHE, doctorant, expert data

Objectifs

A l'issue de cette formation, vous serez capable de :
- Définir le Numérique Éducatif et identifier les cas d'usage de l'IA
- Identifier le cadre légal (RGPD, futur AI Act) et les responsabilités du Département
- Évaluer les solutions d'IA éducative
- Déterminer les actions prioritaires et les investissements nécessaires
- Établir une stratégie éthique départementale

Programme

Introduction : Qu'est-ce que le Numérique Éducatif ? État des lieux et prospective

Cadre réglementaire et rôles des acteurs : État (stratégie, ressources nationales, formation des enseignants) ; Département (collèges : infrastructures, équipements, maintenance) ; autres collectivités (communes, intercommunalités, Région).

Les piliers de l'action départementale :

Infrastructures et connectivité (fibre, câblage interne, réseaux Wi-Fi, sécurité des réseaux) ; Équipements (gestion du parc informatique, choix des solutions - PC, tablettes, ENT), cycles de renouvellement ; Environnement Numérique de Travail - ENT (usages, enjeux de la sécurité et de la protection des données (RGPD)).

Sécurité et Éthique :

La cybersécurité dans les établissements ; sensibilisation aux risques et à la citoyenneté numérique ; études de cas pratiques et partages d'expériences de départements modèles.

MÉTHODES MOBILISÉES : expositive – interrogative – débats

Modalités d'évaluation d'atteinte des objectifs de la formation :
- Quizz / grille d'évaluation / travaux pratiques ;
- Tests de contrôle de connaissances et validation des acquis à chaque étape.

MOYENS PERMETTANT LE SUIVI ET L'APPRÉCIATION DES RÉSULTATS

Suivi de l'exécution :
- Feuilles de présence signées des participants et du formateur par demi-journée ;
- Attestation de fin de formation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action et les résultats de l'évaluation des acquis de la formation.

Appréciation des résultats :
- Recueil individuel des attentes du stagiaire / questionnaire d'auto-évaluation des acquis en début et en fin de formation / évaluation continue durant la session / remise d'une attestation de fin de formation ;
- Questionnaire d'évaluation de la satisfaction en fin de formation.

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES D'ENCADREMENT DES FORMATIONS

Modalités pédagogiques :
- Évaluation des besoins et du profil du participant / cas pratiques / questionnaire et exercices ;
- Tests de contrôle de connaissances et validation des acquis à chaque étape / retours d'expériences.

Référent pédagogique et formateur : chaque formation est sous la responsabilité du directeur pédagogique de l'organisme de formation ; le bon déroulement est assuré par le formateur désigné par l'organisme de formation.

PUBLICS :
- **Élus, collaborateurs d'élus, DGS, DGA, cadres administratifs, agents**
- **Directeurs de Cabinet, Secrétaires Généraux**

Pré-requis : aucun

Modalités d'accès : sur inscription dans la limite des places disponibles

Durée : 7 heures

Dates : nous consulter

Horaires : 9h - 12h30 / 13h30 - 17h

Lieux : IFET, Départements de France, 6 rue Duguay-Trouin, Paris / Dans votre collectivité ou un tiers-lieu de votre choix

Mode opératoire : présentiel / visio

Accès aux personnes en situation de handicap : nous consulter

Nombre de participants : 15

Suite du parcours : oui

Délais d'accès : une semaine en moyenne entre la demande et le démarrage de la formation

Tarif : 690 € nets de taxes + 50 € si élu

IFET - Institut pour la Formation des Élus Territoriaux
Directeur général adjoint : René-Pierre ALMÉRAS
06 70 10 52 14 - 01 45 49 64 02 - renepierre.almeras@departements.fr
Agrément du ministère de l'Intérieur pour dispenser de la formation aux élus locaux
Déclaration d'existence : 12 75 22043 75 - Siret : 403 805 898 000 18 - Code APE : 9499Z

NOUVEAU

Élus locaux et RGPD : clés de compréhension et règles à respecter

Protégez les données de vos administrés : rôle, responsabilités et bonnes pratiques. Enjeux, risques pour la collectivité et l'élu, obligations du DPO, sanctions, méthodologie de mise en conformité

Formateur : Julien BELLAÏCHE, doctorant, expert data

Compétences visées

- Acquérir une connaissance approfondie du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) et des lois nationales de transposition.
- Identifier et maîtriser les obligations spécifiques de l'élu local et de la collectivité en tant que responsable de traitement des données à caractère personnel

Objectifs

À l'issue de cette formation, vous serez capable de :

Connaître les principes fondamentaux du RGPD ; Comprendre le rôle du Délégué à la Protection des Données (DPO) et la gouvernance des données ; Identifier les traitements de données qui présentent un risque et nécessitent une attention particulière ; Maîtriser les procédures à respecter en cas de fuite de données ou de réclamation d'un administré ; Adopter les bonnes pratiques pour garantir la sécurité et la confidentialité des données traitées dans le cadre de votre mandat.

Programme

Seront abordées des thématiques portant sur :

- Introduction au RGPD : historique, objectifs, champ d'application, définitions clés
- Le rôle de l'élu local face au RGPD
- Les obligations essentielles du Responsable de Traitement
- Sécurité des données et gestion des risques
- Cas pratiques et débats

MÉTHODES MOBILISÉES : expositive – interrogative – débats

Modalités d'évaluation d'atteinte des objectifs de la formation :

- Quizz / grille d'évaluation / travaux pratiques ;
- Tests de contrôle de connaissances et validation des acquis à chaque étape.

MOYENS PERMETTANT LE SUIVI ET L'APPRÉCIATION DES RÉSULTATS

Suivi de l'exécution :

- Feuilles de présence signées des participants et du formateur par demi-journée ;
- Attestation de fin de formation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action et les résultats de l'évaluation des acquis de la formation.

Appréciation des résultats :

- Recueil individuel des attentes du stagiaire / questionnaire d'auto-évaluation des acquis en début et en fin de formation / évaluation continue durant la session / remise d'une attestation de fin de formation ;
- Questionnaire d'évaluation de la satisfaction en fin de formation.

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES D'ENCADREMENT DES FORMATIONS

Modalités pédagogiques :

- Évaluation des besoins et du profil du participant / cas pratiques / questionnaire et exercices ;
- Tests de contrôle de connaissances et validation des acquis à chaque étape / retours d'expériences.

Référent pédagogique et formateur : chaque formation est sous la responsabilité du directeur pédagogique de l'organisme de formation ; le bon déroulement est assuré par le formateur désigné par l'organisme de formation.

PUBLICS :
- **Élus, collaborateurs d'élus, DGS, DGA, cadres administratifs, agents**
- **Directeurs de Cabinet, Secrétaires Généraux**

Pré-requis : aucun

Modalités d'accès : sur inscription dans la limite des places disponibles

Durée : 7 heures

Dates : nous consulter

Horaires : 9h - 12h30 / 13h30 - 17h

Lieux : IFET, Départements de France, 6 rue Duguay-Trouin, Paris / Dans votre collectivité ou un tiers-lieu de votre choix

Mode opératoire : présentiel / visio

Accès aux personnes en situation de handicap : nous consulter

Nombre de participants : 15

Suite du parcours : oui

Délais d'accès : une semaine en moyenne entre la demande et le démarrage de la formation

Tarif : 690 € nets de taxes + 50 € si élu

IFET - Institut pour la Formation des Élus Territoriaux
Directeur général adjoint : René-Pierre ALMÉRAS
06 70 10 52 14 - 01 45 49 64 02 - renepierre.almeras@departements.fr
Agrément du ministère de l'Intérieur pour dispenser de la formation aux élus locaux
Déclaration d'existence : 12 75 22043 75 - Siret : 403 805 898 000 18 - Code APE : 9499Z

NOUVEAU

Valoriser la donnée : pourquoi est-ce si stratégique pour les collectivités ?

Méthodes et clés de compréhension pour les élus. Open Data, pilotage des politiques publiques, optimisation des services, enjeux financiers, création de valeur et nouveaux usages territoriaux

Formateur : Julien BELLAÏCHE, doctorant, expert data

Compétences visées
Acquérir une vision stratégique de la donnée ; Maîtriser les concepts d'Open Data et de valorisation interne pour optimiser la prise de décision politique et l'efficacité des services

Objectifs
À l'issue de cette formation, vous serez capable de :
Identifier les types de données stratégiques (urbaines, sociales, environnementales, financières) ; Comprendre la différence entre la valorisation interne (aide à la décision) et la valorisation externe (Open Data) ; Évaluer les bénéfices concrets de l'Open Data (transparence, participation citoyenne, création d'un écosystème économique) ; Déterminer les méthodes et outils nécessaires pour collecter, nettoyer et analyser les données à des fins de pilotage ; Définir une feuille de route politique pour la gouvernance et la valorisation de la donnée territoriale.

Programme
Seront abordées des thématiques portant sur :
- La donnée : nouvel actif stratégique du territoire
- Valorisation interne : piloter et optimiser les services publics
- Valorisation externe : l'enjeu de l'Open Data et de la transparence
- Gouvernance et cadre éthique
- Études de cas : exemples de succès en France et en Europe

MÉTHODES MOBILISÉES : expositive – interrogative – débats
Modalités d'évaluation d'atteinte des objectifs de la formation :
- Quizz / grille d'évaluation / travaux pratiques ;
- Tests de contrôle de connaissances et validation des acquis à chaque étape.

MOYENS PERMETTANT LE SUIVI ET L'APPRÉCIATION DES RÉSULTATS
Suivi de l'exécution :
- Feuilles de présence signées des participants et du formateur par demi-journée ;
- Attestation de fin de formation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action et les résultats de l'évaluation des acquis de la formation.

Appréciation des résultats :
- Recueil individuel des attentes du stagiaire / questionnaire d'auto-évaluation des acquis en début et en fin de formation / évaluation continue durant la session / remise d'une attestation de fin de formation ;
- Questionnaire d'évaluation de la satisfaction en fin de formation.

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES D'ENCADREMENT DES FORMATIONS
Modalités pédagogiques :
- Évaluation des besoins et du profil du participant / cas pratiques / questionnaire et exercices ;
- Tests de contrôle de connaissances et validation des acquis à chaque étape / retours d'expériences.

Référent pédagogique et formateur : chaque formation est sous la responsabilité du directeur pédagogique de l'organisme de formation ; le bon déroulement est assuré par le formateur désigné par l'organisme de formation.

PUBLICS :
- **Élus, collaborateurs d'élus, DGS, DGA, cadres administratifs, agents**
- **Directeurs de Cabinet, Secrétaires Généraux**

Pré-requis : aucun

Modalités d'accès : sur inscription dans la limite des places disponibles

Durée : 7 heures

Dates : nous consulter

Horaires : 9h - 12h30 / 13h30 - 17h

Lieux : IFET, Départements de France, 6 rue Duguay-Trouin, Paris / Dans votre collectivité ou un tiers-lieu de votre choix

Mode opératoire : présentiel / visio

Accès aux personnes en situation de handicap : nous consulter

Nombre de participants : 15

Suite du parcours : oui

Délais d'accès : une semaine en moyenne entre la demande et le démarrage de la formation

Tarif : 690 € nets de taxes + 50 € si élu

IFET - Institut pour la Formation des Élus Territoriaux
Directeur général adjoint : René-Pierre ALMÉRAS
06 70 10 52 14 - 01 45 49 64 02 - renepierre.almeras@departements.fr
Agrément du ministère de l'Intérieur pour dispenser de la formation aux élus locaux
Déclaration d'existence : 12 75 22043 75 - Siret : 403 805 898 000 18 - Code APE : 9499Z

NOUVEAU

Élus influents sur les réseaux sociaux : fondamentaux, clés, leviers, méthodes

Formatrice : Virginie OKS, formatrice en communication, coach et facilitatrice, intervient depuis une quinzaine d'années auprès des entreprises et des collectivités.

Objectifs

Être capable d'identifier le ou les réseaux sociaux sur lesquels être actif et d'utiliser cette communication numérique pour gagner en efficacité, en influence et en notoriété.

Programme

- Chiffres clefs et cibles des différents réseaux sociaux
- Exemples de bonnes pratiques des principaux réseaux sociaux
- Analyse des pratiques des élus et pistes d'évolution

MÉTHODES MOBILISÉES : expositive – interrogative – débats

Modalités d'évaluation d'atteinte des objectifs de la formation :

- Quizz / grille d'évaluation / travaux pratiques ;
- Tests de contrôle de connaissances et validation des acquis à chaque étape.

MOYENS PERMETTANT LE SUIVI ET L'APPRÉCIATION DES RÉSULTATS

Suivi de l'exécution :

- Feuilles de présence signées des participants et du formateur par demi-journée ;
- Attestation de fin de formation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action et les résultats de l'évaluation des acquis de la formation.

Appréciation des résultats :

- Recueil individuel des attentes du stagiaire / questionnaire d'auto-évaluation des acquis en début et en fin de formation / évaluation continue durant la session / remise d'une attestation de fin de formation ;
- Questionnaire d'évaluation de la satisfaction en fin de formation.

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES D'ENCADREMENT DES FORMATIONS

Modalités pédagogiques :

- Évaluation des besoins et du profil du participant / cas pratiques / questionnaire et exercices ;
- Tests de contrôle de connaissances et validation des acquis à chaque étape / retours d'expériences.

Référent pédagogique et formateur : chaque formation est sous la responsabilité du directeur pédagogique de l'organisme de formation ; le bon déroulement est assuré par le formateur désigné par l'organisme de formation.

PUBLICS :
- **Élus, collaborateurs d'élus, DGS, DGA, cadres administratifs, agents**
- **Directeurs de Cabinet, Secrétaires Généraux**

Pré-requis : aucun

Modalités d'accès : sur inscription dans la limite des places disponibles

Durée : 7 heures

Dates : nous consulter

Horaires : 9h - 12h30 / 13h30 - 17h

Lieux : IFET, Départements de France, 6 rue Duguay-Trouin, Paris / Dans votre collectivité ou un tiers-lieu de votre choix

Mode opératoire : présentiel / visio

Accès aux personnes en situation de handicap : nous consulter

Nombre de participants : 5

Suite du parcours : oui

Délais d'accès : une semaine en moyenne entre la demande et le démarrage de la formation

Tarif : 690 € nets de taxes + 50 € si élu

IFET - Institut pour la Formation des Élus Territoriaux
Directeur général adjoint : René-Pierre ALMÉRAS
06 70 10 52 14 - 01 45 49 64 02 - renepierre.almeras@departements.fr
Agrément du ministère de l'Intérieur pour dispenser de la formation aux élus locaux
Déclaration d'existence : 12 75 22043 75 - Siret : 403 805 898 000 18 - Code APE : 9499Z

NOUVEAU

Sensibilisation aux usages des outils et services numériques

Les enjeux de la protection des données expliqués aux élus

Formateur : Julien BELLAÏCHE, expert en protection des données à caractère personnel dans le secteur public et privé, enseignant à l'université Paris 1 Panthéon Sorbonne et Délégué à la protection des données (certifié PECB) du Département des Hauts-de-Seine

Compétence visée

- Acquérir des connaissances sur la protection des données personnelles et sur la cybersécurité
- Acquérir des bonnes pratiques liées à l'usage des outils et services numériques

Objectifs

A l'issue de cette formation vous serez capable de :

- Connaître les grandes notions de la cybersécurité, de la protection des données, et de l'intelligence artificielle
- Identifier les usages présentant un risque significatif pour la sécurité de vos données
- Maîtriser les méthodes permettant de limiter les risques

Programme

Seront abordées des thématiques portant sur :

- Introduction sur le RGPD & l'IA ACT
- Un tour d'horizon des différents types de services et supports numériques
- Le cas des systèmes d'intelligence artificielle
- L'identification des mauvaises pratiques et leurs conséquences
- Méthodologie pratique pour limiter les risques

MÉTHODES MOBILISÉES : expositive – interrogative – débats

Modalités d'évaluation d'atteinte des objectifs de la formation :

- Quizz / grille d'évaluation / travaux pratiques ;
- Tests de contrôle de connaissances et validation des acquis à chaque étape.

MOYENS PERMETTANT LE SUIVI ET L'APPRÉCIATION DES RÉSULTATS

Suivi de l'exécution :

- Feuilles de présence signées des participants et du formateur par demi-journée ;
- Attestation de fin de formation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action et les résultats de l'évaluation des acquis de la formation.

Appréciation des résultats :

- Recueil individuel des attentes du stagiaire / questionnaire d'auto-évaluation des acquis en début et en fin de formation / évaluation continue durant la session / remise d'une attestation de fin de formation ;
- Questionnaire d'évaluation de la satisfaction en fin de formation.

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES D'ENCADREMENT DES FORMATIONS

Modalités pédagogiques :

- Évaluation des besoins et du profil du participant / cas pratiques / questionnaire et exercices ;
- Tests de contrôle de connaissances et validation des acquis à chaque étape / retours d'expériences.

Référent pédagogique et formateur : chaque formation est sous la responsabilité du directeur pédagogique de l'organisme de formation ; le bon déroulement est assuré par le formateur désigné par l'organisme de formation.

PUBLICS :
- **Élus, collaborateurs d'élus, DGS, DGA, cadres administratifs, agents**
- **Directeurs de Cabinet, Secrétaires Généraux**

Pré-requis : aucun

Modalités d'accès : sur inscription dans la limite des places disponibles

Durée : 1 journée : 7 heures

Date : nous consulter

Horaires : 9h - 12h30 / 13h30 - 17h

Lieux : IFET, Départements de France, 6 rue Duguay-Trouin, Paris / Dans votre collectivité ou un tiers-lieu de votre choix

Mode opératoire : présentiel / visio

Accès aux personnes en situation de handicap : nous consulter

Nombre de participants : 15

Suite du parcours : oui

Délais d'accès : une semaine en moyenne entre la demande et le démarrage de la formation

Tarif : 690 € nets de taxes + 50 € si élu

IFET - Institut pour la Formation des Élus Territoriaux
Directeur général adjoint : René-Pierre ALMÉRAS
06 70 10 52 14 - 01 45 49 64 02 - renepierre.almeras@departements.fr
Agrément du ministère de l'Intérieur pour dispenser de la formation aux élus locaux
Déclaration d'existence : 12 75 22043 75 - Siret : 403 805 898 000 18 - Code APE : 9499Z

Réseaux sociaux
Débutant ou quasi-débutant

Formatrice : Journaliste et réalisatrice TV, Virginie OKS est également experte en stratégie de communication sur les réseaux sociaux. Elle est formatrice en communication et coach auprès des entreprises et des collectivités et anime régulièrement des débats, tables rondes et réunions publiques.

Compétence visée

Maîtrise des fonctionnalités de base de 2 médias sociaux parmi les plus mainstream, comme Facebook et X ou les plus récents, comme Instagram, Linkedin, Twitch....

Objectifs

A l'issue de cette formation, vous serez capable de :
- Etre présent sur les 2 plateformes choisies
- Publier des contenus sous différentes formes
- Relayer des contenus aisément
- Assurer la sécurité de vos comptes

Programme

- Création et configuration d'un compte personnel "test" pour chaque plateforme,
- Paramétrage des profils et personnalisation de leurs paramètres de sécurité
- Liste de contacts et comptes à suivre
- Vérification des demandes d'abonnements
- Publication des premiers posts et partage de contenus

MÉTHODES MOBILISÉES : expositive – interrogative – débats

Modalités d'évaluation d'atteinte des objectifs de la formation :
- Quizz / grille d'évaluation / travaux pratiques ; tests de contrôle de connaissances et validation des acquis à chaque étape.

MOYENS PERMETTANT LE SUIVI ET L'APPRÉCIATION DES RÉSULTATS

Suivi de l'exécution :
- Feuilles de présence signées des participants et du formateur par demi-journée ;
- Attestation de fin de formation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action et les résultats de l'évaluation des acquis de la formation.

Appréciation des résultats :
- Recueil individuel des attentes du stagiaire / questionnaire d'auto-évaluation des acquis en début et en fin de formation / évaluation continue durant la session / remise d'une attestation de fin de formation ;
- Questionnaire d'évaluation de la satisfaction en fin de formation.

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES D'ENCADREMENT DES FORMATIONS

Modalités pédagogiques :
- Évaluation des besoins et du profil du participant / cas pratiques / questionnaire et exercices ;
- Tests de contrôle de connaissances et validation des acquis à chaque étape / retours d'expériences.

CYCLE RÉSEAUX SOCIAUX JOUR 1/3

PUBLICS :
- **Élus, collaborateurs d'élus, DGS, DGA, cadres administratifs, agents**
- **Directeurs de Cabinet, Secrétaires Généraux**

Pré-requis : être élu.e ou candidat.e à une élection ; être cadre territorial ou collaborateur d'élu.e avec une volonté d'appréhender l'écosystème, de mener un changement.

Modalités d'accès : sur inscription dans la limite des places disponibles

Durée : 1 journée : 7 heures

Dates : nous consulter

Horaires : 9h - 12h30 / 14h - 17h30

Lieux : IFET, Départements de France, 6 rue Duguay-Trouin, Paris / Dans votre collectivité ou un tiers-lieu de votre choix

Mode opératoire : présentiel

Accès aux personnes en situation de handicap : nous consulter

Nombre de participants : 5

Suite du parcours : oui

Délais d'accès : 3 semaines

Tarif : 690 € nets de taxes par jour + 50 € si élu

Référent pédagogique et formateur : chaque formation est sous la responsabilité du directeur pédagogique de l'organisme de formation ; le bon déroulement est assuré par le formateur désigné par l'organisme de formation.

IFET - INSTITUT POUR LA FORMATION DES ÉLUS TERRITORIAUX

IFET - Institut pour la Formation des Élus Territoriaux
Directeur général adjoint : René-Pierre ALMÉRAS
06 70 10 52 14 - 01 45 49 64 02 - renepierre.almeras@departements.fr
Agrément du ministère de l'Intérieur pour dispenser de la formation aux élus locaux
Déclaration d'existence : 12 75 22043 75 - Siret : 403 805 898 000 18 - Code APE : 9499Z

Pour aller plus loin sur les réseaux sociaux - Perfectionnement

Formatrice : Journaliste et réalisatrice TV, Virginie OKS est également experte en stratégie de communication sur les réseaux sociaux. Elle est formatrice en communication et coach auprès des entreprises et des collectivités et anime régulièrement des débats, tables rondes et réunions publiques.

Compétence visée

Mise en œuvre aisée de fonctionnalités avancées sur 2 médias sociaux au choix, parmi les plus mainstream, comme Facebook et X ou les plus récents, comme Instagram, Linkedin, Twitch....

Objectifs

A l'issue de cette formation, vous serez capable de :

- Développer votre visibilité et votre réputation digitales pour gagner en notoriété digitale
- Animer activement et promouvoir vos comptes
- Maîtriser les règles du jeu et les tactiques de communication du web social
- Exclure soigneusement les pratiques à risques

Programme

- Page privée vs page(s) publique(s)
- Profils et profils certifiés
- Analytics
- Programmation de posts
- Boosters de publications
- Image et traçabilité numérique

MÉTHODES MOBILISÉES : expositive – interrogative – débats

Modalités d'évaluation d'atteinte des objectifs de la formation :

- Quizz / grille d'évaluation / travaux pratiques ; tests de contrôle de connaissances et validation des acquis à chaque étape.

MOYENS PERMETTANT LE SUIVI ET L'APPRÉCIATION DES RÉSULTATS

Suivi de l'exécution :

- Feuilles de présence signées des participants et du formateur par demi-journée ;
- Attestation de fin de formation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action et les résultats de l'évaluation des acquis de la formation.

Appréciation des résultats :

- Recueil individuel des attentes du stagiaire / questionnaire d'auto-évaluation des acquis en début et en fin de formation / évaluation continue durant la session / remise d'une attestation de fin de formation ;
- Questionnaire d'évaluation de la satisfaction en fin de formation.

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES D'ENCADREMENT DES FORMATIONS

Modalités pédagogiques :

- Évaluation des besoins et du profil du participant / cas pratiques / questionnaire et exercices ;
- Tests de contrôle de connaissances et validation des acquis à chaque étape / retours d'expériences.

Référent pédagogique et formateur : chaque formation est sous la responsabilité du directeur pédagogique de l'organisme de formation ; le bon déroulement est assuré par le formateur désigné par l'organisme de formation.

CYCLE RÉSEAUX SOCIAUX
JOUR 2/3

PUBLICS :
- **Élus, collaborateurs d'élus, DGS, DGA, cadres administratifs, agents**
- **Directeurs de Cabinet, Secrétaires Généraux**

Pré-requis : être élu.e ou candidat.e à une élection ; être cadre territorial ou collaborateur d'élu.e avec une volonté d'appréhender l'écosystème, de mener un changement.

Modalités d'accès : sur inscription dans la limite des places disponibles

Durée : 1 journée : 7 heures

Dates : nous consulter

Horaires : 9h - 12h30 / 14h - 17h30

Lieux : IFET, Départements de France, 6 rue Duguay-Trouin, Paris / Dans votre collectivité ou un tiers-lieu de votre choix

Mode opératoire : présentiel

Accès aux personnes en situation de handicap : nous consulter

Nombre de participants : 5

Suite du parcours : oui

Délais d'accès : 3 semaines

Tarif : 690 € nets de taxes par jour + 50 € si élu

IFET - Institut pour la Formation des Élus Territoriaux
Directeur général adjoint : René-Pierre ALMÉRAS
06 70 10 52 14 - 01 45 49 64 02 - renepierre.almeras@departements.fr
Agrément du ministère de l'Intérieur pour dispenser de la formation aux élus locaux
Déclaration d'existence : 12 75 22043 75 - Siret : 403 805 898 000 18 - Code APE : 9499Z

Devenir 100% influent sur les réseaux sociaux - Expert

Formatrice : Journaliste et réalisatrice TV, Virginie OKS est également experte en stratégie de communication sur les réseaux sociaux. Elle est formatrice en communication et coach auprès des entreprises et des collectivités et anime régulièrement des débats, tables rondes et réunions publiques.

Compétence visée

Prise en main des outils d'influence pour assurer une présence pertinente et récurrente sur 2 médias sociaux au choix, parmi les plus mainstream, comme Facebook et X ou les plus récents, comme Instagram, Linkedin. Twitch...

Objectifs

A l'issue de cette formation, vous serez capable de :

- Développer votre visibilité et votre réputation digitales pour gagner en notoriété digitale
- Animer activement et promouvoir vos comptes
- Maîtriser les règles du jeu et les tactiques de communication du web social
- Exclure soigneusement les pratiques à risques

Programme

- Pilotage d'une communauté et veille active
- Gestion des conversations et groupes
- Evènements et calendrier de publications
- Perturbations et perturbateurs

MÉTHODES MOBILISÉES : expositive – interrogative – débats

Modalités d'évaluation d'atteinte des objectifs de la formation :

- Quizz / grille d'évaluation / travaux pratiques ; tests de contrôle de connaissances et validation des acquis à chaque étape.

MOYENS PERMETTANT LE SUIVI ET L'APPRÉCIATION DES RÉSULTATS

Suivi de l'exécution :

- Feuilles de présence signées des participants et du formateur par demi-journée ;
- Attestation de fin de formation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action et les résultats de l'évaluation des acquis de la formation.

Appréciation des résultats :

- Recueil individuel des attentes du stagiaire / questionnaire d'auto-évaluation des acquis en début et en fin de formation / évaluation continue durant la session / remise d'une attestation de fin de formation ;
- Questionnaire d'évaluation de la satisfaction en fin de formation.

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES D'ENCADREMENT DES FORMATIONS

Modalités pédagogiques :

- Évaluation des besoins et du profil du participant / cas pratiques / questionnaire et exercices ;
- Tests de contrôle de connaissances et validation des acquis à chaque étape / retours d'expériences.

Référent pédagogique et formateur : chaque formation est sous la responsabilité du directeur pédagogique de l'organisme de formation ; le bon déroulement est assuré par le formateur désigné par l'organisme de formation.

CYCLE RÉSEAUX SOCIAUX JOUR 3/3

PUBLICS :

- **Élus, collaborateurs d'élus, DGS, DGA, cadres administratifs, agents**
- **Directeurs de Cabinet, Secrétaires Généraux**

Pré-requis : être élu.e ou candidat.e à une élection ; être cadre territorial ou collaborateur d'élu.e avec une volonté d'appréhender l'écosystème, de mener un changement.

Modalités d'accès : sur inscription dans la limite des places disponibles

Durée : 1 journée : 7 heures

Dates : nous consulter

Horaires : 9h - 12h30 / 14h - 17h30

Lieux : IFET, Départements de France, 6 rue Duguay-Trouin, Paris / Dans votre collectivité ou un tiers-lieu de votre choix

Mode opératoire : présentiel

Accès aux personnes en situation de handicap : nous consulter

Nombre de participants : 5

Suite du parcours : oui

Délais d'accès : 3 semaines

Tarif : 690 € nets de taxes par jour + 50 € si élu

IFET - Institut pour la Formation des Élus Territoriaux
Directeur général adjoint : René-Pierre ALMÉRAS
06 70 10 52 14 - 01 45 49 64 02 - renepierre.almeras@departements.fr
Agrément du ministère de l'Intérieur pour dispenser de la formation aux élus locaux
Déclaration d'existence : 12 75 22043 75 - Siret : 403 805 898 000 18 - Code APE : 9499Z

Cybersécurité : rôles et places des élus

Formatrice : Diane DEGRAEVE, diplomée de l'ENA en gestion des risques, intervient au sein de collectivités locales, grandes organisations, universités et de grandes écoles pour partager son expérience en cybersécurité.

Objectifs

L'objectif est de fournir aux élus locaux un panel de connaissances fondamentales, afin de comprendre les impacts d'une attaque cyber, de les anticiper et de réagir en cas d'incident. Ainsi, en cernant les « cyber-attaquants / hackers », leurs objectifs et leurs modes opératoires, les participants devront être en mesure d'identifier, sur leur territoire, les cibles potentielles selon l'exploitation qui pourrait en être faite.

Ces éléments devront conduire les élus locaux à être en mesure de concevoir la cybersécurité sur leur territoire, en tenant compte de l'écosystème (autorités) et des dispositions législatives mobilisables. La sensibilisation intègrera la relation aux usagers, la question du service public, et la relation au public de manière plus globale, dans la conception de la sécurité jusqu'à la gestion des incidents.

Programme

Fondamentaux de la cybercriminalité
- Démystification : chiffres et réalité de la cybercriminalité
- Comprendre les attaquants : profil, modèle économique
- Les étapes d'une cyberattaque

Patrimoine informationnel et matériel
- Sécuriser son patrimoine : de quoi parle-t-on ?
- Valeur des collectivités et les impacts d'une cyberattaque
- Exemples et échanges

Savoir réagir / modes opératoires adaptés et outils à disposition des élus locaux
- Arsenal législatif : fondamentaux
- Ecosystème cyber au niveau du territoire
- Concevoir la sécurité du système informatique de son territoire
- Quid des usagers des services publics et des populations ?
- En cas d'attaque : comment faire face ? Qui solliciter dans l'urgence (ANSSI, CNIL, ...) ?
- Comment opérer ? Les bonnes pratiques

MÉTHODES MOBILISÉES : expositive – interrogative – débats

Modalités d'évaluation d'atteinte des objectifs de la formation :
Le bilan pédagogique de nos formations sera réalisé avec un débat collectif avec les stagiaires à l'issue des formations, des fiches individuelles d'évaluation, un bilan pédagogique réalisé avec les formateurs et une évaluation globale réalisée à partir de l'ensemble de ces supports.

MOYENS PERMETTANT LE SUIVI ET L'APPRÉCIATION DES RÉSULTATS

Suivi de l'exécution :
- Feuilles de présence signées des participants et du formateur par demi-journée ; attestation de fin de formation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action et les résultats de l'évaluation des acquis de la formation.

Appréciation des résultats :
- Recueil individuel des attentes du stagiaire / questionnaire d'auto-évaluation des acquis en début et en fin de formation / évaluation continue durant la session / remise d'une attestation de fin de formation ;
- Questionnaire d'évaluation de la satisfaction en fin de formation.

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES D'ENCADREMENT DES FORMATIONS

Modalités pédagogiques :
- Évaluation des besoins et du profil du participant / cas pratiques / questionnaire et exercices ;
- Tests de contrôle de connaissances et validation des acquis à chaque étape / retours d'expériences.

PUBLICS :
- **Élus, collaborateurs d'élus, DGS, DGA, cadres administratifs, agents**
- **Directeurs de Cabinet, Secrétaires Généraux**

Pré-requis : aucun

Modalités d'accès : sur inscription dans la limite des places disponibles

Durée : 3,5 heures ou 7 heures

Date : nous consulter

Horaires : 9h - 12h30 / 13h30 - 17h

Lieux : IFET, Départements de France, 6 rue Duguay-Trouin, Paris / Dans votre collectivité ou un tiers-lieu de votre choix

Mode opératoire : présentiel / visio

Accès aux personnes en situation de handicap : nous consulter

Nombre de participants : 15

Suite du parcours : oui

Délais d'accès : une semaine en moyenne entre la demande et le démarrage de la formation

Tarif : 690 € nets de taxes + 50 € si élu

Référent pédagogique et formateur : chaque formation est sous la responsabilité du directeur pédagogique de l'organisme de formation ; le bon déroulement est assuré par le formateur désigné par l'organisme de formation.

IFET - Institut pour la Formation des Élus Territoriaux
Directeur général adjoint : René-Pierre ALMÉRAS
06 70 10 52 14 - 01 45 49 64 02 - renepierre.almeras@departements.fr
Agrément du ministère de l'Intérieur pour dispenser de la formation aux élus locaux
Déclaration d'existence : 12 75 22043 75 - Siret : 403 805 898 000 18 - Code APE : 9499Z

Gestion de crise cyber et territoires : quels places et rôles pour les élus et les agents ?

Formatrice : Diane DEGRAEVE, diplomée de l'ENA en gestion des risques, intervient au sein de collectivités locales, grandes organisations, universités, et de grandes écoles pour partager son expérience en cybersécurité.

Fondamentaux de la gestion de crise Cyber
Spécificités d'une crise cyber

La gestion de la crise cyber au niveau du territoire (avant-propos)
- Quel arsenal législatif à disposition des élus ?
- Quel écosystème Cyber au niveau du Territoire ?
- En cas d'atteinte : qui contacter ? Comment ? Et … qui intervient ?
- Quels niveaux de responsabilités pour les élus et les agents ?
- Cas pratique

Face à la crise
- Organisation de la réponse face à l'expression de la menace (le risque matérialisé)
- Collectivités, Mairie... en fonction de la nature de la collectivité, comment s'organise la gestion d'une crise cyber au sein d'un territoire ?
- Comment : mutualiser les ressources et Intégrer d'autres services publics pour se défendre ? ; identifier les services publics mobilisables, dans quelles mesure et dans quels timing ? ; quelle place pour les élus : dans l'organisation de la réponse et la préservation de la qualité de la relation avec les usagers et les populations ? Au regard de la sollicitation par les élus de partenaires et de prestataires externes (état, autres;…) ; quid de la sécurisation juridique de l'action des élus ?

Cas pratiques
Gérer une crise cyber (les étapes, les points clés)
Concevoir un plan de cyberdéfense intégrant les enjeux des services publics
- Recensement et isolement des machines contaminées
- Nettoyer les machines et enrayer la contamination
- Préserver la Continuité d'Activité et/ou Reconstruire le système d'information
- Cas pratique

À l'issue de cette formation les auditeurs élus seront en capacité d'identifier avec précision :
- Les caractéristiques d'une Crise Cyber
- Les outils, ressources humaines, législatives et techniques mobilisables
- Les acteurs du territoire en mesure d'apporter un soutien immédiat à la collectivité dans le cadre de la préservation de son PCA de la collectivité locale

MÉTHODES MOBILISÉES : expositive – interrogative – débats

Modalités d'évaluation d'atteinte des objectifs de la formation :
Le bilan pédagogique de nos formations sera réalisé avec un débat collectif avec les stagiaires à l'issue des formations, des fiches individuelles d'évaluation, un bilan pédagogique réalisé avec les formateurs et une évaluation globale réalisée à partir de l'ensemble de ces supports.

PUBLICS :
- **Élus, collaborateurs d'élus, DGS, DGA, cadres administratifs, agents**
- **Directeurs de Cabinet, Secrétaires Généraux**

Pré-requis : aucun

Modalités d'accès : sur inscription dans la limite des places disponibles

Durée : 3,5 heures ou 7 heures

Date : nous consulter

Horaires : 9h - 12h30 / 13h30 - 17h

Lieux : IFET, Départements de France, 6 rue Duguay-Trouin, Paris / Dans votre collectivité ou un tiers-lieu de votre choix

Mode opératoire : présentiel / visio

Accès aux personnes en situation de handicap : nous consulter

Nombre de participants : 15

Suite du parcours : oui

Délais d'accès : une semaine en moyenne entre la demande et le démarrage de la formation

Tarif : 690 € nets de taxes + 50 € si élu

Référent pédagogique et formateur : chaque formation est sous la responsabilité du directeur pédagogique de l'organisme de formation ; le bon déroulement est assuré par le formateur désigné par l'organisme de formation.

MOYENS PERMETTANT LE SUIVI ET L'APPRÉCIATION DES RÉSULTATS

Suivi de l'exécution :
- Feuilles de présence signées des participants et du formateur par demi-journée ; attestation de fin de formation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action et les résultats de l'évaluation des acquis de la formation.

Appréciation des résultats :
- Recueil individuel des attentes du stagiaire / questionnaire d'auto-évaluation des acquis en début et en fin de formation / évaluation continue durant la session / remise d'une attestation de fin de formation ;
- Questionnaire d'évaluation de la satisfaction en fin de formation.

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES D'ENCADREMENT DES FORMATIONS

Modalités pédagogiques :
- Évaluation des besoins et du profil du participant / cas pratiques / questionnaire et exercices ;
- Tests de contrôle de connaissances et validation des acquis à chaque étape / retours d'expériences.

I·F·E·T INSTITUT POUR LA FORMATION DES ÉLUS TERRITORIAUX
IFET - Institut pour la Formation des Élus Territoriaux
Directeur général adjoint : René-Pierre ALMÉRAS
06 70 10 52 14 - 01 45 49 64 02 - renepierre.almeras@departements.fr
Agrément du ministère de l'Intérieur pour dispenser de la formation aux élus locaux
Déclaration d'existence : 12 75 22043 75 - Siret : 403 805 898 000 18 - Code APE : 9499Z

TOURISME

PUBLICS ÉLIGIBLES : élus, collaborateurs d'élus, agents

Élus : quels leviers actionner pour réussir la transition touristique du territoire ?

Formateur : Jean-Pierre MARTINETTI, ex-conseiller ministériel, expert consultant en développement touristique local auprès de la Commission Européenne, Docteur en économie du tourisme, co-fondateur de la Cité européenne de la culture et du tourisme durable, Président du Cercle Stendhal « L'excellence du tourisme à la Française »

Objectifs

- **Mieux apprécier** les nouvelles attentes et nouvelles tendances de l'activité touristique et des parties prenantes locales, et plus largement le contexte, issus de la crise sanitaire mais aussi économique, sociale, sociétale en France en Europe et à l'international
- **Analyser et réaliser**, à partir d'outils et d'un process *ad hoc* d'intelligence territoriale, un état des lieux et un diagnostic partagé, de l'existant et de son potentiel et de ce qu'il est possible de créer, de recréer ou de développer
- **Élaborer** une stratégie de développement touristique performant et durable avec les partenaires locaux du tourisme
- **Rechercher,** identifier et concrétiser les possibilités de financement à la fois publics et privés adaptés
- **Assurer** un accompagnement, un suivi et une évaluation du projet touristique territorial
- **Adopter** une stratégie de communication et de mise en marché efficace et innovante

MÉTHODES MOBILISÉES : expositive, interrogative / conférence de clôture du cycle sur le rôle de l'usager / témoignages, pièce de théâtre sur les jeunes majeurs de l'ASE / construction d'une association d'usagers

Modalités d'évaluation d'atteinte des objectifs de la formation :

- Auto-évaluation pédagogique en fin de formation, questionnaire de satisfaction envoyé après la formation

MOYENS PERMETTANT LE SUIVI ET L'APPRÉCIATION DES RÉSULTATS

Suivi de l'exécution :

- Feuilles de présence signées des participants et du formateur par demi-journée
- Attestation de fin de formation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action et les résultats de l'évaluation des acquis de la formation

Appréciation des résultats :

- Recueil individuel des attentes du stagiaire / questionnaire d'auto-évaluation des acquis en début et en fin de formation / évaluation continue durant la session / remise d'une attestation de fin de formation
- Questionnaire d'évaluation de la satisfaction en fin de formation

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES D'ENCADREMENT DES FORMATIONS

Modalités pédagogiques :

- Évaluation des besoins et du profil du participant / cas pratiques / questionnaire et exercices
- Tests de contrôle de connaissances et validation des acquis à chaque étape / retours d'expériences

Référent pédagogique et formateur : chaque formation est sous la responsabilité du directeur pédagogique de l'organisme de formation ; le bon déroulement est assuré par le formateur désigné par l'organisme de formation.

PUBLICS :
- **Élus, collaborateurs d'élus, DGS, DGA, cadres administratifs, agents**
- **Directeurs de Cabinet, Secrétaires Généraux**

Pré-requis : aucun

Modalités d'accès : sur inscription dans la limite des places disponibles

Durée : 7 heures

Dates : nous consulter

Horaires : 9h - 12h30 / 13h30 - 17h

Lieux : IFET, Départements de France, 6 rue Duguay-Trouin, Paris / Dans votre collectivité ou un tiers-lieu de votre choix

Mode opératoire : présentiel / visio

Accès aux personnes en situation de handicap : nous consulter

Nombre de participants : 15

Suite du parcours : oui

Délais d'accès : une semaine en moyenne entre la demande et le démarrage de la formation

Tarif : 690 € nets de taxes + 50 € si élu

IFET - Institut pour la Formation des Élus Territoriaux
Directeur général adjoint : René-Pierre ALMÉRAS
06 70 10 52 14 - 01 45 49 64 02 - renepierre.almeras@departements.fr
Agrément du ministère de l'Intérieur pour dispenser de la formation aux élus locaux
Déclaration d'existence : 12 75 22043 75 - Siret : 403 805 898 000 18 - Code APE : 9499Z

PRÉPARER MARS 2028 BILAN DE MANDAT

PUBLICS ÉLIGIBLES : élus, collaborateurs d'élus, agents

Bilan de mandat et projets : quelle communication pour l'élu ?

Formatrice : Journaliste et réalisatrice TV, Virginie OKS est également experte en stratégie de communication sur les réseaux sociaux. Elle est formatrice en communication et coach auprès des entreprises et des collectivités et anime régulièrement des débats, tables rondes et réunions publiques.

Objectifs

L'action politique doit s'accompagner d'une communication tout aussi efficace pour faire comprendre aux électeurs le travail accompli ou les projets envisagés.

1 - Donner la possibilité à l'élu de se positionner et de se différencier dans un environnement de communication surchargé de façon claire, perceptible et cohérente.

2 - Permettre à l'élu de comprendre et d'apprécier les différents outils de communication et leurs spécificités afin de mettre efficacement en lumière son action et ses projets, auprès de ses électeurs/administrés.

Programme

- SWOT de la première partie du mandat
- savoirs, savoir-faire, savoir-être et faire savoir
- Focus sur les réseaux sociaux
- Réalisation d'un plan de communication

MÉTHODES MOBILISÉES : expositive – interrogative – débats

Modalités d'évaluation d'atteinte des objectifs de la formation :
- Quizz / grille d'évaluation / travaux pratiques ;
- Tests de contrôle de connaissances et validation des acquis à chaque étape.

MOYENS PERMETTANT LE SUIVI ET L'APPRÉCIATION DES RÉSULTATS

Suivi de l'exécution :
- Feuilles de présence signées des participants et du formateur par demi-journée ;
- Attestation de fin de formation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action et les résultats de l'évaluation des acquis de la formation.

Appréciation des résultats :
- Recueil individuel des attentes du stagiaire / questionnaire d'auto-évaluation des acquis en début et en fin de formation / évaluation continue durant la session / remise d'une attestation de fin de formation ;
- Questionnaire d'évaluation de la satisfaction en fin de formation.

Modalités pédagogiques :
- Évaluation des besoins et du profil du participant / cas pratiques / questionnaire et exercices;
- Tests de contrôle de connaissances et validation des acquis à chaque étape / retours d'expériences.

Référent pédagogique et formateur : chaque formation est sous la responsabilité du directeur pédagogique de l'organisme de formation ; le bon déroulement est assuré par le formateur désigné par l'organisme de formation.

PUBLICS :
- **Élus, collaborateurs d'élus, DGS, DGA, cadres administratifs, agents**
- **Directeurs de Cabinet, Secrétaires Généraux**

Pré-requis : aucun

Modalités d'accès : sur inscription dans la limite des places disponibles

Durée : 7 heures

Dates : nous consulter

Horaires : 9h - 12h30 / 13h30 - 17h

Lieux : IFET, Départements de France, 6 rue Duguay-Trouin, Paris / Dans votre collectivité ou un tiers-lieu de votre choix

Mode opératoire : présentiel / visio

Accès aux personnes en situation de handicap : nous consulter

Nombre de participants : 12

Suite du parcours : oui

Délais d'accès : une semaine en moyenne entre la demande et le démarrage de la formation

Tarif : 690 € nets de taxes + 50 € si élu

IFET - Institut pour la Formation des Élus Territoriaux
Directeur général adjoint : René-Pierre ALMÉRAS
06 70 10 52 14 - 01 45 49 64 02 - renepierre.almeras@departements.fr
Agrément du ministère de l'Intérieur pour dispenser de la formation aux élus locaux
Déclaration d'existence : 12 75 22043 75 - Siret : 403 805 898 000 18 - Code APE : 9499Z

Accompagnement à la tenue de séminaires, d'événements thématiques spécifiques

(mi-mandat, assises de l'eau, de l'alimentation...)

Formatrice : Journaliste et réalisatrice TV, Virginie OKS est également experte en stratégie de communication sur les réseaux sociaux. Elle est formatrice en communication et coach auprès des entreprises et des collectivités et anime régulièrement des débats, tables rondes et réunions publiques.

Objectif général

À l'issue de la formation, les participants seront capables de concevoir, piloter et organiser un séminaire ou un évènement thématique structurant, en identifiant les objectifs politiques, stratégiques et opérationnels, les outils clés et les méthodes adaptées.

Objectifs pédagogiques opérationnels

À l'issue de la formation, les élus seront capables de :

- Identifier les enjeux politiques et stratégiques
- Définir des objectifs clairs et mesurables
- Choisir le format d'évènement adapté
- Structurer une démarche de préparation
- Mobiliser les outils méthodologiques clés
- Anticiper les risques et contraintes
- Piloter l'évènement et exploiter les résultats

Programme

- **Module 1** – Enjeux et finalités des évènements territoriaux
  Clarifier le rôle politique et stratégique des évènements territoriaux
- **Module 2** – Définir les objectifs et le périmètre de l'évènement
  Poser les bases politiques et opérationnelles du projet
- **Module 3** – Choisir les formats et méthodes d'animation adaptés
  Sélectionner des formats efficaces et maîtrisés
- **Module 4** – Organisation, gouvernance et pilotage du projet
  Structurer la préparation et sécuriser l'organisation
- **Module 5** – Conduite de l'évènement et exploitation des résultats
  Transformer l'évènement en levier d'action publique

PUBLICS :
- **Élus, collaborateurs d'élus, DGS, DGA, cadres administratifs, agents**
- **Directeurs de Cabinet, Secrétaires Généraux**

Pré-requis : aucun

Modalités d'accès : sur inscription dans la limite des places disponibles

Durée : 1 jour

Dates : nous consulter

Horaires : 9h - 12h30 / 13h30 - 17h

Lieux : à préciser selon la demande

Mode opératoire : présentiel

Accès aux personnes en situation de handicap : nous consulter

Nombre de participants : 15

Suite du parcours : oui

Délais d'accès : une semaine en moyenne entre la demande et le démarrage de la formation

Tarif : 690 € nets de taxes + 50 € si élu

MÉTHODES MOBILISÉES : Expositive – interrogative – débats
Modalités d'évaluation d'atteinte des objectifs de la formation :
Quizz / grille d'évaluation / travaux pratiques ; tests de contrôle de connaissances et validation des acquis à chaque étape

MOYENS PERMETTANT LE SUIVI ET L'APPRÉCIATION DES RÉSULTATS
Suivi de l'exécution : feuilles de présence signées des participants et du formateur par demi-journée ; attestation de fin de formation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action et les résultats de l'évaluation des acquis de la formation
Appréciation des résultats : recueil individuel des attentes du stagiaire / questionnaire d'auto-évaluation des acquis en début et en fin de formation / évaluation continue durant la session / remise d'une attestation de fin de formation ; questionnaire d'évaluation de la satisfaction en fin de formation

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES D'ENCADREMENT DES FORMATIONS
Modalités pédagogiques : évaluation des besoins et du profil du participant / cas pratiques / questionnaire et exercices ; tests de contrôle de connaissances et validation des acquis à chaque étape / retours d'expériences

Référent pédagogique et formateur : chaque formation est sous la responsabilité du directeur pédagogique de l'organisme de formation ; le bon déroulement est assuré par le formateur désigné par l'organisme de formation.

IFET - INSTITUT POUR LA FORMATION DES ÉLUS TERRITORIAUX

IFET - Institut pour la Formation des Élus Territoriaux
Directeur général adjoint : René-Pierre ALMÉRAS
06 70 10 52 14 - 01 45 49 64 02 - renepierre.almeras@departements.fr
Agrément du ministère de l'Intérieur pour dispenser de la formation aux élus locaux
Déclaration d'existence : 12 75 22043 75 - Siret : 403 805 898 000 18 - Code APE : 9499Z

NOUVEAU

Evaluation des politiques publiques

Formateur : Farid HADJAB, cadre territorial, psychosociologue, spécialiste des questions de radicalisation et de sociologie des religions, expert en communication

L'évaluation des politiques publiques vise à apprécier les effets bénéfiques ou néfastes, attendus ou imprévus, directs ou indirects, d'une action publique et à en informer les décideurs politiques et l'administration. C'est un outil d'aide à la décision, de pilotage et de conduite de projets. Les besoins émanent des directions concernées ou des élu(e)s, mais aussi du mandat donné à la mission évaluation pour appréhender telle ou telle politique par une démarche collective de résolution des problèmes.

Contexte

Au moment où les collectivités ont de moins en moins de marge de manœuvre financière, celles-ci peuvent se placer dans une démarche d'optimisation objectivée des moyens par le biais de l'évaluation.

Objectifs

- Meilleure lisibilité et une connaissance approfondie des politiques conduites
- Une plus grande efficacité, cohérence et efficience des actions publiques
- Apporter un meilleur service aux citoyens
- Meilleure organisation et performance des circuits de décision
- Meilleure anticipation de l'intervention publique
- Processus démocratique sur des thématiques précises ouvrant le débat public au travers de la transparence
- Meilleur pilotage des actions dans une démarche de projets

Programme

Au cours de cette journée, seront définis les enjeux de l'évaluation des politiques publiques, en étudiant la méthodologie par des cas pratiques.

- Évaluation et santé publique
- Évaluation et organisation territoriale
- Évaluation et développement durable : exemple sur les espaces naturels sensibles
- Évaluation des politiques sociales : aide sociale à l'enfance, politique gérontologique

MÉTHODES MOBILISÉES : expositive – interrogative – débats

Modalités d'évaluation d'atteinte des objectifs de la formation :

- Quizz / grille d'évaluation / travaux pratiques ;
- Tests de contrôle de connaissances et validation des acquis à chaque étape.

MOYENS PERMETTANT LE SUIVI ET L'APPRÉCIATION DES RÉSULTATS

Suivi de l'exécution :

- Feuilles de présence signées des participants et du formateur par demi-journée ;
- Attestation de fin de formation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action et les résultats de l'évaluation des acquis de la formation.

Appréciation des résultats :

- Recueil individuel des attentes du stagiaire / questionnaire d'auto-évaluation des acquis en début et en fin de formation / évaluation continue durant la session / remise d'une attestation de fin de formation
- Questionnaire d'évaluation de la satisfaction en fin de formation.

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES D'ENCADREMENT DES FORMATIONS

Modalités pédagogiques :

- Évaluation des besoins et du profil du participant / cas pratiques / questionnaire et exercices ;
- Tests de contrôle de connaissances et validation des acquis à chaque étape / retours d'expériences.

Référent pédagogique et formateur : chaque formation est sous la responsabilité du directeur pédagogique de l'organisme de formation ; le bon déroulement est assuré par le formateur désigné par l'organisme de formation.

PUBLICS :
- **Élus, collaborateurs d'élus, DGS, DGA, cadres administratifs, agents**
- **Directeurs de Cabinet, Secrétaires Généraux**

Pré-requis : aucun

Modalités d'accès : sur inscription dans la limite des places disponibles

Durée : 1 jour

Dates : nous consulter

Horaires : 9h - 12h30 / 13h30 - 17h

Lieux : à préciser selon la demande

Mode opératoire : présentiel

Accès aux personnes en situation de handicap : nous consulter

Nombre de participants : 15

Suite du parcours : oui

Délais d'accès : une semaine en moyenne entre la demande et le démarrage de la formation

Tarif : 690 € nets de taxes + 50 € si élu

IFET - Institut pour la Formation des Élus Territoriaux
Directeur général adjoint : René-Pierre ALMÉRAS
06 70 10 52 14 - 01 45 49 64 02 - renepierre.almeras@departements.fr
Agrément du ministère de l'Intérieur pour dispenser de la formation aux élus locaux
Déclaration d'existence : 12 75 22043 75 - Siret : 403 805 898 000 18 - Code APE : 9499Z

PRATIQUER UNE LANGUE ÉTRANGÈRE

PUBLICS ÉLIGIBLES : élus, collaborateurs d'élus, agents

S'exprimer avec confiance en anglais pour un impact fort sur vos publics anglophones

Formateurs : Seth GOLDSCHLAGER, reconnu internationalement pour les communications en anglais, ancien journaliste de Newsweek, ancien directeur de la communication d'IBM Europe, ancien fondateur et directeur de Publicis Consultants. Diplômé de l'université de Cornell et de la faculté de droit de Yale.

Madeleine RESENER, coach expert en communication en anglais, ancienne journaliste à Newsweek et Institutional Investor, conseillère en communication d'entreprise. Diplômée de l'Université de Californie, Berkeley.

Contexte

Communiquer en anglais n'a jamais été aussi important pour les élus, alors que les régions rivalisent pour attirer de grands événements internationaux et que la France accueille chaque année le plus grand nombre de visiteurs étrangers. Les visiteurs participent souvent à des conférences locales et régionales où les élus peuvent les convaincre de l'importance de leur région et de leur localité pour les évènements internationaux et pour les investissements étrangers.

Objectif

Communiquer avec assurance en anglais en toutes circonstances

Programme

- Leçons individualisées pour chaque niveau d'anglais : débutant, moyen, confirmé
- Les cours sont adaptés aux particularités de chaque élu

MÉTHODES MOBILISÉES : expositive – interrogative – débats

Modalités d'évaluation d'atteinte des objectifs de la formation :
- Quizz / grille d'évaluation / travaux pratiques ;
- Tests de contrôle de connaissances et validation des acquis à chaque étape.

MOYENS PERMETTANT LE SUIVI ET L'APPRÉCIATION DES RÉSULTATS

Suivi de l'exécution :
- Feuilles de présence signées des participants et du formateur par demi-journée ;
- Attestation de fin de formation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action et les résultats de l'évaluation des acquis de la formation.

Appréciation des résultats :
- Recueil individuel des attentes du stagiaire / questionnaire d'auto-évaluation des acquis en début et en fin de formation / évaluation continue durant la session / remise d'une attestation de fin de formation ;
- Questionnaire d'évaluation de la satisfaction en fin de formation.

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES D'ENCADREMENT DES FORMATIONS

Modalités pédagogiques :
- Évaluation des besoins et du profil du participant / cas pratiques / questionnaire et exercices ;
- Tests de contrôle de connaissances et validation des acquis à chaque étape / retours d'expériences.

Référent pédagogique et formateur : chaque formation est sous la responsabilité du directeur pédagogique de l'organisme de formation ; le bon déroulement est assuré par le formateur désigné par l'organisme de formation.

PUBLICS :
- **Élus, collaborateurs d'élus, DGS, DGA, cadres administratifs, agents**
- **Directeurs de Cabinet, Secrétaires Généraux**

Pré-requis : aucun

Modalités d'accès : sur inscription dans la limite des places disponibles

Durée : 1 journée (7 h)

Dates : nous consulter

Horaires : 9h - 12h30 / 13h30 - 17h

Lieux : IFET, Départements de France, 6 rue Duguay-Trouin, Paris / Dans votre collectivité ou un tiers-lieu de votre choix

Mode opératoire : présentiel / visio

Accès aux personnes en situation de handicap : nous consulter

Nombre de participants : 15

Suite du parcours : oui

Délais d'accès : une semaine en moyenne entre la demande et le démarrage de la formation

Tarif : nous consulter

IFET - Institut pour la Formation des Élus Territoriaux
Directeur général adjoint : René-Pierre ALMÉRAS
06 70 10 52 14 - 01 45 49 64 02 - renepierre.almeras@departements.fr
Agrément du ministère de l'Intérieur pour dispenser de la formation aux élus locaux
Déclaration d'existence : 12 75 22043 75 - Siret : 403 805 898 000 18 - Code APE : 9499Z

Les clés d'une communication réussie avec les publics anglophones

Formateurs : Seth GOLDSCHLAGER, reconnu internationalement pour les communications en anglais, ancien journaliste de Newsweek, ancien directeur de la communication d'IBM Europe, ancien fondateur et directeur de Publicis Consultants. Diplômé de l'université de Cornell et de la faculté de droit de Yale.

Madeleine RESENER, coach expert en communication en anglais, ancienne journaliste à Newsweek et Institutional Investor, conseillère en communication d'entreprise. Diplômée de l'Université de Californie, Berkeley.

Contexte

- Communiquer avec succès auprès de publics internationaux signifie s'adapter au style de présentation anglo-américain, qui diffère considérablement du flux logique français.
- La maîtrise du style anglais international est la clé qui vous permettra de franchir les barrières culturelles et de passer des messages convaincants a fort impact.
- Ceci est particulièrement important au regard du nombre de visiteurs attendus pour les JO notamment.
- Une maîtrise de la communication internationale est également utile pour s'adresser aux investisseurs internationaux et pour attirer les grands évènements dans votre région.

Objectifs

- Communiquer avec confiance pour un impact fort en anglais en toutes circonstances.
- Créer des présentations convaincantes pour des publics anglophones
- Réussir la prise de parole en anglais

Programme

Comprendre le modèle anglo-américain et communiquer à travers lui, en s'assurant que les messages passent bien auprès des publics internationaux de langue anglaise.

Demi-journée consacrée à l'apprentissage du modèle anglo-américain, tant au niveau du contenu que de la présentation

- Comprendre son public et s'adresser à ses intérêts
- Sélectionner quelques messages clés
- Commencer par la conclusion et la répéter - un exemple de la différence avec les présentations en français
- Restez bref et simple : structure claire, phrases courtes et pas de jargon
- La personnalisation de la présentation est la clé de l'engagement de votre public
- L'engagement mène à la compréhension et à l'adhésion

PUBLICS :
- **Élus, collaborateurs d'élus, DGS, DGA, cadres administratifs, agents**
- **Directeurs de Cabinet, Secrétaires Généraux**

Pré-requis : aucun

Modalités d'accès : sur inscription dans la limite des places disponibles

Durée : 1 journée (7 h)

Dates : nous consulter

Horaires : 9h - 12h30 / 13h30 - 17h

Lieux : IFET, Départements de France, 6 rue Duguay-Trouin, Paris / Dans votre collectivité ou un tiers-lieu de votre choix

Mode opératoire : présentiel / visio

Accès aux personnes en situation de handicap : nous consulter

Nombre de participants : 15

Suite du parcours : oui

Délais d'accès : une semaine en moyenne entre la demande et le démarrage de la formation

Tarif : nous consulter

SUITE PAGE SUIVANTE >

IFET - Institut pour la Formation des Élus Territoriaux
Directeur général adjoint : René-Pierre ALMÉRAS
06 70 10 52 14 - 01 45 49 64 02 - renepierre.almeras@departements.fr
Agrément du ministère de l'Intérieur pour dispenser de la formation aux élus locaux
Déclaration d'existence : 12 75 22043 75 - Siret : 403 805 898 000 18 - Code APE : 9499Z

Les clés d'une communication réussie avec les publics anglophones

> **SUITE** DE LA PAGE PRÉCÉDENTE

Exercices d'une demi-journée appliquant le modèle anglo-américain

- Nous créerons une présentation fictive à partir d'une proposition que vous ferez concernant votre localité ou votre région.
- Nous construirons un flux logique destiné public anglophone.
- Prise de parole

Moyens et méthodes

- Enseignement puis application du modèle anglo-américain de communication avec les publics internationaux de langue anglaise
- Une demi-journée d'enseignement et une demi-journée d'application du modèle pour construire une présentation et s'entraîner à la faire.

MÉTHODES MOBILISÉES : expositive – interrogative – débats

Modalités d'évaluation d'atteinte des objectifs de la formation :

- Quizz / grille d'évaluation / travaux pratiques ;
- Tests de contrôle de connaissances et validation des acquis à chaque étape.

MOYENS PERMETTANT LE SUIVI ET L'APPRÉCIATION DES RÉSULTATS

Suivi de l'exécution :

- Feuilles de présence signées des participants et du formateur par demi-journée ;
- Attestation de fin de formation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action et les résultats de l'évaluation des acquis de la formation.

Appréciation des résultats :

- Recueil individuel des attentes du stagiaire / questionnaire d'auto-évaluation des acquis en début et en fin de formation / évaluation continue durant la session / remise d'une attestation de fin de formation ;
- Questionnaire d'évaluation de la satisfaction en fin de formation.

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES D'ENCADREMENT DES FORMATIONS

Modalités pédagogiques :

- Évaluation des besoins et du profil du participant / cas pratiques / questionnaire et exercices ;
- Tests de contrôle de connaissances et validation des acquis à chaque étape / retours d'expériences.

Référent pédagogique et formateur : chaque formation est sous la responsabilité du directeur pédagogique de l'organisme de formation ; le bon déroulement est assuré par le formateur désigné par l'organisme de formation.

Maîtriser l'Écriture à Valeur Ajoutée en anglais

Formateurs : Seth GOLDSCHLAGER, reconnu internationalement pour les communications en anglais, ancien journaliste de Newsweek, ancien directeur de la communication d'IBM Europe, ancien fondateur et directeur de Publicis Consultants. Diplômé de l'université de Cornell et de la faculté de droit de Yale.

Madeleine RESENER, coach expert en communication en anglais, ancienne journaliste à Newsweek et Institutional Investor, conseillère en communication d'entreprise. Diplômée de l'Université de Californie, Berkeley.

Contexte

- La manière dont vous écrivez est aussi importante que le contenu de vos écrits. Ceci est d'autant plus important aujourd'hui avec les plates-formes en ligne.
- L'écriture à Valeur Ajoutée est une méthodologie comportant des techniques qui améliorent votre écriture et en renforcent l'impact.
- Vos communications seront améliorées afin d'atteindre des publics internationaux de langue anglaise, habitués à un style de présentation concis.
- Par exemple, comment convaincre votre public anglophone des raisons pour lesquelles votre région ou votre localité devrait être sélectionnée pour des événements internationaux ou des investissements étrangers.

Objectifs

- Renforcer l'impact de vos messages
- Enrichir votre contenu
- Fluidifier votre écriture pour la rendre plus attractive et plus convaincante

Programme

- Apprendre les principes de l'Écriture à Valeur Ajoutée
- Comprendre son public
- Prendre en compte les intérêts de votre public
- Convaincre votre public
- Comment "moins peut être plus"

Moyens et méthodes

Demi-journée d'apprentissage de la méthodologie

- De préférence en présentiel
- Identifier les grands principes d'une écriture convaincante

Atelier d'une demi-journée avec des exercices d'application

- Analyse des textes et exercices d'amélioration
- Création des textes sur un sujet vous concernant
- Cet atelier vous aidera à créer des messages mieux compris par vos publics

PUBLICS :
- **Élus, collaborateurs d'élus, DGS, DGA, cadres administratifs, agents**
- **Directeurs de Cabinet, Secrétaires Généraux**

Pré-requis : aucun

Modalités d'accès : sur inscription dans la limite des places disponibles

Durée : 1 journée (7 h)

Dates : nous consulter

Horaires : 9h - 12h30 / 13h30 - 17h

Lieux : IFET, Départements de France, 6 rue Duguay-Trouin, Paris / Dans votre collectivité ou un tiers-lieu de votre choix

Mode opératoire : présentiel / visio

Accès aux personnes en situation de handicap : nous consulter

Nombre de participants : 15

Suite du parcours : oui

Délais d'accès : une semaine en moyenne entre la demande et le démarrage de la formation

Tarif : nous consulter

SUITE PAGE SUIVANTE >

Maîtriser l'Écriture à Valeur Ajoutée en anglais

> **SUITE** DE LA PAGE PRÉCÉDENTE

MÉTHODES MOBILISÉES : expositive – interrogative – débats

Modalités d'évaluation d'atteinte des objectifs de la formation :

- Quizz / grille d'évaluation / travaux pratiques ;
- Tests de contrôle de connaissances et validation des acquis à chaque étape.

MOYENS PERMETTANT LE SUIVI ET L'APPRÉCIATION DES RÉSULTATS

Suivi de l'exécution :

- Feuilles de présence signées des participants et du formateur par demi-journée ;
- Attestation de fin de formation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action et les résultats de l'évaluation des acquis de la formation.

Appréciation des résultats :

- Recueil individuel des attentes du stagiaire / questionnaire d'auto-évaluation des acquis en début et en fin de formation / évaluation continue durant la session / remise d'une attestation de fin de formation ;
- Questionnaire d'évaluation de la satisfaction en fin de formation.

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES D'ENCADREMENT DES FORMATIONS

Modalités pédagogiques :

- Évaluation des besoins et du profil du participant / cas pratiques / questionnaire et exercices ;
- Tests de contrôle de connaissances et validation des acquis à chaque étape / retours d'expériences.

Référent pédagogique et formateur : chaque formation est sous la responsabilité du directeur pédagogique de l'organisme de formation ; le bon déroulement est assuré par le formateur désigné par l'organisme de formation.

RELATIONS INTERNATIONALES ET EUROPE

PUBLICS ÉLIGIBLES : élus, collaborateurs d'élus, agents

NOUVEAU

Administration américaine : quels enjeux économiques et stratégiques pour les collectivités françaises ?

CONFÉRENCE de Seth GOLDSCHLAGER, expert reconnu en affaires publiques internationales et en communication stratégique, y compris en lobbying aux États-Unis et en France. Ancien journaliste pour Newsweek, il a été directeur des affaires publiques pour IBM en Europe et à Washington, a développé la pratique des affaires publiques et de la communication corporate de Publicis Consultants en Europe. Seth GOLDSCHLAGER est diplômé de l'Université Cornell et de la faculté de droit de Yale.

Contexte

Cette conférence s'adresse aux élus locaux français souhaitant comprendre les impacts des nouvelles politiques américaines sur les entreprises, organisations et individus de leurs collectivités. Les décisions prises à Washington, notamment sur les tarifs douaniers, les relations commerciales, et les régulations sur les voyages et visas, peuvent présenter des opportunités mais aussi des défis. L'analyse se concentrera sur les réalités spécifiques des territoires des participants afin de les outiller pour protéger leurs intérêts, tirer parti des évolutions globales.

Programme

- **Analyse sectorielle :** effets des politiques américaines sur des secteurs clés, notamment l'industrie, l'agriculture, les technologies, l'aéronautique, et le tourisme, avec des exemples concrets liés aux spécificités des collectivités participantes
- **Régulations et mobilité :** impacts des restrictions ou modifications concernant les voyages et les visas, et leurs répercussions sur les entreprises locales, les organisations et les individus
- **Stratégies locales et initiatives publiques :** identification des opportunités de partenariats économiques, des mesures pour attirer des investissements internationaux, et des initiatives que les collectivités peuvent prendre pour soutenir les entreprises, organisations et individus potentiellement affectés par les nouveaux défis ou bénéfices des politiques américaines

Grâce à des échanges interactifs et des exercices pratiques, les participants bénéficieront d'outils adaptés à leurs collectivités pour anticiper les transformations économiques, sociales et autres, développer des stratégies gagnantes, et mettre en œuvre des actions concrètes en réponse aux évolutions globales.

PUBLICS :
- **Élus, collaborateurs d'élus, DGS, DGA, cadres administratifs, agents**
- **Directeurs de Cabinet, Secrétaires Généraux**

Pré-requis : aucun

Modalités d'accès : sur inscription dans la limite des places disponibles

Durée : conférence de 3 heures

Date : mercredi 26 mars 2025

Horaires : 13h30 à 16h30

Lieux : IFET, Départements de France, 6 rue Duguay-Trouin, Paris

Mode opératoire : présentiel

Accès aux personnes en situation de handicap : nous consulter

Nombre de participants : 15

Suite du parcours : oui

Délais d'accès : une semaine en moyenne entre la demande et le démarrage de la formation

Participation : 200 € nets de taxes + 50 € si élu

IFET - Institut pour la Formation des Élus Territoriaux
Directeur général adjoint : René-Pierre ALMÉRAS
06 70 10 52 14 - 01 45 49 64 02 - renepierre.almeras@departements.fr
Agrément du ministère de l'Intérieur pour dispenser de la formation aux élus locaux
Déclaration d'existence : 12 75 22043 75 - Siret : 403 805 898 000 18 - Code APE : 9499Z

Politiques départementales et relations internationales : nouveaux enjeux, nouveaux défis

Élus, comment intégrer les éléments de mondialisation aux politiques publiques départementales ?

Formateur : Yannick LECHEVALLIER, expert coopération décentralisée

Objectifs : À l'issue de cette formation, les participants appréhendent mieux les enjeux de l'international dans et pour la collectivité au-delà des pratiques habituelles de coopération décentralisée. Ils seront capables d'élargir les réflexions sur leurs politiques publiques à partir d'éléments de diagnostic de leurs territoires impactés par la mondialisation. Les réflexions toucheront autant au développement de l'innovation publique qu'à l'identification de nouvelles vulnérabilités.

Programme :

1 - Rappel de l'historique des engagements internationaux des collectivités

2 - Le cadre juridique de l'Action internationale des collectivités territoriales (AICT) : de 1992 à 2021, quelle évolution de l'engagement des CT et de l'appui de l'État ?

3 - Au-delà de l'AICT ; quelles opportunités et vulnérabilités liées à la mondialisation sur le territoire départemental ?

4 - Identifier les points d'appuis pour prendre en compte ces nouvelles problématiques.

5 - Structurer la prise en compte de l'internationalisation du Département dans les différentes politiques publiques.

MÉTHODES MOBILISÉES : expositive – interrogative – débats

Modalités d'évaluation d'atteinte des objectifs de la formation :
Le bilan pédagogique de nos formations sera réalisé avec un débat collectif avec les stagiaires à l'issue des formations, des fiches individuelles d'évaluation, un bilan pédagogique réalisé avec les formateurs et une évaluation globale réalisée à partir de l'ensemble de ces supports.

MOYENS PERMETTANT LE SUIVI ET L'APPRÉCIATION DES RÉSULTATS

Suivi de l'exécution :
- Feuilles de présence signées des participants et du formateur par demi-journée ;
- Attestation de fin de formation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action et les résultats de l'évaluation des acquis de la formation.

Appréciation des résultats :
- Recueil individuel des attentes du stagiaire / questionnaire d'auto-évaluation des acquis en début et en fin de formation / évaluation continue durant la session / remise d'une attestation de fin de formation ;
- Questionnaire d'évaluation de la satisfaction en fin de formation.

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES D'ENCADREMENT DES FORMATIONS

Modalités pédagogiques :
- Évaluation des besoins et du profil du participant / cas pratiques / questionnaire et exercices ;
- Tests de contrôle de connaissances et validation des acquis à chaque étape / retours d'expériences.

Référent pédagogique et formateur : chaque formation est sous la responsabilité du directeur pédagogique de l'organisme de formation ; le bon déroulement est assuré par le formateur désigné par l'organisme de formation.

PUBLICS :
- **Élus, collaborateurs d'élus, DGS, DGA, cadres administratifs, agents**
- **Directeurs de Cabinet, Secrétaires Généraux**

Pré-requis : aucun

Modalités d'accès : sur inscription dans la limite des places disponibles

Durée : 7 heures

Date : nous consulter

Horaires : 9h - 12h30 / 13h30 - 17h

Lieux : IFET, Départements de France, 6 rue Duguay-Trouin, Paris / Dans votre collectivité ou un tiers-lieu de votre choix

Mode opératoire : présentiel / visio

Accès aux personnes en situation de handicap : nous consulter

Nombre de participants : 15

Suite du parcours : oui

Délais d'accès : une semaine en moyenne entre la demande et le démarrage de la formation

Tarif : 690 € nets de taxes + 50 € si élu

IFET - Institut pour la Formation des Élus Territoriaux
Directeur général adjoint : René-Pierre ALMÉRAS
06 70 10 52 14 - 01 45 49 64 02 - renepierre.almeras@departements.fr
Agrément du ministère de l'Intérieur pour dispenser de la formation aux élus locaux
Déclaration d'existence : 12 75 22043 75 - Siret : 403 805 898 000 18 - Code APE : 9499Z

UN STUDIO DE TÉLÉVISION PROFESSIONNEL DANS VOTRE COLLECTIVITÉ

- Débat contradictoire
- Émission de télévision
- Interview radio
- Web, Internet
- Relations presse

Pour élus locaux et parlementaires

PUBLICS ÉLIGIBLES : élus, collaborateurs d'élus, agents

NOUVEAU

Média training / studio de télévision

Un studio de télévision professionnel éphémère dans vos locaux le temps d'une session de groupe en intra

Formateurs : Daniel MURGUI-TOMAS, journaliste de télévision, intervenant à l'ENA et Sup de Pub et Jean-Luc VALTEAU, cadreur et réalisateur TV

Dispositif pédagogique

Lors du déploiement de ce dispositif pédagogique, le mobilier habituellement identifié sur des plateaux TV professionnels s'accommode de celui de la salle qui sera mise à disposition par la collectivité locale accueillant la formation.

Lors de l'intervention, l'affichage au cœur du studio mobile de la véritable identité visuelle et de la signalétique d'une chaîne TV, studio de radio (régionale ou nationale) sont diffusées (lorsque l'affichage sur le mur est possible).

L'agencement des situations d'exercices, la mise en scène, mais aussi l'attitude du cadreur/réalisateur, instaurent une dynamique professionnelle auprès des participants en les confrontant **à la réalité du monde médiatique actuel.**

Les projecteurs/spots sont disposés de façon à recréer l'ambiance de la réalité d'un plateau de télévision ou de radio régional ou national. La lumière est aussi mobilisée pour créer les décors : store vénitien, effets de lumière, etc. Avant l'émission, le plateau est plongé dans la pénombre. N'apparaissent alors à l'écran que les silhouettes des invités.

Comme lors d'une interview télévisée réelle, La lumière monte progressivement en intensité pour devenir maximale à la fin du jingle musical. À l'issue de l'exercice, le jingle musical de fin d'émission se fait en entendre et les projecteurs s'éteignent. La conjugaison de la lumière avec la musique a pour but d'accroître l'intensité et la réalité de la mise en situation auprès des participants. Le jingle musical (7-12 secondes) est choisi en fonction de la nature de l'émission : magazine d'information, d'investigation, débat contradictoire, ...

Les images des plateaux TV captées par la caméra sont rediffusées en direct sur le moniteur. Elles montrent aux auditeurs qui ne sont pas encore passés devant la caméra, la réalité, la dynamique d'un plateau TV et la manière dont les participants à venir seront filmés par des professionnels mobilisant différentes valeurs de plans. Les visages, les mains peuvent en effet trahir des attitudes déstabilisées ou au contraire, assurées.

Le moniteur sert également à la rediffusion des exercices lors des séances d'analyse. Il est fixé sur un trépied mobile, ce qui permet de le placer aisément et librement dans la salle. Afin d'accroître le réalisme du tournage de l'interview, le son du plateau TV est retransmis au public par des enceintes mobiles.

Accompagnement personnalisé

PUBLICS :
- **Élus, collaborateurs d'élus, DGS, DGA, cadres administratifs, agents**
- **Directeurs de Cabinet, Secrétaires Généraux**

Pré-requis : aucun

Modalités d'accès : sur inscription dans la limite des places disponibles

Durée : 1 journée / 7 heures

Date : nous consulter

Horaires : 9h - 17h

Lieux : IFET, Départements de France, 6 rue Duguay-Trouin, Paris / Dans votre collectivité ou un tiers-lieu de votre choix

Mode opératoire : présentiel avec caméra et exercices filmés et débriefés

Accès aux personnes en situation de handicap : nous consulter

Nombre de participant : 6

Suite du parcours : oui

Délais d'accès : une semaine en moyenne entre la demande et le démarrage de la formation

Tarif : nous consulter

SUITE PAGE SUIVANTE >

IFET - Institut pour la Formation des Élus Territoriaux
Directeur général adjoint : René-Pierre ALMÉRAS
06 70 10 52 14 - 01 45 49 64 02 - renepierre.almeras@departements.fr
Agrément du ministère de l'Intérieur pour dispenser de la formation aux élus locaux
Déclaration d'existence : 12 75 22043 75 - Siret : 403 805 898 000 18 - Code APE : 9499Z

NOUVEAU

Média training / studio de télévision

> **SUITE** DE LA PAGE PRÉCÉDENTE

Objectifs

- Réussir une interview dans un environnement professionnel dédié en intégrant la règle du jeu des médias
- Délivrer une information claire et précise
- Maîtriser son trac, gagner en confiance
- Optimiser sa communication non verbale

Résultats attendus de la formation : à l'issue de la session le participant est en mesure, dans un environnement de télévision professionnel, de faire passer son message, de manière assurée et convaincante.

Préparation sur le fond et la forme de l'interview

- Une invitation en direct pour dire quoi, à qui et dans quel contexte ?
- Identifier les codes d'un studio de télévision/Radio pro
- Gestion du stress et du trac : exercices de respiration et de décontraction

Ajuster dans un environnement télévisuel son message au profil du public

- Intégrer le langage des couleurs dans ses réponses
- Accrocher la motivation du public
- Reformuler pour favoriser la mémorisation du message
- Construire un argumentaire tête, cœur, corps

Délivrer un message lors d'une matinale radio

- La recherche du mot "confort" dans les questions
- Faire face à l'imprévu, développer son esprit d'à propos
- Placer sa voix / être conscients des refrains posturaux et langagiers
- Contrôler la longueur de ses réponses / être capable de faire synthétique en étant précis **Less is more**.

Attitudes face caméra

- Le rôle des mains et gestes / l'utilisation du regard / les spécificités d'un plateau multi caméras

L'interview polémique radio ou TV

- Répondre sans se dérober, sans perdre son calme / en s'efforçant de faire passer son message
- Refuser d'avoir le mauvais rôle

SUITE PAGE SUIVANTE >

NOUVEAU

Média training / studio de télévision

> **SUITE** DE LA PAGE PRÉCÉDENTE

MÉTHODES MOBILISÉES : expositive – interrogative – débats

Modalités d'évaluation d'atteinte des objectifs de la formation :

- Quizz / grille d'évaluation / travaux pratiques ; tests de contrôle de connaissances et validation des acquis à chaque étape.

MOYENS PERMETTANT LE SUIVI ET L'APPRÉCIATION DES RÉSULTATS

Suivi de l'exécution :

- Feuilles de présence signées des participants et du formateur par demi journée ;
- Attestation de fin de formation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action et les résultats de l'évaluation des acquis de la formation.

Appréciation des résultats :

- Recueil individuel des attentes du stagiaire / questionnaire d'auto-évaluation des acquis en début et en fin de formation / évaluation continue durant la session / remise d'une attestation de fin de formation ;
- Questionnaire d'évaluation de la satisfaction en fin de formation.

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES D'ENCADREMENT DES FORMATIONS

Modalités pédagogiques :

- Évaluation des besoins et du profil du participant / cas pratiques / questionnaire et exercices ;
- Tests de contrôle de connaissances et validation des acquis à chaque étape / retours d'expériences.

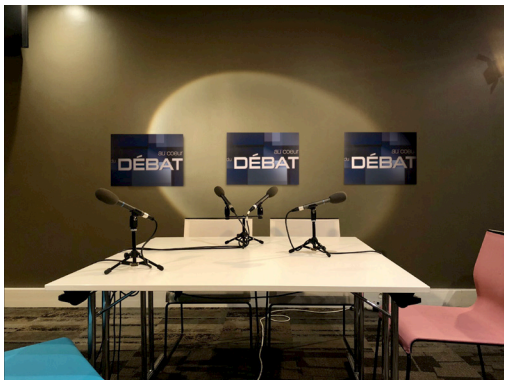

Référent pédagogique et formateur : chaque formation est sous la responsabilité du directeur pédagogique de l'organisme de formation ; le bon déroulement est assuré par le formateur désigné par l'organisme de formation.

IFET - Institut pour la Formation des Élus Territoriaux
Directeur général adjoint : René-Pierre ALMÉRAS
06 70 10 52 14 - 01 45 49 64 02 - renepierre.almeras@departements.fr
Agrément du ministère de l'Intérieur pour dispenser de la formation aux élus locaux
Déclaration d'existence : 12 75 22043 75 - Siret : 403 805 898 000 18 - Code APE : 9499Z

Tarifs des formations

Formation personalisée, individuelle ou collective, en ligne ou présentiel

Vous souhaitez **adapter un dispositif pédagogique** à vos besoins, vous envisagez de bâtir un dispositif pédagogique axé sur une thématique de **formation spécifique** et/ou nécessitant une ingénierie pédagogique dédiée :

Contactez-nous !

IFET - Institut pour la Formation des Élus Territoriaux
Directeur général adjoint : René-Pierre ALMÉRAS
06 70 10 52 14 - 01 45 49 64 02 - renepierre.almeras@departements.fr
Agrément du ministère de l'Intérieur pour dispenser de la formation aux élus locaux
Déclaration d'existence : 12 75 22043 75 - Siret : 403 805 898 000 18 - Code APE : 9499Z

Bulletin d'inscription

IFET - Institut pour la Formation des Élus Territoriaux
Directeur général adjoint : René-Pierre ALMÉRAS
06 70 10 52 14 - 01 45 49 64 02 - renepierre.almeras@departements.fr
Agrément du ministère de l'Intérieur pour dispenser de la formation aux élus locaux
Déclaration d'existence : 12 75 22043 75 - Siret : 403 805 898 000 18 - Code APE : 9499Z

Qualiopi processus certifié
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
La certification qualité a été délivrée au titre de la ou des catégories d'actions suivantes :
Actions de formation

BULLETIN D'INSCRIPTION

Madame - Monsieur : .....
Nom - Prénom : .....
Fonction / Mandat : .....
Collectivité : .....
Adresse de la collectivité : .....
Téléphone : .....
Courriel du correspondant formation (indispensable) : .....
Coordonnées personnelles (pour envoi de la convocation - merci d'écrire très lisiblement) :
.....
Tél. mobile : ..... Courriel : .....
Cochez SVP la case identifiant le mode opératoire de la formation :

❒ **INTER** dans les locaux de l'IFET, 6 rue Duguay-Trouin, 75006 Paris
❒ **VISIOCONFÉRENCE PÉDAGOGIQUE**

Personne en situation de handicap : nous contacter

Je souhaite m'inscrire à la formation dont l'intitulé est : .....
.....

prévue pour se dérouler à Paris dans les locaux de l'IFET le :
..... / ..... / ..... de .....h..... à ..... h .....

Le stage doit être facturé : ❍ à la collectivité ❍ directement à l'intéressé(e)

Prix de la session : 690 € la journée (+ pour les élu(e)s, adhésion individuelle pour l'année civile : 50 €)
Prix de la session : 650 € la journée (Départements adhérents à l'IFET)

Date et signature / Cachet de la collectivité

.....

Bulletin à retourner documenté et signé à l'IFET par voie de courriel + scan PDF à :
ifet@departements.fr ; renepierre.almeras@departements.fr
ou au correspondant formation de votre collectivité qui transmettra

Bulletin d'inscription valant convention simplifiée

APPLICATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE L'IFET DURANT LE DÉPLOIEMENT INTRA / INTER / VISIO DU DISPOSITIF PÉDAGOGIQUE ; lors du déploiement d'un dispositif de formation IFET réalisé en INTRA au cœur des locaux d'une collectivité locale commanditaire, en INTER dans les locaux de l'IFET à Paris ou en VISIO-CONFERENCE les modalités du Règlement Intérieur de l'Institut pour la Formation des Élus Territoriaux s'appliquent à l'ensemble des participants en formation. Le Règlement Intérieur de l'IFET est consultable dans le catalogue de l'IFET téléchargeable depuis le site https://ifet.fr/sites/default/files/catalogue/IFET-catalogue.pdf. Lors du déploiement du dispositif pédagogique en INTRA ou en VISIO les auditeurs doivent être informés que le Règlement Intérieur de l'IFET s'applique et que chaque auditeur doit respecter après en avoir pris connaissance, le Règlement Intérieur de l'Institut Pour la Formation des Élus Territoriaux durant toute la durée de la formation.

CONDITIONS D'ANNULATION : • Annulation du fait du stagiaire ou de la collectivité - Toute annulation doit être impérativement confirmée par écrit (courrier, courriel ou fax). L'absence totale de confirmation écrite entraînerait le règlement intégral de l'inscription. Annulation reçue plus de 15 jours avant le début du stage : aucun frais. Annulation reçue jusqu'à 7 jours (inclus) avant le début du stage : frais de dédit correspondants à 50% du prix du stage, et à la totalité au delà de 7 jours. Tout stage commencé est intégralement dû. • Annulation et report du fait de l'IFET - Tout stage ne réunissant pas l'effectif requis peut être annulé par l'IFET jusqu'au dernier moment. Vous en êtes informé par téléphone ou par courriel, ou par tous les moyens à la disposition de l'IFET.

RIB

Banque	Indicatif	Numéro de compte	Clé RIB	Domiciliation
30002	00453	0000008286K	58	PARIS ANJOU (00453)
Identification internationale	IBAN FR08 3000 2004 5300 0000 8286 K58		Code B.I.C.	CRLYFRPP
Titulaire du compte :	IFET			

Comment venir à l'IFET ?

Plan d'accès

Adresse : 6, rue Duguay-Trouin - 75006 Paris

- Accès métro : Saint-Placide (ligne 4), Rennes ou Notre Dame des Champs (ligne 12)
- Accès RER : Luxembourg
- Accès bus : 58 - 68 - 82 - 83 - 89 - 94 - 95 - 96
- Accès en voiture :

En venant de Lyon, Bordeaux, Rennes :	Accès A6a > porte d'Orléans
En venant de Strasbourg :	Accès A4 > porte de Bercy
En venant de Lille :	Accès A1 > porte Maillot

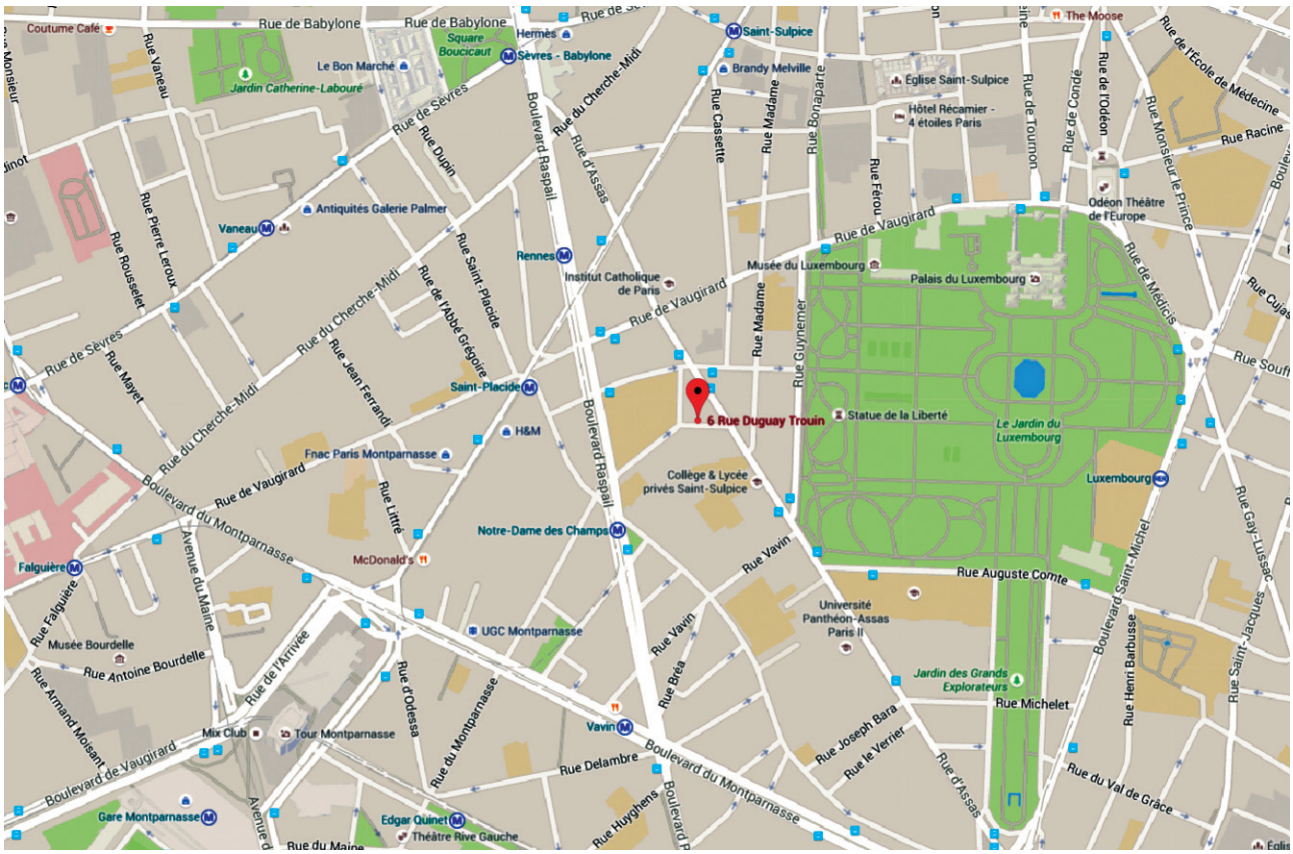

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Santé publique France

INFORMATION CORONAVIRUS

COVID-19

PROTÉGEONS-NOUS LES UNS LES AUTRES

Porter un masque quand il est obligatoire ou recommandé

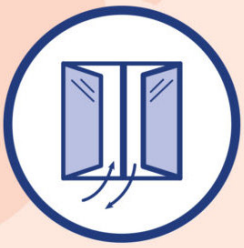

Aérer chaque pièce 10 minutes toutes les heures

Se laver régulièrement les mains ou utiliser une solution hydro-alcoolique

Saluer sans serrer la main et arrêter les embrassades

Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir

Se moucher dans un mouchoir à usage unique puis le jeter

GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS

0 800 130 000
(appel gratuit)

IFET - Institut pour la Formation des Élus Territoriaux
Directeur général adjoint : René-Pierre ALMÉRAS
06 70 10 52 14 - 01 45 49 64 02 - renepierre.almeras@departements.fr
Agrément du ministère de l'Intérieur pour dispenser de la formation aux élus locaux
Déclaration d'existence : 12 75 22043 75 - Siret : 403 805 898 000 18 - Code APE : 9499Z

Protocole d'accueil des stagiaires

PUBLICS ÉLIGIBLES : **élus, collaborateurs d'élus, agents**

Protocole d'accueil des stagiaires

Mesures barrières Covid-19
Accueil des participant(e)s aux formations

Bienvenue

Nous sommes heureux de pouvoir vous accueillir à nouveau dans les locaux de l'Institut pour la Formation des Élus Territoriaux.

En réponse au contexte sanitaire actuel, nous avons adapté nos modalités d'organisation de dispositifs pour garantir la sécurité de l'ensemble des acteurs/trices présents(es) sur notre site (auditeurs / auditrices, acteurs administratif, formateurs...). Nous appliquons les recommandations sanitaires en vigueur spécifiques aux organismes de formation.

Merci de bien vouloir vous référer aux consignes mentionnées ci-après et de les appliquer strictement.

Nous sommes à votre disposition et vous encourageons à nous solliciter pour répondre toute question relative aux modalités d'application des consignes sanitaires.

À votre arrivée,
- **Merci de respecter les gestes barrières et les distances physiques.**
- **Merci de prendre connaissance des affichages notamment les signalétiques sur les règles de circulation sur le site de formation.**

Produits désinfectants mis à disposition
Gel hydro-alcoolique mis à disposition des stagiaires dans l'ensemble de nos locaux.
A proximité du distributeur d'eau situé dans le grand hall d'accueil de l'Institut, dans les sanitaires, distributeurs muraux, et dans les salles de cours.
Savon liquide dans les sanitaires.

Nettoyage et désinfection
Les sanitaires, les salles de cours de l'IFET et les circulations sont nettoyés et désinfectés régulièrement.
Les surfaces communes et points de contact (rampes d'escaliers, distributeurs de gel hydroalcoolique, sanitaires, distributeurs de papier WC, distributeurs de papier essuie-mains, poignées de porte, interrupteurs...) sont régulièrement nettoyés et désinfectés.

Fournitures
Les fournitures : stylos, feutres, agrafeuses, téléphone ne doivent pas être partagées.
Chacun (formateurs et stagiaires) doit disposer de ses propres outils de travail (PC, téléphone, stylos...).

Pauses
- Les pauses se font par roulement : lorsqu'un groupe d'auditeurs en formation est en pause, le ou les autres groupes ne doivent pas être en pause.

Protocole d'accueil des stagiaires

• Merci de respecter les gestes barrières en vigueur au sein du centre de formation des affichettes rappelant les gestes barrières sont disposées sur les portes de chaque salles de formation

• Au moment de la pause, ouvrez les fenêtres pour aérer la salle.

Capacité d'accueil dans les salles de cours

La capacité d'accueil est déterminée de manière à respecter les mesures sanitaires à appliquer.

Les formations ayant des organisations spatiales différentes sont réalisées en respectant les gestes barrières.

Lorsque les formations exigent des déplacements dans l'établissement, nous dédions des salles dépassant largement ces capacités de manière à assurer la fluidité des déplacements.

• Salle Michel DINET, située au rez-de-chaussée
• Salle Jean-Jacques BARBAUX, située au premier étage

Documents pédagogiques

Les formateurs et intervenants mobilisés pour assurer le déploiement du ou des dispositifs pédagogiques auxquels vous êtes inscrit, utilisent prioritairement les transmissions par mail pour communiquer les documents pédagogiques et autres documents à vous remettre.

Cela étant, l'ensemble des documents qui vous seront remis pendant le temps de formation, sera réalisé et placé dans la salle la veille de son utilisation et/ou vous sera remis à la première heure lors de votre entrée en formation (questionnaires d'autoévaluation, supports pédagogiques, plaquettes, feuilles, supports de travail...).

Émargements

Les listes d'émargements seront sur table. Merci de les signer par demi-journée à votre arrivée en utilisant votre propre stylo.

Tout sera mis en œuvre pour vous accueillir dans les meilleures conditions d'hygiène et de sécurité.

En cas de problème, merci de vous adresser à :
René-Pierre ALMERAS, Directeur Général Adjoint de l'IFET :
01 45 49 64 02 / 06 70 10 52 14

Réglement intérieur de l'IFET

Règlement intérieur de l'IFET

Règlement intérieur de l'Institut pour la Formation des Élus Territoriaux IFET établi conformément aux articles L6352-3 et L6352-4 et R6352-1 à R6352-15 du Code du Travail.

Article 1 – Objet et champ d'application

Le présent règlement s'applique à toutes les personnes participantes à une action de formation organisée par l'Institut pour la Formation des Élus Territoriaux. Un exemplaire de ce règlement est remis à chaque stagiaire.

Ce règlement intérieur a pour finalité de définir et préciser les règles d'hygiène et de sécurité, les règles générales et permanentes relatives à la discipline ainsi que la nature et l'échelle des sanctions pouvant être prises vis-à-vis des stagiaires qui y contreviennent et les garanties procédurales applicables lorsqu'une sanction est envisagée.

Toute personne stagiaire doit respecter les termes du présent règlement durant toute la durée de l'action de formation mise en œuvre par l'Institut pour la Formation des Élus Territoriaux.

SECTION A : RÈGLES D'HYGIÈNE ET DE SÉCURITÉ

Article 2 – Principes généraux

La prévention des risques d'accidents et de maladies est impérative et exige de chacun le respect :

• des prescriptions applicables en matière d'hygiène et de sécurité sur les lieux de formation ;
• de toute consigne imposée soit par la direction de l'organisme de formation soit par le constructeur ou le formateur s'agissant notamment de l'usage des matériels mis à disposition.

Chaque stagiaire doit ainsi veiller à sa sécurité personnelle et à celle des autres en respectant, en fonction de la formation à laquelle il participe en tant qu'auditeur, les consignes générales et particulières en matière d'hygiène et de sécurité.

S'il constate un dysfonctionnement du système de sécurité, il en avertit immédiatement la direction de l'organisme de formation.

René-Pierre ALMERAS : 06 70 10 52 14 / 01 45 49 64 02

Le non-respect de ces consignes expose la personne à des sanctions disciplinaires.

Article 3 – Consignes d'incendie

Les consignes d'incendie et notamment un plan de localisation des extincteurs et des issues de secours sont affichés dans les locaux de l'institut pour la Formation des Élus Territoriaux à chaque niveau du bâtiment. Le participant a une formation doit en prendre connaissance.

En cas d'alerte, le stagiaire doit cesser toute activité de formation et suivre dans le calme les instructions du représentant habilité de l'organisme de formation ou des services de secours.

Tout stagiaire témoin d'un début d'incendie doit immédiatement appeler les secours en composant le 18 à partir d'un téléphone fixe ou le 112 à partir d'un téléphone portable et alerter un représentant de l'organisme de formation.

Règlement intérieur de l'IFET

Article 4 – Boissons alcoolisées et drogues

L'introduction ou la consommation de drogue ou de boissons alcoolisées dans les locaux est formellement interdite.

Il est interdit aux stagiaires de pénétrer ou de séjourner en état d'ivresse ou sous l'emprise de drogue dans l'organisme de formation.
Il sera mis à la disposition des stagiaires lors des pauses des boissons non alcoolisées (eau – thé - café – jus de fruits).

Article 5 – Interdiction de fumer

Il est formellement interdit de fumer dans les salles de formation et plus généralement dans l'enceinte de l'organisme de formation.

Article 6 - Accident

Le stagiaire victime d'un accident - survenu pendant la formation ou pendant le temps de trajet entre le lieu de formation et son domicile ou son lieu de travail – ou le témoin de cet accident avertit immédiatement la direction de l'organisme de formation.

Le responsable de l'organisme de formation entreprend les démarches appropriées en matière de soins et réalise la déclaration auprès de la Caisse de Sécurité Sociale compétente.

SECTION B : DISCIPLINE GÉNÉRALE

Article 1 – Assiduité du stagiaire en formation

Article B1 - Horaires de formation

Les stagiaires doivent se conformer aux horaires fixés et communiqués au préalable par l'organisme de formation. Le non-respect de ces horaires peut entraîner des sanctions.
Sauf circonstances exceptionnelles, les stagiaires ne peuvent s'absenter pendant les heures de stage.

Article B2 - Absences, retards ou départs anticipés

En cas d'absence, de retard ou de départ avant l'horaire prévu, les stagiaires doivent avertir l'organisme de formation et s'en justifier.

L'organisme de formation informe immédiatement le financeur (employeur, administration, Fongecif, Région, ...) de cet événement.

Tout événement non justifié par des circonstances particulières constitue une faute passible de sanctions disciplinaires.

De plus, conformément à l'article R6341-45 du Code du travail, le stagiaire – dont la rémunération est prise en charge par les pouvoirs publics – s'expose à une retenue sur sa rémunération de stage proportionnelle à la durée de l'absence.

Article B3 - Formalisme attaché au suivi de la formation

Le stagiaire est tenu de renseigner la feuille d'émargement « Feuille de présence » au fur et à mesure du déroulement de l'action.

À l'issue de l'action de formation, il se voit remettre une attestation de fin de formation et une attestation de

présence au stage à transmettre, selon le cas, à son employeur/administration ou à l'organisme qui finance l'action.

Le stagiaire remet, dans les meilleurs délais, à l'organisme de formation les documents qu'il doit renseigner en tant que prestataire (demande de rémunération ou de prise en charge des frais liés à la formation ; attestations d'inscription ou d'entrée en stage...).

Article 7 – Accès aux locaux de formation

Sauf autorisation expresse de la direction de l'organisme de formation, le stagiaire ne peut :

• entrer ou demeurer dans les locaux de formation à d'autres fins que la formation ;
• y introduire, faire introduire ou faciliter l'introduction de personnes étrangères à l'organisme ;
• procéder, dans les locaux ce formation, à la vente de biens ou de services.

Article 8 – Tenue

Le stagiaire est invité à se présenter à l'organisme en tenue vestimentaire correcte.

Des prescriptions vestimentaires spécifiques peuvent être édictées et transmises au stagiaire pour des formations exposant ce dernier à des risques particuliers en raison de l'espace de formation ou des matériaux utilisés **.
Exemple : formations en lien avec les conduites à tenir en milieux inondés.

Article 9 - Comportement

Il est demandé à tout stagiaire d'avoir un comportement garantissant le respect des règles élémentaires de savoir-vivre, de savoir-être en collectivité et le bon déroulement des formations.

Article 10 – Utilisation du matériel

Sauf autorisation particulière de la direction de l'organisme de formation, l'usage du matériel de formation se fait sur les lieux de formation et est exclusivement réservé à l'activité de formation. L'utilisation du matériel à des fins personnelles est interdite :

• le stagiaire est tenu de conserver en bon état le matériel qui lui est confié pour la formation ;
• il doit en faire un usage conforme à son objet et selon les règles délivrées par le/les formateurs ;
• le stagiaire signale immédiatement au formateur toute anomalie du matériel.

Article C.1 – Sanctions disciplinaires

Tout manquement du stagiaire à l'une des prescriptions du présent règlement intérieur pourra faire l'objet d'une sanction prononcée par le responsable de l'organisme de formation ou son représentant.
Tout agissement considéré comme fautif pourra, en fonction de sa nature et de sa gravité, faire l'objet de l'une ou l'autre des sanctions suivantes :

• Rappel à l'ordre ;
• Avertissement écrit par le directeur de l'organisme de formation ou par son représentant ;
• Blâme ;
• Exclusion temporaire de la formation ;
• Exclusion définitive de la formation.

Règlement intérieur de l'IFET

Les amendes ou autres sanctions pécuniaires sont interdites.

Le responsable de l'organisme de formation ou son représentant informe de la sanction prise :

• l'employeur du salarié stagiaire ou l'administration de l'agent stagiaire
(NB : uniquement quand la formation se réalise sur commande de l'employeur ou de l'administration) et/ou le financeur du stage.

Article C2 – Garanties disciplinaires

Article C2.1 - Information du stagiaire

Aucune sanction ne peut être infligée au stagiaire sans que celui-ci ait été informé au préalable des griefs retenus contre lui.

Toutefois, lorsqu'un agissement, considéré comme fautif, a rendu indispensable une mesure conservatoire d'exclusion temporaire à effet immédiat, aucune sanction définitive relative à cet agissement ne peut être prise sans que le stagiaire n'ait été au préalable informé des griefs retenus contre lui et éventuellement, que la procédure ci-après décrite ait été respectée.

Article C2.2 – Convocation pour un entretien

Lorsque le directeur de l'organisme de formation ou son représentant envisage de prendre une sanction, il est procédé de la manière suivante :

• il convoque le stagiaire – par lettre recommandée avec demande d'accusé de réception ou remise à l'intéressé contre décharge – en lui indiquant l'objet de la convocation ;
• la convocation indique également la date, l'heure et le lieu de l'entretien ainsi que la possibilité de se faire assister par une personne de son choix stagiaire ou salarié de l'organisme de formation.

Article C2.3 – Assistance possible pendant l'entretien

Au cours de l'entretien, le stagiaire peut se faire assister par une personne de son choix, notamment le délégué du stage. Le directeur ou son représentant indique le motif de la sanction envisagée et recueille les explications du stagiaire.

Article C2.4 – Prononcé de la sanction

La sanction ne peut intervenir moins d'un jour franc ni plus de quinze jours après l'entretien.

La sanction fait l'objet d'une notification écrite et motivée au stagiaire sous forme d'une lettre recommandée ou remise contre décharge.

Article 11 – Diffusion du règlement

Un exemplaire du présent règlement est remis à chaque stagiaire avant toute inscription définitive.

Personnes en situation de handicap

Personnes en situation de handicap

Historique et présentation de l'IFET

L'IFET institut pour la Formation des Élus Territoriaux a été créé en décembre 1933 à l'initiative du Président et du Directeur Général de l'Association des Présidents de Conseils Généraux (APCG) dans le prolongement de la **loi de 1992** visant, au travers de l'instauration de formations, à faciliter l'exercice, par les élus locaux, de leur mandat.

Modèle juridique

L'IFET est une association Loi 1901 déclarée au Journal Officiel le 14 décembre 1993.

Buts et objectifs

Renforcer les compétences quelle que soit leur situation au regard du handicap dans le respect de la législation du Code de la Formation professionnelle continue et du Code du travail.

- Des élus dans le cadre de l'exercice de leur mandat.
- Des collaborateurs d'élus et des agents de la collectivité

Votre contact :

René-Pierre ALMERAS,
Directeur général adjoint de l'IFET
01 45 49 64 02 / 06 70 10 52 14

IFET - Institut pour la Formation des Élus Territoriaux
Directeur général adjoint : René-Pierre ALMÉRAS
06 70 10 52 14 - 01 45 49 64 02 - renepierre.almeras@departements.fr
Agrément du ministère de l'Intérieur pour dispenser de la formation aux élus locaux
Déclaration d'existence : 12 75 22043 75 - Siret : 403 805 898 000 18 - Code APE : 9499Z

Personnes en situation de handicap

L'association IFET a été créé en 1993.

Les missions de l'Institut sont toujours réalisées dans le respect des principes ci-après identifiés :

- Capacité d'adaptation aux conditions et aux besoins formulés par les acteurs élus et/ou agents des collectivités.

- Égalité de chacun des acteurs élus et/ou agents dans l'accès au service, les tarifs et la continuité.

Atouts : du fait de la grande diversité de son offre de formations et de la véritable adéquation avec les besoins recensés auprès des acteurs des collectivités, l'Institut pour la Formation des Élus Territoriaux bénéficie auprès des collectivités locales d'une image très positive.

Réactivité, créativité, innovation pédagogique, connaissance des valeurs partagées par les apprenants (élus/agents), prise en compte par les formateurs de la diversité socio-économique et socio culturelle des auditeurs, président à la conception et au déploiement de l'offre et contribuent à faire de celle-ci la plus pertinente qui soit.

But et objectifs

Les actions de l'Institut pour la Formation des Élus Territoriaux visent en priorité à :

• Former les acteurs élus et administratifs mobilisés au sein d'une collectivité locale ;

• Répondre aux besoins en formation des usagers des établissements et services informés à travers des publications des problématiques et des pratiques professionnelles relevant du secteur des collectivités locales ;

• Assurer des missions de formations individuelles ou collectives ;

• Accompagner et soutenir les évolutions les réflexions et les innovations par le biais du déploiement de dispositifs pédagogiques singularisés et en adéquation totale avec les réalités du terrain et de la législation en vigueur.

Philosophie de l'IFET

En vous faisant partager ses 32 ans d'expérience du secteur de la formation des élus des acteurs des collectivités locales, l'IFET souhaite œuvrer en concertation avec ceux et celles qui lui font appel, pour une meilleure qualité de service public et une plus grande intégration des êtres humains au sein des organisations professionnelles au sein desquelles ils sont mobilisés.

L'ambition de l'IFET c'est d'œuvrer au renforcement des compétences des acteurs élus, agents, et des acteurs mobilisés au sein des collectivités locales.

L'IFET demeure à l'écoute du terrain en évolution constante étant à favoriser la communication et l'enrichissement mutuel entre l'ensemble des acteurs à travers des rencontres des échanges des journées d'étude.

Personnes en situation de handicap

Notre spécificité : former en renforçant les compétences de l'ensemble des acteurs élus, administratifs mobilisés au sein des organisations pour travailler ensemble dans les meilleures conditions possibles.

« Former un adulte, c'est favoriser le devenir global de sa personnalité, et à partir de son expérience vécue et de ses connaissances acquises, lui permettre d'acquérir les éléments de tout ordre qui lui donneront la possibilité, en modifiant son savoir être, d'une réalisation plus complète de lui-même dans une adaptation authentique et réaliste pour lui-même, à son milieu. »

Pierre Goguelin et Michel Sorel,
« La formation continue des adultes », PUF (1971)

L'IFET veut favoriser la professionnalisation et la responsabilité des personnes qui assurent individuellement ou collectivement une ou plusieurs missions professionnelles et ou de service public au sein des organisations et des institutions.

Les dispositifs pédagogiques de l'IFET visent à former les élus, les personnels des collectivités locales dans le cadre du respect des règles de la formation professionnelle continue et du Code du travail pour répondre aux besoins de formation identifiés par les commanditaires.

Notre vocation : devenir votre partenaire privilégié

Écoute, disponibilité, proactivité, convivialité, sérieux sont de rigueur à l'Institut pour la Formation des Élus Territoriaux. À l'IFET, nous privilégions avant tout la qualité du service et des dispositifs pédagogiques que nous déployons.

Accueil des personnes en situation de handicap - PSH

Rappel des réglementations concernant l'accueil des personnes en situation de handicap

30 ans après la loi du 30 juin 1975, la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées a changé le regard de la société française sur le handicap au même titre que la considération dans laquelle elle tient la personne en situation de handicap.

La loi réaffirme le principe d'égalité de traitement, de droit à l'intégration et à la solidarité nationale.

I·F·E·T
INSTITUT POUR LA FORMATION DES ÉLUS TERRITORIAUX

IFET - Institut pour la Formation des Élus Territoriaux
Directeur général adjoint : René-Pierre ALMÉRAS
06 70 10 52 14 - 01 45 49 64 02 - renepierre.almeras@departements.fr
Agrément du ministère de l'Intérieur pour dispenser de la formation aux élus locaux
Déclaration d'existence : 12 75 22043 75 - Siret : 403 805 898 000 18 - Code APE : 9499Z

Personnes en situation de handicap

Les Personnes en Situation de Handicap - PSH, ont accès à l'ensemble des actions de formation, dites de droit commun destinées à l'ensemble des salariés et des demandeurs d'emploi.

En outre les personnes auxquelles la qualité **de travailleur handicapé** a été reconnue par la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH) peuvent accéder à des actions de formation spécifiques :
« Les organismes de formation (…) doivent mettre en œuvre au titre de la formation professionnelle continue FPC, un accueil à temps partiel ou discontinu, une durée adaptée de formation et des modalités adaptées de validation de la formation professionnelle continue, à destination des personnes en situation de handicap.

Les adaptations peuvent être de nature individuelle ou collectives pour un groupe de personnes ayant des besoins similaires.

Elles portent également sur les méthodes et les supports pédagogiques et peuvent recourir aux technologies de l'information et de la communication.

Elles sont mises en œuvre sur la base des informations recueillies auprès de la personne en situation de handicap, par le service public de l'emploi et par les organismes de placement spécialisés :

qui l'accompagnent dans son parcours d'accès à l'emploi, ainsi que par la Commission des droits et de l'autonomie et par les organismes participant à l'élaboration de son projet d'insertion sociale et professionnelle.

L'adaptation de la validation de la formation professionnelle porte sur les aménagements des modalités générales d'évaluation des connaissances et des compétences acquises au cours de la formation.

Ces aménagements sont mis en œuvre par les organismes dispensant des formations professionnelles et les institutions délivrant des diplômes, titres professionnels où certificats de qualification professionnelle notamment par l'évolution de leur propre réglementation »

Personnes en situation de handicap

En outre, il est fait droit à l'accompagnement de la personne en situation de handicap par un chien guide ou d'assistance Loi 2005 - Article 88 : « L'accès au transport, aux lieux ouverts au public, ainsi qu'à ceux permettant une activité professionnelle, formatrice ou éducative est autorisé aux chiens guides d'aveugle ou d'assistance accompagnant les personnes titulaires de la carte d'invalidité prévue à l'article L241-3 du code de l'action sociale et des familles » .

« *La présence du chien guide d'aveugle où d'assistance aux côtés de la personne handicapée ne doit pas entraîner de facturation supplémentaire dans l'accès aux services et prestations auxquels celle-ci peut prétendre.* »

L'IFET s'inscrit résolument dans le respect de la réglementation et se positionne depuis toujours dans une philosophie de l'inclusion.

À ce titre, la Personne en Situation de Handicap est reçue avec les mêmes égards et la même attention que toute personne ne se trouvant pas en situation de handicap, s inscrivant dans un parcours de formation.

Les compensations à la situation de handicap sont organisées en amont de la formation : contacter René-Pierre ALMÉRAS au 01 45 49 64 02.

L'IFET s'engage à mettre en œuvre et à développer l'ensemble de ses activités dans le respect absolu de la personne favorisant sa promotion dans un esprit humaniste.

Affirmant par là son attachement fondamental aux valeurs qui ont prévalu lors de la création de l'Institut pour la formation des élus territoriaux.

Votre formation

Le principe qui prévaut à l'Institut pour la Formation des Élus Territoriaux vise l'intégration de toute Personne en Situation de Handicap (PSH) dans les sessions habituelles de formation.

Ce principe est systématiquement mis en œuvre prioritairement.

Lors du 1er jour de la formation, la personne en situation de handicap bénéficiera d'un accueil personnalisé par le Directeur Général Adjoint de l'IFET et par le ou les intervenants formateurs identifié(s) pour déployer le dispositif pédagogique.

Si l'appel à un prestataire extérieur a été envisagé par l'IFET pour sensibiliser l'ensemble des acteurs « Auditeurs/formateurs/personnels administratifs » mobilisés dans le cadre du déploiement de ce dispositif pédagogique incluant des personnes en situation de Handicap, notre prestataire sera mobilisé si nécessaire en début de formation (Maison Départementale des Personnes Handicapées - MDPH, MDA)

I·F·E·T INSTITUT POUR LA FORMATION DES ÉLUS TERRITORIAUX
IFET - Institut pour la Formation des Élus Territoriaux
Directeur général adjoint : René-Pierre ALMÉRAS
06 70 10 52 14 - 01 45 49 64 02 - renepierre.almeras@departements.fr
Agrément du ministère de l'Intérieur pour dispenser de la formation aux élus locaux
Déclaration d'existence : 12 75 22043 75 - Siret : 403 805 898 000 18 - Code APE : 9499Z

Personnes en situation de handicap

Tout au long de la formation le formateur référent se tient à la disposition du stagiaire pour tout problème ou question et fait un point régulier avec le Directeur Général Adjoint de l'IFET René-Pierre ALMERAS et également avec le stagiaire.

À la fin de la formation le stagiaire aura à remplir « le questionnaire d'évaluation » et « d'autoévaluation » en lien avec les objectifs de la formation à laquelle il a participé.

Horaires de travail

Les formations débutent à 9h tous les jours de la semaine pour se terminer à 17h.

Ces horaires peuvent être aménagés en fonction des contraintes liées au handicap et également pour tenir compte de la distance à parcourir par le ou les auditeurs pour regagner leur foyer dans les meilleures conditions.

Les cours pourront être aménagés ainsi que les horaires liés au déploiement du/des dispositifs en concertation avec l'intervenant. Ainsi, le temps pédagogique identifié par convention dans le cadre de la formation sera respecté.

Des temps pauses sont prévues au cours de la journée, « en matinée » et « l'après-midi » elles sont communiquées à l'ensemble des auditeurs par les intervenants.

Pour toutes les formations d'une durée comprise entre 7 heures et 35 heures, les horaires sont de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h ces horaires sont aménageables en fonction des besoins particuliers

Contrôle des présences

Nous demandons à l'ensemble des auditeurs, chaque jour de signer la feuille de présence le matin et l'après-midi. Ce document administratif nous permet d'attester de la présence des participants à chaque demi-journée de travail.

NB : le respect de cette démarche est une obligation légale qui doit être impérativement respectée pour que la prise en charge de votre stage puisse être mise en œuvre par nos commanditaires et votre employeur

Absence exceptionnelle

Pour toute absence exceptionnelle les auditeurs doivent se rapprocher de René-Pierre ALMERAS, Directeur Général Adjoint de l'IFET, afin de régler les formalités nécessaires. Toute absence sera déduite de l'attestation de présence.

Attestation de présence

À l'issue de chaque formation une attestation de présence est délivrée à chaque auditeur. Cette attestation mentionne l'action de formation à laquelle l'auditeur a participé, ainsi que la durée et les dates de déploiement du dispositif pédagogique.

Personnes en situation de handicap

Questionnaires d'évaluation de la satisfaction et d'auto-évaluation par rapport aux objectifs

Afin d'évaluer et d'améliorer la qualité de nos prestations un questionnaire d'évaluation est remis à chaque auditeur en fin de formation.

Une fiche d'auto-évaluation permettra également de vous positionner par rapport aux objectifs : **merci de nous remettre ces documents dûment rempli avant votre départ.**

En fonction du handicap, une aide peut également vous être apportée pour remplir et compléter ces documents.

Afin de faciliter vos démarches en matière de documentation des questionnaires d'évaluation, l'Institut pour la Formation des Élus Territoriaux peut concevoir et mettre à votre disposition des questionnaires adaptées à certains types de handicaps.

IFET - Institut pour la Formation des Élus Territoriaux
Directeur général adjoint : René-Pierre ALMÉRAS
06 70 10 52 14 - 01 45 49 64 02 - renepierre.almeras@departements.fr
Agrément du ministère de l'Intérieur pour dispenser de la formation aux élus locaux
Déclaration d'existence : 12 75 22043 75 - Siret : 403 805 898 000 18 - Code APE : 9499Z

Les prochaines élections

Élections municipales ..... mars 2026

Élection présidentielle 2027

Élections départementales
(ou cantonales) ..... mars 2028

Élections régionales ..... mars 2028

Élections européennes 2029

SOURCE : WWW.SERVICE-PUBLIC.FR

I·F·E·T
INSTITUT
POUR LA FORMATION
DES ÉLUS TERRITORIAUX

IFET - Institut pour la Formation des Élus Territoriaux
Directeur général adjoint : René-Pierre ALMÉRAS
06 70 10 52 14 - 01 45 49 64 02 - renepierre.almeras@departements.fr
Agrément du ministère de l'Intérieur pour dispenser de la formation aux élus locaux
Déclaration d'existence : 12 75 22043 75 - Siret : 403 805 898 000 18 - Code APE : 9499Z

Notes

CONCEPTION ÉDITORIALE
René-Pierre ALMÉRAS

CONCEPTION ET RÉALISATION GRAPHIQUE
Etienne LOUPIAC - 06 30 91 02 78 - etienne.loupiac@gmail.com

2026 - V13

CRÉDITS PHOTOS

ADOBE STOCK
Page 1

SHUTTERSTOCK
Pages : 15 - 26 - 34 - 47 - 58 - 67 - 69 - 71 - 80 - 83 - 87
92 - 97 - 99 - 105 - 116 - 118 - 122 - 128 - 131

Droits réservés : pages 133 - 134

CATALOGUE 2026

Formations pour les élus départementaux

I·F·Ē·T
INSTITUT
POUR LA FORMATION
DES ÉLUS TERRITORIAUX

Agréé par le ministère de l'Intérieur pour former les élus locaux

Qualiopi
processus certifié
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
La certification qualité a été délivrée au titre de la ou des catégories d'actions suivantes :
Actions de formation